



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 - 2021

Version finale
Novembre 2017

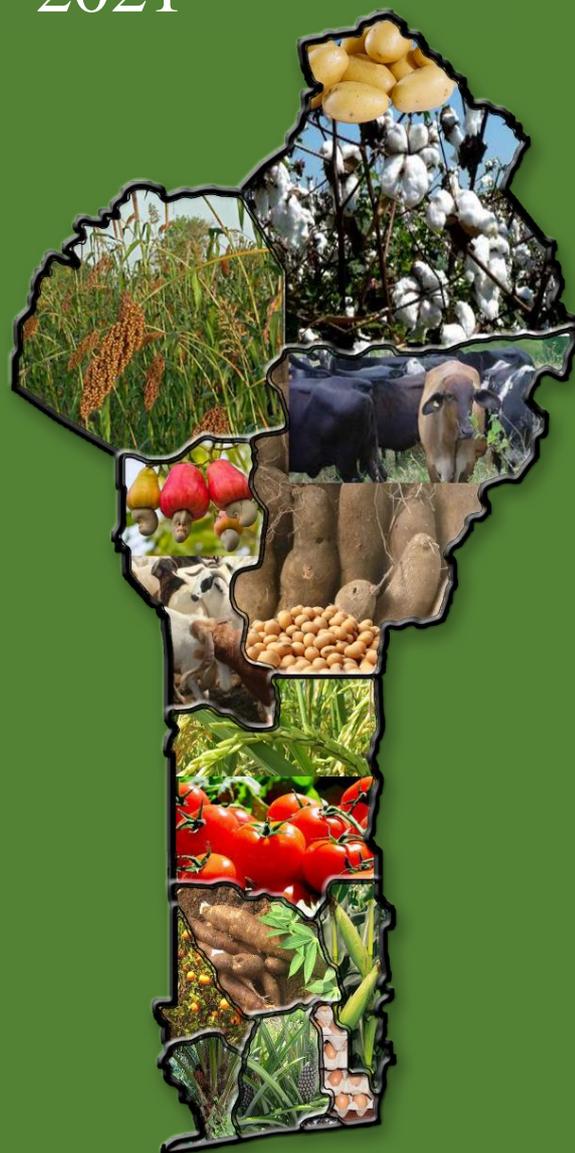


TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	V
1. INTRODUCTION.....	1
2. BILAN DU PSRSA ET DU PNIA PREMIERE GENERATION	4
2.1. PERFORMANCES DES FILIÈRES PRIORITAIRES	4
2.1.1. Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques	4
2.1.2. Evolution des principaux cheptels	5
2.1.3. Evolution des productivités : rendements des productions végétales.....	5
2.2. PERFORMANCES COMMERCIALES	6
2.2.1. Evolution des exportations agricoles	6
2.2.2. Balance commerciale agricole	7
2.2.3. Evolution des prix des produits agricoles	7
2.3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES	9
2.3.1. Croissance agricole globale.....	9
2.3.2. Croissance agricole des sous-secteurs	10
2.4. EVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	10
2.4.1. Evolution de la situation alimentaire	10
2.4.2. Evolution de la situation nutritionnelle.....	11
2.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL.....	12
2.5.1. Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance	12
2.5.2. Efforts publics de développement agricole	13
2.6. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSRSA	14
3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE	15
3.1. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION VÉGÉTALE	15
3.2. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION ANIMALE	15
3.3. CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE.....	16
3.4. CONTRAINTES D'ORDRE TRANSVERSAL AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	16
3.5. ANALYSE DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE.....	17
3.6. PROBLÈMES MAJEURS – DÉFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE	18
3.6.1. Problèmes majeurs du secteur agricole	18
3.6.2. Défis et enjeux de développement du secteur agricole.....	19
4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025.....	20
4.1. VISION DU PSDSA	20
4.1.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP	20
4.1.2. Vision du PSDSA du Bénin	20
4.2. OBJECTIFS DU PSDSA	20
4.3. AXES STRATÉGIQUES.....	21
4.4. COHÉRENCE DU PSDSA AVEC LE PAG ET LES PILIERS DU PDDAA AINSI QUE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ECOWAP	21

5. PRESENTATION DU PNIA DE DEUXIEME GENERATION	24
5.1. FONCTIONS ET CHAMPS COUVERTS PAR LE PNIASAN 2017 - 2021	24
5.2. PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA PERIODE 2017-2021	25
5.2.1. Filières et sous-secteurs d'investissement massif du PAG.....	25
5.2.2. Autres filières à promouvoir.....	26
5.2.3. Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé.....	26
5.2.4. Pôles de Développement Agricole comme champs d'intervention	27
5.3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PNIASAN 2017-2021.....	28
5.3.1. Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	28
5.3.2. Axe 2 : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée	36
5.3.3. Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	39
5.3.4. Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	44
5.3.5. Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs.....	47
6. EVALUATION DES COÛTS ET DES BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PNIASAN	51
6.1. ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN.....	51
6.2. INTÉGRATION DES FINANCEMENTS EN COURS ET EN PERSPECTIVE	53
6.2.1. Répartition et projection du financement intérieur de l'Etat (budget du MAEP).....	53
6.2.2. Estimation des financements extérieurs des projets et programmes en cours.....	54
6.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS).....	55
6.4. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	56
7. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	57
7.1. ESTIMATION DES PRODUCTIONS GÉNÉRÉES	57
7.1.1. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions végétales.....	57
7.1.2. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions animales	57
7.1.3. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions halieutiques	58
7.2. IMPACTS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	59
7.2.1. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine végétale	59
7.2.2. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale.....	59
7.2.3. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine halieutique.....	60
7.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	61
7.4. IMPACTS SOCIAUX	61
7.5. RISQUES, MENACES ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	61
8. OPERATIONALISATION DU PNIASAN ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE	64
8.1. OPERATIONNALISATION DU PNIASAN 2017 -2021	64
8.2. PROJETS PHARES DU PAG AGRICULTURE 2017-2021.....	65
8.3. PROJETS PRIORITAIRES AGRICOLES	65
8.4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PAR LE SECTEUR PRIVÉ.....	67

8.5.	MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉTAT	67
8.6.	ROLE DES COMMUNES DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	68
9.	DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION.....	69
9.1.	CADRE INSTITUTIONNEL D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE DU PNIASAN	69
9.2.	DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION	69
9.2.1.	<i>Le suivi évaluation du niveau stratégique.....</i>	<i>70</i>
9.2.2.	<i>Le suivi évaluation du niveau opérationnel.....</i>	<i>74</i>
9.2.3.	<i>Intégration du dispositif sectoriel dans une dynamique nationale et régionale</i>	<i>74</i>
10.	ANNEXES.....	75
10.1.	ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DE LA MÉTHODOLOGIE.....	75
10.2.	ANNEXE 2: EVOLUTION EFFECTIFS DES CHEPTELS ANIMAUX DE 2011-2015	77
10.3.	ANNEXE 3 : PROCESSUS DE FORMULATION DES AXES STRATEGIQUES ET DES OBJECTIFS DU PSDSA 2017-2021.....	77
10.4.	ANNEXE 4 : LES PROBLEMES MAJEURS DU SECTEUR AGRICOLE ET LES CONTRAINTES CORRESPONDANTES	81
10.5.	ANNEXE 5 : REPARTITION DES MISSIONS DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PNIASAN ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS	83
10.6.	ANNEXE 6 : FICHES DE SYNTHÈSE DES PRINCIPALES FILIERES.....	91

LISTE DES TABLEAUX

<i>TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES ET NIVEAU D'ATTEINTE DES INDICATEURS</i>	<i>4</i>
<i>TABLEAU 2 : RENDEMENTS DE PRODUCTION PAR FILIERE (EN KG/HA).....</i>	<i>6</i>
<i>TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE AGRICOLE</i>	<i>7</i>
<i>TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DU PIB AGRICOLE</i>	<i>9</i>
<i>TABLEAU 5 : DEPENSES DE CONSOMMATION PAR TÊTE ENTRE 2011 ET 2015 (EN FCFA)</i>	<i>12</i>
<i>TABLEAU 6 : NIVEAU DE RÉALISATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2015 (EN MILLIARD DE FCFA).....</i>	<i>13</i>
<i>TABLEAU 7 : COHÉRENCE DES AXES STRATEGIQUES DU PSDSA AVEC LES ORIENTATIONS DU PAG, LES PILIERS DU PDDAA ET DE L'ECOWAP.....</i>	<i>21</i>
<i>TABLEAU 8 : STRUCTURE DU PNIASAN DU BENIN.....</i>	<i>24</i>
<i>TABLEAU 9 : OBJECTIFS DES FILIERES ET SOUS-SECTEURS DU PAG.....</i>	<i>25</i>
<i>TABLEAU 10 : OBJECTIFS DE RENDEMENT ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS VÉGÉTALES.....</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 11 : OBJECTIFS DE PRODUCTIVITÉ ET DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS ANIMALES</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 12 : OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES A L'HORIZON 2021.....</i>	<i>28</i>
<i>TABLEAU 13 : COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN PAR AXE ET PAR CATÉGORIE D'ACTEUR (EN M DE FCFA)</i>	<i>51</i>
<i>TABLEAU 14 : COÛTS ANNUELS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN - MAEP ET SES PTF (EN M DE FCFA).....</i>	<i>52</i>
<i>TABLEAU 15 : BUDGET 2017 DU MAEP (EN M DE FCFA)</i>	<i>53</i>
<i>TABLEAU 16 : ESTIMATION DES FINANCEMENTS INTÉRIEURS CUMULÉS DU MAEP PAR AXE (EN M DE FCFA)</i>	<i>53</i>
<i>TABLEAU 17 : ESTIMATION DES RESSOURCES INTERNES ANNUELLES DU MAEP EN FONCTION DES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE (EN M DE FCFA)</i>	<i>54</i>
<i>TABLEAU 18 : REPARTITION DES PROJETS DU MAEP PAR AXE ET PAR PROGRAMME DU MAEP (EN M DE FCFA)</i>	<i>54</i>
<i>TABLEAU 19 : ESTIMATION DU BUDGET ACQUIS DU MAEP PAR AXE DU PNIASAN SUR LA PÉRIODE 2017 – 2021 (EN M DE FCFA).....</i>	<i>55</i>
<i>TABLEAU 20 : ESTIMATION DES GAPS DE FINANCEMENT DU MAEP (EN M DE FCFA)</i>	<i>55</i>

TABLEAU 21 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	57
TABLEAU 22 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS ANIMALES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 23 : PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 24 : SYNTHÈSE DES PRODUCTIONS CUMULEES ET VALEURS BRUTES SUR LA PERIODE 2017-2021.....	58
TABLEAU 25 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS EN DENRÉE ALIMENTAIRES D'ORIGINE VÉGÉTALE.....	59
TABLEAU 26: TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS(NORMES FAO, OMS) EN DENRÉES D'ORIGINE ANIMALE	60
TABLEAU 27 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (NORMES FAO) EN DENRÉES D'ORIGINE HALIEUTIQUE	60
TABLEAU 28 :MATRICE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTÉNUATION.....	62
TABLEAU 29 : LISTE ET BUDGETS PRÉVISIONNELS (EN M DE FCFA) DES PROJETS PHARES DU PAG	65
TABLEAU 30 : LISTE DES PROJETS AGRICOLES PRIORITAIRES DU PROGRAMME AGRICOLE (M DE FCFA).....	65
TABLEAU 31 : CADRE DE RESULTAT DU PNIASAN 2017-2021	71

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPARTITION DES COÛTS GLOBAUX DU PNIASAN PAR AXE PRIORITAIRE	52
FIGURE 2 : REPARTITION DES COÛTS ANNUELS GLOBAUX DU PNIASAN EN M DE FCFA	53
FIGURE 3 : REPARTITION DU VOLUME DE FINANCEMENT DES PROJETS PAR AXE ET PAR PROGRAMME DU MAEP..	54
<i>FIGURE 4 : PROPORTION DU GAP DE FINANCEMENT DU PNIASAN - VOLET MAEP</i>	<i>55</i>
<i>FIGURE 5 : SCHEMA D'OPERATIONNALISATION DU PNIASAN.....</i>	<i>64</i>
<i>FIGURE 6 : IMPLICATION DES NOUVELLES REFORMES POUR LES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI.....</i>	<i>68</i>
<i>FIGURE 7 : SCHEMA DU DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION</i>	<i>70</i>

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ACC	: Adaptation aux Changements Climatiques
AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANE	: Acteurs Non Etatiques
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
ATDA	: Agence Territoriale de Développement Agricole
B2A	: Bureau d'Etudes et d'Appui au secteur Agricole
BAI	: Bureau d'Analyse et d'Investigation
CAA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CAN	: Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CCoS	: Conseil Communal de Suivi
CDÉS	: Conseil Départemental de Suivi
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMA	: Centre d'Exploitation de Matériels Agricoles
CNAB	: Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNOS	: Conseil National d'Orientation et de Suivi
CNPBV	: Centre National des Produits Biologiques à usage Vétérinaire
CNULCD	: Convention des Nations-Unies pour la Lutte contre la Désertification
COMPACI	: Competitive African Cotton Initiative
CR	: Cadre de Résultats
CSPP	: Comité de Suivi des Projets Phares
CUMA	: Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
CVA	: Chaîne de Valeur Ajoutée
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
D-CAB	: Direction de Cabinet
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DGPSIP	: Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	: Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSA	: Direction des Statistiques Agricole
EAF	: Exploitation Agricole Familiale
ECOWAP	: Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIRE	: Gestion intégrée des Ressources en Eau
GTTS	: Groupe Technique de Travail sur les Semences
IECCC	: Information, Education, Communication pour un Changement de Comportement
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LOASAN	: Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
M de FCFA	: Million de francs CFA
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MPD	: Ministère du Plan et du Développement

NA	: Non Applicable
ND	: Données Non Disponibles
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	: Objectif de Développement Durable
OG	: Objectif Global
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
ONASA	: Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OS	: Objectif Spécifique
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PAFILAV	: Projet d'Appui à la Filière Lait et Viande
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAGS	: Programme d'Administration et de Gestion du Secteur
PAP	: Projet Annuel de Performance
PASCIb	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	: Pôle de Développement Agricole
PDC	: Plan de Développement Communal
PDE	: Programme de Développement de l'Elevage
PDPA	: Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PFR	: Plan Foncier Rural
PFT	: Plateforme de Transfert
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PIBH	: PIB du sous-secteur pêche
PGPE	: Plan de Gestion des Plans d'Eau
PNIA-Bénin	: Programme National d'Investissement Agricole du Bénin
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	: Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
POPAC	: Port de pêche artisanale de Cotonou
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
PPP	: Partenariat Public-Privé
PSDAN	: Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSI-GDT	: Plan Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAA	: Recherche Agricole et Agroalimentaire
RAP	: Rapport Annuel de Performance
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support System
SAPAA	: Système de Suivi et d'Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement des Communes
SGM	: Secrétaire Général du Ministère
SIGFiP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIM	: Système d'Information sur le Marché
SNFAR	: Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SONAPRA	: Société Nationale de Promotion Agricole
SUN	: Scaling Up Nutrition
SVGF	: Section Villageoise de Gestion Foncière
T/ha	: Tonne à l'hectare
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UCIMB	: Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund

Première partie :

Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025



1. INTRODUCTION

Le Bénin, avec un revenu annuel par habitant de 800 dollars US, fait partie des pays les plus pauvres du monde (Banque mondiale, 2013). Son Indice de Développement Humain (IDH) est faible et est estimé à 0,48 en 2014 ; ce qui le classe à la 167^{ème} place sur 188 pays évalués par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2016). Malgré un regain de croissance soutenue depuis 2012, autour de 5,5% en moyenne, la pauvreté monétaire ne recule pas. Les progrès en termes de réduction de la pauvreté non monétaire ne sont pas encore suffisants pour marquer ces dernières années, une évolution forte de l'Indice de développement humain (PNUD, 2015).

Dans les zones rurales, l'incidence de la pauvreté est plus élevée (43,6%) que dans les zones urbaines (32%). La population dépensant moins d'un dollar par jour est de 63,5 %. La pauvreté apparaît beaucoup plus comme un phénomène rural au Bénin, dans un contexte économique principalement caractérisé par la prépondérance du secteur agricole (EMICoV, 2015). Des possibilités réelles de diversification des sources de richesse et d'expansion économique existent avec entre autres, le renforcement des espaces UEMOA et CEDEAO et la proximité de la deuxième économie africaine (le Nigéria). Le secteur agricole est donc doté d'atouts pour l'émergence et le développement d'entreprises plus performantes et d'énormes potentialités pour la croissance de l'économie du pays.

Le secteur productif agricole est caractérisé par la prédominance des exploitations agricoles de type familial et sa vulnérabilité à la variabilité climatique. Les revenus et la productivité sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitifs les produits agricoles. La plupart des exploitants agricoles ont très peu recours aux intrants améliorés et s'adonnent à des pratiques d'exploitation minière qui accentuent la dégradation des ressources naturelles.

Malgré les conditions climatiques et édaphiques favorables à la diversification de la production agricole, le Bénin continue d'importer massivement certains produits notamment (i) le riz de l'Asie, (ii) des produits maraîchers de contre saison des pays voisins tels que le Nigéria, le Burkina Faso et le Togo, (iii) des produits congelés (volailles et produits halieutiques), des œufs de table et du lait pour couvrir les besoins alimentaires de la population.

L'Assemblée Générale des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (UA) à Maputo en 2003 a institué le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) afin d'accroître la sécurité alimentaire et la nutrition et augmenter les revenus des économies africaines principalement fondées sur l'agriculture. Parmi les principales décisions de ce sommet, il y a la recommandation faite aux pays de consacrer au moins 10% de leur budget aux investissements dans le secteur agricole et d'atteindre un taux de croissance de 6% dans le secteur.

Le bilan réalisé au terme d'une décennie de mise en œuvre du PDDAA met en relief de nombreux acquis, tant du point de vue de l'efficacité interne (amélioration de la gouvernance du secteur), qu'externe (augmentation de la production de certaines spéculations, avec parfois, une amélioration de la productivité). Cependant, de nombreuses faiblesses persistent, en matière institutionnelle notamment.

Sept défis majeurs ont été identifiés en Afrique de l'Ouest, à savoir (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires, (ii) intégrer au mieux la dimension nutritionnelle, (iii) affirmer et développer la complémentarité/spécialisation des agricultures dans l'espace régional, (iv) promouvoir des modèles d'intensification durable, réduire les impacts sur le climat et s'adapter aux changements climatiques, (v) accroître la résilience des exploitations familiales, (vi) hiérarchiser au mieux les priorités au niveau régional et (vii) gouverner l'intersectoriel.

Au terme des consultations réalisées entre 2013 et 2014, il a été organisé le Sommet des Chefs d'Etat en juin 2014 à Malabo (Guinée Equatoriale) qui a adopté la Déclaration sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence. Cette déclaration a défini sept (7) engagements spécifiques pour réaliser cette croissance et cette transformation accélérée de l'agriculture à savoir (i) l'engagement renouvelé aux Principes et Valeurs du Processus du PDDAA, (ii) l'engagement renouvelé à accroître les investissements financiers en faveur du secteur agricole, (iii) l'engagement à éradiquer la faim à

l'horizon 2025, (iv) l'engagement à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2025 par une croissance et une transformation inclusives de l'agriculture, (v) l'engagement à promouvoir le commerce intra-africain des produits agricoles de base et des services connexes, (vi) l'engagement à accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production pour tenir compte de la variabilité du climat et des autres chocs et (vii) l'engagement concernant la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats. Cette Déclaration a mis l'accent sur la mise en œuvre des engagements, les résultats et l'impact et sur la nécessité de s'inspirer des réalisations des dix premières années du PDDAA.

Au plan international, les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont remplacé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) arrivés à terme. Les questions de la gestion de l'environnement, objet des COP 21 et 22, de la résilience et de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) ont émergé sans occulter celles relatives à la Neutralité de la Dégradation des Terres (NDT) comme un axe majeur de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification (CNULCD) et confirmée par la cible 15.3 des ODD.

Au plan régional, la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) est arrivée à terme après dix années de mise en œuvre et de nouvelles orientations ont été définies au cours d'un séminaire ECOWAP+10 à Dakar en novembre 2015. L'Agriculture Intelligente Face au Climat (AIC) a été également adoptée lors d'un *"Forum scientifique de haut niveau des acteurs de l'ECOWAP/PDDAA"* comme l'une des réponses les plus pertinentes des acteurs agricoles face aux effets des Changements Climatiques.

La problématique de développement qui fonde les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), met l'accent sur l'accélération de la croissance économique du Bénin qui repose en priorité sur la promotion du secteur agricole. Le secteur occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 33% au PIB, fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat (INSAE, 2015). Ce secteur se caractérise par une faible productivité liée à l'utilisation des outils traditionnels et un faible taux d'adoption de semences améliorées, à la non maîtrise de l'eau, à la mauvaise organisation des filières, à l'insuffisance de l'encadrement technique, à l'insuffisance d'infrastructures, au faible financement des activités de production et à la faible prise en compte du genre dans les politiques de développement. Par ailleurs, l'analyse de la programmation des interventions dans le secteur révèle des insuffisances au nombre desquelles on peut citer : (i) une programmation insuffisamment concertée, (ii) une insuffisance de leadership du MAEP pour la coordination et le pilotage des interventions dans le secteur agricole, (iii) une insuffisance de dialogue inter-acteurs du secteur agricole et (iv) une insuffisance de cohérence, de coordination et de synergie des interventions.

C'est pour corriger toutes ces faiblesses pour la réalisation effective d'un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an recommandé aux Etats membres par l'Union Africaine (UA) dans le cadre du NEPAD et nécessaire à l'atteinte des OMD, qu'en 2006, sous l'impulsion du Gouvernement, un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) avait été initié. Ce document-cadre consensuel de stratégies du secteur agricole est adopté en Conseil des Ministres en 2011. L'opérationnalisation du PSRSA a nécessité l'élaboration d'une série de documents connexes que sont (i) le Cadre Institutionnel de mise en œuvre du PSRSA/PNIA, (ii) la Note d'Orientations Stratégiques de développement des filières agricoles, (iii) le Cadre Programmatique et (iv) la Note d'Orientations du Partenariat Public-Privé. L'horizon temporel du PSRSA est arrivé à échéance fin décembre 2015. Il a été procédé à son évaluation pour en tirer des leçons en vue de leur prise en compte dans le nouveau document de Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). Aussi, le contexte a-t-il connu beaucoup d'évolution avec l'apparition de nouveaux défis et enjeux aux plans national, régional, continental et international.

L'année 2016 coïncide avec l'échéance de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRPIII, 2011-2015) et le démarrage du processus d'élaboration d'un nouveau cycle de stratégie de croissance. Aussi, l'année 2016 est-elle également marquée par l'arrivée au pouvoir d'un nouveau régime qui a adopté un nouveau cadre d'orientation faisant de l'agriculture, un secteur d'investissement massif. Dans ce cadre, un Programme d'Action du Gouvernement (PAG) faisant du secteur agricole, une des priorités de développement de l'économie béninoise a été rédigé avec en

perspective, l'élaboration de projets de développement pour quelques filières agricoles dites phares, notamment l'ananas, l'anacarde, les cultures maraichères, le maïs, le riz, le manioc, la viande, le lait et la pisciculture.

Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du Bénin est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la stratégie de l'ECOWAP et prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes). Conformément à la stratégie de mise en œuvre de la feuille de route définie par le NEPAD, deux objectifs majeurs sont visés à travers l'élaboration des PNIA de deuxième génération à savoir (i) la transformation de l'agriculture et une croissance durable inclusive et (ii) le renforcement de la capacité systémique pour la mise en œuvre et la production des résultats. Les domaines d'actions stratégiques laissent apparaître le champ à couvrir par le PNIASAN. A l'objectif 1 sont rattachés quatre domaines d'actions stratégiques : (i) accroître la production et la productivité des chaînes de valeurs agricoles ; (ii) améliorer les marchés, les échanges et les chaînes de valeurs ; (iii) accroître la résilience des moyens d'existence et des systèmes et (iv) renforcer la gouvernance des ressources naturelles. L'objectif 2 comprend sept domaines d'action stratégique : (i) renforcer les capacités de planification ; (ii) renforcer les politiques et les institutions ; (iii) renforcer le leadership, la coordination et les partenariats ; (iv) améliorer les compétences, les connaissances et l'enseignement agricole ; (v) renforcer les données et les statistiques ; (vi) institutionnaliser la responsabilité mutuelle et (vii) accroître les financements publics et privés.

S'agissant du dispositif de pilotage du processus de formulation du PNIA deuxième génération du Bénin, il est porté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) avec la participation d'autres ministères (Plan, Finances, Cadre de vie, Commerce et Industrie, Eau), des acteurs privés, des Organisations de Producteurs, de la Société Civile et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Quant à l'étendue du Comité technique, il est composé de personnes provenant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), du Ministère du Plan et du Développement (MPD), du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), du Ministère de la Santé Publique (MSP), du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN), des chambres consulaires (CCIB, ReCAB et UCIMB), des OPA (PNOPPA, Interprofessions), du secteur privé, des Organisations de la Société Civile (PASCiB et ONG) et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

En ce qui concerne les ressources mobilisées pour conduire le processus, il a été procédé au prime abord à sa budgétisation. Le financement du budget a été réalisé grâce aux appuis financiers et techniques de l'Etat béninois (le MAEP), du NEPAD, de la CEDEAO, de la Banque Mondiale, de la FAO, de la CTB, de la GIZ, de l'Union Européenne (UE) et de la Coopération Suisse (DDC).

S'agissant de la méthodologie de conduite du processus, les grandes étapes ayant marqué la réalisation du processus d'élaboration du PNIA de deuxième génération sont matérialisées par plusieurs activités ayant conduit à des résultats bien précis (annexe 1). Il s'agit des activités de préparation du processus d'élaboration du PNIASAN y compris les concertations avec les acteurs de sa mise en œuvre, l'élaboration du document principal et des documents connexes puis la validation et le lancement de la mise en œuvre.

Les livrables issus de ces activités sont : (i) Note conceptuelle du dispositif de pilotage, (ii) Rapport d'étapes (phase préparatoire), (iii) Relevé des conclusions de l'atelier d'orientation, (iv) Projet de document du PNIASAN 2017-2021, (v) Rapport d'étapes (phase de planification), (vi) Document final PNIASAN 2017-2021, (vii) Document du pacte national de partenariat, (viii) Document de plan de communication, (ix) Rapport d'étapes (phase de validation).

Le présent plan stratégique (PSDSA) est articulé en deux parties : la présentation des orientations stratégiques à l'horizon 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017 – 2021.

2. BILAN DU PSRSA ET DU PNIA PREMIERE GENERATION

La présente section analyse les performances récentes du secteur agricole et l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays au cours des dix dernières années avec un accent particulier sur la période 2011-2015 qui est la période de mise en œuvre du PSRSA à travers le PNIA de première génération.

2.1. PERFORMANCES DES FILIÈRES PRIORITAIRES

Le PSRSA avait retenu treize filières prioritaires, dont les performances au cours des cinq années 2011-2015 ont été variables en termes de production et de productivité.

2.1.1. Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques

Le PSRSA a projeté les niveaux de production à atteindre en 2015 afin de satisfaire aux exigences de la population et aux besoins de devises de la nation. Les principaux résultats obtenus sont renseignés dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Evolution des différentes productions végétales, animales et halieutiques et niveau d'atteinte des indicateurs

Spécifications	Situation en 2008 (tonnes)	Cibles 2015 (tonnes)	Réalisations en 2015 (tonnes)	Réalisations moyennes 2011-2015 (tonnes)	Taux d'accroissement par rapport à la référence (%)	Taux de réalisation par rapport à la cible 2015 (%)
<i>Filières végétales</i>						
Maïs	978 063	1 900 000	1 286 060	1 265 348	31	67,69
Riz	109 871	395 000	204 310	216 825	86	51,72
Manioc	3 611 213	8 500 000	3 420 665	3 624 919	-5	40,24
Cultures maraîchères	325 519	400 000	633 862	577 677	95	158,47
Coton	210 604	600 000	269 173	281 853	28	44,86
Palmier à huile	319 500	505 000	32 943	116 331	-89,69	6,52
Igname	1 450 000	3 500 000	2 650 498	2 904 473	82,79	75,73
Ananas	134 966	600 000	244 207	291 499	81	40,7
Anacarde	99 000	120 000	225 230	110 761	128	187,69
<i>Filières animales</i>						
Viande	56 348	92 000	68 492	65 019	21,55	74,45
Lait	91 631	155 000	112 958	107 362	23,27	72,88
Œufs	9 072	24 000	14 746	12 614	62,54	61,44
<i>Filières halieutiques</i>						
Poissons	37 495	50 000	45 281	43 865	20,77	90,56
Crevettes	700	900	ND	ND	ND	ND

Source : Rapport d'évaluation PSRSA, 2016

Ces résultats comparés aux projections du PSRSA montrent que globalement les cibles de 2015 n'ont pas été atteintes pour les filières végétales exception faite des produits maraichers et de l'anacarde. En 2015, les taux d'accroissement par rapport à la référence de 2008 et ceux de réalisation des projections du PSRSA varient énormément d'une filière à l'autre. De façon plus approfondie, ce tableau 1 permet de classer les filières en trois grands groupes :

1. les filières où la production s'est accrue et les objectifs du PSRSA sont atteints : anacarde et cultures maraîchères ;
2. les filières où la production s'est accrue mais pas de façon suffisante pour que les objectifs du PSRSA soient atteints : ananas, riz, igname, maïs et coton ;
3. les filières pour lesquelles la production a régressé par rapport à la référence de 2008 : manioc et palmier à huile.

Des efforts conséquents devront être consentis pour améliorer les performances des filières pour lesquelles les cibles n'ont pas été atteintes, notamment pour le manioc qui joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire des populations béninoises.

Au niveau des filières animales, le tableau 1 montre que les cibles de 2015 n'ont été atteintes pour aucune des filières. Cependant, il faut noter que beaucoup d'efforts ont été faits pendant les cinq années de mise en œuvre du PSRSA pour l'augmentation de la production d'œufs de table qui est passée de 9 072 tonnes en 2008 à 14 746 tonnes en 2015, soit un taux d'accroissement de près de 63%. Pour les filières lait et viande, le niveau d'accroissement des productions est resté dans l'ordre de 20% entre 2008 et 2015. Cette situation met en exergue la nécessité d'accompagner davantage les projets/programmes et d'allouer plus de ressources financières pour le sous-secteur de l'élevage ainsi que la nécessité pour les acteurs de travailler davantage en synergie. Un effort supplémentaire doit être également fourni pour améliorer l'aménagement des parcours, la rationalisation de la gestion des espaces pastoraux ainsi que la disponibilité et l'accès aux intrants spécifiques et aliments de bétail. D'importants efforts restent donc à consentir pour ces différentes filières.

Concernant les filières halieutiques, l'analyse du tableau 1 montre que l'objectif du PSRSA pour 2015 a été globalement atteint, quand bien-même on note une légère chute en 2015. Ce résultat obtenu dans le sous-secteur se justifie par les nombreuses actions de promotion de la production aquacole qui sont mises en œuvre ces dernières années à travers les projets/programmes (PROVAC et ProCAD).

2.1.2. Evolution des principaux cheptels

En l'absence d'un recensement du cheptel national, une estimation des effectifs est faite sur la base des taux de croît calculés par la Direction de la Production Animale (DPA). Les taux de croît de l'effectif des cheptels est de 2,58% pour les bovins, 2,09% pour les ovins, 2,27% pour les caprins, 4,10% pour les porcins et 3,2% pour la volaille. Ces performances ont été réalisées avec la poursuite des efforts soutenus en matière de maîtrise des épizooties et d'amélioration des itinéraires techniques dans les différentes filières animales. Ainsi, il est noté au cours des dernières années un accroissement régulier des différents cheptels comme indiqué dans les graphiques mis en annexe 2 du présent document.

Cette croissance continue du cheptel n'a pas été possible sans la mise en place d'intrants vétérinaires adéquats et de qualité. Par ailleurs, la situation sanitaire des élevages a été globalement sous contrôle grâce au renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies.

2.1.3. Evolution des productivités : rendements des productions végétales

Les rendements dans leur ensemble ont légèrement augmenté sur toute la période d'exécution du PSRSA par rapport à leurs niveaux de 2008 (tableau 2), à l'exception des cultures maraichères (notamment la tomate et le piment) pour lesquelles les augmentations ont été significatives.

Le rendement du maïs a chuté en passant de 1422 kg/ha en 2011 à 1281 kg/ha en 2015, avec une moyenne de 1347 kg/ha sur la même période, notamment à cause des mauvaises conditions climatiques. Cependant, cette moyenne est supérieure à la valeur référence de 2008 qui est de 1088 kg/ha.

En ce qui concerne le riz, il s'observe également une baisse de rendement entre 2011 et 2015. En effet, après avoir augmenté entre 2008 et 2011, suite à la crise alimentaire de 2008 et aux mesures prises par le gouvernement, ce rendement a baissé passant de 3924 kg/ha en 2011 à 3129 kg/ha en 2015. Le rendement moyen du riz sur le plan national sur la période du PSRSA est de 3311 kg/ha, bien que dans certaines zones de production le rendement va au-delà de 4000 kg/ha grâce à l'appui des PTF.

Le rendement du coton qui était de 1 046 kg/ha en 2008 a baissé à 859 kg/ha en 2011. Le rendement le plus élevé obtenu entre 2011 et 2015 et qui est de 970 kg/ha en 2014 est resté en dessous de celui de l'année 2008. C'est au niveau du coton, que la chute des rendements s'est le plus observé, ceci malgré les multiples mesures prises par le gouvernement sur la période de mise en œuvre du PSRSA.

Le rendement de l'ananas, a aussi baissé durant la période de mise en œuvre du PSRSA, bien qu'il se soit amélioré de 2008 à 2011, passant de 56 193 kg/ha en 2008 à 79 555 kg/ha en 2011. Ce rendement a chuté de plus de 40% en descendant à 47 382 kg/ha en 2015. Cependant la moyenne sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA (59 049 kg/ha) est au-dessus de la valeur de référence.

Tableau 2 : Rendements de production par filière (en kg/ha)

Spécifications	Référence 2008	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
Maïs	1 088	1 422	1 251	1 383	1 399	1 281	1 347
Riz	3 128	3 924	3 333	3 032	3 139	3 129	3 311
Sorgho	991	1 191	1 010	1 046	988	986	1 044
Igname	14 484	16 982	13 669	15 073	15 046	13 082	14 770
Manioc	12 602	17 377	13 303	13 221	13 709	12 043	13 931
Tomate	5 386	5 821	6 446	8 326	8 779	7 786	7 432
Piment	2 014	1 954	2 783	2 651	2 706	2 928	2 604
Palmier à huile	8 512	ND	10 700	5 950	ND	ND	5 129
Anacarde	ND		ND	ND	325	ND	325
Coton	1 046	961	716	886	970	ND	883
Ananas	56 193	79 555	57 361	53 413	57 459	47 459	59 049

Source : DSA, 2016

2.2. PERFORMANCES COMMERCIALES

Les performances commerciales ont été analysées dans cette section sous l'angle de l'évolution (i) des exportations, (ii) de la balance commerciale et (iii) des prix des produits agricoles.

2.2.1. Evolution des exportations agricoles

Les exportations agricoles du Bénin sont dominées par trois groupes de produits de base : le coton, les graines et fruits oléagineux (karité, graines de coton, palmiste) et les fruits comestibles (noix de cajou et ananas).

2.2.1.1. Evolution des exportations du coton

Les exportations¹ du coton ont évolué de manière croissante sur toute la durée de mise en œuvre du PSRSA en passant de 61 619 tonnes en 2011 à 172 002 tonnes en 2015 soit un taux d'accroissement de 179% sur les cinq années, avec une moyenne annuelle de 106 171 tonnes. Le cumul de ces exportations de 2011 à 2015, s'élèvent en termes monétaires à 423 877 millions de FCFA, soit une moyenne annuelle de 84 775 millions de FCFA.

2.2.1.2. Evolution des exportations de l'anacarde

Les exportations² d'anacarde ont connu un accroissement important de 156% de 2011 à 2015. Elles sont passées de 51 348 tonnes en 2011 à 131 241 tonnes en 2015, avec une moyenne annuelle de 102 127 tonnes. Ces exportations ont rapporté au pays plus de 148 250 millions de FCFA sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA. Ce progrès est imputable entre autres, aux nombreuses actions entreprises par les projets/programmes qui ont contribué à la réorganisation de la filière, la mise en œuvre du mécanisme de vente groupée, l'amélioration variétale et la réhabilitation des plantations d'anacarde.

¹ Les exportations comprennent le coton fibre non peigné, les graines de coton, les déchets de fils de coton, les effilochés de coton, les déchets de coton, le coton peigné, les fils simples de coton en fibres non peignées. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées.

² Les exportations comprennent les noix de cajou brutes et les amandes blanches. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées.

2.2.1.3. Evolution des exportations de l'ananas

De 2012 à 2013, les exportations³ de l'ananas ont évolué de manière croissante avant de connaître une chute de 2013 à 2015. Sur les cinq années de mise en œuvre du PSRSA, 2 576 tonnes d'ananas ont été exportées à l'international (hors sous-région) représentant une valeur de plus de 220 millions de FCFA. Il faut cependant remarquer que ces exportations à l'international ne représentent qu'une infime partie des exportations du pays. En effet, selon plusieurs études moins de 2% de la production nationale d'ananas sont exportés à l'international, tandis que plus de 35% de cette même production sont exportés vers les pays de la sous-région et principalement le Nigeria. Cette situation révèle que le commerce de l'ananas se fait surtout à travers la sous-région que vers l'international.

Les segments de marché pour l'ananas méritent d'être recherchés aussi bien dans la sous-région que dans les pays européens.

2.2.2. Balance commerciale agricole

La balance commerciale agricole du Bénin est fortement déficitaire car les importations d'intrants agricoles, de produits agricoles et agroalimentaires supplantent nettement les exportations de produits agricoles et agroalimentaires. En valeur absolue, cette balance commerciale se creuse d'année en année, bien que nos exportations augmentent chaque année et que l'objectif du PSRSA/PNIA qui était d'accroître de 50% en 2015 le volume des exportations des produits agricoles soit largement atteint. En effet, nos exportations sont déjà passées de 220 302 tonnes en 2008 à 408 191 tonnes en 2014, soit 85,3% d'accroissement. Selon les données de l'INSAE, moins de 20% des importations sont couvertes par les exportations sur les années 2011-2015. Cette situation appauvrit davantage le secteur agricole et par ricochet l'économie béninoise. Selon le rapport d'évaluation de la réforme institutionnelle juridique et commerciale du secteur agroalimentaire, le programme d'action MCA/USAID, de février 2014 et autres documents, l'importation des intrants et équipements agricoles est encouragée par l'exonération et /ou la réduction des impôts et taxes chaque année ; ce qui contribuerait à expliquer la situation. Il faudra donc renverser la tendance en appuyant fortement les acteurs privés des filières agricoles autres que le coton, susceptibles d'impulser l'amélioration des exportations et de réduire les importations. Aussi, conviendrait-il de procéder à la prise des mesures incitatives au profit des produits béninois à l'exportation.

Tableau 3 : Evolution de la balance commerciale agricole

Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportation agricole (milliards de FCFA)	134,12	46,36	66,53	72,13	180,97	290,41
Importation agricole (milliards de FCFA)	405,8	336,45	435,77	583,08	980,51	916,23
Balance commerciale agricole (milliards de FCFA)	-271,68	-290,09	-369,24	-510,95	-799,54	-625,82
Taux de couverture des importations par les exportations agricoles (%)	33,05	13,78	15,27	12,37	18,46	31,70

Source : Données INSAE, 2010-2016, Traitements DPP/MAEP

2.2.3. Evolution des prix des produits agricoles

En prenant comme référence le marché Dantokpa, il ressort que de 2008 à 2015, le prix du maïs a évolué de façon croissante passant de moins de 200F le kg à 250F avec un pic de 350F le kg observé en 2009. En 2010, le prix a chuté de manière brusque avant de connaître une ascendance à partir de 2011 où nous observons une moyenne comprise entre 250 et 300 F jusqu'en 2015.

³ Les exportations comprennent l'ananas frais ou secs. Ces exportations sont celles qui ont été enregistrées (port et aéroport).

Pour le riz, les prix ont évolué de manière croissante entre 2008 et 2010 passant de 400 F le kg à 500 F. De 2010 à 2015, cette évolution est restée statique avec une moyenne de prix légèrement supérieure à 500 F/kg.

Le prix du gari de 2008 à 2015 a évolué de manière erratique mais globalement croissante passant de moins de 200 F/kg en 2008 à plus de 300 F en 2009. Ce prix a connu une chute drastique de 2010 à 2011 avant de reprendre son évolution croissante entre 2012 et 2014 et de redescendre en 2015 à 200 F/kg environ. Les hausses des prix constatées sont surtout liées à la baisse de la disponibilité de ces denrées induites en grande partie par les fluctuations climatiques.

2.2.3.1. Système d'information sur les marchés

Les systèmes d'information sur le marché facilitent l'accès au marché. Ils contribuent à réduire l'asymétrie d'informations et les coûts de transaction. Ils améliorent les décisions individuelles et concourent à l'équilibre des forces en présence. Les bulletins d'informations produits par l'ONASA s'inscrivent dans ce cadre en mettant à disposition des acteurs agricoles, les informations sur le prix pour une trentaine de produits vivriers. Toutefois, il est à noter que ces bulletins ne sont pas accessibles aux producteurs et le contenu reste limité aux informations sur les prix des denrées ; ce qui se justifie par le fait que les consommateurs constituent la cible essentielle de l'ONASA. De même, le Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) a initié un bulletin sur un système d'information sur le marché qui renseigne sur les prix des produits, intrants et denrées d'origine animale. En dehors de ces initiatives, les partenaires au nombre desquels on distingue la CTB, l'IFDC et le Pfd ont permis à certains producteurs d'accéder à la plateforme ESOKO qui vise à les renseigner sur les informations du marché des produits agricoles. Cependant, il faut prendre des mesures pour assurer la pérennité de l'utilisation de ce service dès la cessation de l'appui des PTF.

2.2.3.2. Système de contrôle et de l'assurance qualité

Suite à l'urgence de mettre en place une autorité compétente de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a été mise en place par décret n° 2011-113 du 8 mai 2012. Cependant, l'institutionnalisation de l'ABSSA a été un processus long (lourdeur de la procédure administrative), caractérisé par des crises et un faible niveau de management. Elle n'a pas réellement été opérationnelle. Des actions doivent être entreprises pour améliorer la fonctionnalité, la crédibilité de ses outputs et leur opérationnalité en synergie avec les autres structures en charge de la gestion de la qualité.

2.2.3.3. Normes des produits et denrées agricoles

Un certain nombre d'efforts ont été réalisés durant les cinq années de mise en œuvre du PSRSA pour la mise aux normes des produits et denrées agricoles. En effet, il est observé une augmentation de la quantité de produits contrôlés à l'exportation qui est passée de 93 839 tonnes en 2010 à 152 939 tonnes en 2014, soit un accroissement de 63%. Cependant, la conformité aux normes des produits agricoles ne s'est pas améliorée. Il est enregistré en 2014 un taux de conformité aux normes des produits végétaux par rapport aux normes microbiologique et mycologique de 77 % contre 78% en 2010, et un taux de conformité aux normes physico-chimique qui est de 90 % en 2014 contre 95% en 2010.

Notons également que les produits d'exportation sont peu diversifiés et accèdent difficilement au marché international, faute de conformité aux normes internationales. L'insuffisance du suivi-appui opérationnel des acteurs directs des différents maillons de filières pourrait expliquer la tendance à la baisse des taux de conformité aux normes des produits. Pour remédier à la situation, il conviendrait de renforcer les capacités des structures nationales, régionales et communales à assurer plus efficacement les opérations de promotion de la qualité des divers produits.

2.3. PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

La croissance économique moyenne annuelle du Bénin sur la période 2001-2010 est de 3,9%. Cette croissance est ensuite passée de 3,3% en 2011 à 5,7% en 2015 avec une moyenne annuelle de 5,1%. Le secteur agricole contribue pour une part importante à cette croissance, avec une moyenne de 2,4% sur la période 2011-2015. Cette contribution du secteur agricole est en hausse de 0,3 % en comparaison à la décennie 2001-2010.

2.3.1. Croissance agricole globale

La croissance du PIB agricole a été effective au cours des six dernières années. En effet, par rapport au taux de référence de 2008, on note une relance de la croissance du PIB agricole sur toute la période de mise en œuvre du PSRSA (supérieure à 6%, excepté l'année 2015 où le taux est de 4,1%). Cette performance est due en grande partie au relèvement progressif de la production cotonnière au terme des dernières campagnes agricoles et à l'augmentation des productions nationales d'ananas, d'anacarde, d'igname, de riz et de maïs. En outre, cette performance est également liée aux efforts fournis par le Gouvernement pour résorber progressivement la récession économique. Le recul du taux de croissance en 2015 est lié à : (i) une pluviométrie peu favorable à l'agriculture occasionnant la baisse généralisée des superficies emblavées et des rendements et (ii) une réduction de la production cotonnière établie à 269 173 tonnes en 2015 contre 393 :337 tonnes en 2014.

Tableau 4 : Evolution du PIB agricole

Indicateurs	Référence 2008	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne (2011-2015)	Ecart moyen par rapport à la référence
PIB agricole (en milliards de FCFA constants)	421,2	461,3	491	522,1	556	578,8	521,84	100,6
Taux de croissance du PIB agricole (en %)	3,6	5,2	6,4	6,3	6,5	4,1	5,6	2
PIB national (en milliards de FCFA constants)		1221,3	1287,2	1359,8	1432,8			
Part du PIB Agricole dans le PIB national (%)		33,3	32,6	33,0	32,5			
Taux de croissance économique (en %)		3,3	5,4	5,6	5,4			
Contribution du secteur agricole à la croissance économique (en %)		1,9	2,4	2,4				

Sources : INSAE, 2015 et BCEAO, 2016

La contribution du secteur agricole au PIB a évolué de manière erratique au cours de la période 2010 à 2014 avec une moyenne de 32,7%. La contribution du secteur agricole à la croissance économique a évolué de manière globalement croissante au cours des six dernières années. Cette situation est essentiellement due aux mesures prises par le Gouvernement pour résorber progressivement les différentes crises alimentaire, économique et financière et à l'accroissement de la production agricole dans son ensemble et particulièrement au relèvement progressif de la production cotonnière.

Le secteur agricole demeure donc un secteur prépondérant dans l'économie béninoise comme dans celle des pays de l'Afrique Subsaharienne. Il contribue considérablement à la croissance économique et induit par la même occasion une performance des secteurs secondaires et tertiaires en leur fournissant les matières premières indispensables à leur développement. Cependant, le pays est exposé à un certain nombre de chocs exogènes, au premier rang desquels figurent les aléas climatiques, les fluctuations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole) et la situation conjoncturelle du Nigéria. Egalement, un autre facteur de vulnérabilité découlait des engagements conditionnels liés au contrôle qu'exerçait l'État sur le secteur du coton (Banque Mondiale, 2016).

2.3.2. Croissance agricole des sous-secteurs

Durant la période 2010-2014, le sous-secteur agriculture a connu une progression constante de sa croissance qui est passée de 0,8% en 2010 à 7,6% en 2014. Sur la même période, la moyenne de croissance du sous-secteur est de 6,4%. Cette situation traduit les efforts permanents réalisés dans le sous-secteur. Cependant, ce taux moyen de croissance demeure en dessous des 8% fixé comme cible sur la même période. La contribution du sous-secteur agriculture au PIB agricole sur la période 2011-2014 est restée constante avec une moyenne de 75%. Ainsi, la production végétale contribue donc encore pour les trois quarts du PIB Agricole.

La croissance du sous-secteur élevage a connu une régression constante de 2011 à 2014 en passant de 3,5% à 3,2%. Ces performances sont faibles au regard de la cible fixée pour 2015 qui était de 5%. La contribution du sous-secteur élevage au PIB Agricole a augmenté de 2,88 points passant de 15,5% en 2011 à 18,5% en 2014. Le niveau atteint en 2014 est supérieur à la cible de 2015 qui est de 16%.

S'agissant du sous-secteur pêche, la croissance du PIB a évolué de 2011 à 2014, de manière constante avec une moyenne de 3,2%. La contribution de ce sous-secteur au PIB Agricole est quant à elle restée dans une tendance baissière passant de 12,2% en 2010 à 10,6% en 2014, avec une moyenne de 11,46%.

En résumé, les potentialités de l'élevage et de la pêche sont faiblement valorisées, car plusieurs études montrent que ce sont des sous-secteurs à forte valeur ajoutée et qui sont de ce fait des sources de croissance potentielles, surtout que la demande en poissons et en produits carnés demeure croissante et est aujourd'hui satisfaite majoritairement par les importations.

2.4. EVOLUTION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Le Bénin est globalement autosuffisant pour les céréales (à l'exception notable du riz) et les racines et tubercules, mais il est fortement dépendant des importations de produits d'origine animale et halieutique. L'insécurité alimentaire est liée à des disponibilités alimentaires inégalement réparties dans le pays et à une forte incidence de pauvreté, dans un contexte récurrent de hausse des prix des denrées alimentaires de base.

2.4.1. Evolution de la situation alimentaire

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue encore de nos jours l'une des problématiques majeures du développement au Bénin. Environ 20 % des ménages sont en insécurité alimentaire (EMICoV, 2015) et le pourcentage de ménages avec une consommation alimentaire pauvre/limite est en moyenne de 23% (AGVSAN, 2013). Les apports journaliers en énergie de ces ménages n'atteignent pas les 2400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS.

D'une manière générale, la situation de la malnutrition au Bénin reste préoccupante et se pose avec acuité tant en milieu rural qu'en milieu urbain. A titre d'exemple, les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire (AGVSA) menée en 2013 par le Gouvernement du Bénin avec le soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM) indiquent qu'au niveau national, 1,1 millions de personnes sont en insécurité alimentaire. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en milieu rural (15%) qu'en milieu urbain (8%). Il en est de même du risque d'insécurité alimentaire qui touche 43% des populations en milieu rural et 25% en milieu urbain, soit au total 34% de la population au niveau national (AGVSA, 2013).

Les habitudes alimentaires sont influencées à la fois par les conditions agro-écologiques, les facteurs socioculturels, économiques et la disponibilité alimentaire. Le repas de la plupart des béninois est souvent composé d'aliments de base (céréales, racines, tubercules) accompagnés de sauce, dont la composition varie selon les moyens économiques. En général, la quantité est plus importante que la qualité nutritionnelle. Certains modes de préparation et de cuisson entraînent une perte importante de nutriments et une contamination des aliments.

L'accessibilité aux denrées alimentaires est conditionnée par trois éléments majeurs : le prix des denrées de première nécessité, le revenu des ménages et les aspects sociopolitiques et culturels. Le

prix des denrées a fortement augmenté ces dernières années suite à la triple crise énergétique, alimentaire et financière de l'année 2008. De même, la priorisation du désenclavement des zones cotonnières au détriment des zones de production des cultures maraichères et céréalières ne facilite pas la mise en marché de ces produits.

Par ailleurs, la faible technologie de transformation des produits agricoles et l'inefficacité des systèmes post récoltes des produits alimentaires de première nécessité ont affecté négativement l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans au sein des ménages à ressources limitées. Le prix du kilogramme de maïs, principale céréale de base de l'alimentation au Bénin, a globalement augmenté d'environ 50% sur la période 2007-2015 (Mercuriale ONASA, 2015).

Cette flambée des prix dans le temps constitue un obstacle majeur à l'accès aux denrées alimentaires de base par les populations. Il existe donc des disparités spatiales d'accès aux denrées de base suivant les régions.

Le taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels est apprécié à travers la couverture des besoins alimentaires de la population par la production nationale et la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur la période 2011 à 2015, le taux moyen de couverture des besoins alimentaires par la production nationale s'est amélioré par rapport à la valeur de référence de l'année 2008 pour les produits végétaux. Par contre, il est resté en-dessous de la valeur de référence pour les produits animaux et halieutiques sur la même période. En conséquence, les cibles attendues en 2015 n'ont pas été atteintes et les populations ont eu recours à l'importation de produits halieutiques et animaux. Cette situation s'explique par la faible performance notée au niveau des sous-secteurs élevage et pêche. Des efforts conséquents restent donc à fournir pour améliorer la couverture des besoins alimentaires par la production nationale.

2.4.2. Evolution de la situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle au Bénin demeure aussi très préoccupante. Certes, des progrès ont été enregistrés en matière d'émaciation. De 10% en 2011 (EMICoV, 2011), le taux d'émaciation modérée et sévère est ainsi tombé à 4,6% (MICS, 2014). Cependant, 45% des décès des enfants de moins de cinq ans est dû à la malnutrition. Les enfants avec émaciation sévère ont un risque de mortalité d'environ 11,6 fois plus élevés par rapport aux enfants normaux.

La malnutrition chronique ou retard de croissance est passée de 32% en 2011 (EMICoV, 2011) à 34,4% en 2014 (MICS, 2014) alors que le seuil est jugé critique par l'OMS à partir de 30%. La situation est plus critique en milieu rural (35,2%) qu'en milieu urbain (25,8%) et affecte plus les garçons que les filles (EMICoV, 2011). Quant au retard de croissance sévère, sa prévalence est de 12,4% (MICS, 2014).

La prévalence de l'insuffisance pondérale modérée et sévère est de 18,6% (MICS, 2014). Quant à sa forme sévère, elle est de 4,9% d'après la même source contre 4,8% en 2011 (EMICoV, 2011). La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de 5 ans est de 1,7% (MICS, 2014).

En outre, la consommation de sel iodé par les ménages est de 38,8% (MICS 2014). Par ailleurs, d'après une étude réalisée en 2000, l'avitaminose A touche 82% des enfants âgés de 12 à 71 mois dans le Nord contre 64% dans le Sud. Il n'existe pas de données actualisées sur l'avitaminose mais la situation est globalement jugée critique par les spécialistes. D'après la même source, 50 % des enfants de moins de 5 ans et 60 % des femmes enceintes souffrent d'anémie par carence en fer et entre 10 et 40 % des adolescents d'une carence en iode (goitre). La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages est tributaire de leur niveau de revenu et de leurs moyens d'existence. L'estimation du taux d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux a été faite en utilisant l'indicateur du niveau de vie des ménages qu'est la dépense de consommation par tête (tableau 5).

Tableau 5 : Dépenses de consommation par tête entre 2011 et 2015 (en FCFA)

	<i>Dépenses par tête 2011</i>	<i>Dépenses par tête 2015</i>	<i>Dépenses par tête 2015 déflatées au prix de 2011</i>	<i>Evolution du niveau de vie (%)</i>
<i>Urbain</i>	327 234	336 099	315 029	-3,73
<i>Rural</i>	154 070	158 351	148 424	-3,66
<i>Bénin</i>	226 440	238 343	223 402	-1,34

Source : INSAE/EMICoV (2015)

L'analyse de l'évolution de la consommation des ménages ruraux entre 2011 et 2015 (tableau 5) montre que la dépense annuelle par tête en termes réels est passée de 154 070 FCFA à 148 424 FCFA, soit une baisse d'environ 3,7%. Cette restriction dans la dépense par tête des ménages ruraux peut être assimilée à la baisse du niveau de vie en milieu rural entre 2011 et 2015 alors qu'il est attendu une amélioration de 15% en 2015. En conséquence, des efforts restent à faire avec les autres ministères sectoriels pour inverser cette tendance de façon durable. Ce constat fait appel à une gouvernance efficace du secteur agricole et alimentaire.

2.5. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNEL

L'élaboration et la mise en œuvre du PSRSA/PNIA a impliqué les acteurs étatiques et non étatiques qui se trouvent à la fois aux niveaux local, régional et national.

2.5.1. Etat et fonctionnalité des dispositifs de gouvernance

Plusieurs acteurs interviennent dans le secteur agricole à savoir : l'Etat, les Organisations Professionnelles Agricoles, les Collectivités Décentralisées, les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers. La coordination des actions dans le secteur est du ressort de l'Etat.

L'Etat, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et ses différents services techniques centraux et déconcentrés, élabore en collaboration avec les autres acteurs la politique agricole de la nation et en assure le suivi de l'exécution. Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole mis en œuvre au cours des années 2011-2015 a permis de recentrer les missions et fonctions des différents acteurs en vue d'une amélioration de leurs incidences sur le secteur.

Les Organisations Professionnelles Agricoles, les ONG, les institutions de financement et les réseaux de crédit décentralisé, s'affirment de plus en plus comme des acteurs incontournables dans la cogestion du secteur agricole.

Le secteur privé à travers des opérateurs individuels ou diverses associations professionnelles, joue un rôle important dans le dispositif institutionnel agricole, pour l'organisation des activités en amont (approvisionnement en intrants, fourniture d'équipements agricoles, etc.) et en aval de la production (commercialisation, exportation, prestations de services, etc.). Même si quelques dysfonctionnements ont été notés, il est considéré comme le levier de la relance du secteur agricole

Au niveau des Collectivités locales, les prérogatives à elles conférées par la loi sur la décentralisation constituent un atout important, notamment en ce qui concerne le développement local au cœur duquel se trouve le secteur agricole. Dans ce domaine, les communes n'ont pas encore atteint le niveau d'appropriation requis pour accorder plus d'importance au secteur agricole dans les Plans de Développement Communaux (PDC) en vue de compléter les efforts du pouvoir central pour l'accompagnement et l'appui aux initiatives locales, la sécurisation et l'aménagement des terres agricoles.

Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin complète ce dispositif institutionnel avec une amorce de dynamisation qui devait permettre d'animer le partenariat et les appuis en direction du monde paysan. Mais il marque encore le pas en termes d'actions concrètes, faute de programme pluriannuel cohérent réellement porté par les organes élus.

Les Partenaires Techniques et Financiers, en plus de contribuer au développement du secteur agricole par les appuis financiers et techniques qu'ils apportent à travers les projets et programmes du secteur, engagent des actions concertées en vue de renforcer le dialogue entre les autorités du Bénin et les autres acteurs du secteur. Ce qui permet de faciliter, dans le respect de l'esprit de la Déclaration de Paris, la coordination des interventions des partenaires au développement.

L'existence aujourd'hui du cadre institutionnel du secteur qui intègre tous les autres acteurs devra permettre la convergence des actions favorables au développement du secteur agricole. La bonne fonctionnalité de ce cadre représente un défi auquel il faudra veiller. Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS), principal organe de ce cadre de concertation a été installé en décembre 2015. L'installation de ses démembrements aux niveaux départemental et communal (CDeS et CCoS) n'a pas été effective au 31 décembre 2015 et ses fonctions d'orientation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de développement du secteur agricole n'ont pas été assumées. Toutefois, ce dysfonctionnement a été corrigé avec l'animation des cadres d'échanges et de concertations entre les acteurs du secteur, notamment :

- le Groupe Thématique Agriculture (GTA) présidé par le Chef de file des PTF qui a régulièrement tenu des sessions semestrielles au cours desquelles des préoccupations du secteur ont été discutées (même si la périodicité des sessions est à améliorer) ;
- la revue annuelle du secteur organisée régulièrement au début de chaque année a permis d'échanger sur les performances du secteur agricole avec la participation de tous les acteurs; et
- le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) installé en 2011 est apparu à travers son rôle de coordination comme un organe incontournable dans le dispositif de gouvernance dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition. La période 2011–2015 a permis au CAN de mettre en place son dispositif opérationnel aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. L'avènement du CAN a confirmé le secteur agricole comme étant un maillon très important dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Signalons enfin, que le fonctionnement du CAN a été appuyé par une concertation des acteurs à travers les initiatives SUN (Scaling-Up Nutrition) et Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet appui a favorisé un accroissement d'investissements directs des acteurs privés dans le sous-secteur SAN.

2.5.2. Efforts publics de développement agricole

La volonté de développement du secteur agricole affichée par les uns et les autres lors de l'élaboration du PSRSA/PNIA ne s'est pas entièrement concrétisée. En effet, l'affectation des ressources du budget national et des ressources extérieures mises en place avec l'appui des PTF pour le financement de la mise en œuvre du PSRSA, dénote un niveau faible de financement du secteur. Il est prévu un montant de 1 531,05 milliards de FCFA à investir dans le secteur agricole entre 2011 et 2015. Mais au 31 décembre 2015, sur cette prévision, un montant de 742,31 milliards de FCFA a été réellement investi par l'Etat et le secteur privé, soit un Taux d'Exécution Financière (TEF) de 48,48%. Il faut noter cependant que le montant de l'investissement du secteur privé en 2015 n'est que le report de la valeur de 2014 faute de disponibilité de la valeur actuelle.

Tableau 6 : Niveau de réalisation financière au 31 décembre 2015 (en milliard de FCFA)

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Prévisions annuelles du PSRSA (milliards)	209,98	253,79	292,90	353,00	421,36
Prévisions cumulées du PSRSA (milliards)	209,98	463,78	756,68	1109,69	1531,05
Réalisations annuelles (milliards)	84,41	119,50	160,68	180,49	197,22
Réalisations cumulées (milliards)	84,41	203,92	364,60	545,09	742,31
Ecart annuels (milliards)	125,57	134,29	132,22	172,51	224,14
Ecart cumulés (milliards)	125,57	259,86	392,09	564,60	788,74
Taux d'exécution financière annuel (%)	40,20	47,09	54,86	51,13	46,81
Taux d'exécution financière cumulé (%)	40,20	43,97	48,18	49,12	48,48

Source : DPP/MAEP 2016

Il est également important de faire remarquer que malgré l'évolution parabolique du budget alloué à l'investissement global du pays, le budget d'investissement du MAEP a connu une évolution erratique mais globalement décroissante, passant de 41,3 milliards en 2010 à 33 milliards en 2015. Le poids de l'investissement du MAEP par rapport à l'investissement global du secteur agricole (MAEP et les autres ministères) a aussi évolué de façon erratique avec sa plus faible valeur enregistrée en 2010 et son pic en 2011. En moyenne sur la période 2011 à 2015, 6,5% des dépenses totales de l'Etat ont été investies dans le secteur agricole, ce qui est en dessous des 10% de l'engagement de Maputo.

Au total, l'agriculture béninoise est confrontée à certaines contraintes dont les plus importantes sont : (i) les difficultés de disponibilité et d'accès aux intrants agricoles et au foncier ; (ii) la faible maîtrise de l'eau et de l'énergie, (iii), le faible niveau d'organisation des filières agricoles, (iv) l'enclavement des zones de production, (v) l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de stockage appropriées, (vi) une mécanisation embryonnaire, (vii) la faible résilience des populations vulnérables, (viii) l'incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles et (ix) l'insuffisance et l'inadéquation du financement du secteur agricole.

2.6. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSRSA

Le bilan fait de la mise en œuvre du PSRSA permet de dégager quelques leçons qui vont guider l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau document de stratégie du secteur agricole.

Processus de formulation du PSRSA :

Le processus d'élaboration du PSRSA a été conduit de façon participative et inclusive, ce qui a favorisé son internalisation par tous les acteurs notamment les Acteurs Non Etatiques (ANE). Les acteurs ont reconnu que ce processus a été favorable à la contribution des ANE à la mise en œuvre du PSRSA. Ce processus devra guider l'élaboration de la deuxième génération de tous les documents de politiques et de stratégies et du secteur agricole. Mais la vulgarisation tardive du PSRSA a freiné l'élan pris à la formulation.

Opérationnalisation du cadre programmatique :

Le fait que le cadre programmatique a été élaboré deux ans après l'adoption du PSRSA n'a pas favorisé sa pleine opérationnalisation. Tous les outils prévus tels que les projets filière n'ont pas été effectifs pour favoriser l'alignement des interventions des Partenaires Techniques et Financiers. Il est donc retenu que les documents connexes qui opérationnalisent le document de stratégie doivent être élaborés dans les brefs délais suivants l'adoption dudit document.

Concernant la mise en œuvre des programmes cadres, il est aussi relevé que les chefs de file n'ont pas eu les capacités nécessaires pour coordonner les interventions en faveur de ces programmes cadres. Un renforcement des capacités matérielles et financières permettront aux chefs de file des programmatiques cadres, de jouer pleinement leur rôle de coordination dans la mise en œuvre.

Opérationnalisation du cadre institutionnel

La mise en place tardive du Conseil National d'Orientation et de Suivi de la mise en œuvre du PSRSA (CNOS) a été un facteur limitant la maîtrise de la contribution des ANE à la mise en œuvre du PSRSA. Le CNOS avec ses démembrements (Comité Départemental de Suivi et Comité Communal de Suivi) demeure un outil pertinent pour le pilotage stratégique du secteur agricole. A cet effet, la bonne fonctionnalité de ce cadre est un défi sur lequel, les acteurs doivent travailler.

La définition et la répartition claires des rôles de chaque catégorie d'acteurs est une pratique à renforcer car elle a permis la synergie des actions en faveur du PSRSA.

La budgétisation et la consommation des ressources

La budgétisation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) a été faite sans contraintes mais les programmations budgétaires n'ont pas été à la hauteur des ambitions du PNIA. De plus, les procédures de passation de marchés publics et de consommation de crédit n'ont pas tenu suffisamment

compte des spécificités du secteur agricole. Ceci a eu pour conséquence, le faible taux d'exécution financière du PNIA. Le secteur agricole devra travailler en tandem avec le Ministère en charge de l'économie et des finances pour améliorer les prévisions budgétaires et le taux de consommation de ces budgets.

Dispositif de suivi-évaluation

L'inexistence d'une base de Recensement National de l'Agriculture (RNA), la faible disponibilité de données statistiques et le soupçon qui pèse sur la fiabilité des données disponibles n'ont pas favorisé une évaluation complète et approfondie du niveau d'atteinte de tous les indicateurs fixés, ni la contribution réelle du secteur à l'atteinte des indicateurs macro et la contribution de chaque catégorie d'acteurs à l'atteinte de tous les indicateurs. La question des statistiques agricoles doit être reconsidérée les années à venir.

Le dispositif de reddition de compte avec des revues trimestres de performances des structures et projets sous tutelles et les revues annuelles de performances du secteur agricole, est une bonne pratique à poursuivre.

Validité du PSRSA

Le niveau de mise en œuvre du PSRSA montre que la vision du secteur agricole et les orientations stratégiques demeurent d'actualité et devront dans la nouvelle stratégie intégrer les changements intervenus dans le contexte national, régional et africain.

3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE

Les performances des sous-secteurs de production végétale, animale et halieutique ci-dessus signalées et résultant de la mise en œuvre du PSRSA ont été fortement influencées par diverses contraintes qui continuent d'entraver le réel développement du secteur agricole. Ces contraintes ci-dessous rappelées relèvent à la fois des trois sous-secteurs mais également transversales.

3.1. Contraintes au développement du sous-secteur de la production végétale

Les analyses effectuées sur la base des résultats d'investigations faites auprès des acteurs du secteur agricole, révèlent l'existence de différents facteurs qui limitent encore l'essor du sous-secteur de la production végétale. Il s'agit essentiellement de :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants agricoles (engrais spécifiques et produits phytosanitaires) ;
- ☞ faible disponibilité et utilisation des semences améliorées des cultures ;
- ☞ faible mécanisation des systèmes agricoles ;
- ☞ faible diversification des produits agricoles ;
- ☞ insuffisance des aménagements hydroagricoles et ceux existants sont faiblement valorisés ;
- ☞ utilisation disproportionnée de pesticides chimiques pour le cotonnier, les produits maraîchers et autres vivriers, aux conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine ;
- ☞ dégradation de la fertilité des sols dans presque toutes les zones agro écologiques du pays.

3.2. Contraintes au développement du sous-secteur de la production animale

A l'instar du sous-secteur de la production végétale, celui de la production animale est également confronté à diverses contraintes qui handicapent son essor et se résument ainsi qu'il suit :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants animaux et produits vétérinaires ;
- ☞ divagation des animaux domestiques et transhumance des bovins ;
- ☞ persistance de certaines maladies et mortalité élevée dans les élevages ;

- ☞ offre insuffisante de produits animaux pour satisfaire les besoins de consommation nationale ;
- ☞ faible maîtrise des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille) ;
- ☞ faible productivité laitière des vaches ;
- ☞ difficultés d'alimentation et d'abreuvement des animaux en saison sèche ;
- ☞ faible maîtrise de la gestion des bœufs de trait ;
- ☞ absence de planification du déstockage des élevages ;
- ☞ faible niveau d'intensification et de diversification des productions et produits animaux ;
- ☞ concurrence des importations de produits carnés (viande, volaille, lait,..) importés aux productions locales ;
- ☞ augmentation de la pression sur les ressources naturelles (terre, eaux, pâturage...)
- ☞ Conflits entre agriculteurs et éleveurs.

3.3. Contraintes au développement du sous-secteur de la production halieutique

Le sous-secteur de la production halieutique est également confronté à diverses contraintes qui limitent sa performance et se résument ainsi qu'il suit :

- ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants halieutiques ;
- ☞ faible utilisation des résidus agro-industriels pour l'alimentation des poissons ;
- ☞ faible connaissance des systèmes d'exploitation des plans d'eau et retenues ;
- ☞ mauvaises pratiques agricoles et sociales autour des plans d'eau (déboisement, labour, utilisation de pesticides, lessives et vaisselle....) ;
- ☞ utilisation des engins prohibés ;
- ☞ méconnaissance de la pratique de pêche par certaines communautés ;
- ☞ faible productivité des plans d'eau ;
- ☞ colonisation des plans d'eau par la jacinthe d'eau ;
- ☞ diminution des stocks halieutiques et de la diversité biologique des plans d'eau ;
- ☞ les techniques de conservation, de transformation et d'emballage des produits de pêche peu adaptées ;
- ☞ concurrence des importations de poissons aux productions locales (insuffisantes) ;
- ☞ comblement des bas-fonds et plans d'eau.

3.4. Contraintes d'ordre transversal au développement du secteur agricole

Outre les contraintes spécifiques au développement des trois (3) sous-secteurs ci-dessus évoqués, il est aussi répertorié et signalé par les acteurs du secteur agricole, plusieurs autres contraintes d'ordre transversal et se résument comme suit :

- ☞ faible valorisation et diversification des produits primaires ;
- ☞ faible transformation des productions agricoles (végétaux, animaux, halieutiques, ...) ;
- ☞ coût encore élevé des facteurs de production agroalimentaire (électricité, eau, téléphone, équipements...)
- ☞ fluctuation du prix des matières premières et leur pénurie par moment ;
- ☞ variations non maîtrisées du prix des produits agricoles et denrées alimentaires ;
- ☞ faible organisation des OPA et persistance par endroit de problèmes de gouvernance : intérêts égoïstes et les conflits de leadership entre membres des OPA faïtières ;
- ☞ insuffisance des services économiques aux membres par les OPA faïtières;
- ☞ faible praticabilité des axes routiers doublée par endroit des tracasseries routières;
- ☞ faible intégration et productivité des systèmes agricoles (culture, élevage, bois, ..)

- ☞ absence / inadéquation de domaines d'exploitation réservés à l'activité ;
- ☞ manque de concertation et de synergie entre les différents acteurs des filières ;
- ☞ insuffisance de planification, de suivi, d'information et de statistiques sur les marchés et la gestion durable des filières ;
- ☞ insuffisance des relations contractuelles d'affaires entre acteurs d'une même filière ;
- ☞ faible accès et inadéquation des crédits au financement agricole ;
- ☞ priorité au financement notamment de la commercialisation des produits de rente (coton, anacarde...) par les banques et autres institutions financières que pour les cultures vivrières ;
- ☞ insuffisance de moyens financiers pour les femmes transformatrices et les agroindustriels pour faire des stocks conséquents de matières premières et des produits de vente ;
- ☞ faible propension des populations rurales et particulièrement des producteurs agricoles, à l'assurance agricole ;
- ☞ insuffisance de garantie ou de sûretés réelles suffisamment fiables à présenter par les producteurs agricoles pour l'accès aux crédits ;
- ☞ mauvaise pratique des feux de végétation ;
- ☞ faible organisation de la commercialisation/marchés ;
- ☞ dégradation de la faune, de la flore et de la fertilité, érosion des espaces exploités ;
- ☞ faible valorisation des NTIC dans la promotion des filières et le développement du secteur agricole ;
- ☞ faible accès des acteurs agricoles à la base aux informations techniques et économiques sur les filières agricoles ;
- ☞ capacités d'adaptation encore faibles des acteurs à la base des filières agricoles face aux effets de changement climatique ;
- ☞ mesures incitatives encore insuffisantes pour les investissements dans le secteur agricole notamment une fiscalité du développement au sein du secteur, des mesures d'exonération à l'importation ;
- ☞ synergie d'actions encore faible dans les interventions en faveur du secteur agricole : intra et intersectorielle.

3.5. Analyse de la synthèse du diagnostic du secteur agricole

Malgré la prédominance de l'agriculture de type familial, des entreprises agricoles modernes sont de plus en plus présentes dans le secteur. Mais ces initiatives sont toujours peu nombreuses pour combler les déficits en besoins alimentaires enregistrés dans la plupart des sous-secteurs et particulièrement en produits carnés et en poisson. En effet, les productions actuelles de viande, de lait, des œufs et des poissons sont insuffisantes pour les besoins de la population.

Diverses raisons ou facteurs sont à l'origine de la performance actuelle du secteur agricole. Il s'agit entre autres de : (i) de la faible maîtrise des itinéraires techniques, (ii) des mauvaises pratiques culturales, et (iii) de l'appauvrissement des sols, surtout ceux des bas-fonds aménagés. Malgré les efforts conjugués en investissements par le gouvernement et les PTF, des besoins en infrastructures et équipements de base (mécanisation, maîtrise de l'eau, dessertes rurales, etc.) ne sont toujours pas couverts.

Les pertes post-récolte sapent les efforts des producteurs à cause de l'insuffisance des équipements modernes de stockage, de conservation et de transformation. Des besoins croissant de crédits pour des investissements agricoles à moyen et long termes demeurent malgré les actions engagées (Caisse mutuelle, IMF, Banques, AMAB,..) et dont certaines attendent d'être opérationnalisées (FADeC-agriculture, FNDA). Même les mesures d'accompagnement et les réformes sont insuffisantes ou mal appliquées. Le cadre formel de partenariat public-privé pour la promotion des filières demeure un chantier inachevé; ce qui constitue un handicap à l'investissement privé dans le secteur agricole.

Malgré l'existence d'initiatives d'appui à l'entrepreneuriat rural, il existe des difficultés à promouvoir le professionnalisme agricole.

Par ailleurs, force est de constater que l'agriculture béninoise demeure majoritairement essentiellement pluviale et du coup, doit faire face aux effets induits par le changement climatique qui représente une menace sans précédent pour l'agriculture béninoise et donc pour la souveraineté alimentaire et les conditions de vie notamment des groupes les plus vulnérables. Au nombre des conséquences sur le secteur agricole, on retient une incidence négative sur la production et la productivité agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la propagation des maladies et l'apparition de nouvelles épizooties. Face à cette contrainte climatique, il apparaît important, pour atteindre les objectifs fixés au secteur agricole, d'adopter une agriculture qui répond à la fois à l'adaptation, à l'atténuation et à la sécurité alimentaire tout en préservant autant que faire se peut l'environnement. En effet, la protection des moyens d'existence agricoles et donc la sécurité alimentaire et nutritionnelle, passe par la réduction de l'influence des facteurs des risques sous-jacents qui affectent le secteur. L'impact négatif des aléas naturels peut être réduit, atténué ou prévenu grâce à des investissements dans des modèles durables de production alimentaire et à l'application de techniques et de pratiques agricoles appropriées qui entraînent une augmentation des rendements et accroissent la résilience en cas de déficit de production.

Le secteur agricole béninois enregistre certes une autosuffisance alimentaire appréciable pour certaines spéculations (maïs, manioc, igname, ...); mais la productivité agricole est encore insuffisante pour tirer le meilleur du potentiel national. L'augmentation de la production alimentaire est moins le résultat de la hausse des rendements agricoles que de l'expansion des terres cultivées. Ainsi, la question de la sécurité alimentaire est préoccupante du fait de l'existence de poches d'insécurité alimentaire grave au niveau de certains groupes à risques, notamment les petits exploitants agricoles du Sud, les populations de pêcheurs, et les familles à faible revenu dans les zones urbaines. Selon le AGVSA 2014, le taux d'insécurité alimentaire est plus élevé dans les zones rurales (15%) que dans les zones urbaines (8%). L'insécurité alimentaire touche principalement les ménages les plus pauvres. Ces ménages consacrent en général plus de 65% de leur budget à leurs dépenses alimentaires. Les ménages dont l'agriculture est la principale ou une des sources de revenu sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire sévère ou modérée. Environ 21% des ménages qui vivent uniquement de l'agriculture sont en insécurité alimentaire et 48 % sont en situation limite. Chez les ménages dont l'agriculture est une des sources de revenu, les pourcentages sont respectivement de 14% et 46%.

Ce tableau peu reluisant sur la performance du secteur agricole béninois, conforte la définition de nouvelles orientations de développement de ce secteur se fondant sur les problèmes majeurs ci-dessous décrits à la lumière des diverses contraintes identifiées.

3.6. PROBLEMES MAJEURS – DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE

3.6.1. Problèmes majeurs du secteur agricole

Les différentes contraintes ci-avant signalées sont à l'origine de cinq (5) principaux problèmes majeurs ci-après :

- 1) Niveau encore faible de la productivité et de la production des produits agricoles, pastoraux et halieutiques des filières agricoles prioritaires ;
- 2) Environnement pas suffisamment favorable à la structuration des chaînes de valeur des filières phares et prioritaires (cadre de concertation des acteurs des maillons de la transformation et de la commercialisation des produits végétaux, pastoraux et halieutiques, à structurer et renforcer, normalisation et standardisation à parfaire et respecter) ;
- 3) Capacités de résilience encore faible des populations vulnérables face aux effets de changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques climatiques) ;

- 4) Niveau de gouvernance à différentes échelles du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle encore faible (institutionnel et coordination intersectorielle) ;
- 5) Financement encore inadapté et peu accessible aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs.

Les contraintes correspondantes à chacun de ces problèmes majeurs identifiés sont résumées dans le tableau annexe 4.

3.6.2. Défis et enjeux de développement du secteur agricole

A la lumière des contraintes identifiées au niveau du diagnostic stratégique et des problèmes majeurs auxquels le secteur agricole est confronté, quatre défis majeurs ont été mis en relief pour le développement durable du secteur :

- (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels à travers la production locale et la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes;
- (ii) l'accroissement des revenus pour les hommes et les femmes;
- (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural ; et
- (iv) l'adoption par les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et pisciculteurs (hommes et femmes) des innovations pertinentes conduisant à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.

Ces défis devront être relevés dans un contexte marqué par cinq enjeux majeurs :

1. l'option consistant à faire effectivement de l'agriculture la base de l'économie béninoise ;
2. l'ouverture sur les marchés extérieurs ;
3. l'optimisation des potentialités disponibles ;
4. l'implication de tous les acteurs notamment des hommes, des femmes et des jeunes et
5. l'assurance d'un développement agricole respectueux de l'environnement.

4. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances de production et de rendements des filières agricoles. Cette section annonce la vision, les objectifs, les défis et les enjeux majeurs à relever, les axes stratégiques et les effets et impacts attendus pour le secteur.

4.1. VISION DU PSDSA

4.1.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme comme vision ce qui suit : *« Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».*

De cette vision, découlent des objectifs et des orientations sur lesquelles se fondent les programmes de la CEDEAO et partant, ceux des pays membres dont le Bénin.

4.1.2. Vision du PSDSA du Bénin

En cohérence avec l'analyse diagnostique, les enjeux et les défis à relever dans le secteur agricole béninois ainsi que les engagements internationaux, la vision du PSDSA est : *« Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ».*

Cette vision formulée pour le développement du secteur agricole du Bénin et celle de l'ECOWAP/PDDAA mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité. Par conséquent, la vision du PSDSA est parfaitement en cohérence avec celle de l'ECOWAP/CEDEAO.

4.2. OBJECTIFS DU PSDSA

L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est *« d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».*

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

- OS1. Renforcer la croissance du secteur agricole, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes.
- OS2. Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.
- OS3. Renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture).

4.3. AXES STRATÉGIQUES

La corrélation faite entre les problèmes majeurs identifiés et les principaux défis à relever permet de distinguer cinq grands axes d'intervention sur lesquels se fonde le PSDSA. Il s'agit de :

- i. l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles ;
- ii. la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- iii. le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux etc.);
- iv. l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et
- v. la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

Le processus de formulation de ces cinq axes stratégiques est présenté dans le tableau de l'annexe 3 du présent document.

4.4. COHÉRENCE DU PSDSA AVEC LE PAG ET LES PILIERS DU PDDAA AINSI QUE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'ECOWAP

Le tableau 7 présente les correspondances entre les axes stratégiques du PSDSA, les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et les orientations stratégiques de l'ECOWAP.

Tableau 7 : Cohérence des axes stratégiques du PSDSA avec les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et de l'ECOWAP

Piliers du PDDAA	Orientations stratégiques de l'ECOWAP	Orientations nationales (PAG) ⁴	Orientations stratégiques du PSDSA Bénin	Orientations stratégiques transversales du PSDSA Bénin
Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture	PILIER 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie Axe stratégique 4 : Amélioration de la croissance économique	Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Axe 4 : Amélioration de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés	La mise en œuvre, d'un régime commercial intracommunautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange en cours de construction		Axe 2 : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et	Axe 5 : Mise en

⁴ Les orientations nationales sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) ; elles seront également précisées dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 en cours d'élaboration.

Piliers du PDDAA	Orientations stratégiques de l'ECOWAP	Orientations nationales (PAG) ⁴	Orientations stratégiques du PSDSA Bénin	Orientations stratégiques transversales du PSDSA Bénin
			commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs
Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires	L'adaptation, du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles		Axe 3 : Renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	
Pilier IV : Recherche agricole, diffusion et adoption des innovations				

Source : Analyse de l'équipe de rédaction

Les trois premiers axes du PSDSA s'inscrivent directement dans les trois premiers piliers du PDDAA et les trois orientations stratégiques de l'ECOWAP. Les axes 4 et 5 du PSDSA sont transversaux et correspondent aux quatre piliers du PDDAA et à l'ensemble des orientations de l'ECOWAP.

Deuxième partie :

Plan National d'Investissements Agricoles
et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
de seconde génération
(PNIASAN, 2017 – 2021)



5. PRESENTATION DU PNIA DE DEUXIEME GENERATION

5.1. FONCTIONS ET CHAMPS COUVERTS PAR LE PNIASAN 2017 - 2021

Le PNIASAN 2017 – 2021 est un PNIA de deuxième génération ; il est défini comme étant le **cadre de planification et de coordination stratégique** pour le secteur de l’Agriculture⁵ durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Il prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour **l’investissement et le fonctionnement** du secteur sur une période de cinq ans (2017 - 2021). Le PNIASAN fédère l’ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l’Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile. Il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du PAG volet Agriculture et des mesures d’accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation.

Le PNIASAN génère la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi) dans le domaine couvert par le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche et permet d’informer l’ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans le secteur.

Le PNIA de deuxième génération est donc un outil de portée globale, formulé au cours d’un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq axes prioritaires, 23 composantes et 93 actions (tableau 8). Le PNIASAN prend en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations.

Tableau 8 : Structure du PNIASAN du Bénin

Axes stratégiques	Composantes
<u>Axe 1</u> : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	<p><u>Composante 1.1</u> : Renforcement de la disponibilité et de l’accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)</p> <p><u>Composante 1.2</u> : Renforcement de l’accessibilité aux autres types d’intrants Agricoles</p> <p><u>Composante 1.3</u> : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes</p> <p><u>Composante 1.4</u> : Amélioration de l’accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes</p> <p><u>Composante 1.5</u> : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement</p>
<u>Axe 2</u> : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des Hommes et des Femmes	<p><u>Composante 2.1</u> : Développement d’infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché</p> <p><u>Composante 2.2</u> : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales</p> <p><u>Composante 2.3</u> : Identification et valorisation des opportunités d’affaires</p> <p><u>Composante 2.4</u> : Mise en place des Indications Géographiques</p> <p><u>Composante 2.5</u> : Renforcement des capacités des acteurs en matière d’analyse et de formulation des stratégies commerciales d’entreprise</p> <p><u>Composante 2.6</u> : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)</p>
<u>Axe 3</u> : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques	<p><u>Composante 3.1</u> : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation</p> <p><u>Composante 3.2</u> : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour</p>

⁵ Le terme « Agriculture » couvre l’ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment les productions végétales, animales, halieutiques, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d’autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

Axes stratégiques	Composantes
et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	les hommes et les femmes <u>Composante 3.3</u> : Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes <u>Composante 3.4</u> : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes
<u>Axe 4</u> : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<u>Composante 4.1</u> : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP <u>Composante 4.2</u> : Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) <u>Composante 4.3</u> : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes <u>Composante 4.4</u> : Promotion du genre dans le secteur agricole
<u>Axe 5</u> : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	<u>Composante 5.1</u> : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) <u>Composante 5.2</u> : Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole <u>Composante 5.3</u> : Gestion des calamités dans le secteur agricole <u>Composante 5.4</u> : Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

5.2. PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE POUR LA PERIODE 2017-2021

La formulation du PNIASAN n'a pas été précédée d'une modélisation. Néanmoins, des options à moyen terme devant permettre d'atteindre les objectifs des cinq premières années du PSDSA, ont été identifiées afin de favoriser une croissance rapide des différents sous-secteurs. Dans ce cadre, aussi bien les filières agricoles devant bénéficier d'investissement massif tel que signalé dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) que les autres types de filières agricoles, sont considérées par les acteurs du secteur, comme des priorités de développement agricole.

5.2.1. Filières et sous-secteurs d'investissement massif du PAG

Le PNIASAN 2017-2021 met d'abord l'accent sur les filières retenues dans le PAG. Le tableau 9 donne un aperçu de ces filières et sous-secteurs devant bénéficier d'investissements massifs dans le cadre des projets phares du PAG au cours des cinq prochaines années.

Tableau 9 : Objectifs des filières et sous-secteurs du PAG

Filières /sous-secteur	Objectifs quantitatifs à atteindre en 5 ans
<i>1. Filières à haute valeur ajoutée</i>	
Ananas	Améliorer les rendements de 60 à 80 tonnes par ha et porter le niveau de l'exportation à 24 000 tonnes vers l'UE
Anacarde	Transformer localement au moins 50% des noix brutes à l'horizon 2021
Produits maraîchers	Augmenter la production des cultures maraîchères de grande consommation de 25%
<i>2. Filières conventionnelles</i>	
Riz	Augmenter le rendement de 4 à 5 T par ha et améliorer la production de riz blanc à 385 000 T par an
Maïs	Améliorer le rendement à 1,5T/ha et augmenter la production de maïs grain à 1 800 000 T de maïs grain à l'horizon 2021
Manioc	Améliorer le rendement à 20T/ha
<i>3. Filières animales</i>	
Viande	Améliorer la production de viande à 104 000 T

Filières /sous-secteur	Objectifs quantitatifs à atteindre en 5 ans
Lait	Augmenter à 172 000 T la production de lait de vache d'ici 2021
Œufs de table	Améliorer la disponibilité en œufs de table à 25 000 T d'œufs à l'horizon 2021
<i>4. Productions halieutiques</i>	
Pisciculture continentale	Produire environ 20 000 T de poisson en 5 ans.
<i>5. Aménagements hydroagricoles</i>	
Ha aménagé et barrages à construire	Faire l'aménagement de 19 232 ha et construire 11 barrages
Km de piste aménagé	Réaliser l'aménagement de 690 km de pistes dont 40km de digue-pistes et construire une dizaine de débarcadères
Jeunes à installer	Procéder à l'installation de 2 500 jeunes entrepreneurs agricoles
<i>6. Développement de l'irrigation</i>	
Retenue d'eau	La réhabilitation de 120 retenues d'eau réalisée avec 56 constructions
Ha irrigués	L'irrigation de 11 000 ha de périmètres rizicoles avec 300 ha en polyculture
<i>7. Mécanisation agricole</i>	
Ha à mécaniser	Les opérations culturales seront mécanisées sur 300 000 ha à l'horizon 2021 sur une emblavure estimée à 3 000 000 ha, soit une amélioration de 10%.

Source : Extrait du PAG agricole, 2016

5.2.2. Autres filières à promouvoir

Les autres filières végétales telles que le soja, le karité, le palmier à huile, l'igname, la patate douce, les légumineuses, les agrumes, la banane plantain, la papaye, les plantes aromatiques ainsi que les filières d'élevage non conventionnel telles que le lapin, l'aulacode ou l'escargot sont retenues au côté des filières prioritaires. Elles contribuent significativement, mais à des degrés divers, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations béninoises tout en générant des revenus supplémentaires aux petits producteurs, et principalement aux productrices. Le soja, le karité, l'huile de palme et l'igname contribuent de manière non négligeable à la croissance de l'économie nationale. Certaines de ces filières constituent des filières locomotives pour les Pôles de Développement Agricole (PDA) où elles sont le plus développées et constituent des sources potentielles de croissance pour les communes rurales. Cette situation concerne les agrumes dans le Zou et le Couffo, le palmier à huile dans l'Ouémé et le Plateau, le karité dans les départements du Nord, le soja dans les Zou-Collines, le Borgou, la Donga et l'Atacora.

Ces filières agricoles participent à la diversification de l'agriculture nationale, gage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et justifient les appuis à apporter pour soutenir leur développement aux côtés des filières phares bénéficiant d'investissements massifs.

5.2.3. Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé

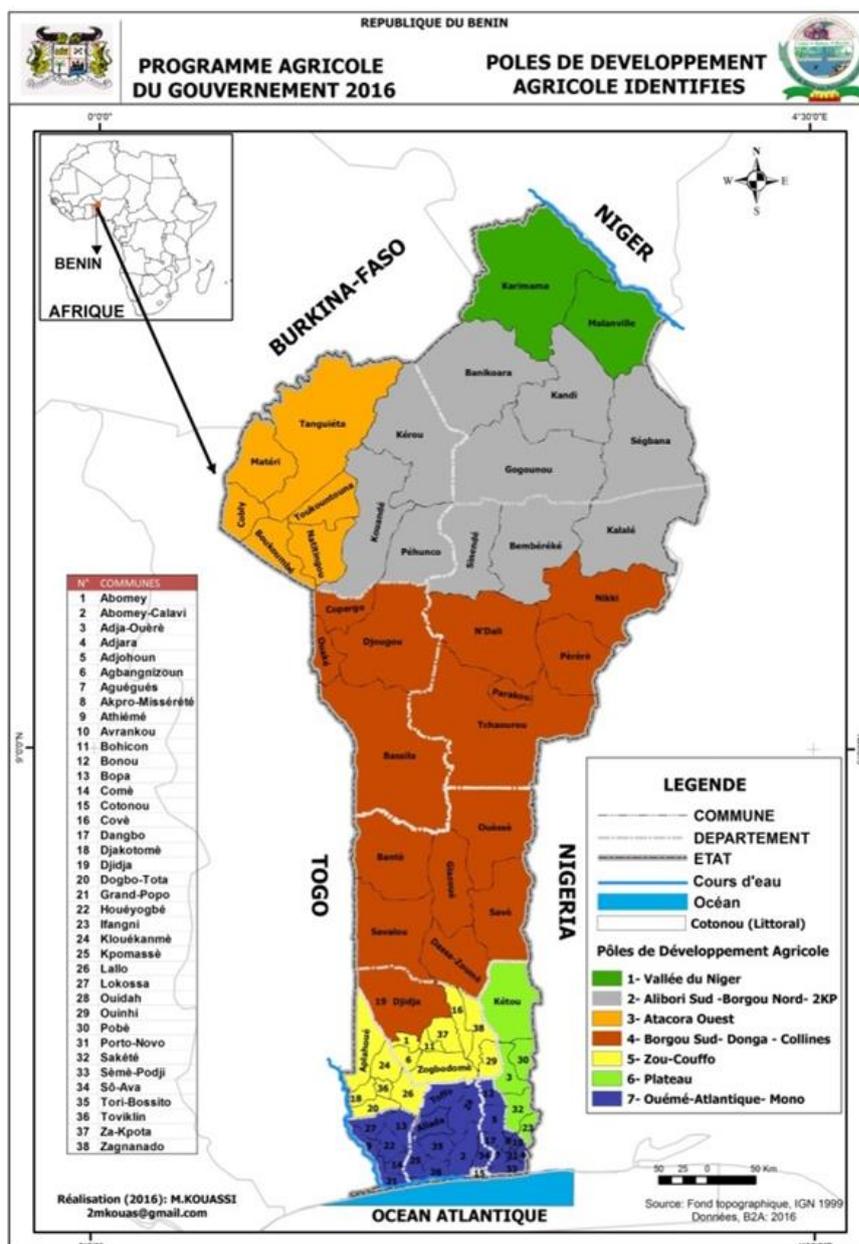
L'Etat apportera son soutien aux Exploitations Agricoles Familiales (EAF) pour leur permettre d'aller vers une professionnalisation progressive. Il s'agira pour leurs organisations d'améliorer la fourniture des services économiques à leurs membres, notamment en termes de facilitation d'accès aux intrants de qualité (y compris les intrants biologiques), aux crédits et assurances agricoles et aux informations sur le marché. Ces appuis aux Exploitations Agricoles permettront de renforcer leur rôle central et essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Pays et renforcer la résilience des populations vulnérables.

Le secteur privé devra s'investir dans la création des entreprises agricoles et agro-alimentaires (y compris les Petites et Moyennes Entreprises, PME), pour améliorer le niveau de transformation des produits agricoles et leur conférer plus de valeur ajoutée. Des investissements agricoles structurants seront mis en place grâce au Partenariat Public-Privé (PPP). Ceci permettra de créer des emplois et d'améliorer la balance commerciale, voire les recettes fiscales.

La mise en œuvre du PSDSA s'appuiera donc à la fois sur les Exploitations Agricoles Familiales et sur le secteur privé (PME et entreprises agroalimentaires), en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur intégration dans les Chaînes de Valeurs Ajoutées inclusives et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil, investir dans les grandes infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, aménagements hydroagricoles, construction/rénovation des marchés, etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

5.2.4. Pôles de Développement Agricole comme champs d'intervention

La nouvelle approche de développement agricole du Gouvernement passe par la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA) au côté des douze Direction Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP). Chaque DDAEP devra exercer pleinement ses missions régaliennes notamment de contrôle, de régulation, de mise en œuvre de la politique de l'Etat, incarné par le MAEP.



Les pôles de développement agricole participent à :

- (i) une stratégie de territorialisation du développement agricole pour mieux valoriser les potentialités locales ;
- (ii) un moyen de concrétisation de la vision « Investir pour une agriculture de grande envergure », à travers un dispositif proche de la base pour la mise en œuvre des programmes spécifiques par filière, avec des structures opérationnelles plus adaptées aux caractéristiques de chaque zone ou région du pays.

Dans ce cadre, des filières porteuses seront déclinées en projets structurants cohérents dont le pilotage et la coordination seront assurés par une ATDA (Agence Territoriale de Développement Agricole) au niveau de chaque pôle. Cette

agence sera animée par une équipe opérationnelle de gestion.

5.3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PNIASAN 2017-2021

5.3.1. Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires

Les tableaux 10 à 12 présentent les cibles visées à l'horizon 2021 en matière de productivité et de production des principales filières végétales, animales et halieutiques.

Tableau 10 : Objectifs de rendement et de production des principales productions végétales

Spéculation	Rendement en kg par hectare			Production annuelle		
	Moyenne 2011 - 2015	Cible 2021	Accroissement	Moyenne 2011 - 2015	Cible 2021	Accroissement
Coton	883	1 500	70%	228 150	470 896	106%
Ananas	59 049	80 000	35%	308 241	502 413	63%
Anacarde	325	600	85%	112 498	200 034	78%
Tomate	7 432	9 000	21%	288 944	361 111	25%
Piment	2 604	3 000	15%	65 048	81 295	25%
Pomme de terre	13 093	15 000	15%	5 600	6 999	25%
Riz	3 311	5 000	51%	216 688	385 806	78%
Maïs	1 347	1 500	11%	1 265 549	1 800 911	42%
Manioc	13 931	20 000	44%	3 624 918	5 297 428	46%
Oignon	21 105	24 000	14%	79 204	98 986	25%
Gombo	3 526	4 000	13%	50 928	63 648	25%
Légumes feuilles	5 423	6 000	11%	59 766	74 693	25%

Source : DSA, PAG, rapport évaluation du PSRSA 2016

Tableau 11 : Objectifs de productivité et de production des principales productions animales

Production de viande	Poids carcasse en kg		Production de viande (tonnes)		Accroissement 2015-2021
	Moyenne 13-15	Cible 2021	Moyenne 13-15	Cible 2021	
Bovins	140,0	160,0	37 785	50 000	32,3%
Ovins/caprins	9,0	11,0	8 427	15 000	78,0%
Porcins	20,0	40,0	5 172	10 000	93,3%
Poulet local	0,7	1,0	11 731	25 000	113,1%
Autres	-	-	3 607	4 001	10,9%
Total viande	-	-	66 722	104 000	55,9%
Production laitière	Litre par lactation		Production de lait (t)		Accroissement 2016-221
	2016	2021	Moyenne 12-15	2021	
Total lait	200	297	108 708	172 000	58,2%
Production d'œufs de table	Nombre d'œufs/poule/an		Production d'œufs (tonnes)		Accroissement 2016-221
	2016	2021	Moyenne 12-15	2021	
Total œuf	275	290	13 093	25 000	90,9%

Source : DSA, PAG, DE 2016

Tableau 12 : Objectifs de production des principales productions halieutiques à l'horizon 2021

Type de production	Moy. 13-15	2017	2018	2019	2020	2021	Accroissement
Pêche maritime artisanale (t)	14 021	17 000	18 000	19 000	20 000	20 000	17,6%
Pêche continentale (t)	26 028	26 000	27 000	27 000	27 000	28 000	7,7%
Pisciculture, y compris les grandes unités (t)	5 400	7 020	9 126	11 864	15 423	20 050	185,6%
Total (tonnes)	45 449	50 020	54 126	57 864	62 423	68 050	49,7%

Source : DSA, PAG, DPH 2016

Composante 1.1. Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)

La disponibilité et l'accès aux semences de qualité constituent un des défis majeurs à relever afin d'atteindre les objectifs fixés par le secteur agricole. Dans ce cadre, les actions et mécanismes à mettre en œuvre pour garantir une disponibilité et une accessibilité permanentes à des semences végétales, animales et halieutiques à haut rendement et résistantes aux chocs climatiques sont déclinées pour chaque catégorie de semences à travers les actions suivantes :

Action 1.1.1. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales prioritaires

Les semences végétales sont importantes dans la production de toutes les des spéculations agricoles pratiquées au Bénin, avec un accent particulier sur les filières prioritaires. Ainsi, pour faciliter leur disponibilité et accessibilité les activités suivantes seront envisagées : (i) élaboration des plans de production de semences par variété au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) production des semences de pré-base et de base par l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et la Direction de la Production Végétale (DPV) dans les fermes semencières, (iii) organisation des circuits de distribution par le secteur privé et les OPA en fonction des différentes spéculations et zones géographiques concernées, (iv) identification et mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives pour certains types de semences (par exemple les semences maraîchères importées), (v) vulgarisation des itinéraires techniques appropriés pour développer la demande en semences améliorées, (vi) facilitation de l'accès au financement des producteurs et distributeurs de semences et (vii) appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des semences.

Action 1.1.2. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales

Tout comme les semences végétales, les semences animales sont d'une grande importance pour la production de meilleures races d'animaux. Ainsi, les activités à mener sont : (i) l'opérationnalisation du centre d'insémination artificielle pour l'obtention d'animaux performants par les producteurs (ce centre fera des prestations en matière d'insémination et de suivi sanitaire des animaux sur une base de récupération des coûts et travaillera en partenariat avec l'INRAB et les autres acteurs du Système National de Recherche Agricole (SNRA)), (ii) le renforcement des fermes d'élevage pour la sélection des géniteurs et les croisements d'animaux, (iii) la mise en place d'un relais au travers des fermes privées d'élevage pour la démultiplication des activités de production de semences animales et géniteurs, (iv) la mise en place des aménagements conséquents et l'assainissement des fermes d'élevage et (v) l'appui aux accoueurs privés pour le renforcement de leurs capacités de production locale de poussins d'un jour.

Action 1.1.3. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences halieutiques

Les semences halieutiques sont déterminantes pour le développement de l'aquaculture. Les activités envisagées sont (i) la mise en place des fermes de production d'alevins performants en collaboration avec des pisciculteurs individuels et leurs organisations dans les zones propices à la pisciculture et/ou celles disposant de plans d'eau à empoissonner, (ii) la mise en place des fermes de production de juvéniles de crevette en relation avec les producteurs de crevettes, (iii) la mise en place d'un système performant de stockage et de conservation des souches d'espèces aquacoles en lien avec la recherche et (iv) la mise à niveau des éclosiers existants.

Action 1.1.4. : Renforcement du processus de certification des semences végétales, animales et halieutiques

En ce qui concerne la certification de la qualité des semences mises sur le marché, les activités suivantes ont été identifiées (i) pour les semences végétales (mise à jour du catalogue semencier en

concordance avec celui de l'UEMOA ; amélioration du dispositif de contrôle au niveau de la production et de l'importation des semences ; renforcement du dispositif de certification, de commercialisation des semences végétales et des procédures de certification des distributeurs agréés ; mobilisation de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine génétique béninois et l'adaptation des semences aux besoins des utilisateurs ; suivi de l'évolution de la situation du moratoire relatif à l'introduction des OGM au Bénin et proposition de nouvelles mesures éventuelles; accélération de l'adoption du Plan Stratégique de Développement du sous-secteur Semence Riz ; mise au point des variétés adaptées aux technologies de transformation), (ii) pour les semences animales (renforcement de la surveillance sanitaire et épidémiologique au niveau national et amélioration du dispositif de contrôle en développant les capacités d'analyse des laboratoires vétérinaires nationaux ; poursuite des actions pilotes en matière d'introduction, d'adaptation, de multiplication et de diffusion de géniteurs bovins, ovins, caprins, volailles et porcins améliorés en liaison avec l'INRAB et les autres acteurs ; identification et mise en œuvre des mesures fiscales incitatives au profit des éleveurs et agro-éleveurs et mobilisation des outils financiers nécessaires pour l'importation de souches améliorées) et (iii) pour les semences aquacoles (renforcement du processus de certification des semences; appui à l'installation de nouvelles écloséries de grande capacité de production; facilitation de l'accès des acteurs aux équipements et au matériel (moyens de transport d'alevins); renforcement des capacités des acteurs aquacoles pour leur permettre de disposer du savoir et du savoir- faire).

Composante 1.2. Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles

Action 1.2.1. : Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour les filières végétales prioritaires

L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants comportera les activités suivantes : (i) élaboration du Plan d'approvisionnement et de distribution des intrants spécifiques au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accès aux intrants par les producteurs, notamment ceux des zones enclavées par le biais de la mise en place de réseaux de distribution de proximité, à la charge du secteur privé, (iii) financement des campagnes agricoles pour permettre aux exploitants d'avoir les disponibilités voulues à bonne date pour l'adoption des intrants améliorés, (iv) promotion de l'information pour une meilleure connaissance des intrants, (v) appui à la production d'engrais spécifiques et autres intrants biologiques pour une gestion durable de la fertilité des sols et (vi) l'appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des intrants agricoles.

Les mesures d'accompagnement suivantes seront prises : (i) appui aux structures de recherche et de vulgarisation pour la mise au point et le transfert des spécifications techniques en termes de fertilisation, de traitements phytosanitaires et de stockage, (ii) clarification du cadre réglementaire national en prenant pour base le cadre réglementaire sous régional aux fins d'identification et de mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives, (iii) mise à disposition de la nomenclature agréée aux plans national, sous régional, régional et international aux acteurs des filières d'approvisionnement d'intrants, (iv) professionnalisation des distributeurs à travers leur formation, leur certification et la structuration de leurs familles professionnelles, (v) évaluation des effets et impacts des intrants sur l'environnement et la prise de mesures d'atténuation et (vi) développement et mise œuvre de mesures d'atténuation des impacts et promotion d'intrants biologiques.

Action 1.2.2. : Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires

Au-delà des mesures directes destinées à faciliter l'adoption des produits vétérinaires chimiques par les producteurs, l'Etat aura à (i) rendre disponible les outils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des médicaments vétérinaires, (ii) appuyer l'organisation des réseaux de distributeurs de façon à ce que les éleveurs aient accès à un approvisionnement de proximité, (iii) renforcer le corps d'inspecteurs chargés du suivi, de l'application des textes et de la sensibilisation/formation de tous les distributeurs de médicaments vétérinaires, (iv) renforcer les

laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de compétence nationale, (v) combler le vide juridique relatif à l'organisation de la filière des médicaments vétérinaires et (vi) harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire nationale avec la législation de la sous-région en la matière.

Pour leur part, les vétérinaires distributeurs privés devront, par le biais de leurs familles professionnelles (i) s'assurer que les distributeurs agréés sont les seuls à avoir la charge de la distribution de médicaments vétérinaires et non l'ensemble des commerçants, comme c'est le cas actuellement, (ii) vérifier les sources d'approvisionnement en médicaments vétérinaires pour s'assurer de leur qualité et de leur traçabilité et (iii) aider les pouvoirs publics dans l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires.

La disponibilité des produits vétérinaires biologiques et leur accessibilité sont encore limitées. Ils ont un caractère hautement périssable, à toutes les étapes de leur manipulation. Leur promotion passera par (i) la professionnalisation des distributeurs, (ii) la mise à disposition des distributeurs de la nomenclature agréée au plan national, sous régional et international, (iii) la facilitation de la mobilisation d'outils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des produits vétérinaires biologiques et (iv) le respect des normes internationales relatives à la conservation des vaccins.

Dans le souci d'intégrer aux systèmes d'élevage, les aliments et compléments alimentaires en tant que facteurs de production, les principales activités à mener sont (i) la mise au point par la recherche des itinéraires techniques adaptés aux cultures fourragères, (ii) l'élaboration et la diffusion de la nomenclature agréée des aliments et compléments alimentaires pour animaux aux plans national, sous régional et international et (iii) la professionnalisation des distributeurs.

Action 1.2.3. : Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage de poisson)

Pour éviter l'importation des aliments de poissons extrudés avec des coûts élevés, les activités suivantes sont prévues : (i) renforcement des capacités des structures productrices d'aliments poissons de qualité, (ii) facilitation de l'accès des acteurs aux intrants aquacoles (équipements spécifiques), (iii) facilitation de l'installation de trois unités de production d'une capacité minimale de 10 tonnes par jour, (iv) mise en place d'un système de contrôle des importations à travers des autorisations et des analyses bromatologiques et (v) mise à disposition d'un catalogue des aliments contrôlés, testés et autorisés.

Composante 1.3 : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes

En ce qui concerne la modernisation des outils de travail des exploitations agricoles, l'accent sera mis sur trois points clés : (i) la révision de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole et l'opérationnalisation de son cadre institutionnel, (ii) la disponibilité de matériels agricoles adaptés à travers la production locale, l'importation et la distribution et (iii) la maintenance et la réparation du matériel agricole. Il s'agira également de prendre en compte la mécanisation agricole adaptée lors de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

En matière de disponibilité de matériels agricoles, l'approche vise à (i) suivre, tester, expérimenter et évaluer les matériels fabriqués localement en vue de leur amélioration, de leur homologation et de leur vulgarisation, (ii) rassembler les normes de travail pour chaque catégorie de matériel, (iii) procéder aux études technico-économiques subséquentes y compris les études d'impact environnemental, (iv) promouvoir les matériels et équipements agricoles et de transformation et les fabricants locaux, (v) faciliter l'acquisition des matières premières et des pièces importées destinées à la fabrication de matériel agricole au niveau local et (vi) rendre opérationnel le centre de montage des machines agricoles.

En matière de maintenance et de réparation, il s'agira (i) d'assurer la formation spécifique des artisans dans le domaine de la production et de la maintenance des équipements agricoles, (ii) de développer les services de proximité et de (iii) faciliter l'acquisition des pièces de rechange pour le matériel importé.

Action 1.3.1. : Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale

Il s'agira d'évaluer les besoins en matériel de production et de transformation des produits agricoles, et mettre à jour annuellement la base de données sur ces matériels. Les principales activités envisagées dans ce domaine d'intervention concernent (i) la réalisation des opérations agricoles, (ii) la promotion de la petite et de la grande motorisation, (iii) l'appui à l'essouchement des exploitations agricoles, (iv) la mécanisation des opérations de post récolte, (v) l'appui à la mise en place des centres de séchage et des silos et (vi) le soutien à l'expertise locale en matière de mécanisation agricole à travers l'appui aux équipementiers (COBEMAG, SONGHAÏ, Atelier Steinmetz, CAMEMEC, EPAC-UAC, etc.).

Action 1.3.2. : Développement de la culture attelée

La culture attelée reste essentielle dans la modernisation de l'agriculture familiale et l'intensification durable des systèmes de production. Les activités envisagées concernent (i) la réhabilitation et l'équipement du centre de culture attelée de Boko, (ii) le renforcement des capacités et l'appui au fonctionnement du centre de culture attelée de Boko et (iii) le renforcement des capacités des structures privées (dont la COBEMAG) pour la confection et la mise à disposition du matériel de culture attelée.

Action 1.3.3. : Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et d'aquaculture

Pour le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, les activités visent à (i) faciliter l'accès des acteurs aux équipements et au matériel (moyens de transport d'alevins et de poissons de taille marchande, tracteurs, distributeurs automatiques d'aliments, etc.) adaptés aux opérations de production du poisson de pisciculture par l'exonération ou la subvention, (ii) réaliser les études pour la stratégie d'introduction des outils de halage dans les communautés de pêches maritimes et (iii) mettre en place des équipements de halage dans les campements de pêche maritime.

Action 1.3.4. : Création et opérationnalisation des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA)

Il s'agira d'appuyer l'INRAB pour l'homologation des matériels et équipements agricoles de production et de post-production, de promouvoir les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) et de réorienter les Centres de Mécanisation Agricole (CeMA) sur leur rôle de formation. Les activités envisagées portent sur (i) le renforcement des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA), (ii) l'appui à la conception, l'expérimentation et l'homologation des équipements agricoles et (iii) la réhabilitation et l'équipement du centre de Niaouli (Allada).

Composante 1.4 : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes

Les principaux domaines d'actions retenus dans la stratégie opérationnelle pour l'accès aux connaissances porteront sur l'actualisation de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec l'approche promotion des filières basée sur les CVA.

La recherche agricole s'orientera résolument vers le développement à travers (i) la génération de technologies mieux adaptées pour les filières à promouvoir, en termes de productivité, d'adaptation aux risques climatiques, de revenus monétaires et de préservation de l'environnement, (ii) la production des semences de qualité, (iii) la mise en place des itinéraires techniques appropriés et les bonnes pratiques agricoles, (iv) l'élaboration des calendriers agricoles adaptés aux variabilités climatiques, (v) la mise en place des technologies et techniques de stockage et de conservation et des procédés de transformation, (vi) le renforcement de système de prévisions et des alertes agro-météorologiques et climatiques, (vii) l'appui à la recherche liée aux biotechnologies agricoles et à la bioénergie, (viii) le suivi permanent du fonctionnement du secteur agricole et du marché régional des produits agricoles, (ix) la détermination des goulots d'étranglement des stratégies de développement agricole par l'analyse des instruments de politique agricole, et (x) la mise en place d'un programme

spécial d'investissement pour le renouvellement des infrastructures et des équipements de la recherche agricole, ainsi que pour le développement des ressources humaines.

Le conseil agricole est un processus d'accompagnement de l'exploitation et des producteurs. Il comporte cinq types de conseil : le Conseil Technique Spécialisé (CTS), le Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), le Conseil à l'Accès au Marché (CAM), le Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale (COPL) et le Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée (CANA). La vulgarisation, de pair avec le conseil agricole, offre au producteur un large éventail d'options dans lequel il pourra puiser pour répondre à ses objectifs personnels.

La formation agricole est un processus de transfert plus général des connaissances aux acteurs à différents niveaux. Elle permettra aux écoles de formation d'agriculture d'être en phase avec l'évolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leurs curriculums. Les capacités des centres de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (appui logistique aux centres de promotion rurale et aux centres de formation nutritionnelle) seront renforcées dans le cadre de la Plateforme Nationale des Innovations dans le Secteur Agricole. Toutes les actions envisagées s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et de son plan d'actions.

Action 1.4.1. : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole et renforcement du dispositif de formation agricole

Les activités portent sur : (i) l'actualisation de la stratégie nationale de conseil agricole, (ii) la mise en œuvre des différents types de Conseil agricole, la réalisation de la typologie des exploitations agricoles par zone agroécologique, (iii) la mise en œuvre de la recherche-développement et la pré-vulgarisation des technologies générées par la recherche, (iv) la formation continue et le recyclage des agents d'encadrement sur les techniques de production, conservation, transformation et de mise en marché, (v) l'installation des unités de Démonstration et des champs écoles, (vi) l'organisation des Ateliers Mensuels de Revue de Technologie (AMRT) sur les innovations mises au point par la recherche pour le développement des filières prioritaires, (vii) le renforcement des capacités des agents d'encadrement sur les techniques d'utilisation des TIC en conseil agricole (e-conseil) et (viii) la création des fermes écoles pour les entrepreneurs agricoles.

Action 1.4.2. : Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières végétales prioritaires et en gestion des exploitations

Les activités couvrent (i) la formation des producteurs à la gestion entrepreneuriale des exploitations agricoles et (ii) l'appui à l'acquisition et à l'installation des infrastructures, matériels et équipements au profit des exploitants.

Action 1.4.3. : Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage

Il s'agira d'activités liées (i) au renforcement des capacités techniques des différentes catégories d'éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs à la gestion entrepreneuriale des exploitations d'élevage et (ii) au renforcement spécifique des agents techniques du sous-secteur en gestion des entreprises.

Action 1.4.4. : Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs

Les activités concerneront : (i) la formation des pisciculteurs, mareyeuses en techniques d'élevage et de transformation et de gestion, (ii) le renforcement des capacités des acteurs aquacoles en savoir et savoir-faire, (iii) le développement des mécanismes et outils de partage de connaissances et des innovations technologiques entre aquaculteurs et (iv) l'élaboration et la diffusion des émissions radios dédiées aux préoccupations des pêcheurs.

Composante 1.5 : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux, aquacoles et des infrastructures de désenclavement

La République du Bénin dispose d'importantes ressources naturelles (l'eau et la terre) pour assurer son développement économique et social. Mais faute d'une stratégie opérationnelle de promotion agricole conséquente, notamment pour ce qui est des aménagements agricoles (y compris les pistes) dont le secteur agricole a grand besoin, l'agriculture béninoise demeure globalement à ce jour, sujette aux aléas climatiques. Les producteurs sont soumis au rythme saisonnier avec des productions aléatoires évoluant en dents de scie, subissant ainsi d'énormes pertes. Les ressources en eau, abondantes au plan général, sont mal réparties sur le territoire national. Elles font en général l'objet de diverses menaces et contraintes d'ordre naturel et anthropique qui compromettent la durabilité de l'accès à l'eau à des fins de productions végétale, animale et halieutique. Par ailleurs, une analyse de l'évolution de la fertilité des sols a montré des états de pauvreté et de dégradation progressive inquiétante. En effet, la plupart des systèmes de cultures utilisés aboutissent à brève échéance à la dégradation de la structure physique des sols, se traduisant par une baisse des réserves en matière organique par érosion et sur-minéralisation qui, en retour, augmente le risque d'érosion des terres. Au regard de cette problématique, l'aménagement et la gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries, sont d'une impérieuse nécessité pour le maintien, le développement et l'intensification de l'activité agricole. Le résultat attendu de cette stratégie est de parvenir à des aménagements opérationnels pour un développement agricole soutenu et durable, par une gestion rationnelle des terres, des zones d'élevage et des pêcheries. Les actions subséquentes sont à replacer dans le cadre des politiques plus générales d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation du potentiel naturel de production, en accordant une considération particulière à la nécessité d'adapter les systèmes de production aux besoins issus des Changements Climatiques.

Pour la mise en place des aménagements hydro-agricoles, l'objectif visé est d'améliorer durablement la productivité et la production agricole en conformité avec le schéma directeur d'aménagement du territoire auquel il serait utile d'adjoindre un schéma de développement socio-économique du territoire. Le but visé est la maîtrise de l'eau pour l'accroissement de la productivité agricole tout en garantissant la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et la durabilité de l'accès à l'eau. Les actions à cet égard s'inscriront dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) adoptée en février 1998. Sur la base des leçons tirées de l'échec de l'exploitation par l'Etat des « grands aménagements », l'option stratégique fondamentale arrêtée, dans le cadre de la GIRE, est la promotion des aménagements durables de taille modeste, gérables de façon autonome et reproductibles par les organisations paysannes et la promotion de l'irrigation privée au profit des entreprises agricoles formelles de grande taille et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) à vocation de production agricole. Dans ce sens, l'Etat a fait le choix d'une évolution suivant deux axes majeurs : (i) les projets de micro aménagements au profit des petites exploitations essentiellement de type familial, (ii) les projets de grands aménagements destinés à accompagner de grandes exploitations agricoles ou entreprises agricoles formelles. La préoccupation principale dans ce domaine est celui d'une optimisation des coûts d'investissement, d'une valorisation optimale des potentialités hydro-agricoles des différentes vallées et autres bassins de production et d'une valorisation des investissements consentis dans la mise en place des anciens périmètres irrigués et des ouvrages de retenue d'eau.

Action 1.5.1. : Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds

Les activités concernées couvrent (i) la réhabilitation des anciennes retenues d'eau, (ii) la construction de nouvelles retenues d'eau agropastorales et (iii) l'appui à l'aménagement durable des bas-fonds avec la maîtrise partielle de l'eau.

Action 1.5.2. : Appui à la réalisation de grands périmètres irrigués dans les vallées et les grands bassins hydrographiques

Les principales activités porteront essentiellement sur (i) l'appui à la réhabilitation, à la valorisation et au renforcement de la capacité de gestion des périmètres collectifs et (ii) l'aménagement des vallées de

l'Ouémé, du Niger, du Mono, du Couffo et de la Pendjari ainsi que divers autres grands bassins de production, articulé sur des filières prioritaires spécifiques.

Action 1.5.3. : Appui à la promotion des petits périmètres irrigués pour l'agriculture

Cette action reposera sur (i) l'appui à la promotion des petits et micro-périmètres irrigués pour l'agriculture périurbaine, (ii) l'appui à la mise en place des infrastructures et matériels d'irrigation d'appoint au profit des agriculteurs, (iii) la promotion des aménagements pilotes pour les autres cultures, en l'occurrence les productions horticoles et (iv) l'appui à l'aménagement des petits périmètres pour le développement de la riziculture et la promotion du maraîchage intensif.

Action 1.5.4. : Appui aux aménagements pastoraux

Les principales activités envisagées dans ce domaine concernent entre autres (i) l'appui à la réalisation d'aménagements d'hydraulique pastorale (micro-barrages en terre, mares aménagées par surcreusement et autres points d'eau), (ii) l'appui à l'aménagement des aires de pâturage et des parcours naturels, (iii) l'installation de 5 000 ha de parcelles fourragères, (iv) l'aménagement et le balisage des couloirs de transhumance, (v) l'appui à la gestion concertée de la transhumance pour prévenir et gérer les conflits agriculteurs-éleveurs et (vi) la construction des postes de contrôle d'entrées des troupeaux transhumants.

Action 1.5.5. : Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles

Il est envisagé ici d'appuyer (i) l'installation de 500 ha d'aménagement piscicoles, (ii) la mise en place d'infrastructures piscicoles (cages flottantes de 24 m³, enclos de 240 m², bassins 24 m³ et bacs hors-sol d'1 m³) et (iii) la construction d'embarcadères et de débarcadères.

Action 1.5.6. : Désenclavement des zones de production

La situation du transport rural au Bénin reste préoccupante au regard du mauvais état des pistes de desserte rurale et agricoles. Les besoins, estimés à plus de 15 000 km de pistes, ne sont pour le moment satisfaits qu'à hauteur de 35%, alors que la mise en place des intrants dans les zones de production et l'évacuation des produits agricoles vers les marchés en temps réel, sont des conditions critiques pour le développement des filières agricoles. Les activités à ce niveau seront menées dans le cadre du Conseil National du Transport Rural (CNTR) en tant qu'organe de régulation dans la coordination des activités du transport rural. Elles porteront sur : (i) la définition des axes et le choix des priorités, de concert avec les Communes, sur les travaux à effectuer en matière de construction ou de réhabilitation des pistes de desserte rurale et agricoles et autres voies d'accès des populations aux aménagements et aux infrastructures socioéconomiques, (ii) la réalisation de pistes et ouvrages agricoles pour le désenclavement des vallées et autres bassins de production afin de faciliter l'évacuation des produits agricoles vers les marchés, (iii) la mise en place des modalités d'exécution contribuant à la réduction des coûts de transport, la recherche et la mise en œuvre des conditions de pérennisation et (iv) la réhabilitation, la modernisation, l'expansion et l'entretien des routes et voies d'accès.

Action 1.5.7. : Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants

Les activités identifiées portent sur : (i) l'assainissement des terres actuellement exploitées par la réalisation des fossés, digues et curage des drains, (ii) l'aménagement des superficies déjà étudiées, (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation du périmètre de Tangbédji, (iv) les études techniques d'aménagement des bas-fonds et (v) l'appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs autour des périmètres aménagés.

5.3.2. Axe 2 : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée

L'atteinte du résultat stratégique de la compétitivité des chaînes de valeur appelle les six domaines d'actions prioritaires suivants : (i) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (iii) l'identification des opportunités d'affaires, (iv) la mise en place des Indications Géographiques, (v) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise et (vi) le renforcement du Partenariat Public Privé (PPP).

Composante 2.1 : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché

La politique nationale de développement du commerce au Bénin a retenu, entre autres, de promouvoir le développement des infrastructures de base et les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits agricoles. Les actions de la composante portent sur le renforcement des infrastructures de communication et la construction/réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des filières végétales, animales et halieutiques.

Action 2.1.1. : Renforcement des infrastructures de communication

Les principales activités sont relatives à (i) la mise en réseau des structures du MAEP avec une connexion basée sur la fibre optique, (ii) la mise à l'échelle du système de call center pour l'assistance aux producteurs (renseignements généraux) au niveau des PDA, (iii) la mise en place d'un laboratoire électronique, (iv) la mise en place d'un serveur vocal en langues locales à l'échelle nationale et (v) la mise en place d'un système de suivi en ligne des exploitations agricoles.

Action 2.1.2. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions végétales

Les activités envisagées ont pour objectifs (i) d'améliorer les infrastructures marchandes collectives, comme les installations de collecte, d'emballage et de commercialisation (centres de collecte, tri et conditionnement, marchés de gros, magasins de stockage et de conservation, etc.), (ii) améliorer les infrastructures énergétiques pour un meilleur accès à l'énergie durable et (iii) appuyer la mise en place des petites et moyennes unités modernes de transformation des produits d'origine végétale.

Action 2.1.3. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux

Les activités portent sur : (i) la réhabilitation et l'appui au fonctionnement de l'abattoir de Cotonou - Porto-Novo, (ii) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement de nouveaux abattoirs (Calavi, Parakou et Bohicon), (iii) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement de mini abattoirs pour volailles (Calavi, Tori et Missereté), (iv) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement d'un grand abattoir pour volailles (Atlantique), (v) l'installation d'une unité de production de saucisses à base de poulets de chair du Bénin, (vi) l'installation d'une unité de production d'alvéoles en carton, (vii) l'installation d'une unité de production d'engrais organique à base des fientes de volaille, (viii) l'appui à l'acquisition des moyens logistiques spécifiques aux abattoirs (camionnettes frigorifiques), (ix) la construction des marchés à bétail, (x) la construction des marchés à volailles, (xi) l'appui à l'acquisition des bétailières pour les marchés à bétail et (xii) l'appui à la mise en place des complexes de transformation des produits animaux. La majeure partie de ces investissements sont du domaine des opérateurs privés.

Action 2.1.4. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

Cette action regroupe les activités relatives à (i) l'appui à la mise en place des complexes de transformation des produits halieutiques, (ii) le renforcement des capacités de conservation des

mareyeuses du Port de Pêche Artisanale de Cotonou (POPAC), (iii) l'appui à la fourniture d'énergie, (iv) la réhabilitation et l'appui au fonctionnement des équipements de conservation et de froid du POPAC et (v) le renforcement des capacités de transformation des mareyeuses du POPAC.

Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales

La mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales vise à améliorer la qualité des produits et leur condition sanitaire en vue du respect des normes du commerce international. La mesure connexe est le renforcement des capacités du laboratoire accrédité et des acteurs aux bonnes pratiques de production et de transformation.

Action 2.2.1. : Restructuration de l'infrastructure et du système de gestion de la qualité

Les activités concernent : (i) l'élaboration/actualisation d'un référentiel de normes de qualité pour les produits de sept filières prioritaires, (ii) l'équipement des structures de définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (iii) l'équipement des laboratoires périphériques contribuant à la définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (iv) la réhabilitation du laboratoire de la DANA, (v) le renforcement des compétences des acteurs du système de définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (vi) l'appui à l'accréditation des structures de définition et de contrôle des normes et (vii) le renforcement de la chaîne de commandement du contrôle.

Action 2.2.2. : Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation

La finalité est d'assurer l'élaboration/actualisation et la diffusion des normes et règlements des produits d'exportation béninois, notamment les produits sensibles (comme le riz et le maïs) retenus dans le cadre des négociations avec l'OMC. Les activités portent sur (i) la communication et diffusion des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation auprès des acteurs à différents niveaux (producteurs, OPA, transformateurs, exportateurs) et (ii) le renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux sur les normes de qualité, les normes sanitaires et la traçabilité.

Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d'affaires

L'objectif de cette composante est de faciliter l'accès aux informations commerciales sur les conditions de vente des produits agricoles. A cet effet, trois actions stratégiques sont identifiées :

Action 2.3.1. : Appui au renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles

Le but est de promouvoir les productions et leurs produits dérivés à valeur ajoutée en favorisant leur articulation aux différents marchés rémunérateurs. Pour y parvenir, le partenariat au sein de la « chaîne de valeur » entre tous les acteurs opérant sur différents maillons sera appuyé par des mécanismes appropriés de gestion des contrats et des prix. Ceci permettra aux producteurs d'accéder, au travers de leurs partenaires, à l'appui technique, aux marchés, aux informations et aux financements requis. Il conviendra que les acteurs des filières prioritaires s'organisent par la création de leurs familles professionnelles et de leurs interprofessions. La question des emballages spécialisés sera traitée avec une attention particulière ; la fabrication locale de ces emballages sera promue. Les aspects de standardisation et de labellisation des produits commercialisables seront également intégrés.

Action 2.3.2. : Renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits

L'une des options stratégiques de la politique de développement du commerce est la valorisation de l'information sur les opportunités offertes par les marchés d'écoulement. Le but est de permettre aux producteurs locaux de saisir ces opportunités en substituant leurs produits aux produits importés. Cette

action sera complétée par le renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits.

Action 2.3.3. : Mise en place des observatoires sur les marchés des produits agricoles pour les filières prioritaires

Les principaux acteurs du commerce des produits agricoles doivent avoir accès aux données relatives aux prix, quantités et à la qualité des produits mis sur le marché. Ceci nécessite la conception et la mise en œuvre d'un système d'informations commerciales fiable qui soit d'accès facile et immédiat. Dans ce contexte, en complément de systèmes déjà en cours (Système d'Information sur le Marché (SIM), le registre des filières, etc.), la création d'observatoires sur les marchés des produits agricoles doit être envisagée. Ces observatoires seront gérés par les familles d'acteurs (publics et privés) des filières concernées.

Composante 2.4 : Mise en place des Indications Géographiques (signes distinctifs de qualité et de valorisation des produits locaux)

Les pays membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) se sont engagés à prendre en compte dans les politiques commerciales et de développement rural la promotion et la protection des Indications Géographiques. Ils se sont également engagés à mettre en place au plan national un cadre institutionnel et réglementaire approprié. Depuis 2009, le Bénin a mis en place un cadre institutionnel doté d'un secrétariat permanent et a démarré le processus de mise en place des IG pour quelques produits avec l'appui de l'OAPI. L'Union Africaine a reconnu le rôle des IG comme outil important de développement des filières agricoles et de développement local. Suite à l'atelier international de Cotonou tenu en mai 2016 pour élaborer une stratégie de développement des Indications Géographiques, il a été recommandé aux pays membres de poursuivre le processus et de démarrer la mise en œuvre des actions retenues, notamment :

Action 2.4.1. : Dynamisation des organes en charge de la promotion des IG

Les activités concernent (i) l'élaboration du manuel de procédures administrative, financières, comptables et opérationnelles du Secrétariat Permanent du Comité National de Mise en Place des IG (SP/CoNaMP-IG) et (ii) l'élaboration du Plan Stratégique de Développement des IG au Bénin.

Action 2.4.2. : Renforcement des capacités des acteurs de promotion des IG

Il s'agira essentiellement (i) d'élaborer le plan de formation du personnel et (ii) d'organiser des séances d'information, de sensibilisation et de formation au profit de tous les acteurs.

Action 2.4.3. : Mise en œuvre du processus de qualification en IG des produits identifiés

Il s'agira (i) de cibler un nombre restreint de produits phares au rang desquels ont été identifiés l'ananas « pain de sucre », le gari sohoui, l'agonlinmi (huile d'arachide), le wagashi (fromage peulh), le zomi (huile de palme) et le beurre de karité et (ii) mener le processus de qualification de ces produits.

Action 2.4.4. : Elaboration, financement et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les IG

Il s'agira de mener les différentes études nécessaires au processus de certification.

Composante 2.5 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise

La politique nationale de développement du commerce a également retenu au titre de ses options stratégiques, de renforcer les capacités des ressources humaines en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes. Il s'agit de :

Action 2.5.1. : Appui aux acteurs pour le choix et l'adoption de formes juridiques d'entreprises

Action 2.5.2. : Renforcement des capacités managériales des promoteurs d'entreprises agricoles et agro-industrielles

Cette action portera sur la mise en place d'un dispositif devant permettre aux acteurs de respecter les procédés et processus qui garantissent l'observance des normes et standards établis exigés par les différents marchés d'écoulement.

Action 2.5.3. : Renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché de leur produit (marketing et stratégies commerciales, négociation)

L'action portera sur le développement de programmes de formation des OPA et des opérateurs privés en matière de négociation de contrats, de marketing et d'établissement de partenariats. L'appui à la mise en place de cadres de concertation et de plateformes entre l'Etat, les OPA et le secteur privé facilitera le dialogue sur le choix et les modalités de développement des filières prioritaires et l'établissement de partenariats publics-privés pour les interventions requises.

Action 2.5.4. : Renforcement des capacités organisationnelles des familles d'acteurs pour l'émergence des interprofessions

Outre le renforcement des capacités des interprofessions existantes (coton, anacarde, ananas, aviculture moderne), les acteurs seront appuyés pour mettre en place des interprofessions au niveau des filières maïs, riz, maraichage, karité, manioc, viande et lait.

Action 2.5.5. : Elaboration d'un plan d'actions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Cette action mobilisera l'ensemble des acteurs en vue de disposer d'un document consensuel dont la mise en œuvre permettra de rendre compétitifs les produits béninois. Ce plan servira de base pour les initiatives locales et nationales en matière de conservation, transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles.

Composante 2.6 : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP) pour le développement des chaînes de valeur ajoutée

Dans le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) chaque acteur devra pleinement jouer son rôle afin que le PPP soit efficace et que chaque acteur trouve ses intérêts. L'amélioration de l'environnement des affaires par la prise de mesures spécifiques (accessibilité et performance du système juridique, réduction des coûts et durée d'établissement des entreprises agricoles, la sécurisation des droits de propriété etc.) ainsi que le développement des politiques cohérentes de promotion des CVA constituent la ligne directrice de cette composante. A cet effet, deux activités essentielles sont planifiées :

Action 2.6.1. : Renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP

Cette action vise l'élaboration et l'adoption des décrets d'application de la loi sur les PPP.

Action 2.6.2. : Appui aux initiatives privées conformes aux orientations politiques définies

Il s'agit de mesures incitatives complémentaires visant à appuyer le secteur privé dans les PDA.

5.3.3. Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables

Les événements climatiques extrêmes deviennent plus fréquents et graves ; les producteurs béninois doivent à présent y faire face en plus des événements climatiques récurrents à court terme (sécheresses, inondations, répartition aléatoire des pluies etc.). Dans cette optique, il s'agira de promouvoir des innovations capables d'atténuer les chocs issus des changements climatiques afin de

permettre aux Exploitations Agricoles Familiales de garantir la disponibilité et la durabilité des productions agricoles nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Parallèlement des actions spécifiques de lutte contre la malnutrition doivent être développées à grande échelle afin d'améliorer significativement la sécurité nutritionnelle des populations les plus vulnérables. Les quatre composantes de cet axe prioritaire concerneront donc (i) les innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation, (ii) la gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques, (iii) la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier et (iv) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables.

Composante 3.1 : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation

Le développement et la vulgarisation des divers systèmes de production devant permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets est une priorité importante.

Action 3.1.1. : Promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et des mesures de sauvegarde environnementale

Les activités humaines sont le principal moteur des processus de dégradation des terres, de désertification et de changement climatique. Bien qu'elles soient extrêmement complexes et difficiles à prévoir, les interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres affecteront probablement diverses fonctions de l'écosystème et les services qu'elles fournissent. Elles auront une incidence importante sur la production alimentaire, les moyens de subsistance et le bien être humain. Face à un tel défi, la promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) revêt une importance particulière. A cet effet, les principales activités à mener sont (i) l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'AIC pour le Bénin, (ii) la promotion du transfert des pratiques et technologies de l'AIC entre la recherche et les utilisateurs et (iii) la mise en place et le développement d'une plateforme des acteurs de l'AIC.

Action 3.1.2. : Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques

La résilience des systèmes agricoles passera, notamment par la mise au point de variétés à cycle court et adaptées aux extrêmes des aléas climatiques. Les activités identifiées concernent (i) la mise au point et la diffusion de variétés de riz tolérantes à la sécheresse ou à l'inondation, (ii) la mise au point et la diffusion de variétés de maïs tolérantes à la sécheresse et (iii) la diffusion des paquets technologiques en milieu paysan.

Action 3.1.3. : Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des systèmes de production limitant les émissions de gaz à effet de serre et la promotion de l'agriculture biologique et écologique

Les activités portent sur la promotion des systèmes de production agricole limitant les émissions de gaz à effet de serre, l'agroforesterie et la promotion de l'agriculture biologique et écologique. La promotion de l'apiculture contribuera à la préservation de la biodiversité.

Action 3.1.4. : Capitalisation et diffusion des techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC)

Les activités retenues dans cette action concernent (i) la réalisation d'un inventaire des techniques endogènes d'ACC, (ii) la capitalisation des bonnes des pratiques endogènes d'adaptation aux changements climatiques et (iii) la diffusion des techniques modernes et des bonnes pratiques endogènes d'ACC.

Composante 3.2 : Gestion Durable des Terres (GDT) et des écosystèmes aquatiques

La gestion durable des ressources naturelles est une thématique transversale essentielle qui soutient toute la mise en œuvre du PSDSA. La viabilité et la durabilité des actions du PNIASAN reposent très

largement sur la prise en compte effective des problématiques de gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques et terrestres. La composante s'appuie sur les actions suivantes :

Action 3.2.1. : Amélioration du cadre politique, institutionnel, législatif et règlementaire de la mise en œuvre de la Gestion Durable des Terres (GDT)

Les activités viseront à soutenir (i) la création d'un cadre institutionnel, juridique et politique propice à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de GDT, (ii) l'adoption de textes juridiques relatifs aux mécanismes visant à encourager la mise en œuvre des mesures de protection et de réhabilitation des sols, (iii) la mise en place des mécanismes institutionnels durables pour assurer la coordination et l'harmonisation des interventions de GDT et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT.

Action 3.2.2. : Promotion à grande échelle des mesures de GDT

Il s'agira notamment d'appuyer le Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) dans la mise en œuvre du Plan Stratégique d'Investissement pour la gestion durable des terres (PSI-GDT) et plus spécifiquement les activités relatives à (i) la promotion de l'agroforesterie, (ii) la gestion intégrée de la fertilité des sols, (iii) la mise en œuvre à grande échelle des mesures de conservation des eaux et des sols et (iv) la gestion intégrée des ressources en eau.

Action 3.2.3. : Prise en compte de la GDT dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole

Cette action concerne essentiellement (i) l'intégration de la GDT dans la planification communale lors de l'élaboration du plan communal de développement de 3ème génération, (ii) le plaidoyer en direction des élus et décideurs politiques, (iii) l'appui aux intercommunalités pour le renforcement de capacités en matière de GDT, (iv) l'intégration de la GDT et l'ACC dans la formation professionnelle agricole et dans l'enseignement primaire et secondaire et (v) le renforcement de l'accessibilité aux connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT.

Action 3.2.4. : Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT

Un nombre important d'activités a été identifié : (i) l'actualisation de la carte des sols du Bénin en mettant en exergue les zones dégradées et leur niveau de fertilité, (ii) l'appui à la célébration des journées internationales des Sols et de lutte contre la désertification, (iii) l'étude sur l'économie de la dégradation des terres (Economics for Land Degradation), (iv) l'appui au processus de Land Degradation Neutrality, (v) la capitalisation et diffusion des techniques et directives pour la gestion durable des terres et (vi) la réalisation de la carte nationale des pâturages naturels.

Action 3.2.5. : Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques

La gestion durable des ressources halieutiques doit se traduire par l'adoption de bonnes pratiques de protection et de sauvegarde des plans d'eau. Cette action sera sous-tendue par les activités relatives à (i) l'appui à la mise en œuvre de la loi cadre relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin, (ii) l'appui à l'aménagement et la gestion durable des pêcheries par l'actualisation et la mise en œuvre des plans de gestion des plans d'eau (PGPE) et (iii) l'appui au repeuplement des plans d'eau.

Action 3.2.6. : Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche à la senne de plage

Cette amélioration est impérative pour préserver la ressource et atteindre dans la durée les objectifs de production assignés au sous-secteur. Pour ce faire, les activités concerneront (i) l'instauration des périodes de repos biologique, (ii) la constitution d'un répertoire des pratiques de repos existants, (iii) la mise en œuvre de la réglementation sur le maillage, (iv) la création d'aires marines protégées (AMP), (v) la réorganisation du comité de surveillance, contrôle et suivi de la réglementation et (vi) la mise en œuvre de la surveillance participative des pêcheries artisanales.

Composante 3.3 : Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes

La question foncière représente un enjeu politique, économique, social et culturel majeur. La sécurisation foncière (droits d'usage ou de propriété) est incontournable pour permettre aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs et exploitants forestiers, d'investir en toute confiance sur des terres qu'ils pourront valoriser durablement. Compte tenu de la complexité du sujet, il est nécessaire de définir et de mettre en œuvre des outils devant concrétiser, conformément à la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, des avancées significatives du point de vue de la reconnaissance du droit d'usage, des titres de propriété, de la sécurisation de l'exploitation dans les espaces partagés ou encore de la transmission du patrimoine. Dans ce cadre les actions ci-après devront être mises en œuvre :

Action 3.3.1. : Généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national

Il s'agira de (i) contribuer à la réalisation du cadastre par la mise en œuvre de la politique foncière relevant du champ de compétence du MAEP, (ii) d'appuyer la diffusion du Code Foncier et Domanial et de ses textes d'application et d'élaborer les projets de décrets d'application complémentaires du Code Foncier et Domanial (CFD).

Action 3.3.2. : Promotion de l'usage des outils de formalisation foncière

Les activités concernent (i) l'appui à l'édition et à la mise en place des outils de transactions foncières et (ii) les sensibilisations des ayants droits et des usagers des terres agricoles sur les outils de transactions foncières.

Action 3.3.3. : Réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat

Sont concernées ici les activités portant sur (i) l'élaboration de la méthodologie de réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat, (ii) la réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat et (iii) la conception d'un répertoire des terres agricoles non ou insuffisamment mises en valeur.

Action 3.3.4. : Appui aux Communes dans l'identification, la préservation et la sécurisation des espaces agricoles et pastoraux

Les activités identifiées sont (i) la définition de la méthodologie d'identification des espaces agricoles ruraux et urbains dans les Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (SDAC) et (ii) l'élaboration et/ou l'actualisation des SDAC intégrant le mécanisme de préservation et de sécurisation des espaces agricoles et pastoraux.

Composante 3.4 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) assure la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions inscrites dans le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN). Il est composé de membres provenant des ministères sectoriels, du monde académique, des communes, du secteur privé, des OPA et de la société civile.

Le MAEP a élaboré un plan d'action d'alimentation et de nutrition dans le secteur agricole qui vise à opérationnaliser le PSDAN en mettant la nutrition au cœur du développement du secteur. Cette approche se concrétisera en : (i) renforçant le développement institutionnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition, (ii) garantissant à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant à travers l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation d'aliments nutritifs, (iii) accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes et (iv) diffusant les actions favorables au passage à l'échelle et à leur pérennisation.

Action 3.4.1. : Mise en œuvre de la stratégie alimentaire de réduction de la malnutrition

Les différentes activités identifiées portent sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication en alimentation et en nutrition, (ii) le renforcement des capacités des agents techniques chargés de mettre en œuvre les conseils en alimentation et en nutrition, (iii) l'organisation des séances d'Information, Education, Communication pour un Changement de Comportement (IECCC) sur les bonnes pratiques de distribution des repas en fonction des besoins et de la vulnérabilité des membres individuels du ménage, (iv) l'organisation des séances d'IECCC sur les techniques de préparation et d'administration des aliments de compléments à haute valeur nutritive et diversifiés et (vi) l'organisation des séances d'IECCC sur l'alimentation adéquate des enfants de la naissance à cinq ans, des filles adolescentes, des femmes enceintes et des femmes allaitantes.

Action 3.4.2. : Valorisation des produits alimentaires locaux dans la lutte contre la malnutrition

Les activités envisagées sont relatives à (i) la diffusion des technologies appropriées de conservation et de transformation des produits agricoles visant à optimiser leurs valeurs nutritionnelles, (ii) l'appui à la mise en œuvre et la pérennisation de la stratégie d'iodation universelle du sel, (iii) la sensibilisation des vendeuses des produits agro-alimentaires et des aliments de rue sur l'observance des bonnes pratiques d'hygiène et de distribution, (iv) l'appui à l'installation des jardins familiaux pour l'autoconsommation, (v) l'appui à l'élevage des espèces animales non conventionnelles et à cycle court dans les ménages pour l'autoconsommation, (vi) l'appui au développement des jardins dans les écoles à cantine et (vii) l'élaboration et diffusion des outils et méthodes sur la combinaison des produits locaux pour une alimentation équilibrée.

Action 3.4.3. : Mise en œuvre de la stratégie de fortification

Les activités portent sur (i) la formation des techniciens de laboratoire sur les méthodes de dosage des micronutriments dans les aliments, (ii) la formation des transformateurs sur les techniques de fortification des aliments locaux, (iii) le recensement des sources d'approvisionnement en prémix de qualité pour la fortification et la mise à disposition des producteurs de sel et des industriels et (iv) la mise en œuvre de recherches opérationnelles en matière de fortification alimentaire en fer, en vitamine A et en zinc.

Action 3.4.4. : Renforcement de l'alimentation et de la nutrition dans le secteur agricole

Les activités envisagées visent à (i) mettre en place et opérationnaliser un système de surveillance nutritionnelle dans le secteur agricole et (ii) organiser des concertations trimestrielles entre les partenaires en alimentation et nutrition en milieu communautaire.

Action 3.4.5. : Mise en place des banques alimentaires et des filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables

Cette action comporte notamment les activités (i) d'appui à la mise en place de banques de vivre (céréales, légumineuses etc.), (ii) d'appui à la constitution des banques fourragères (foin et ensilage) avec l'appui à la création d'entreprises de jeunes dans la production, la conservation et la commercialisation des fourrages et (iii) la mise en place de filets sociaux pour le renforcement de la résilience des populations vulnérables.

Action 3.4.6. : Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole

Les activités concerneront ; (i) la participation aux réunions de planification aux niveaux national, départemental et communal et (ii) le plaidoyer en direction des élus et décideurs politiques.

En ce qui concerne les questions liées à la lutte contre la malnutrition, le PSDSA préconise une prise en compte de ces activités dans chaque nouvelle intervention, à travers l'inclusion systématique des

indicateurs nutrition⁶ (assortis de valeurs cibles) dans la logique d'intervention des nouveaux projets et programmes.

5.3.4. Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les quatre composantes de cet axe prioritaire concernent (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et le soutien aux services du MAEP, (ii) l'amélioration du système d'information du secteur agricole, (iii) la professionnalisation des exploitations familiales et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et (iv) la promotion du genre dans le secteur.

Composante 4.1. : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP

Le Décret N°422 du 20 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement (AOF) du MAEP fixe comme missions au ministère de concevoir, coordonner, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs dans les secteurs agriculture, élevage et pêche, conformément à la vision du Gouvernement.

Cette composante couvre le fonctionnement de l'ensemble des services du MAEP, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Il comprend les actions suivantes :

Action 4.1.1. : Fonctionnement des organismes sous tutelle

Cette action couvre les ressources allouées aux organismes sous tutelle en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Action 4.1.2. : Fonctionnement des services du niveau central

Cette action couvre les ressources allouées aux services et directions du niveau central en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Action 4.1.3. : Appui aux services du niveau déconcentré

Cette action couvre les ressources allouées aux structures déconcentrées en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Les missions et attributions des douze Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) consistent à (i) mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et des entreprises agricoles au niveau départemental, (ii) coordonner les interventions des acteurs publics et privés du secteur agricole au niveau départemental et (iii) assurer la mise en place, le suivi et contrôle des normes techniques des infrastructures d'aménagement et d'équipement agricole.

Action 4.1.4. : Appui à l'opérationnalisation des ATDA dans les sept Pôles de Développement Agricole (PDA)

L'appui sera effectué par le Secrétariat Général du MAEP et les directions centrales et techniques afin de renforcer les capacités techniques des ATDA.

Les missions et attributions des ATDA selon le décret n° 2017-101 du 27 février 2017, consistent à (i) mettre en œuvre la politique agricole propre à promouvoir les filières porteuses spécifiques aux Pôles de Développement Agricole (PDA), (ii) initier des actions permettant de s'assurer que les objectifs du gouvernement en matière de promotion des filières et du développement des territoires soient réalisés et produisent des résultats et effets visibles, (iii) faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production, (iv) mettre en place ou renforcer les infrastructures agricoles structurantes, (v) faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations ainsi qu'au conseil agricole et (vi) suivre de façon rapprochée les acteurs dans l'application effective des innovations introduites.

⁶ Ces indicateurs doivent être analogues à ceux mentionnés dans le PSDAN.

Les sept Pôles de Développement Agricole (PDA) retenus et les filières identifiées sont : (i) PDA1 : Vallée du Niger (riz, maraîchage, bovin, ovin, caprin, volaille), (ii) PDA2 : Alibori Sud - Borgou Nord et 2KP (coton, maïs, sorgho, soja, bovin, ovin, caprin et volaille), (iii) PDA3 : Atacora Ouest (coton, riz, maïs, manguier, légumineuses, bovin, ovin, caprin et volaille) ; (iv) PDA4 : Borgou Sud, Donga et Collines (anacarde, coton, maïs, riz, niébé, soja, arachide, manioc, igname, manguier, bovin, ovin, caprin et volaille) ; (v) PDA5 : Zou et Couffo (agrumes, mangue, palmier à huile, riz, maïs, niébé, arachide, petit élevage) ; (iv) PDA6 : Plateau (palmier à huile, maïs, manioc et riz) ; et (vii) PDA7 : Ouémé, Atlantique et Mono (aquaculture, ananas, riz, maraîchage, maïs, manioc, palmier à huile, petit élevage).

Composante 4.2. : Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur)

Action 4.2.1. : Appui au dispositif national de statistiques agricoles

Les statistiques représentent un instrument primordial pour permettre un suivi et une évaluation fiable des progrès réalisés dans le secteur agricole. L'évaluation des politiques, stratégies et des différentes actions engagées dans la mise en œuvre du PSDSA nécessite la disponibilité de ces données. Afin d'offrir une meilleure visibilité à l'agriculture béninoise et réaliser des projections pour l'avenir, plusieurs activités sont nécessaires et méritent d'être opérationnalisées. Il s'agit de (i) la réalisation du Recensement National de l'Agriculture, (ii) la réalisation annuelle des enquêtes statistiques agricoles (végétal, animal et halieutique), (iii) l'élaboration annuelle des comptes économiques du secteur agricole, (iv) la mise en place d'un système d'information sur les marchés, (v) la mise en place d'un Système d'Information Géographique Agricole (SIGA) y compris le système de prévisions et des alertes agro-météorologiques et climatiques et le renforcement de l'unité de collecte de données de la pêche maritime et continentale.

Action 4.2.2. : Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)

La vulgarisation et le conseil agricole sont des facteurs essentiels du développement qui permettent aux acteurs d'adopter librement des comportements positifs à l'égard des innovations. Ils devront reposer sur une forte utilisation des TIC pour pallier le déficit en personnel du dispositif de vulgarisation, caractérisé par un faible taux d'encadrement technique des producteurs à la base (20 à 25%). Les TIC permettront également la traçabilité des produits agricoles, la vente et les achats de produits agricoles en ligne, la vente et les achats de produits agricoles via le téléphone portable. La promotion de e-agriculture passera par les activités suivantes : (i) appui au fonctionnement du système de call center pour l'assistance aux producteurs (renseignements généraux) au niveau des pôles de développement, (ii) appui au fonctionnement du laboratoire électronique, (iii) réalisation et diffusion à travers des équipes mobiles, de documentaires pour la démonstration d'itinéraires techniques et de pratiques agricoles réussies par filière prioritaire, (iv) appui au fonctionnement du serveur vocal pour l'assistance aux producteurs en langues locales, (v) appui au fonctionnement du système de suivi en ligne des exploitations agricoles, (vi) élaboration d'un document de stratégie de promotion du e-Agriculture dans une approche participative, (vii) appui au fonctionnement du mécanisme de diffusion des alertes SMS et des prix des produits agricoles aux acteurs et (viii) modernisation du mécanisme de collecte de données par l'usage d'une application web et des terminaux mobiles (Smartphone).

Action 4.2.3. : Communication sur le secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La communication sur le secteur permet de rendre plus visible le secteur particulièrement les acteurs, les actions menées et les résultats majeurs de développement obtenus en relation avec les ressources financières, matérielles et humaines mobilisées. Dans ce cadre et pour une communication efficace et efficiente sur le secteur, les activités ci-après sont envisagées : (i) organisation d'une table ronde (business meeting) pour la mobilisation du financement du gap du PNIASAN, (ii) organisation de séances d'internalisation du PSDSA, du PNIASAN et du PAG au niveau central et déconcentré, (iii) production et diffusion de documentaires et émissions radio et télévisées en français et en langues nationales sur le PSDSA, le PNIASAN et le PAG, (iv) organisation annuelle des journées dédiées aux

acteurs du secteur agricole et attribution de prix de distinction aux plus méritants et (v) organisation de foires par sous-secteur ou par filière phare.

Action 4.2.4. : Suivi et évaluation du secteur agricole

Le suivi évaluation global orienté vers les résultats du secteur agricole est une action de première importance pour offrir aux décideurs les éléments d'information et de réorientation de la politique sectorielle. Le dispositif de suivi évaluation s'adosse au dispositif national de statistiques agricoles et s'applique au niveau stratégique (évaluation annuelle du cadre de résultats du PNIASAN) et opérationnel, au niveau des projets et programmes du PAG Agriculture (projets phares et projets prioritaires) et des structures du MAEP. Le dispositif de suivi évaluation inclut les différentes catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. Il constitue un élément central dans la démarche de gestion axée sur les résultats et dans la reddition des comptes. La poursuite de l'organisation des revues participatives du secteur en impliquant activement tous les acteurs y compris les autres ministères sectoriels sera spécifiquement renforcée.

Action 4.2.5. : Amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur

De nombreuses catégories d'acteurs interviennent dans le secteur agricole : Etat, Organisations Professionnelles Agricoles, Collectivités Décentralisées, Organisations de la Société Civile et Secteur Privé, PTF etc. La coordination générale des actions dans le secteur reste cependant du ressort de l'Etat. L'existence du cadre institutionnel d'intervention (CNOS) qui intègre tous les acteurs et les autres ministères sectoriels devra permettre la convergence des actions favorables au développement du secteur agricole. La bonne fonctionnalité du CNOS et de ses structures déconcentrées (CDÉS – Conseil Départemental de Suivi) et commune (CCoS – Conseil Communal de Suivi) représente un défi auquel il faudra veiller.

Action 4.2.6. : Actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre (loi d'orientation agricole, code pastoral, code de l'élevage, AOF du MAEP, loi sur les interprofessions, etc.)

Le processus d'élaboration de la LOASAN (Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel) est un processus long, participatif et inclusif dont l'utilité est avérée pour donner des orientations à long terme dans le secteur. Le processus de conception et d'adoption des décrets d'application peut s'étaler sur plusieurs années. Il s'agira donc de définir un cadre légal devant orienter les futurs documents de politique agricole.

Composante 4.3 : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes

Actions 4.3.1. : Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF)

La professionnalisation des exploitations agricoles de type familial apparaît aujourd'hui comme la meilleure option pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ainsi, pour assurer un véritable changement structurel au niveau du secteur agricole, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des actions susceptibles d'amener une masse critique d'exploitations agricoles de type familial dans une dynamique de professionnalisation qui assure la bonne planification, la bonne gestion financière, la bonne gestion des risques, la bonne organisation et la bonne négociation orientée marché.

Pour y parvenir, les activités portent sur (i) la promotion de l'Ecole d'Entrepreneuriat Agricole (EEA), (ii) la conception participative et la diffusion à grande échelle d'outils modernes et simplifiés de gestion, (iii) la promotion à grande échelle d'outils de développement des liens d'affaire tels que l'agriculture contractuelle et le pôle d'entreprises agricoles (clusters agricoles) et (iv) la formation professionnelle en adéquation avec les besoins d'emplois des jeunes dans le secteur agricole et des chantiers de mise à niveau des acteurs des chaînes de valeur.

Actions 4.3.2. : Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole

La promotion de l'entrepreneuriat agricole vise principalement à faciliter la création et le développement d'entreprises agricoles modernes par l'incubation en agro-business et le suivi des jeunes et des femmes entrepreneurs. Cette promotion passe par (i) l'incubation cyclique des entrepreneurs agricoles pour l'élaboration de business plans bancables, (ii) la mise en place d'un mécanisme de suivi appui conseil des jeunes entrepreneurs, (iii) le renforcement des capacités techniques et financières des entrepreneurs agricoles en activité et (iv) le renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole.

Composante 4.4 : Promotion du genre dans le secteur agricole

Au-delà des difficultés ressenties par l'ensemble des populations rurales, la femme reste spécifiquement confrontée à de multiples contraintes liées essentiellement à son accès limité aux ressources productives et à l'emploi, son très faible niveau d'éducation/formation, sa faible participation aux organes de prise de décision et la méconnaissance de ses droits. Ces contraintes limitent l'autonomisation des femmes et de leurs exploitations agricoles.

La *Politique de Promotion des Femmes dans le Secteur Agricole et Rural* doit se concrétiser par : (i) l'égalité des genres, (ii) la vision transversale des questions liées au genre, (iii) la collaboration avec d'autres structures et le partage de responsabilités avec tous les acteurs et (iv) la communication pour le changement des comportements. Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, les actions suivantes sont proposées :

Actions 4.4.1. : Amélioration de l'accès des femmes aux ressources

Cette action comporte les activités suivantes : (i) favoriser l'accès des femmes rurales à la terre de façon sécurisante, (ii) rendre le crédit plus accessible aux femmes rurales, (iii) améliorer l'accès des femmes rurales aux intrants agricoles, (iv) promouvoir la valorisation des productions agricoles au profit des femmes rurales et (v) favoriser l'accès des femmes rurales aux emplois rémunérateurs

Actions 4.4.2. : Renforcement des capacités d'action des femmes rurales

Les activités identifiées visent à (i) renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle des femmes rurales, (ii) promouvoir davantage la scolarisation et la formation durable des filles en milieu rural, (iii) promouvoir le développement et le transfert des technologies appropriées en faveur des femmes, (iv) développer l'information et la communication en faveur des femmes rurales pour un changement social et (v) renforcer les capacités d'organisation des femmes rurales et leur participation au sein des organisations paysannes.

De plus, il s'agira également de développer un environnement institutionnel et juridique favorable en (i) assurant la prise en compte de l'approche genre dans tous les processus de planification, budgétisation, exécution et suivi-évaluation des projets et programmes initiés dans le secteur, (ii) assurant l'appui institutionnel requis pour rendre l'agriculture accessible, attrayante et rémunératrice pour les femmes rurales, (iii) soutenant l'émergence des femmes rurales et leur participation aux prises de décisions et (iv) en apportant un appui à l'amélioration du statut juridique des femmes rurales.

5.3.5. Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs

Le financement du secteur agricole reste une préoccupation transversale pour le développement agricole. Elle s'exprime tout au long des chaînes de valeurs des différentes filières agricoles (approvisionnement en intrants de production, production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.). La réalisation de cet axe prioritaire repose sur quatre composantes : (i) l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en synergie avec les autres fonds et instruments de financement, (ii) le renforcement des mécanismes assurantiels dans le

secteur agricole, (iii) la gestion des calamités dans le secteur agricole et (iv) le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

Composante 5.1 : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)

Le FNDA créé par décret N°2014-100 du 31 janvier 2014 est au cœur de la stratégie d'appui au financement agricole. Il est actuellement doté de trois guichets dont l'opérationnalisation s'avère indispensable pour la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN. Cette composante regroupe les actions suivantes :

Action 5.1.1. : Opérationnalisation du Guichet 1 : subventions aux investissements agricoles

L'objectif du Guichet 1 est de mettre en place des mécanismes financiers adéquats pour faciliter un accès permanent au financement de projets d'investissements portés par les exploitants et/ou entrepreneurs agricoles privés ou autres promoteurs publics porteurs de projets d'investissements structurants d'intérêt général. Le guichet 1 comporte deux sous-guichets : (i) le sous-guichet 1.1. : Fonds d'Investissements Agricoles Structurants d'intérêt public orientés vers l'Entrepreneuriat Agricole et (ii) le sous-guichet 1.2. : Fonds d'Investissements Agricoles à caractère privé.

Le Guichet 1 représente 20 % du budget total du FNDA.

Action 5.1.2. : Opérationnalisation du Guichet 2 : accès aux services non financiers

L'objectif du Guichet 2 est de soutenir, sous forme de subventions, l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles et de leurs organisations aux services non financiers de recherche, d'appui-conseil, de pré-vulgarisation, de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'assistance technique. Le guichet 2 comporte trois sous-guichets : (i) le sous-guichet 2.1. : Fonds de Recherche Agricole Appliquée et de Vulgarisation, (ii) le sous-guichet 2.2. : Fonds de Facilitation et de Renforcement des Capacités et (iii) le sous-guichet 2.3. : Fonds d'appui à la Certification et à la mise en Marché. 15% du budget global du FNDA sont consacrés au Guichet 2.

Action 5.1.3. : Opérationnalisation du Guichet 3 (accès aux services financiers)

L'objectif est de permettre aux petits exploitants familiaux et entrepreneurs agricoles d'accéder, auprès des banques et des institutions de microfinance, à des crédits aux conditions adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques du secteur agricole. Le guichet 3 comporte trois sous-guichets : (i) Le sous-guichet 3.1. : Fonds de Garantie Interbancaire pour le refinancement entre Institutions Financières ; (ii) Le sous-guichet 3.2. : Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits ; (iii) Le sous-guichet 3.3. : Fonds de Facilitation et de Bonification de taux d'intérêt. Le Guichet 3 est doté de 55% du budget global du FNDA.

Action 5.1.4. : Fonctionnement du FNDA

Il s'agira de doter le fonds en ressources humaines et matérielles adéquates. Le fonctionnement du FNDA est limité statutairement à 10% du budget global.

Action 5.1.5. : Plaidoyer pour l'abondement du sous guichet Recherches Agricole et Agro-alimentaire (RAA)

Afin de permettre à la recherche agricole de jouer son rôle de levier et de moteur du développement agricole, il est nécessaire de mettre en place un dispositif devant assurer un financement durable et continu des activités de recherche. A cet effet, le financement de la Recherche Agricole et Agroalimentaire à travers le sous-guichet 2.1. du FNDA devient une priorité. Les activités prévues concernent : (i) le plaidoyer et lobbying pour le respect de l'engagement de Malabo relatif au 4% du budget du secteur agricole à la recherche et (ii) le plaidoyer et lobbying pour la diversification des ressources d'abondement du sous-guichet 2.1.

Action 5.1.6. Appui à la création d'une Banque de Développement Agricole

La Banque de Développement Agricole a pour mission de promouvoir le développement des entreprises des secteurs agricoles et para-agricoles. Son processus de création a démarré par la réalisation d'une étude de faisabilité et la mobilisation antérieure d'un capital social dont le montant n'avait pas atteint le seuil requis conformément aux directives en vigueur. Sa mise en place reposera sur un partenariat public-privé avec un système de gestion privé. Les institutions de développement pourront être invitées à prendre part au capital.

Composante 5.2: Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole

L'atteinte de l'objectif d'une agriculture moderne passe par la mise en place de mécanismes assurantiels pour assurer et sécuriser les acteurs du secteur (producteurs, institutions de financement, etc.) contre les risques inhérents à l'exercice des activités de production (risques liés aux aléas naturels). C'est pour gérer ces risques que les acteurs ont initié la création de l'AMAB dont les résultats n'ont pas encore été à la hauteur des attentes du fait de l'inexistence de la culture d'assurance dans le secteur agricole. Il convient alors de promouvoir la culture d'assurance dans le secteur d'une part et de renforcer financièrement et techniquement l'AMAB. Les actions à mener pour ces mécanismes assurantiels sont :

- Action 5.2.1. : Relèvement à 3 milliards d'ici à 2018 du fonds d'établissement
- Action 5.2.2. : Promotion de la culture d'assurance : sensibilisation des producteurs, développement de mécanismes filières etc.
- Action 5.2.3. : Appui à l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les producteurs : appui de l'Etat pour la subvention des primes
- Action 5.2.4. : Appui institutionnel : renforcement des capacités techniques, communication, synergie avec les Structures en charge du financement du secteur agricole pour la souscription d'une assurance agricole etc.
- Action 5.2.5. : Incitation des ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails)

Composante 5.3 : Gestion des calamités dans le secteur agricole

Un fonds de gestion des calamités naturelles sera mis en place par l'Etat pour permettre la gestion des risques agricoles non assurables par les institutions d'assurance agricole (inondations, invasion des criquets pèlerins, épizooties et autres catastrophes). Les ressources financières seront logées auprès du FNDA assorties de mécanismes de son approvisionnement durable. Pour ce faire, il s'agira de mener les actions ci-dessous :

- Action 5.3.1. : Validation des résultats de l'étude sur le fonds de gestion des calamités
- Action 5.3.2. : Mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de Gestion des Calamités agricoles et prise d'actes administratifs pour le processus de création du fonds
- Action 5.3.3. : Accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques

Composante 5.4: Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

Afin de permettre aux communes de jouer leur rôle de levier du développement de l'économie locale, il a été institué le FADeC-Agriculture pour assurer à l'échelle de chaque commune des investissements structurants de concert avec les acteurs locaux du secteur agricole. Le FADeC Agriculture prend en compte les spécificités du secteur agricole. Il constitue une dotation financière destinée à la promotion des activités agricoles pour la réalisation des investissements structurants dans le secteur agricole. Le principe de « subsidiarité » guide la mise en œuvre du FADeC Agriculture. A cet effet, la démarche vise à établir la mission de la commune en tant que maître d'ouvrage et

renforcer son autonomie en lui donnant la liberté dans le choix de la nature des investissements à réaliser. Au regard de l'intérêt et de l'importance de ce fonds, il est nécessaire de le renforcer à travers les actions suivantes

- Action 5.4.1.: Appui aux communes pour une meilleure utilisation des Fonds FADeC-Agriculture
- Action 5.4.2.: Renforcement des capacités des communes pour le montage de projets de développement agricole
- Action 5.4.3.: Dotation du Fonds

6. EVALUATION DES COÛTS ET DES BESOINS ADDITIONNELS DE FINANCEMENT DU PNIASAN

L'évaluation des coûts a été réalisée grâce à l'implication des acteurs étatiques, des acteurs non étatiques et du secteur privé dont les besoins de financement ont été intégrés dans le PNIASAN. Une série d'ateliers participatifs ont ainsi été organisés afin de prendre en considération l'ensemble des besoins prioritaires de chaque partie prenante. Le chiffrage s'est effectué en trois étapes successives : (i) l'estimation détaillée des coûts de mise en œuvre par catégorie d'acteurs (Etat, PTF, Privés et autres acteurs non étatiques), (ii) l'estimation des financements acquis (budget intérieur et financement des PTF) et (iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels à l'horizon 2021.

6.1. ESTIMATION DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PNIASAN

La méthode utilisée pour le chiffrage (costing) a été la planification par objectif sans contrainte budgétaire. L'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre détaillée de l'ensemble des actions et activités a été réalisée, sur la base des coûts unitaires moyens, lors d'un atelier de synthèse organisé à Bohicon en décembre 2016.

Sur cette base, la dernière étape s'est déroulée en février et mars 2017. Elle a consisté à définir des coûts unitaires moyens annuels pour chaque action sur la base des coûts détaillés correspondants définis lors de l'étape précédente. Des cibles ont ensuite été planifiées année par année jusqu'en 2021 pour chaque action et composante afin d'atteindre les objectifs sectoriels.

Le niveau de financement de chaque catégorie d'acteurs a été défini pour toutes les actions afin de bien différencier les coûts incombant à l'Etat (MAEP et autres Ministères impliqués dans le PNIASAN) et ses PTF, de ceux qui relèvent du secteur privé (Exploitations Familiales Agricoles, entreprises agricoles, opérateurs de transformation et de commercialisation, fournisseurs d'intrants etc.).

Enfin, les calculs ont été réalisés pour agréger les coûts des actions par composante et définir le coût estimatif global des cinq axes prioritaires pour atteindre les objectifs du secteur agricole à l'horizon 2021.

En tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 2,5 %, le coût global du PNIASAN, incluant les contributions (investissement et fonctionnement) de l'Etat, des PTF et du secteur privé, pour la période 2017 - 2021 a ainsi été estimé à **de 1 569 milliards de FCFA** (voir tableau 13 exprimé en Millions de FCFA).

Tableau 13 : Coûts de mise en œuvre du PNIASAN par axe et par catégorie d'acteur (en M de FCFA)

Axes prioritaires	Global PNIASAN	Etat et PTF		Privés
		MAEP	Autres ministères	
A1 Productivité	1 058 940,67	291 265,56	131 992,78	635 682,33
A2 CVA	73 165,22	40 507,26	480,96	32 176,99
A3 Résilience SAN	125 733,51	111 286,64	13 972,90	473,97
A4 Gouvernance	273 338,39	244 474,58	7 972,08	20 891,73
A5 Financement	38 538,99	38 538,99	0,00	0,00
Total	1 569 716,78	726 073,03	154 418,72	689 225,02
Proportion	100 %	46,26 %	9,84 %	43,91 %

Le coût global de 1 569 milliards de FCFA peut paraître important ; néanmoins, s'il est réparti sur la population totale (13 146 869 habitants à l'horizon 2021), il ne représente que 119 340 FCFA par habitant, soit environ 23 900 FCFA par personne et par an.

Par ailleurs, la répartition des coûts du PNIASAN montre que **les besoins du MAEP sont de l'ordre de 726 milliards de FCFA** (46 %) tandis que ceux des opérateurs privés est également très

significative (plus de 689 milliards de FCFA soit 44 %). L'implication des autres ministères (infrastructures, cadre de vie, économie et finances, eau, commerce, santé, affaires sociales notamment) est évaluée à environ 154 milliards de FCFA (soit près de 10 %).

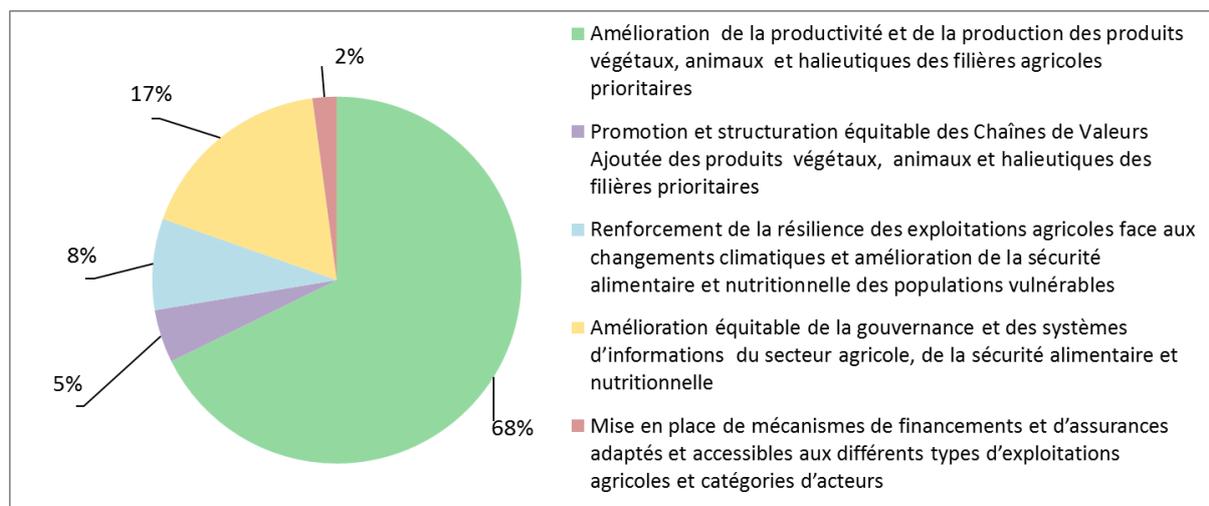


Figure 1 : Répartition des coûts globaux du PNIASAN par axe prioritaire

La répartition entre les axes prioritaires (figure 1) montre clairement que l'essentiel des financements (1 059 milliards FCFA) est requis pour l'axe 1 portant sur l'amélioration de la production et de la productivité des filières prioritaires. Ceci s'explique aisément par l'ampleur des besoins en investissement pour les infrastructures structurantes (aménagement hydro-agricoles, pastoraux et aquacoles, marchés, désenclavement des zones de production, etc.) et pour les intrants (principalement les semences et les engrais). Il faut également souligner qu'une part significative de ces coûts sera financée par le secteur privé (plus de 60 %) et que l'état ne financera que les mesures d'accompagnement dans le cadre du recentrage sur ses missions.

L'axe 4 « Amélioration équitable de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle » représente 17 % du coût total (273 milliards de FCFA). Cet axe est financé à près de 89 % par le MAEP dans la mesure où il couvre essentiellement les missions régaliennes du ministère. Il intègre par conséquent les besoins de fonctionnement (salaires, charges sociales, équipements, etc.) de l'ensemble des services du MAEP, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré et des organismes sous-tutelle.

Le renforcement de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (axe prioritaire 3) occupe également une place importante des besoins totaux (125,73 milliards de FCFA), essentiellement financée par le MAEP.

La promotion et la structuration des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits des filières prioritaires (axe 2) requiert un financement de 73,16 milliards financé à près de 55 % par le secteur privé.

Enfin la mise en place des mécanismes de financement et d'assurances adaptés et accessibles (axe 5) est chiffrée à 38,53 milliards de FCFA, entièrement comptabilisée sur le budget du MAEP.

La ventilation des coûts annuels incombant au MAEP est détaillée au tableau 14. La planification pour l'année 2017 correspond au volume de financement prévu dans la Loi des finances 2017, tandis que la partie la plus importante de l'effort de financement est programmée pour les années 2018 et 2019 avant de baisser légèrement sur les deux dernières années de mise en œuvre. La répartition temporelle des coûts globaux du PNIASAN suit la même tendance (figure 2).

Tableau 14 : Coûts annuels de mise en œuvre du PNIASAN - MAEP et ses PTF (en M de FCFA)

MAEP	ANNEE				
	2017	2018	2019	2020	2021
726 073,03	104 806,11	156 423,33	166 344,71	147 556,09	150 942,79

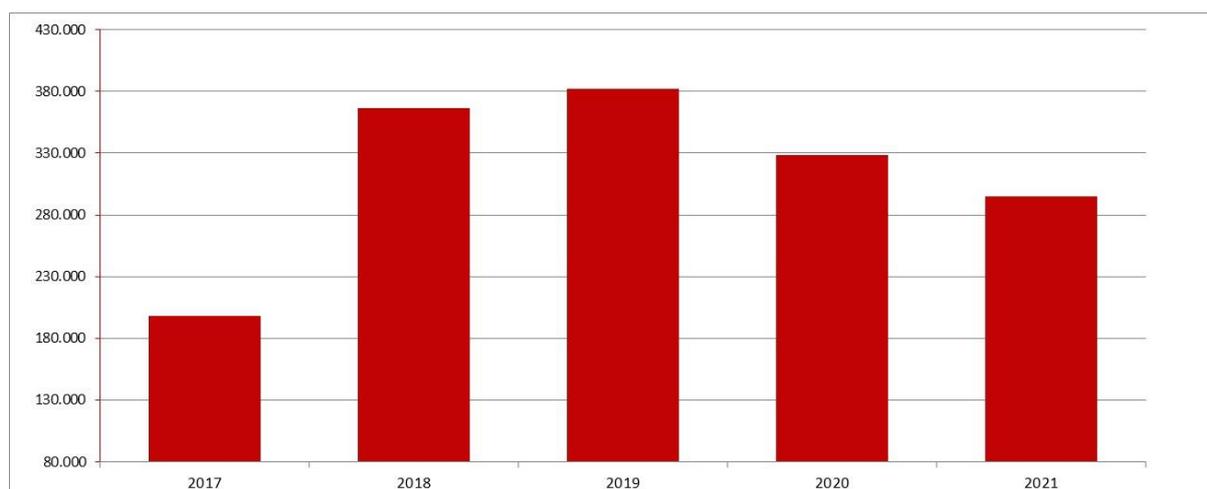


Figure 2 : Répartition des coûts annuels globaux du PNIASAN en M de FCFA

6.2. INTÉGRATION DES FINANCEMENTS EN COURS ET EN PERSPECTIVE

L'inventaire a été réalisé en deux étapes afin d'avoir une estimation réaliste des financements acquis et en perspective dans le secteur agricole. La première étape s'est attachée à faire une projection des financements intérieurs sur base du budget 2017 du MAEP. Ensuite, il a été réalisé un inventaire des projets et programmes financés par les PTF afin de chiffrer le volume de financement disponible sur la période 2017 à 2021.

6.2.1. Répartition et projection du financement intérieur de l'Etat (budget du MAEP)

Pour les acquis en termes de financements intérieurs, les estimations se basent sur le budget 2017 (tableau 15) et sur les prévisions d'allocations du Cadre des Dépenses à Moyen Terme.

Tableau 15 : Budget 2017 du MAEP (en M de FCFA)

	Etat	PTF	Total MAEP
Services centraux/décentralisés	39 016,830	415,00	39 431,83
FADEC Investissement	1 300,00	0 ⁷	1 300,00
Programmes et Projets	31 432,16	33 658,60	65 090,77
Total général	71 748,99	34 073,60	105 822,59

En adoptant un taux d'accroissement annuel de 7,5 % en prix courants entre 2018 et 2021 et sous réserve de disponibilité de trésorerie, les financements intérieurs cumulés pour la période considérée peuvent être estimés à 416,746 milliards de FCFA. La répartition des financements intérieurs entre les cinq axes du PNIASAN a été calculée sur la base d'une clé indicative de répartition (tableau 16).

Tableau 16 : Estimation des financements intérieurs cumulés du MAEP par axe (en M de FCFA)

Axes prioritaires	Budgets prévisionnels	Répartition
A1 Productivité	170 865,95	41,00%
A2 CVA	4 167,46	1,00%
A3 Résilience SAN	41 674,62	10,00%
A4 Gouvernance	187 535,79	45,00%
A5 Financement	12 502,39	3,00%
PNIASAN 2017 -2021	416 746,21	100 %

En tenant compte des niveaux actuels des dépenses et pour donner plus de réalisme aux prévisions, deux hypothèses ont été formulées concernant les taux annuels de décaissement et de consommation budgétaires (tableau 17), sur la base des taux moyens des trois dernières années qui se situe à 85% (sur base ordonnancement).

⁷ Les ressources du FADEC Investissement au titre du budget 2017 sont logées dans le budget du MDGL.

Tableau 17 : Estimation des ressources internes annuelles du MAEP en fonction des taux d'exécution budgétaire (en M de FCFA)

Taux de consommation budgétaire	2017	2018	2019	2020	2021	2017 - 2021
Hypothèse basse 75 %	53 811,7	57 847,6	62 186,2	66 850,2	71 863,9	312 559,6
Hypothèse haute 100 %	71 748,9	77 130,2	82 914,9	89 133,5	95 818,5	416 746,2

La première hypothèse (dite hypothèse basse) envisage un taux de 75 % tandis que la deuxième (hypothèse haute) mise sur un taux théorique de 100 % de consommation du budget voté. Les ressources internes disponibles varient donc de **312 à 416 milliards de FCFA** sur la période 2017 à 2021. Le montant effectif se situera entre ces deux valeurs, avec un objectif clairement affiché de s'approcher au plus près du taux maximum.

6.2.2. Estimation des financements extérieurs des projets et programmes en cours

Le recensement des projets et programmes s'est essentiellement basé sur les informations fournies par la Cellule de Suivi Évaluation et Capitalisation de la DPP. L'analyse des objectifs, résultats et activités a concerné les 25 projets prioritaires en cours d'exécution (non compris le FADeC Investissement et le Règlement décompte des projets clôturés, qui portent le nombre des projets prioritaires à 27) ainsi que les trois projets régis par contrat d'exécution avec le MAEP. Elle a permis de répartir entre les cinq axes du PNIASAN les montants des financements acquis sur la période 2017 - 2021. Il en résulte que les financements sur ressources externes actuellement acquis s'élèvent à **214 milliards de FCFA**. Aucune hypothèse liée aux taux d'exécution budgétaire n'a été prise en compte pour les projets et programmes car les taux finaux des projets sont généralement proches de 100 %.

L'analyse de la répartition des financements acquis sur la période d'exécution du PNIASAN indique que les projets et programmes couvrent essentiellement l'axe 1 relatif à la production et à la productivité des filières prioritaires, avec 42 % des financements. Il est également à remarquer que l'axe 3 relatif à la résilience et la sécurité alimentaire et nutritionnelle représente environ 21 % des financements en cours (tableau 18 et figure 3). Cette répartition entre les différents axes du PNIASAN doit être interprétée de manière indicative du fait de l'extrême variabilité des logiques d'intervention des projets en cours.

Tableau 18 : Répartition des projets du MAEP par axe et par Programme du MAEP (en M de FCFA)

Axes prioritaires	Total MAEP	Programme Agriculture	Programme Elevage	Programme Pêche	Programme Soutien
A1 Productivité	90 564,05	84 664,05	2 700,00	3 200,00	0
A2 CVA	21 744,55	20 444,55	900,00	400,00	0
A3 Résilience SAN	45 169,20	26 993,40	0	0	18 175,80
A4 Gouvernance	35 857,40	18 750,00	450,00	400,00	16 257,40
A5 Financement	20 675,80	17 424,00	450,00	0	2 801,80
Total	214 011,00	168 276,00	4 500,00	4 000,00	37 235,00

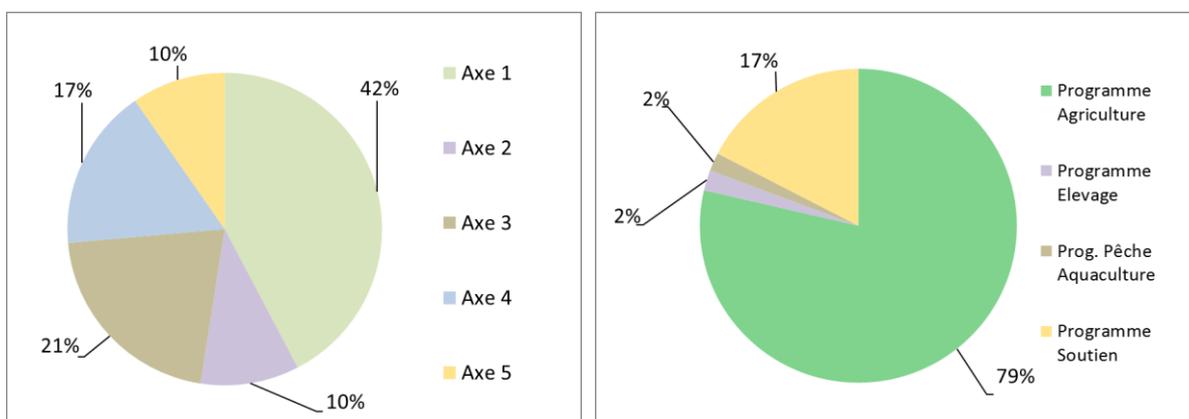


Figure 3 : Répartition du volume de financement des projets par axe et par Programme du MAEP

Le cumul des financements extérieurs et intérieurs acquis (en millions de FCFA) ainsi que leur répartition par axe prioritaire est présenté au tableau 19. Le financement total acquis se situe dans une fourchette comprise entre **526 et 630 milliards de FCFA** suivant les hypothèses liées aux taux de consommation budgétaire.

Tableau 19 : Estimation du budget acquis du MAEP par axe du PNIASAN sur la période 2017 – 2021 (en M de FCFA)

Axes prioritaires du PNIASAN	Projets et Programmes	Budget intérieur		Total budgets acquis	
		Hyp. basse	Hyp. haute	Hyp. basse	Hyp. haute
A1 Productivité	90 564,05	129 712,26	172 949,68	220 276,31	263 513,73
A2 CVA	21 744,55	1 562,79	2 083,73	23 307,34	23 828,28
A3 Résilience SAN	45 169,20	31 255,97	41 674,62	76 425,16	86 843,82
A4 Gouvernance	35 857,40	142 214,65	189 619,53	178 072,04	225 476,93
A5 Financement	20 675,80	7 813,99	10 418,66	28 489,79	31 094,45
Total	214 011,00	312 559,65	416 746,21	526 570,64	630 757,21

6.3. EVALUATION DES BESOINS EN FINANCEMENTS ADDITIONNELS (GAPS)

Sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre, les besoins additionnels (gaps de financement) du MAEP ont été calculés par axe du PNIASAN sur la période 2017-2021 (tableau 20).

Tableau 20 : Estimation des gaps de financement du MAEP (en M de FCFA)

Axes prioritaires du PNIASAN	Besoins MAEP	Total budgets acquis		Budgets additionnel (gap)	
		Hyp. basse	Hyp. haute	Hyp. basse	Hyp. haute
A1 Productivité	291 265,56	220 276,31	263 513,73	70 989,25	27 751,83
A2 CVA	40 507,26	23 307,34	23 828,28	17 199,90	16 678,97
A3 Résilience SAN	111 286,64	76 425,16	86 843,82	34 861,48	24 442,83
A4 Gouvernance	244 474,58	178 072,04	225 476,93	66 402,54	18 997,65
A5 Financement	38 538,99	28 489,79	31 094,45	10 049,19	7 444,53
Total	726 073,03	526 570,64	630 757,21	199 502,37	95 315,81

Les besoins totaux additionnels de financement du MAEP se situent entre **95 et 199 milliards de FCFA** et représentent respectivement 13 % et 28 % du coût global du PNIASAN (volet MAEP). Les besoins de financement concernent essentiellement l'axe productivité (avec les infrastructures structurantes et l'amélioration de l'accès aux intrants), l'axe résilience (avec les aspects liés à GDT et au foncier) et l'axe relatif à la gouvernance sectorielle.

Notons enfin que **les contributions attendues des autres ministères s'élèvent à 154 milliards de FCFA** tandis que **la contribution potentielle du secteur privé se chiffre à plus de 689 milliards de FCFA** (dont la contribution du secteur privé aux projets phares du PAG Agriculture).

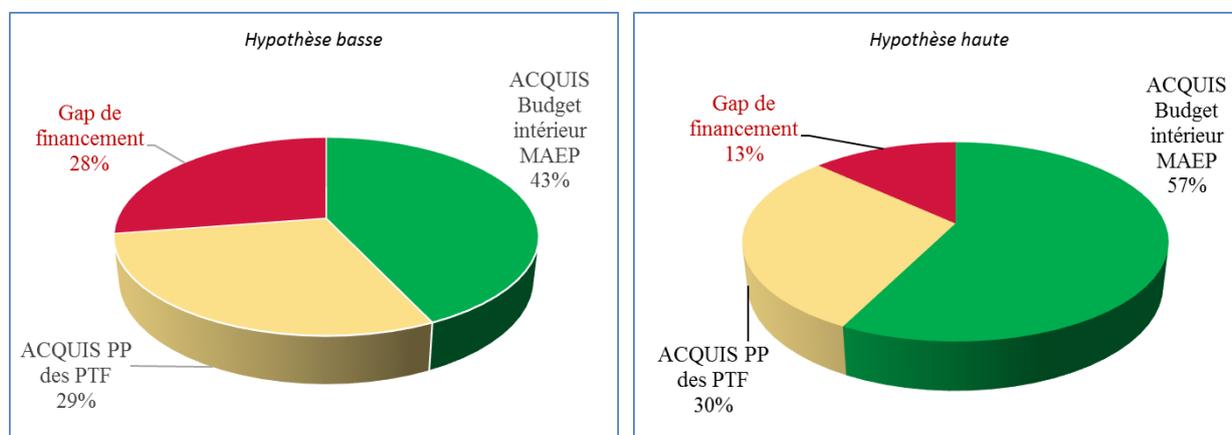


Figure 4 : Proportion du Gap de financement du PNIASAN - volet MAEP

L'ensemble des calculs (coûts, acquis des projets/programmes, projections budgétaires, gaps, objectifs de production, valorisation des productions, cadre de résultats) a été programmé dans une matrice spécifique. Cette matrice doit faire l'objet d'actualisations régulières par le Secrétariat technique du CNOS et la DPP du MAEP pour intégrer les nouvelles données (budgets exécutés, nouvelles conventions de financement etc.), corriger les informations incomplètes et constituer ainsi un outil central de suivi du secteur.

6.4. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le processus de chiffrage détaillé du PNIASAN sur la période 2017-2021 a permis de définir les besoins globaux de financement pour atteindre les objectifs que les acteurs du secteur agricole se sont assignés à l'horizon 2021. L'ensemble des projets et programmes en cours et en préparation (projets prioritaires et projets phares) ainsi que les projections du budget intérieur (avec des hypothèses liées aux taux de consommation budgétaire) ont été chiffrés afin d'établir les ressources intérieures et extérieures déjà disponibles. C'est sur cette base que des besoins additionnels de financement (gap) ont été calculés. Il s'agira donc de mobiliser les efforts de l'ensemble des partenaires publics et privés, intérieurs et extérieurs pour le financement du PNIASAN et partant le plan national d'investissement prioritaire du Gouvernement, à savoir le PAG Agriculture.

La stratégie de mobilisation des ressources additionnelles nécessaires reposera sur trois piliers majeurs :

- A. L'amélioration des taux de consommation budgétaire : le gap de financement varie de 95 à 199 milliards de FCFA en considérant les hypothèses de 100% et 75% de taux de consommation budgétaire. Le gap réel se situera entre ces deux valeurs et les efforts du Gouvernement en termes d'amélioration de la gestion des finances publiques devra s'intensifier afin de tendre vers un taux supérieur à 90%.
- B. L'amélioration de l'attractivité du secteur pour inciter des investissements privés : la contribution potentielle attendue du secteur privé, chiffrée à plus de 689 milliards de FCFA dont 504,8 milliards pour les cinq projets phares du PAG Agriculture. L'amélioration du climat des affaires et du cadre juridique et réglementaire s'avère donc être déterminants pour l'exécution du PNIASAN.
- C. L'organisation d'une table ronde (business meeting) autour du PSDSA/PNIASAN : il s'agira de réunir l'ensemble des parties prenantes afin de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficace et efficiente de l'ensemble des actions prioritaires planifiées pour la période 2017-2021 (au premier rang desquelles le PAG Agriculture).

Cette stratégie de mobilisation des ressources doit être soutenue par un plan de communication permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité des actions menées au sein du secteur agricole d'une part et l'accès des usagers à toutes les informations sur le secteur agricole par différents canaux multimédias d'autre part.

7. IMPACTS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

7.1. ESTIMATION DES PRODUCTIONS GÉNÉRÉES

Les productions des principales spéculations concernées ont été calculées à partir des objectifs de rendement et/ou de production inscrits dans les documents de stratégies de développement des filières et dans le Programme d'Actions du Gouvernement. L'évolution des tendances courantes des productions et des rendements sur les dix dernières années a également été utilisée. Les productions cumulées sur les cinq années du plan ont été valorisées en prenant comme prix unitaire les prix moyens du marché pratiqués ces cinq dernières années. Ces valeurs constituent des ordres de grandeurs et sont des valeurs brutes qui ne prennent pas en compte les valeurs ajoutées des autres maillons des filières considérées. Elles ne tiennent pas compte non plus des pertes post-récoltes ou post-production.

7.1.1. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions végétales

Le tableau 21 présente les prix moyens des marchés, les productions cumulées sur la période 2017-2021 et leurs valeurs brutes estimées.

Tableau 21 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions végétales sur la période 2017-2021.

Spéculation	Prix moyen du marché (FCFA/tonne)	Production cumulée 2017 -2021 (tonnes)	Valeur production cumulée 2017-2021 (FCFA)
Coton	260 000	1 806 779	469 762 600 075
Ananas	100 000	2 053 100	205 309 959 574
Anacarde	350 000	807 042	282 464 810 189
Tomate	150 000	1 654 820	248 222 956 551
Piment	250 000	372 538	93 134 580 159
Pomme de terre	650 000	32 072	20 846 751 432
Riz	375 000	1 509 147	565 930 063 538
Maïs	164 000	7 731 252	1 267 925 281 185
Manioc	150 000	22 370 072	3 355 510 763 847
Oignon	175 000	453 612	79 382 024 057
Gombo	75 000	291 671	21 875 343 892
Légumes feuilles	75 000	342 288	25 671 571 691
Total	-	-	6 636 036 706 190

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Sur la période 2017-2021, la valeur cumulée brute de la production des principales filières de production végétale s'élève à environ **6 636 milliards de FCFA**. La valeur brute cumulée du manioc seul s'élève à 3 355 milliards (près de 50% du total), ce qui illustre bien la place essentielle du manioc en termes de sécurité alimentaire et de sources de revenus pour les acteurs. Le maïs arrive en deuxième position suivi du riz et du coton.

7.1.2. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions animales

En ce qui concerne les productions animales, la valeur brute cumulée des productions de viande, de lait et d'œufs s'élève à environ **1 340 milliards de FCFA** dont 981 milliards (73%) pour la viande (tableau 22). Ces valeurs brutes n'ont pas pris en compte les prélèvements familiaux et les pertes post-production.

Tableau 22 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions animales sur la période 2017-2021

Spéculation	Prix moyen du marché (FCFA/tonne)	Production cumulée 2017 -2021 (tonnes)	Valeur production cumulée 2017-2021 (FCFA)
Viande bovine	2 250 000	223 270	502 356 973 983
Viande ovine/caprine	2 500 000	58 012	145 029 316 172
Viande porcine	2 150 000	37 251	80 090 153 250
Viande de volaille	2 250 000	89 325	200 981 425 506
Autres	2 750 000	19 188	52 766 852 406
<i>Sous total viande</i>	-	<i>427 046</i>	<i>981 224 721 318</i>
Lait	400 000	713 800	285 520 192 446
Œufs	835 000	87 212	72 821 627 004
Total	-	-	1 339 566 540 768

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

7.1.3. Estimation des valeurs brutes cumulées des productions halieutiques

En cinq années, la production totale cumulée de poissons provenant de la pêche et de la pisciculture est de 292 483 tonnes pour une valeur brute d'environ **607 milliards de FCFA**, dont environ 110 milliards pour les produits de la pisciculture (Clarias et Tilapia). Cette valeur ne prend pas en compte les pertes post-capture (tableau 23).

Tableau 23 : Productions cumulées et valeurs brutes des productions halieutiques sur la période 2017-2021

Productions halieutiques	Prix moyen du marché (FCFA/tonne)	Production cumulée 2017 -2021 (tonnes)	Valeur production cumulée 2017-2021 (FCFA)
Pêche maritime (toutes espèces)	3 500 000	94 000	329 000 000 000
Pêche continentale (toutes espèces)	1 250 000	135 000	168 750 000 000
Clarias	1 500 000	34 916	52 373 475 000
Tilapia	2 000 000	28 567	57 134 700 000
Total	-	292 483	607 258 175 000

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

La valeur brute de toute la production végétale, animale et halieutique s'élève à **environ 7 418 milliards de FCFA sur la période de mise en œuvre du PNIASAN**. L'essentiel de cette valeur brute provient de la production végétale avec 74% du total, suivie des productions animales avec 18 % et des productions halieutiques avec 8 % de la valeur totale (tableau 24).

Tableau 24 : Synthèse des productions cumulées et valeurs brutes sur la période 2017-2021

Type de production	Valeurs brutes (FCFA)	%
Productions végétales	5 471 151 603 287	74
Productions animales	1 339 566 540 768	18
Productions halieutiques	607 258 175 000	8
Total Général	7 417 976 319 055	100

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

7.2. IMPACTS SUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Les productions de denrées alimentaires d'origine végétale, animale et halieutique prévues par le PSDSA/PNIASAN vont contribuer à couvrir les besoins alimentaires et nutritionnels de la population ainsi que les besoins des unités de transformation agro-industrielle nationale. L'excédent fera l'objet d'exportation notamment vers les pays limitrophes, le Nigéria et les pays de l'hinterland.

Les éléments pris en compte pour estimer les taux de couverture sont la production totale, les pertes post-récoltes/production/capture et les habitudes et/ou normes de consommation. Les calculs ont également tenu compte des projections démographiques issues du RGPH4 de 2013.

7.2.1. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine végétale

Pour les principales denrées alimentaires d'origine végétale, les taux de couverture des besoins par la production utile entre 2017 et 2021 apparaissent dans le tableau 25.

Tableau 25 : Taux de couverture des besoins en denrée alimentaires d'origine végétale

Produit	2017			2021		
	Consommation annuelle par pers. (kg)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Consommation annuelle par pers. (kg)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Maïs	71	98,6	138,9%	71	121,9	171,7%
Riz	30	16,9	56,3%	30	26,1	87,1%
Manioc	96	182,7	190,3%	96	302,2	314,8%
Tomate/oignons Gombo	30	21,0	70,1%	30	29,9	99,6%

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Avec la mise en œuvre des actions prévues dans le PNIASAN, les taux de couverture des besoins de consommation vont s'améliorer entre 2017 et 2021. En effet :

- le taux de couverture des besoins de consommation en maïs, retenue comme filière conventionnelle au PAG, passera de 138,9% en 2017 à 171,7% en 2021. Les surplus seront utilisés à d'autres fins comme la fabrication de provende pour les animaux ou même exportés dans les pays de la sous-région, notamment ceux du Sahel où la demande est soutenue;
- le taux de couverture des besoins de consommation du riz passera de 56,3% en 2017 à 87,1% en 2021. Cette amélioration renforce la souveraineté alimentaire du pays pour cette denrée alimentaire qui a pris au fil des années une importance grandissante dans les habitudes alimentaires des populations, notamment celles des centres urbains. Elle va améliorer la balance commerciale en diminuant les importantes sorties de devises servant à l'importation du riz, retenu comme filière conventionnelle au PAG ;
- le taux de couverture des besoins de consommation du manioc (filiale conventionnelle retenue au PAG) passe de 190,3% en 2017 à 314,8% en 2021, permettant ainsi de dégager davantage de surplus de production pour l'exportation vers le Nigéria, les pays de l'hinterland mais aussi vers les pays de l'Afrique centrale et la Chine ; et
- le taux de couverture de la tomate, du gombo et de l'oignon passe de 70,1% en 2017 à 99,6% en 2021, renforçant en conséquence la souveraineté alimentaire pour cette filière retenue comme filière à haute valeur ajoutée dans le PAG. Cette amélioration du taux de couverture des besoins en cultures maraîchères va contribuer à diminuer les importations saisonnières.

7.2.2. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale

A l'instar de la production végétale, l'amélioration de la productivité et de la production des denrées alimentaires d'origine animale va également permettre de réduire les sorties de devises pour l'importation desdites denrées et par conséquent de rééquilibrer la balance commerciale. Mais l'un

des objectifs essentiels de cette amélioration de la production des denrées alimentaires d'origine animale est la sécurité alimentaire et nutritionnelle, compte tenu de l'importance des protéines animales. C'est pourquoi, les taux de couverture des besoins des populations en ces denrées ont été calculés par rapport aux normes de la FAO et de l'OMS.

Le tableau 26 présente l'évolution des taux de couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine animale entre 2017 et 2021.

Tableau 26: Taux de couverture des besoins(normes FAO, OMS) en denrées d'origine animale

Produits	2017			2021		
	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Viande	21	6,11	29,1%	21	7,91	37,7%
Lait	50	10,25	20,5%	50	13,08	26,2%
Œufs	2	1,03	51,5%	2	1,90	95,1%

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Le choix des filières viande, lait et œufs dans le PAG au titre des projets phares ainsi que toutes les mesures d'amélioration de la productivité et de la production de ces filières est très pertinent du fait des nombreux défis à relever pour atteindre les objectifs sectoriels. Néanmoins, en dépit de la mise en œuvre des actions prévues, il convient de souligner que :

- le taux de couverture des besoins alimentaires en viande de la population béninoise par la production nationale passera de 29,1% en 2017 à 37,7% en 2021. Toutefois, cette progression ne permettra pas de satisfaire les besoins en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et nécessitera de poursuivre l'importation de viande ;
- le taux de couverture des besoins de la population en lait par la production nationale passera de 20,5% en 2017 à 26,2% en 2021, représentant environ le quart des besoins. Les importations de lait seront encore nécessaires pour combler la différence; et
- le taux de couverture des besoins de la population en œufs par la production nationale passera de 51,5% en 2017 à 95,1% en 2021, c'est-à-dire une couverture presque totale des besoins nationaux. Il faut souligner ici que la production d'œufs de l'aviculture traditionnelle n'est pas prise en compte (faute de statistiques fiables) alors qu'elle constitue un apport significatif en milieu rural.

7.2.3. Couverture des besoins des populations en denrées alimentaires d'origine halieutique

En ce qui concerne les produits d'origine halieutique, les taux de couverture des besoins de la population par la production nationale entre 2017 et 2021 sont renseignés dans le tableau 27.

Tableau 27 : Taux de couverture des besoins (normes FAO) en denrées d'origine halieutique

Produits	2017			2021		
	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture	Besoins alimentaires (kg/hbt/an)	Disponible annuel par pers. (kg)	Taux de couverture
Pêche maritime artisanale	NA	1,48	NA	NA	1,52	NA
Pêche continentale	NA	2,27	NA	NA	2,13	NA
Pisciculture	NA	0,61	NA	NA	1,53	NA
Total	30	4,37	14,5 %	30	5,18	17,3 %

Source : Estimations, Matrice PNIASAN, 2017

Malgré les objectifs élevés inscrits dans le PAG pour passer les niveaux de production en pisciculture de moins de 5 000 tonnes à 20 000 tonnes, le taux de couverture des besoins de la population par la production nationale (pêche et pisciculture) ne passera que de 14,5% à 17,3%.

7.3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La mise en œuvre des actions de restauration et gestion durable des terres ainsi que la promotion de l'agroforesterie vont augmenter la séquestration du carbone. Néanmoins, certaines actions spécifiques pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit des projets et actions d'aménagements hydro agricoles, des constructions d'infrastructures rurales (pistes ou de voies d'accès, magasins de stockage), de la mécanisation de l'agriculture et de l'utilisation plus importantes de produits phytosanitaires. L'augmentation des superficies agricoles, consécutive à la création de nouvelles zones de cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner la déforestation et la destruction de formations végétales qui constituent des réservoirs importants pour la biodiversité. Les aménagements hydro agricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont pas prises. Il faudra aussi considérer l'éventualité d'une contamination et d'une pollution des eaux de surface et souterraines induites par l'utilisation intensive d'engrais et de pesticides. Dans le souci de préserver l'environnement, des dispositions sont envisagées dans le plan pour diminuer la pression sur les ressources naturelles et promouvoir de bonnes pratiques agroécologiques.

Conformément aux exigences de la loi-cadre sur l'environnement, lorsque cela est requis, il sera réalisé avant leur mise en œuvre, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ou une Notice d'impact Environnemental selon les cas. Les projets/programmes devront se doter d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

7.4. IMPACTS SOCIAUX

La mise en œuvre des actions et projets du PNIASAN aura des impacts positifs sur la situation de la pauvreté et la promotion de l'emploi en milieu rural et, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

En effet, l'accroissement de la productivité et de la production, la structuration des chaînes de valeurs agricoles, l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires, la réalisation des infrastructures hydro-agricoles et de désenclavement, la construction des infrastructures marchandes auront pour effets immédiats une réduction de la pénibilité des travaux agricoles et de transformations agroalimentaires, la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes, une augmentation des revenus des ménages ruraux, une amélioration de l'accès aux services sociaux (éducation et santé). Il en résultera une amélioration des conditions de vie et une réduction de l'incidence de la pauvreté.

L'approche du PNIASAN préconise des appuis spécifiques aux femmes et aux jeunes pour leur permettre d'avoir un meilleur accès aux ressources productives et aux marchés. Les éventuels effets négatifs au niveau social de la mise en œuvre du PNIASAN seront pris en compte dans les PGES.

7.5. RISQUES, MENACES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Il existe un certain nombre de risques susceptibles d'entraver l'opérationnalisation du PNIASAN. Ces risques sont d'ordres et de nature très divers. Les risques liés aux changements climatiques sont les plus évidents dans la mesure où ils se manifestent de manière continue à travers les inondations et les périodes de sécheresse qui occasionnent périodiquement des pertes de récoltes importantes. Les mécanismes d'atténuation des risques indiqués existent et leur mise en œuvre va nécessiter de mobiliser des ressources humaines et financières. Les actions inscrites à l'axe 3 ainsi que les actions de maîtrise de l'eau pour limiter les effets des aléas climatiques sont à inscrire au titre des mécanismes d'atténuation des risques climatiques. Plus spécifiquement, la promotion des pratiques de l'agriculture intelligente face au climat doit permettre d'atténuer les impacts négatifs des changements climatiques et améliorer significativement la résilience des ménages ruraux. Il convient également de citer un certain nombre de menaces potentielles à la bonne mise en œuvre du PSDSA et à l'opérationnalisation du PNIASAN.

Ces risques et menaces potentiels sont synthétisés et analysés à trois niveaux : (i) les risques contextuels, (ii) les risques liés à la programmation et (iii) les risques institutionnels. Pour chaque risque identifié, des mesures d'atténuation ont été définies afin de minimiser le risque résiduel (tableau 28).

Tableau 28 : Matrice d'évaluation des risques et des mesures d'atténuation

<i>Risque</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Elément de réponse au risque</i>	<i>Risque résiduel</i>
Premier niveau : risques contextuels				
Persistance des effets de variabilité climatique (déficit pluviométrique, extrêmes sécheresses et inondations)	Forte	Majeur	Mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique Mise à disposition d'informations climatiques de qualité Actions liées à la gestion durable des ressources naturelles	Moyen
Recrudescence des attaques parasitaires et maladies des plantes	Moyenne	Majeur	Mise en œuvre des actions de contrôle phytosanitaire par l'utilisation des pesticides chimiques et biologiques	Faible
Prédominance de maladies majeures liées à la non maîtrise des flux transfrontaliers des animaux	Faible	Majeur	Respect des mesures de contrôle zoosanitaire au niveau des postes frontaliers	Faible
Volatilité des cours mondiaux des produits agricoles	Forte	Majeur	Augmentation du taux de transformation des matières premières	Moyen
Envahissement de nos marchés par des produits extra africains subventionnés	Forte	Majeur	Amélioration de la compétitivité de la production locale	Moyen
Survenance des crises alimentaires	Moyenne	Majeur	Constitution des stocks de sécurité alimentaire	Faible
Non-respect des accords commerciaux régionaux par certains pays	Forte	Modéré	Faire respecter les accords commerciaux par des actions de lobbying	Moyen
Pollution et nuisance environnementales des actions du PNIASAN	Faible	Modéré	Evaluation de l'Impact Environnemental et mise en œuvre de plan de gestion environnementale + Mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion de la fertilité des sols et de contrôle phytosanitaire	Faible
Deuxième niveau : risques liés à la programmation et risques budgétaires				
Faible capacité institutionnelle et humaine des acteurs pour une planification et une mise en œuvre efficiente des projets	Moyenne	Majeur	Mise en œuvre d'actions de formation et de renforcement de capacités des acteurs	Faible
Faible niveau de consommation budgétaire	Moyenne	Majeur	Mise en place des mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques	Faible

<i>Risque</i>	<i>Probabilité du risque</i>	<i>Impact du risque</i>	<i>Elément de réponse au risque</i>	<i>Risque résiduel</i>
<i>Troisième niveau : risques institutionnels</i>				
Non coordination des interventions et non harmonisation des procédures des PTF dans leur appui au développement	Forte	Modéré	Tenue régulière des sessions du CNOS Organisation des revues sectorielles annuelles conjointes des acteurs du secteur Désignation de Points Focaux du MAEP pour chaque PTF	
Faible capacité de mobilisation des ressources financières externes	Moyen	Majeur	Organisation du business meeting et mobilisation permanente de nouveaux financements Développement d'un cadre cohérent de planification et de suivi évaluation du PNIASAN favorisant toutes les modalités de mise en œuvre des financements y compris les appuis budgétaires sectoriels	
Instabilité institutionnelle (rythme de changement des Ministres)	Faible	Majeur	Faire fonctionner les organes de suivi-évaluation du PNIASAN (CNOS et DPP)	
Mauvaise gouvernance et faible niveau de transparence dans la gestion administrative	Faible	Majeur	Respecter les procédures de passation des marchés	

8. OPERATIONALISATION DU PNIASAN ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'opérationnalisation du PNIASAN exige la cohérence des politiques sectorielles qui impactent le secteur agricole. Les principes fondamentaux pour sa mise en œuvre seront basés sur : (i) la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, (ii) la décentralisation et la territorialisation des actions ; (iii) le dialogue avec les partenaires intervenants dans le secteur et (iv) la bonne gouvernance et l'équité ainsi que la reddition des comptes.

8.1. OPERATIONNALISATION DU PNIASAN 2017 -2021

Le PNIASAN, cadre de planification stratégique du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre d'actions structurantes et d'instruments institutionnels, de pilotage et de financement. Le PNIASAN sera donc opérationnalisé (figure 5) à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :

1. le programme d'investissement agricole prioritaire du Gouvernement, c'est-à-dire les cinq projets phares du secteur agricole inscrits dans le PAG;
2. les projets prioritaires agricoles en cours d'exécution inscrits dans le PAG qui sont sous la tutelle du MAEP, ainsi que les projets et programmes sous tutelle d'autres ministères qui ont un impact significatif sur le secteur agricole ;
3. les missions devant être remplies par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et qui accompagnent l'ensemble des acteurs ; et
4. les actions de production, de transformation, de commercialisation relevant des acteurs du secteur privé (exploitations agricoles familiales, PME agricoles, grandes entreprises, opérateurs agroalimentaires etc.).

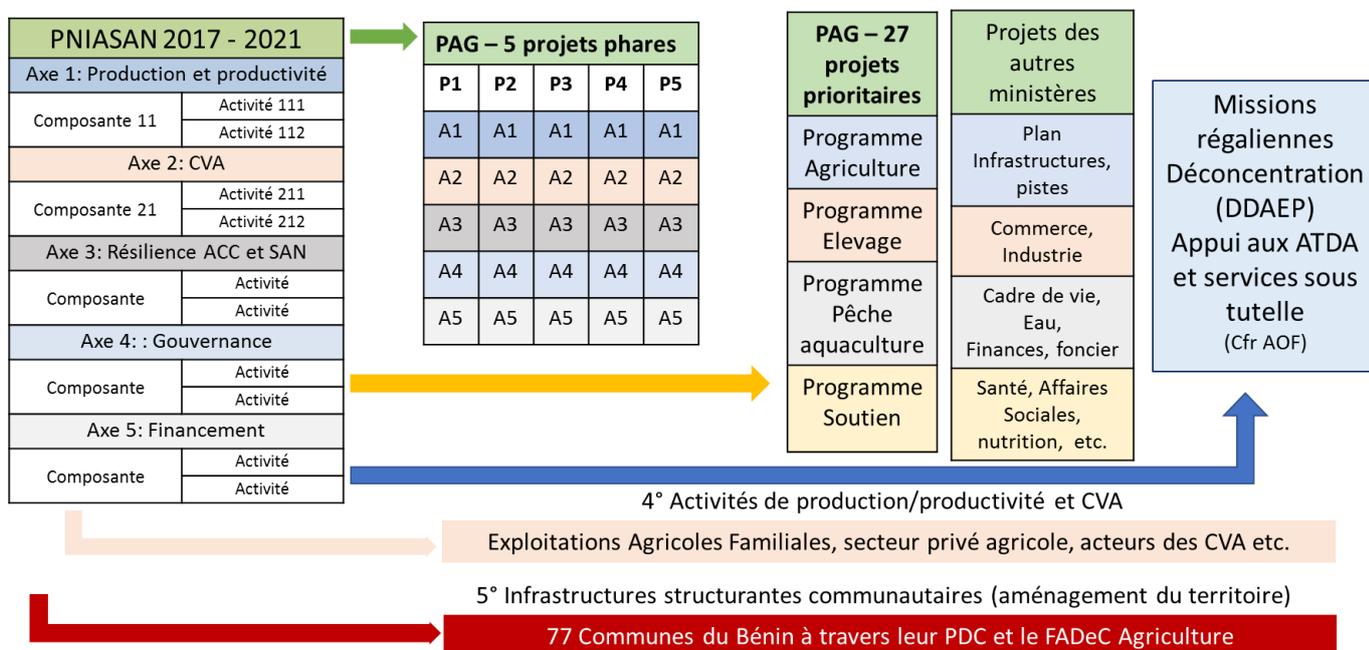


Figure 5 : Schéma d'opérationnalisation du PNIASAN

8.2. PROJETS PHARES DU PAG AGRICULTURE 2017-2021

Dans le cadre du PAG Agricole, cinq projets phares seront mis en œuvre et plusieurs filières agricoles sont concernées à savoir les filières ananas, anacarde et cultures maraîchères considérées comme filières à haute valeur ajoutée, les filières maïs, riz et manioc considérées comme filières conventionnelles, les filières aquacoles et les filières viande, lait et œufs de table.

Le projet phare de mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé va probablement prendre en compte nombre de ces filières suscitées mais pourrait aussi permettre de développer d'autres filières agricoles de la zone.

Le tableau 29 présente la liste des projets agricoles phares du PAG 2017-2021 et leur budget prévisionnel, répartis entre les contributions de l'Etat et du secteur privé.

Tableau 29 : Liste et budgets prévisionnels (en M de FCFA) des projets phares du PAG

Titre du projet	2017-2021 (M FCFA)	2017	2018	2019	2020	2021
Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers)	170 000	7 790	17 210	67 000	60 000	18 000
Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc)	158 900	3 670	6 445	60 170	71 725	16 890
Aquaculture continentale	60 000	5 600	14 900	18 000	15 500	6 000
Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé	133 400	2 530	25 410	51 520	40 100	13 840
Viande, lait et œufs de table	67 000	1 170	10 755	25 350	22 975	6 750
Total	589 300	20 760	74 720	222 040	210 300	61 480
Financement public	84 520	-	-	-	37 800	46 720
Financement privé	504 780	20 760	74 720	222 040	172 500	14 760

Source : Document du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG : 2017-2021), 2017

Le coût total des projets phares est de **589,3 milliards de FCFA** dont seulement 84,52 milliards de financement public, soit 14,34% et 504,78 milliards de financement privé soit 85,66% du coût total. La formulation de ces projets permettra de structurer les actions prévues suivant les cinq axes du PNIASAN afin d'assurer une parfaite harmonisation avec les axes prioritaires du PSDSA.

8.3. PROJETS PRIORITAIRES AGRICOLES

Le tableau 30 présente la liste des 30 projets prioritaires agricoles qui sont mis en œuvre pour un budget acquis de 214 milliards de FCFA.

Tableau 30 : Liste des projets agricoles prioritaires du Programme Agricole (M de FCFA)

Titre du projet	Sigles	PTF	Total
Programme Agricole			
Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale	PACER	BOAD, FIDA, PNUD, FAO	6 935,00
Projet d'Appui au Développement du Maraîchage	PADMAR	FIDA	14 303,00
Projet d'Appui à la Diversification Agricole	PADA	IDA, GFRP	3 000,00
Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest	PPAAO	BM	1 900,00
Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé	PAIA-VO	BAD	7 105,00
Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques	ARFACC	FEM, CORAF	3 804,00

Titre du projet	Sigles	PTF	Total
Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants	PAPAPE	BID	70 405,00
Projet d'Aménagement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural	PDPIM	BID	9 515,00
Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin	PSAAB	BOAD	2 972,00
Programme de Promotion de l'Agriculture	ProAgri	GIZ, KfW	5 005,00
Projet d'Appui à la production vivrière dans l'Alibori, le Borgou et les Collines	PAPVIRE-ABC	GASFP, BAD	10 086,00
Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono	PAHV-Mono	BADEA	1 925,00
Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines	PADAC	AFD	65 80,00
Programme d'Appui aux Développement des filières Agricoles	PROFI	CTB	11 255,00
Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin	PDAC	Budget national	1 375,00
Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin	PSAIA	BOAD	3 500,00
Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin	PNPFA	Budget national	2 500,00
Programme Elevage			
Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande	PAFILAV	BAD	4 500,00
Programme pêche et aquaculture			
Projet de vulgarisation de la pêche et de l'Aquaculture Continentale	PROVAC	JICA	4 000,00
Programme pilotage et Soutien aux services du Secteur			
Projet d'Appui au renforcement des capacités d'interventions des Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural	PARCI-CARDER)	Budget national	2 856,00
Projet d'Appui à la planification et au Suivi du Secteur Agricole	PAPSSA		1 800,00
Recensement National de l'Agriculture	RNA		3 000,00
Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition	PMASN		10 515,00
Projet d'Appui au Soutien des Revenus des Exploitants Agricoles Phase 2	PASREA II	Budget national	2 002,00
Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés	PAPSFRA	FIDA	3 286,00
Programme d'Appui Multi-acteurs pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora	AMSANA	FBSA	1 000,00
Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire, Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire et Sécurité Alimentaire et renforcement de la résilience	ProSOL ProCIVA ProSAR	GIZ	8 512,00

Enfin, d'autres projets sont mis en œuvre sous la tutelle d'autres ministères, par des ONG ou encore directement par les PTF. On peut notamment citer :

- Les projets de la coopération bénino-allemande tels que le ProPFR et le Projet d'adaptation de l'Agriculture au Changement Climatique (PACC) ;

- Le programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDER), le Programme de Développement des Infrastructures économiques marchandes (PDIEM) et le Programme d'Appui au plaidoyer des organisations socioprofessionnelles agricole et artisanes (AP-OSP), le Programme d'Appui à l'Entreprenariat privé (PAEP) et le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agricole et Artisanne (PAFPAA) de la Coopération Suisse (DDC) ;
- Le portefeuille de projets de la FAO ;
- Les projets d'investissements structurants du portefeuille de l'UNCDF ;
- Le Projet d'Appui au Renforcement des Acteurs du Secteur Privé (PARASEP - UE et AFD) ; et
- Le projet Approche Communale pour le Marché Agricole au Bénin (ACMA Pays-Bas et IFDC).

8.4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PAR LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé, constitué d'exploitations agricoles familiales regroupées au sein des OPA, de PME agricoles, d'unités agroalimentaires et de grandes exploitations agricoles, **sont les acteurs majeurs pour l'atteinte des résultats du PNIASAN**. En effet, les exploitations familiales et les grandes exploitations agricoles sont celles qui consentent les investissements productifs en capital et en travail nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites dans le PNIASAN.

Le secteur privé couvre une gamme très variée d'activités dans le domaine de la production et de la productivité, parmi lesquelles il convient de citer : (i) le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (tant pour les productions végétales qu'animales et halieutiques), (ii) le renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles, (iii) la mécanisation adaptée des activités agricoles, (iv) l'amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques et (v) l'installation et la gestion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et aquacoles ainsi que des infrastructures de désenclavement.

Dans le domaine de la structuration et de la promotion des chaînes de valeur ajoutée, le secteur privé intervient fortement (i) dans la construction et la réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions agricoles, (ii) dans le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes (émergence des interprofessions) et (iii) dans le développement de partenariats public-privé.

Enfin, dans le domaine de la gouvernance du secteur agricole, le secteur privé est fortement impliqué dans la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes. Leur implication dans les différents mécanismes de financements prévus est également un élément clé.

Les différents acteurs du secteur privé bénéficieront des mesures d'accompagnement de l'Etat dans le cadre de l'opérationnalisation du PSDSA/PNIASAN.

8.5. MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'ETAT

Selon l'option d'économie libérale adoptée depuis l'historique Conférence des forces vives de la nation en Février 1990, l'Etat au Bénin se concentre sur ses fonctions régaliennes que sont : la coordination, la régulation, la facilitation, la veille, le contrôle, la fourniture des biens et services publics. Il assume ces fonctions directement, à travers ses services centraux et déconcentrés, et/ou en partenariat avec les autres acteurs, ou s'assure qu'elles sont menées à bien par d'autres acteurs agréés. Le Décret N°422 du 20 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement (AOF) du MAEP fixe clairement pour mission au ministère de concevoir, coordonner, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs dans les secteurs agriculture, élevage et pêche, conformément à la vision du Gouvernement. Ces missions seront bien entendu menées en synergie avec les autres Ministères intervenant dans le champ couvert par le PSDSA/PNIASAN.

L'Etat aura donc un rôle de catalyseur pour faciliter les investissements privés et rendre attractif le secteur. A cet effet, il met en place les mesures pour faciliter l'accès aux intrants de qualité (semences, engrais, pesticides), faciliter l'accès aux financements agricoles (garantie et bonification des taux d'intérêt), sécuriser l'accès au foncier et plus généralement toutes les mesures d'amélioration du climat des affaires.

La mise en place des réformes dans **une logique d'aménagement du territoire, de décentralisation et de déconcentration des services** impliquera de nouvelles modalités d'intervention en fonction des domaines de compétence couverts par les ATDA (production – transformation – commercialisation) et par les DDAEP (surveillance – contrôle – intervention – suivi évaluation) telles que présenté à la figure 6.

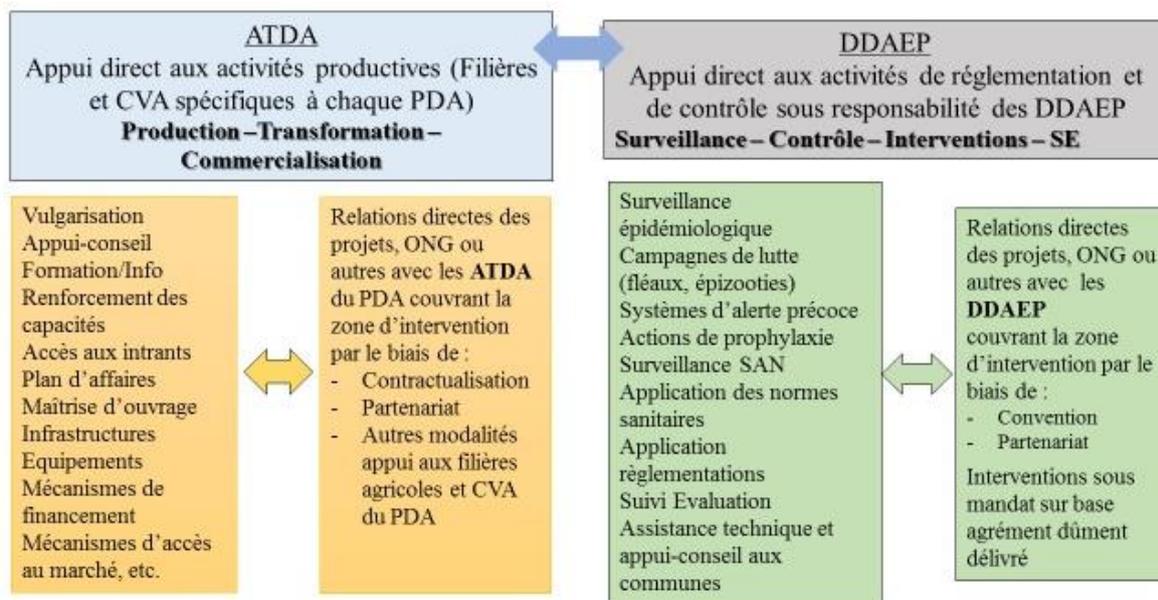


Figure 6 : Implication des nouvelles réformes pour les structures d'accompagnement et d'appui

Afin de s'assurer d'une cohérence d'ensemble et d'une synergie d'intervention dans la coordination et la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN, il s'avère important de préciser les structures de l'Etat qui devront apporter leurs appuis aux acteurs de mise en œuvre pour les différentes actions du PNIASAN comme indiqué dans l'annexe 4.

8.6. RÔLE DES COMMUNES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Conformément aux dispositions des textes de lois de la décentralisation dont la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADeC), les 77 communes du pays sont des acteurs importants du développement local. Elles sont compétentes pour élaborer et mettre en œuvre des plans de développement communal (PDC), des plans d'aménagement (schéma directeur d'aménagement, plans fonciers ruraux, plans d'occupation et d'affectation des sols), pour programmer des investissements et fournir des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN, les communes seront donc renforcées afin de leur permettre d'exercer leur mission de maîtrise d'ouvrage, en leur donnant un rôle déterminant dans le choix de la nature des investissements à réaliser. C'est dans cette optique que le MAEP s'est engagé depuis 2008 dans la mise en place d'un mécanisme national de financement des investissements agricoles des communes dénommé « FADeC affecté à l'Agriculture ».

Les communes joueront également un rôle important dans le dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi-évaluation du PNIASAN au niveau local.

9. DISPOSITIF D'ORIENTATION, DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION

9.1. CADRE INSTITUTIONNEL D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE DU PNIASAN

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PSDSA, constitue un cadre privilégié où tous les acteurs privés et publics pourront se retrouver, échanger et s'assurer que chacun joue efficacement son rôle. Les différentes catégories d'acteurs sont (i) l'Etat, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur, (ii) les collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations des Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA, (iv) le Réseau de Chambres d'Agriculture du Bénin, (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) les ONG et la Société Civile à travers la PASCiB et (vii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le cadre privilégiera (i) la participation de tous les acteurs, la primauté des relations horizontales, (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités, (iii) le Partenariat Public Privé, (iv) le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, (v) la responsabilisation des acteurs selon leurs mandats et (vi) la reddition des comptes.

La répartition des rôles porte essentiellement sur les fonctions régaliennes, les fonctions partagées, les fonctions économiques et les fonctions de veille citoyenne et de gouvernance.

La coordination de la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN est assurée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche avec l'appui du **Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS)** sur lequel repose le fonctionnement du cadre institutionnel. Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur agricole, soutenu par des **Conseils Départementaux de Suivi (CDés)** et des **Conseils Communaux de Suivi (CCoS)**. Le CNOS est doté d'une autonomie de gestion et ses structures déconcentrées donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Il est composé des représentants des parties prenantes du secteur : Etat, collectivités locales et territoriales (ANCB), Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA), Réseau de Chambres d'Agriculture, secteur privé marchand (CCIB, UCIMB, APBEF, Patronat, etc.), Société Civile (PASCiB), Réseau des ONG nationales et internationales actives dans le secteur agricole et PTF.

Le CNOS est doté d'un **Secrétariat Technique Permanent (STP/CNOS)** chargé (i) d'analyser les implications techniques des orientations du CNOS, (ii) de veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOS, (iii) de servir d'interface entre le CNOS et les services techniques du MAEP et des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre du PSDSA et (iv) de préparer les sessions du CNOS et de suivi du secteur agricole.

9.2. DISPOSITIF GLOBAL DE SUIVI-EVALUATION

Le dispositif global de suivi-évaluation doit être orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre du PSDSA.

Le diagnostic du dispositif de suivi-évaluation du PSRSA/PNIA avait fait ressortir des points faibles qui se situaient essentiellement au niveau des institutions chargées de l'animer. Pour éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation du PSDSA/PNIASAN est bâti sur les structures nationales dont les missions sont clairement définies. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation sera basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'appliquera à deux niveaux distincts (figure 7) :

1. Le **niveau stratégique** qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance.
2. Le **niveau opérationnel** qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain ainsi que des performances du MAEP.

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution de l'opérationnalisation du PNIASAN. Ils alimentent la Revue sectorielle annuelle conjointe Etat-PTF-Privés et Société civile qui vise à faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. Le STP/CNOS joue un rôle d'appui technique aux côtés des autres acteurs du suivi-évaluation afin de préparer la revue annuelle, qui informe le CNOS.

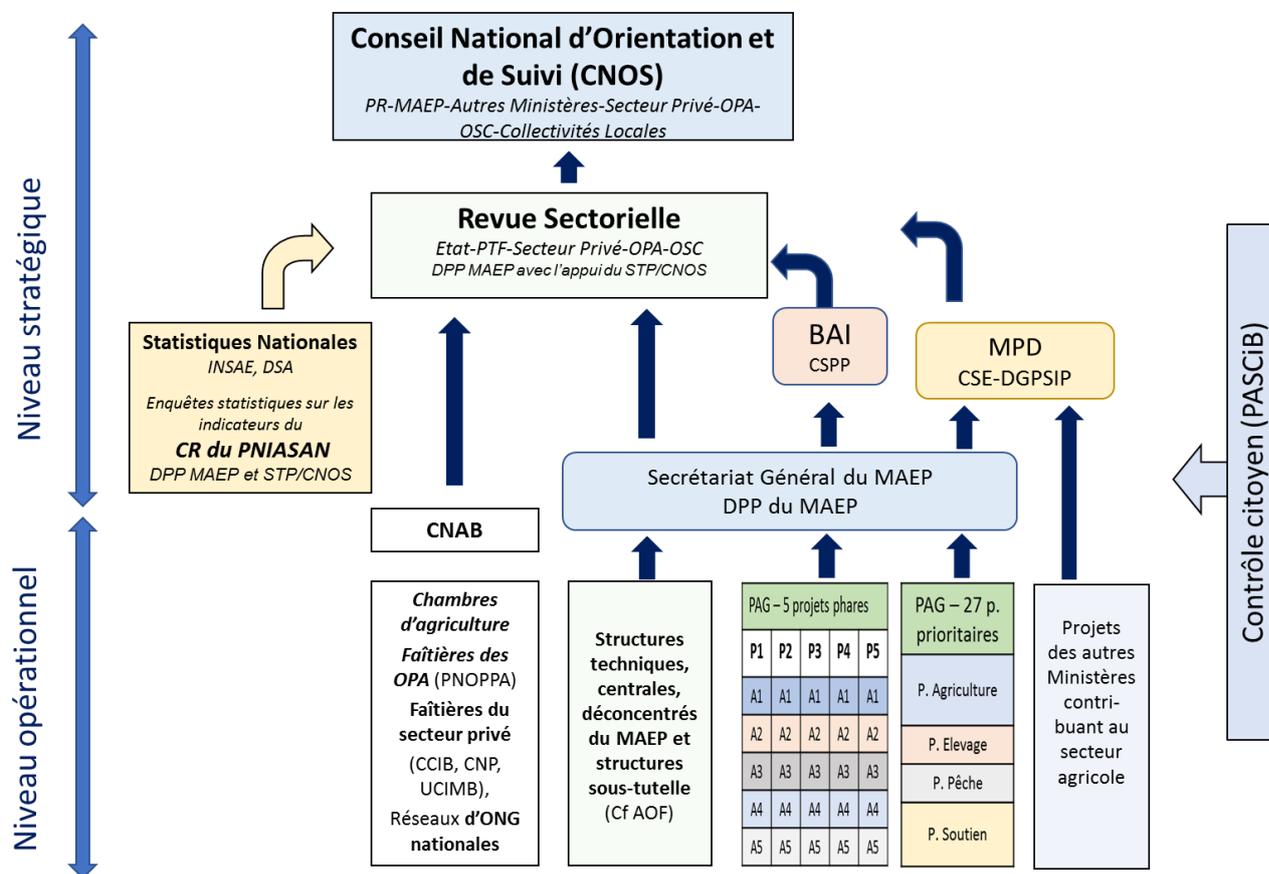


Figure 7 : Schéma du dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi évaluation

9.2.1. Le suivi évaluation du niveau stratégique

Ce niveau d'analyse concerne essentiellement le suivi des indicateurs clés du Cadre de Résultats mais également le suivi budgétaire et financier du PNIASAN. Il se basera sur le dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels à travers l'utilisation de tableaux de bord du Cadre de Résultats du PNIASAN et l'appui à l'organisation de la revue sectorielle conjointe. Il sera assuré par le CNOS au niveau national et par les CDÉS et CCoS au niveau départemental et communal.

Le Cadre de Résultats (CR) du PNIASAN du Bénin spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2021. Le CR du PNIASAN offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2014 – 2024⁸, qui identifie trois niveaux de résultats :

- Le niveau 1 qui détermine l'impact du secteur agricole sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesses, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois, résilience des ménages ruraux). Ce niveau correspond aux objectifs sectoriels du PSDSA/PNIASAN.

⁸ Sustaining the CAADP Momentum: 2014 – 2024; The CAADP 10-Year Results Framework

- Le niveau 2 qui mesure la modernisation du secteur dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond aux trois premiers axes prioritaires du PSDSA.
- Le niveau 3 qui concerne le renforcement systémique de l'ensemble des acteurs et des institutions du secteur agricole (amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, mise en place de dispositifs de suivi-évaluation sectoriels, capacités d'inclusion des acteurs non étatiques, financement etc.). Ce troisième niveau correspond aux axes 4 et 5 du PSDSA.

Le nombre d'indicateurs du Cadre de Résultats (tableau 31) est volontairement restreint à une vingtaine d'indicateurs clés pour la majorité desquels une situation de référence existe et qui pourront être renseignés annuellement. Le CR sera l'outil central utilisé par le CNOS pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur agricole.

Tableau 31 : Cadre de résultat du PNIASAN 2017-2021

Objectifs sectoriels			
<i>Améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)</i>			
Indicateurs d'impact (indicateur de niveau 1 du PDDAA)		Situation de référence	Cible
I1	Taux de croissance du PIB agricole ⁹	4,1 % (2015)	Maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%
I2	Incidence de pauvreté des ménages ruraux (désagrégé par genre) ¹⁰	43,6 % (2015)	30 %
I3	Taux annuel d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux (si possible désagrégé par genre) ¹¹	-	7,5 %
I4	Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans ¹²	34 % (2013)	24 %
I5	Solde de la balance commerciale agricole ¹³	- 551,348 milliards de FCFA (moyenne 2013 – 2016)	- 400 milliards de FCFA
Axe stratégique n°1			
<i>Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires</i>			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-1.1	Taux d'accroissement des rendements des principales filières AEP (désagrégé par genre) ¹⁴	Voir tableaux 10 à 12	Voir tableaux 10 à 12
IR-1.2	Taux d'accroissement des productions brutes des principales filières AEP (désagrégé par genre) ¹⁵	Voir tableaux 10 à 12	Voir tableaux 10 à 12

⁹ Source INSAE

¹⁰ Source EMICOV 2015

¹¹ Source EMICOV 2015

¹² Source Source AGVSA 2013

¹³ Source INSAE, calcul DPP/MAEP

¹⁴ Source PAG, matrice PNIASAN/MAEP

IR-1.3	Taux de couverture des besoins en produits de l'AEP par les productions nationales ¹⁶	Voir tableaux 25 à 27	Voir tableaux 25 à 27
Axe stratégique n°2 Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées des filières prioritaires,			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-2.1	Taux des pertes post production pour les filières de l'AEP ¹⁷	Maïs : 15 % Riz : 15 % Manioc : 45 % Tomate/gombo/oignon : 45 %	Maïs : 11 % Riz : 11 % Manioc : 25 % Tomate/gombo/oignon : 25 % Elevage : -10 % Pêche : - 25 %
IR-2.2	Taux d'accroissement du volume des exportations végétales (anacarde, ananas, coton) ¹⁸	-	Anacarde : 106% Ananas : 63% Coton : 78%
IR-2.3	Taux de transformation locale de l'anacarde ¹⁹	5%	50%
IR-2.4	Nombre de partenariats public-privé inclusifs formalisés et mis en œuvre dans les CVA prioritaires ²⁰	2	15
IR-2.5	Nombre cumul' d'emplois créés dans les chaînes de valeur prioritaires (désagrégé par genre) ²¹	-	147 000 dont 30 % pour les femmes
IR-2.6	Nombre de produits agricoles disposant d'une Indication Géographique (IG)	0	4
Axe stratégique n°3 Renforcement de la résilience des populations vulnérables hommes et femmes face aux changements climatiques			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-3.1	Nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 2 à 5 du Cadre Harmonisé - CH2) ²²	Phase 3 (cri e) : 34.241 personnes en octobre 2016 et Phase 2 (sous pression): 1.377.811 personnes	Diminution de 50 %
IR-3.2	Proportion des ménages avec une pauvre diversité de la diète (SDAM<4) ²³ (moyenne nationale)	6 %	3 %
IR-3.3	Taux des exploitations agricoles ayant adopté au moins une pratique de gestion durable des terres ²⁴	10%	60 %

¹⁵ Source PAG, matrice PNIASAN/MAEP

¹⁶ Source matrice PNIASAN/MAEP

¹⁷ Source matrice PNIASAN/ MAEP

¹⁸ Source matrice PNIASAN/MAEP

¹⁹ Source PAG

²⁰ Source DPP/MAEP

²¹ Source PAG

²² Source Cadre Harmonisé - CILLS

²³ Source AGVSA 2013

IR-3.4	Nombre de villages disposant de PFR certifié ²⁵	383 (2016)	850
Axe stratégique n°4 <i>Amélioration équitable de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-4.1	Régularité dans la production des informations fiables et de qualité sur la performance du secteur agricole ²⁶	<i>Rapport Annuel de Performance (RAP) du MAEP</i>	<i>RAP du MAEP Rapports semestriels et annuels du CNOS</i>
IR-4.2	Nombre de revue sectorielles conjointes Etat-PTF-Privé-OSC-OPA ²⁷	<i>Tenu' d'une revue par an au niveau national</i>	<i>Tenu' d'une revue par an au niveau national et des 7 pôles PDA et/ou 12 Départements</i>
IR-4.3	Volume cumul' d'investissement du Secteur Privé dans le secteur ²⁸	<i>113,47 milliards de FCFA (2014)</i>	<i>689 milliards de FCFA</i>
IR-4.4	Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique) ²⁹	<i>6,9 % (2015)</i>	<i>Plus de 10%</i>
IR-4.5	Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance ³⁰	<i>8 %</i>	<i>25 %</i>
Axe stratégique n°5 <i>Mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et primo-entrepreneurs</i>			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-5.1	Volume de financement cumulé mis en place par le FNDA (ventilé par Guichet)	<i>0</i>	<i>15 milliards FCFA</i>
IR-5.2	Nombre de produits/services assurantiels développés au profit des exploitations agricoles ³¹	<i>8</i>	<i>25</i>
IR-5.3	Volume de financement du Fonds de Gestion des Calamités agricoles	<i>0</i>	<i>5 à 10 milliards de FCFA</i>
IR-5.4	Nombre de plan d'affaire des jeunes et des femmes financés ³²	<i>1 242</i>	<i>5 000</i>
IR-5.5	Proportion du budget du MAEP consacré à la recherche	<i>3,4 % (2016)</i>	<i>7 %</i>

²⁴ Source DPP/MAEP, Pro Sol

²⁵ Source DLROPEA

²⁶ Rapports MAEP

²⁷ Rapports MAEP

²⁸ Source DPP/MAEP

²⁹ Source MAEP

³⁰ Source DLROPEA

³¹ Source AMAP

³² Source FNPEEJ (mars 2016)

9.2.2. Le suivi évaluation du niveau opérationnel

L'ensemble des projets et programmes du secteur possèdent leur dispositif de suivi-évaluation interne qui permet d'effectuer un suivi rapproché de l'évolution de la mise en œuvre de leurs activités. En tant que points focaux, ces unités de SE internes transmettent régulièrement les informations à la Cellule de Suivi Evaluation (CSE) de la DPP-MAEP pour la consolidation et la capitalisation des résultats.

La DPP exécute également des missions de suivi-évaluation externe des projets en vue d'apprécier périodiquement leur état d'avancement physique et financier. En ce qui concerne les projets phares du PAG Agriculture, la DPP transmet les résultats au Comité de Suivi des Projets Phares (CSPP) du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI). Pour les projets prioritaires, les résultats sont transmis par la DPP au Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) du Ministère du Plan et du Développement (MPD).

Le suivi de la bonne exécution des missions du MAEP sera effectué par les différentes directions sous la coordination du Secrétariat Général. La fonction de contrôle est assurée par l'Inspection Générale du Ministère. Les outils de mesure de la performance développée dans le cadre des budgets-programmes (Projet Annuel de Performance (PAP) et Rapport Annuel de Performance (RAP) du MAEP) compléteront le dispositif de Suivi-Evaluation.

L'ensemble des informations est consolidé et capitalisé par la DPP en vue de l'organisation de la revue sectorielle conjointe, présidée par le Ministre de l'Agriculture.

Au niveau départemental, deux Services de la DDAEP sont les points focaux de la DPP en matière de Planification, de Suivi-Evaluation et d'administration de la base de données. Il s'agit du :

- Service de la Programmation et de la Coordination des Interventions (SPCI) ; et
- Service de l'Enquête, de la Statistique, du Suivi Evaluation et de la Capitalisation (SESSEC).

Les Directions de l'Analyse de Programmation et de Suivi des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) doivent aussi alimenter la base de données de la DPP.

Le dispositif veillera à impliquer la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB), les OPA, la société civile, le secteur privé et les Communes dans le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement agricole. Le contrôle citoyen sera assuré par la Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin (PASCiB).

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) assure le suivi et l'évaluation des interventions

9.2.3. Intégration du dispositif sectoriel dans une dynamique nationale et régionale

Le dispositif de suivi évaluation du secteur s'intègre harmonieusement dans une dynamique nationale et régionale. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASAN, il est prévu le renforcement du système de suivi-évaluation national à travers le « Strategic Analysis and Knowledge Support System » (SAKSS), installé au niveau de la DPP/MAEP, qui est en connexion avec le système régional, le RESAKSS.

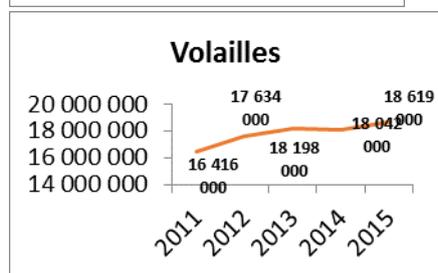
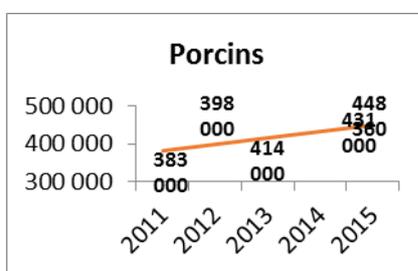
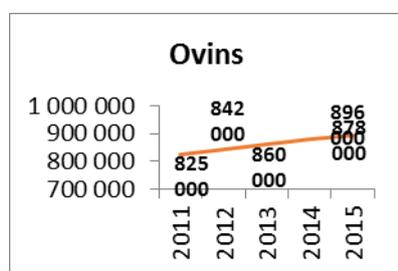
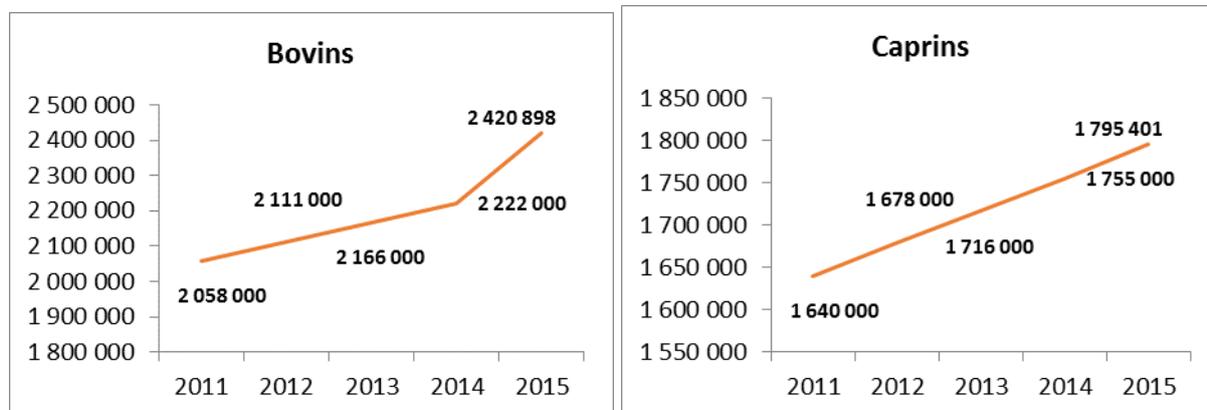
10. ANNEXES

10.1. ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DE LA MÉTHODOLOGIE

Dates	Activité	Extrants
Janvier 2016 à novembre 2016	Revue documentaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eléments d'évaluation du PSRSA et de diagnostic du secteur 2. TDR travaux groupes thématiques
23 -25 mai 2016	Atelier méthodologique de lancement du processus d'élaboration du nouveau document de stratégie du secteur agricole avec tous les acteurs du secteur agricole	<ol style="list-style-type: none"> 3. Note conceptuelle du processus d'évaluation du PSRSA 4. Note Conceptuelle du processus d'élaboration du PSDSA
08/06/2016 et 23 -25 mai 2016	Restitution de l'atelier régional de lancement : renforcement de capacité sur le guide d'élaboration des PNIA de 2ème génération	<ol style="list-style-type: none"> 5. Rapport de l'atelier méthodologique 6. Projet d'arrêté créant le Comité de Pilotage du processus créé 7. Rapports d'atelier
	Préparation de la mise en œuvre de la feuille de route y compris mobilisation ressources : <ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact avec les autorités ministérielles et équipe pays - Budgétisation du processus de formulation - Concertation avec les ANE - Mise en place du dispositif de pilotage 	
Juillet 2015, mai-juin 2016	Elaboration du draft 1 du rapport d'évaluation du PSRSA par la DPP et pré-validé avec les ANE	<ol style="list-style-type: none"> 8. Rapport provisoire d'évaluation interne participative 9. Rapport final d'évaluation interne participative
25 au 29 Juillet 2016	Retraite de relecture et de validation du rapport provisoire d'évaluation	
08-12/08/2016	Finalisation du rapport d'évaluation sur la base des outputs de l'atelier de relecture	
15 au 22/08/2016	Rédaction du draft pré 0 du PSDSA par le Comité Technique actualisation	<ol style="list-style-type: none"> 10. Document final PSDSA 2025 et PNIA 2017-2021 11. Document du pacte national de partenariat 12. Document de plan de communication 13. Rapports d'étape (dont phase de validation)
30/08 au 02/09/2016	Retraite de rédaction du draft 0 du PSDSA	
13 au 16/09/2016	Retraite de rédaction du draft 1 du PSDSA et du draft 0 du PNIASAN	
20-22/09/2016	Identification et intégration des actions intelligentes face au climat dans le PSDSA/PNIASAN	

Dates	Activité	Extraits
22 au 23/09/2016	Retraite de toilettage du draft 1 du PSDSA	
(A partir du 26/09/2016 mais intensément du 05 au 13/10/2016)	Communication sur le drat 2 du PSDSA et le draft 1 du PNIASAN, recueil et prise en compte des amendements des acteurs	
10/10/2016 au 30/11/2016	Travaux techniques sur le détail des actions en vue de déterminer les éléments de coûts et de quantité avec l'appui d'un Consultant FAO	
14 au 16/12/2016	Atelier de costing des actions du PNIASAN 2017-2021	
13 au 16/03/2017	Retraite de finalisation du document du PSDSA/PNAISAN	
20 et 21/04/2017	Atelier national de validation du PSDSA/PNIASAN et de renouvellement du pacte	
	Elaboration des stratégies de mobilisation des ressources, de communication autour du PNIASAN et de suivi-évaluation du PNIASAN	

10.2. ANNEXE 2: EVOLUTION EFFECTIFS DES CHEPTELS ANIMAUX DE 2011-2015



Source: DPA/MAEP, 2015

10.3. Annexe 3 : Processus de formulation des axes stratégiques et des objectifs du PSDSA 2017-2021

Problèmes majeurs	Défis sous-jacents	Axes stratégiques
Faible niveau des productivités et des productions nationales	<p>Composante 1.1 : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualité (végétales, animales et halieutiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences et plants améliorés des différentes cultures agricoles (céréales, légumineuses, tubercules et racines, maraîchers,...); ☞ appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires etc.) ☞ appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences animales ☞ appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences halieutiques ☞ mise au point et diffusion des variétés à cycle court et tolérantes à la sécheresse ou à l'inondation. ☞ renforcement du processus de certification des semences; 	<p>Axe 1 : Amélioration des productivités et productions des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires</p>
	<p>Composante 1.2 : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles (végétales, animales et halieutiques)</p>	

Problèmes majeurs	Défis sous-jacents	Axes stratégiques
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Appui à la production et à la distribution des intrants agricoles (engrais spécifiques et produits phytosanitaires) en qualité et en quantité suffisante et à temps ☞ Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires en qualité et en quantité suffisante et à temps <p>Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage) en qualité et en quantité suffisante et à temps</p> <p>Composante 1.3: Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières agricoles (production, transformation, conservation et stockage, commercialisation,...) ; ☞ appui à l'essouchement des exploitations agricoles; ☞ appui à la création des fermes-écoles et des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA); ☞ appui à l'expérimentation et à l'homologation des équipements agricoles ; ☞ appui à l'installation des infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles; ☞ appui à la réalisation des opérations agricoles <p>Composante 1.4 : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ renforcement des capacités techniques d'élevage et de gestion des exploitations piscicoles au profit des pisciculteurs ; ☞ renforcement des capacités techniques de production et de gestion des producteurs des différentes filières agricoles prioritaires (ananas, anacarde, maïs, riz, maraîchage) ☞ renforcement des capacités techniques d'élevage et de gestion des exploitations d'élevage au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs ; ☞ renforcement des capacités des prestataires de soins vétérinaires dans la démarche norme et qualité des services de soins à rendre aux éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs; ☞ promotion et formation à l'utilisation des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille) ; ☞ promotion de la production de fourrages d'animaux (ruminants) ainsi que les techniques de stockage et conservation à des fins d'utilisation en saison sèche; ☞ appui à la promotion et au développement des élevages non conventionnels ; ☞ renforcement des capacités techniques de gestion des exploitations piscicoles au profit des pisciculteurs ; ☞ appui à la vulgarisation des techniques d'exploitation rationnelle des plans et retenues d'eau y compris dans les communautés disposant de ces potentialités mais peu habituées à la pêche. ☞ vulgarisation des pratiques culturelles limitant les pertes d'eau par évaporation et par écoulement ; ☞ Mise en œuvre des différents types de Conseil agricole y compris l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en lien avec les typologies des exploitations agricoles; <p>Composante 1.5: Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavements</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ appui à la valorisation agricole et durable de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé ☞ appui à la réhabilitation des anciens périmètres aménagés ; ☞ appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface; ☞ appui à la réalisation de périmètres irrigués dans les vallées et les bassins hydrographiques; ☞ appui à l'aménagement durable des bas-fonds avec la maîtrise partielle de l'eau ; ☞ appui à la promotion des petits et micro-périmètres irrigués pour l'agriculture périurbaine; ☞ appui à la réalisation et la diversification des points d'abreuvement des animaux en saison sèche ; ☞ appui à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire au niveau national, régional et communal ou à l'échelle des bassins hydrographiques, et à l'élaboration des plans de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et les pêcheries, ☞ appui à la mise en œuvre de manière concertée des plans d'aménagements du territoire et des plans de gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries pour la promotion agricole ; ☞ appui au développement et à la diffusion les pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). ☞ Appui à la réalisation des infrastructures de désenclavements ☞ appui à la valorisation agricole et durable de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé 	

Problèmes majeurs	Défis sous-jacents	Axes stratégiques
	<p>Composante 1.6: Appui à la gestion intégrée de la fertilité des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ appui au développement et à la diffusion des pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols ; ☞ appui à l'actualisation de la carte de fertilité des sols ; 	
<p>Environnement peu favorable à la promotion et à la structuration des Chaînes de Valeur Ajoutées (production, transformation, normalisation et standardisation, labellisation, cadre de concertation et commercialisation des produits agricoles, indications géographiques des filières prioritaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ organisation et promotion des mises en marché des produits agricoles notamment la vente groupée; ☞ promotion, la valorisation et la diversification des produits de transformation agricole (végétaux, animaux, halieutiques) ; ☞ renforcement des capacités des acteurs de transformation agroalimentaire à la production de denrées alimentaires respectant les normes de qualité et de traçabilité sur le marché ; ☞ renforcement des capacités des acteurs de commercialisation sur les techniques améliorées de stockage, de conservation de produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques) ; ☞ promotion de l'approvisionnement et de la distribution des emballages adaptés aux produits de transformation agroalimentaire; ☞ réalisation des infrastructures et équipements adaptés et améliorés de stockage et conservation au profit des petits exploitants familiaux et leurs diverses organisations ; ☞ renforcement des capacités des acteurs à l'intérieur d'une même filière pour le développement des relations durables et formelles d'affaires (contractualisation); ☞ Prise de mesures incitatives à la consommation de produits agricoles locaux et limitant ceux d'importation notamment des produits carnés appui au renforcement et au développement du système d'informations sur les marchés (SIM) et son extension à l'ensemble des filières agricoles prioritaires ainsi que la mise en place des mécanismes de son opérationnalisation ; ☞ Réfection et aménagement des pistes de dessertes rurales surtout des zones de fortes productions agricoles pour leur désenclavement; ☞ Réduction des tracasseries routières ; 	<p>Axe 2 : structuration des Chaînes de Valeur Ajoutées (production, transformation, normalisation et standardisation, labellisation, cadre de concertation et commercialisation des produits agricoles, indications géographiques des filières prioritaires)</p>
<p>Faibles capacités de résilience des populations vulnérables en matière d'alimentation et nutrition en milieu communautaire, et face aux effets de changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ repositionnement de l'alimentation et de la nutrition au cœur du développement pour plus de visibilité afin de lutter contre le double fardeau de la malnutrition ☞ capitalisation et diffusion des expériences et pratiques endogènes d'adaptation à la variabilité et aux effets de changements climatiques ainsi que les résultats innovants de recherche dans le domaine ; ☞ ; ☞ Promotion des systèmes de production de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques (gestion durable des sols, faible émission voire nulle des gaz à effet de serre); ☞ renforcement des capacités des acteurs de la recherche pour la mise au point d'innovations technologiques y compris les semences, résilientes et/ou tolérantes à la variabilité climatique ; ☞ renforcement du contrôle de la qualité et des normes admises et tolérables pour les pesticides chimiques importés et à leur utilisation sur le terrain ; ☞ promotion et renforcement des initiatives de la gestion durable des terres (GIFS, CES, GIRE) ; ☞ Gestion durable des pêcheries, des plans d'eau et des berges ☞ Lutte contre les espèces envahissantes des plans d'eau et leur valorisation ☞ la clarification des droits de propriété foncière à travers l'extension des PFR, et ☞ la généralisation de l'utilisation par tous les acteurs des outils de formalisation des transactions foncières. <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques pour la gestion des terres et de l'eau à l'échelle communale ou intercommunale ; - la mise en place d'un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire ; ☞ Mise au point et adaptation de nouvelles technologies aux conditions locales et aux défis climatiques et environnementaux ☞ 	<p>Axe 3 : renforcement de la résilience des populations vulnérables (alimentation, nutrition, filets sociaux, gestion durable des terres, adaptation aux changements climatiques, gestion des risques)</p>
<p>Faible niveau de gouvernance (institutionnel et coordination intersectorielle) à différentes échelles du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ renforcement de la structuration et l'organisation des OPA conformément aux dispositions juridiques; ☞ gouvernance au sein des OPA et développement effectif des services économiques à leurs membres; ☞ synergie d'actions intra et intersectorielle ; ☞ dynamisation des cadres de concertation entre les différents groupes d'acteurs des filières agricoles; ☞ prise de mesures incitatives pour les investissements dans le secteur agricole notamment une fiscalité de développement au sein du secteur (mesures d'exonération sur les matériels et équipements agricoles à l'import) ; <li style="padding-left: 40px;">Disponibilité de données statistiques agricoles fiables ; ☞ amélioration du système d'informations techniques et économiques à l'intérieur des filières agricoles (mise en place d'un système pérenne de collecte et d'analyse de données statistiques sur la production, transformation, commercialisation, sur les filières agricoles prioritaires) ; ☞ promotion et développement du e-agriculture (utilisation des TIC) en vue de faciliter l'accès des acteurs du secteur (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs, commerçants, transformateurs,...) aux divers types d'informations collectées et 	<p>Axe 4 : amélioration de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>

Problèmes majeurs	Défis sous-jacents	Axes stratégiques
	<p>traitées sur les filières agricoles prioritaires (statistiques agricoles, informations techniques, économique, de marché,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Gestion efficace de la transhumance ; ☞ appui aux communes pour la réalisation de leur plan d'aménagement du territoire en y définissant les zones d'exploitation réservées à l'agriculture, les couloirs de transhumance, les réserves forestières,.... ☞ amélioration des taux de couverture en calories, protéiques et en oligoéléments essentiels (fer, vitamines A, iode); ☞ réduction des taux de croissance chronique; aiguë et pondérale des enfants de 0 à 5 ans; ☞ réduction du taux d'obésité des groupes vulnérables; ☞ amélioration de la protection sociale et des filets sociaux des ménages vulnérables. 	
<p>Financement inadapté et peu accessible aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ amélioration par les institutions de financement (fonds d'appui et/ou de soutien, SFD, banques et autres structures de financement,), des conditions favorables d'accès aux crédits pour les producteurs/trices (agriculteurs/trices, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs, commerçants/tes, transformateurs/trices,...) ; ☞ promotion et opérationnalisation effective d'autres instruments de financement adaptés aux besoins des petits exploitants familiaux agricoles et aux moyennes et grandes entreprises opérant dans le secteur agricole (Fonds spécial de soutien aux filières agricoles, crédits à taux préférentiels, subvention par l'Etat...); ☞ souscription des petits/petites exploitants/tes familiaux/liales agricoles au mécanisme d'assurance agricole existant localement. 	<p>Axe 5 : mise en place de financements adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et néo-entrepreneurs</p>

Source : Conception et synthèse de l'équipe de rédaction, 2016

10.4. Annexe 4 : Les problèmes majeurs du secteur agricole et les contraintes correspondantes

Problèmes majeurs	Contraintes (faiblesses et/ou menaces) correspondantes
Niveau encore faible de production et de la productivité des produits agricoles, pastoraux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants agricoles (engrais spécifiques et produits phytosanitaires) ; ☞ faible disponibilité et utilisation des semences améliorées des cultures ; ☞ faible mécanisation des systèmes agricoles ; ☞ insuffisance des aménagements hydroagricoles et ceux existants sont faiblement valorisés ; ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants animaux et produits vétérinaires ; ☞ persistance de certaines maladies et mortalité élevée dans les élevages ; ☞ offre des produits animaux, insuffisants pour les besoins de consommation nationale; ☞ faible maîtrise des techniques améliorées de reproduction des élevages (ruminants, volaille) ; ☞ faible productivité laitière des vaches ; ☞ difficultés d'alimentation et d'abreuvement des animaux en saison sèche ; ☞ faible maîtrise de la gestion des bœufs de trait ; ☞ faible niveau d'intensification et de diversification des productions et produits animaux ; ☞ faible approvisionnement et distribution des intrants halieutiques ; ☞ faible utilisation des résidus agro-industriels pour l'alimentation des poissons ; ☞ faible connaissance des systèmes d'exploitation des plans d'eau et retenues ; ☞ méconnaissance de la pratique de pêche par certaines communautés ; ☞ faible productivité des plans d'eau ; ☞ faible intégration et productivité des systèmes agricoles (culture, élevage, bois, ..).
Environnement pas suffisamment favorable à la structuration des chaînes de valeur (transformation, normalisation et standardisation, cadre de concertation et commercialisation des produits agricoles, pastoraux et halieutiques des filières prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ☞ faible organisation de la commercialisation/marchés ; ☞ faible diversification des produits agricoles ; ☞ faible valorisation et diversification des produits de transformation ; ☞ faible développement de la transformation des productions agricoles (végétaux, animaux, halieutiques, ...) ; ☞ insuffisance des relations contractuelles d'affaires entre acteurs d'une même filière ; ☞ concurrence des importations de produits carnés (viande, volaille, lait,..) importés aux productions locales ; ☞ concurrence des importations de poissons aux productions locales (insuffisantes) ; ☞ les techniques de conservation, de transformation et d'emballage des produits de pêche peu adaptées ; ☞ insuffisance de planification, de suivi, d'information et de statistiques sur les marchés et la gestion durable des filières ; ☞ fluctuation du prix des matières premières et leur pénurie par moment ; ☞ variations non maîtrisées du prix des produits agricoles et denrées alimentaires ; ☞ absence de planification du déstockage des élevages ; ☞ coût encore élevé des facteurs de production agroalimentaire (électricité, eau, téléphone, équipements...) ; ☞ faible praticabilité des axes routiers doublée par endroit des tracasseries routières.
Capacités de résilience encore faible des populations vulnérables face aux effets de changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des	<ul style="list-style-type: none"> ☞ capacités d'adaptation encore faibles des acteurs à la base des filières agricoles face aux effets de changement climatique ; ☞ accentuation de l'érosion des espaces agricoles exploités ; ☞ augmentation de la pression sur les ressources naturelles (terre, eaux, pâturage...) ☞ forte utilisation de pesticides chimiques pour le cotonnier, les produits maraîchers et autres vivriers, aux conséquences néfastes sur la faune, la flore et la santé humaine ; ☞ dégradation de la faune, de la flore et de la fertilité des sols dans presque toutes les zones

Problèmes majeurs	Contraintes (faiblesses et/ou menaces) correspondantes
risques)	agro écologiques du pays, ☞ mauvaises pratiques agricoles et sociales autour des plans d'eau (déboisement, labour, utilisation de pesticides, lessives et vaisselle...); ☞ diminution des stocks halieutiques et de la diversité biologique des plans d'eau ; ☞ colonisation des plans d'eau par la jacinthe d'eau ; ☞ comblement des bas-fonds et plans d'eau ; ☞ utilisation des engins prohibés ; ☞ mauvaise pratique des feux de végétation.
Niveau de gouvernance à différentes échelles du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle encore faible (institutionnel et coordination intersectorielle)	☞ faible organisation des OPA et persistance par endroit de problèmes de gouvernance : intérêts égoïstes et les conflits de leadership entre membres des OPA faïtières ; ☞ insuffisance des services économiques aux membres par les OPA faïtières; ☞ synergie d'actions encore faible dans les interventions en faveur du secteur agricole : intra et intersectorielle ; ☞ insuffisance de concertation et de synergie entre les différents acteurs des filières agricoles; ☞ mesures incitatives encore insuffisantes pour les investissements dans le secteur agricole notamment une fiscalité du développement au sein du secteur, des mesures d'exonération à l'importation ; ☞ faible accès des acteurs agricoles à la base aux informations techniques et économiques sur les filières agricoles ; ☞ faible valorisation des NTIC dans la promotion des filières et le développement du secteur agricole ; ☞ conflits entre agriculteurs et éleveurs ; ☞ absence / inadéquation de domaines d'exploitation réservés à l'activité.
Financement encore inadapté et peu accessible aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs	☞ faible accès et inadaptation des crédits au financement agricole ; ☞ insuffisance de moyens financiers pour les femmes transformatrices et les agroindustriels pour faire des stocks conséquents de matières premières et des produits de vente ; ☞ priorité au financement notamment de la commercialisation des produits de rente (coton, anacarde...) par les banques et autres institutions financières que pour les cultures vivrières ; ☞ faible propension des populations rurales et particulièrement des producteurs agricoles, à l'assurance agricole ; ☞ insuffisance de garantie ou de sûretés réelles suffisamment fiables à présenter par les producteurs agricoles pour l'accès aux crédits.

Source : Conception et synthèse de l'équipe de rédaction, 2017

10.5. Annexe 5 : Répartition des missions de coordination et de mise en œuvre des actions du PNIASAN entre les différents acteurs

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
Axe 1	Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	275.913.049.450	124.184.000.000	603.284.788.700	1.003.381.838.150		
Composante 1.1.	Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (végétales, animales et halieutiques)	45.674.541.950	0	122.110.971.200	167.785.513.150		
Activité 1.1.1	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales prioritaires	1.916.062.000	0	101.160.171.200	103.076.233.200	DPV	INRAB et autres institutions de recherche, DQIF, PNOPPA, PASCIB, CNA-B DDAEP, ATDA, SONAPRA
Activité 1.1.2	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales	22.607.279.950	0	1.293.000.000	23.900.279.950	DE	INRAB et autres institutions de recherche, ADMA, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, SONAPRA
Activité 1.1.3	Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences halieutiques	17.295.200.000	0	19.657.800.000	36.953.000.000	DPH	DPH, INRAB, DQIFE, privés
Activité 1.1.4	Renforcement du processus de certification des semences végétales, animales et halieutiques	3.856.000.000	0	0	3.856.000.000	DPV, DE et DPH	DQIFE, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, REDAD, DDAEP, ABSSA, INRAB
Composante 1.2.	Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles (végétales, animales et halieutiques)	8.617.887.500	0	354.801.437.500	363.419.325.000		
Activité 1.2.1	Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour les filières végétales prioritaires	755.000.000	0	332.700.775.000	333.455.775.000	DPV	INRAB et autres institutions de recherche, DQIF, PNOPPA, PASCIB, CNA-B DDAEP, ATDA, SONAPRA
Activité 1.2.2	Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires	716.000.000	0	0	716.000.000	DE	INRAB et autres institutions de recherche, ADMA, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, SONAPRA
Activité 1.2.3	Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage de poisson)	7.146.887.500	0	22.100.662.500	29.247.550.000	DPH	DPH, INRAB, DQIFE, privés
Composante 1.3.	Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes	17.363.750.000	0	50.531.250.000	67.895.000.000		
Activité 1.3.1	Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale	16.093.750.000	0	48.581.250.000	64.675.000.000	DGR	INRAB et autres institutions de recherche, PNOPPA, DDAEP, ATDA, PASCIB, CNA-B, CCIB, COBEMAG, CUMA
Activité 1.3.2	Développement de la culture attelée	320.000.000	0	0	320.000.000	DGR	INRAB et autres institutions de recherche, DE, PNOPPA, DDAEP, ATDA, PASCIB, CNA-B, CCIB, COBEMAG, CUMA, Centre BOCO
Activité 1.3.3	Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et de pisciculture	660.000.000	0	1.950.000.000	2.610.000.000	DGR	INRAB et autres institutions de recherche, DPH, PNOPPA, DDAEP, ATDA, PASCIB, CNA-B,

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
							CCIB, COBEMAG, CUMA, Centre BOCO
Activité 1.3.4	Création et opérationnalisation des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA)	290.000.000	0	0	290.000.000	DGR	INRAB et autres institutions de recherche, PNOPPA, DDAEP, ATDA, CNA-B, COBEMAG, CUMA
Composante 1.4.	Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes	3.706.500.000	0	1.700.000.000	5.406.500.000		
Activité 1.4.1	Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec les ATDA et DDAEP	2.450.000.000	0	1.600.000.000	4.050.000.000	DQIFE	DPV, DE, DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, REDAD, DIP, DPP, ONGs
Activité 1.4.2	Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières végétales prioritaires et en gestion des exploitations	429.500.000	0	100.000.000	529.500.000	DQIFE	DPV, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, REDAD, DIP, DPP, ONGs
Activité 1.4.3	Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage	200.000.000	0	0	200.000.000	DQIFE	DE, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, REDAD, DIP, DPP, ONGs
Activité 1.4.4	Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs	627.000.000	0	0	627.000.000	DQIFE	DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, REDAD, DIP, DPP, ONGs
Composante 1.5.	Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement	200.550.370.000	124.184.000.000	74.141.130.000	398.875.500.000		
Activité 1.5.1	Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds	5.240.000.000	0	1.310.000.000	6.550.000.000	DGR	DE, DPV, DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, CCIB, Mairies
Activité 1.5.2	Appui à la réalisation de grands périmètres irrigués dans les vallées et les bassins hydrographiques du Niger et du Mono	56.266.000.000	0	0	56.266.000.000	DGR	DE, DPV, DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, CCIB
Activité 1.5.3	Appui à la promotion des petits périmètres irrigués pour l'agriculture	63.000.000.000	0	27.000.000.000	90.000.000.000	DGR	DE, DPV, DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B
Activité 1.5.4	Appui aux aménagements pastoraux	1.959.370.000	0	1.821.130.000	3.780.500.000	DGR	DE, DPV, DPH, ATDA, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B
Activité 1.5.5	Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles	3.000.000.000	0	12.000.000.000	15.000.000.000	DPH	ADMA, INRAB et autres institutions de recherche, PNOPPA, CARDER, PASCiB, CNAB, CCIB
Activité 1.5.6	Appui à la réalisation des infrastructures de désenclavement	36.760.000.000	124.184.000.000	12.360.000.000	173.304.000.000	DGR	ATDA, PNOPPA, PASCiB, CNA, Mairies
Activité 1.5.7	Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants	34.325.000.000	0	19.650.000.000	53.975.000.000	ATDA	DGR, DE, DPV, DPH, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, Mairies
Axe 2	Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	38.914.250.000	457.500.000	30.670.450.000	70.042.200.000		

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
Composante 2.1.	Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché au profit des Hommes et des Femmes	14.742.750.000	0	27.285.450.000	42.028.200.000		
Activité 2.1.1	Renforcement des infrastructures de communication	2.100.000.000	0	0	2.100.000.000	DIP	DDAEP; MENC, DAF, PTF, DPP, ATDA
Activité 2.1.2	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions végétales	5.197.500.000	0	13.667.500.000	18.865.000.000	ATDA	DPV, DQIFE, DDAEP, INRAB, mairies, DPP
Activité 2.1.3	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux	4.668.800.000	0	13.599.200.000	18.268.000.000	ATDA	DE, DQIFE, DDAEP, INRAB, mairies, DPP
Activité 2.1.4	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	2.776.450.000	0	18.750.000	2.795.200.000	ATDA	DPH, DQIFE, DDAEP, INRAB, mairies, DPP
Composante 2.2.	Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales	2.890.000.000	0	0	2.890.000.000		
Activité 2.2.1	Restructuration de l'infrastructure et du système de gestion de la qualité	2.650.000.000	0	0	2.650.000.000	SGM	DPV, DE, DPH, DQIFE, DDAEP, ATDA, INRAB, Mairies, INRAB, LCSSA, ABSSA, ABeNor, DANA, DGR, DAF, DE, DPH, DQIFE, ABNMCQ, INSTITUT D'ACCREDITATION, APIEx
Activité 2.2.2	Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation	240.000.000	0	0	240.000.000	DLROPEA	DPV, DE, DPH, DANA, ABSSA, DQIFE, DPP, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B
Composante 2.3.	Identification des opportunités d'affaires (accès aux informations commerciales pour hommes et femmes)	1.992.500.000	457.500.000	0	2.450.000.000		
Activité 2.3.1	Appui au renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles	1.680.000.000	420.000.000	0	2.100.000.000	CNAB	APIEx, MICA, CCIB, DLROPEA, DPV, DE, DPH, DPP
Activité 2.3.2	Renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits.	112.500.000	37.500.000	0	150.000.000	DQIFE	PNOPPA, PASCiB, CNA-B, DLROPEA, DPP, APIEx
Activité 2.3.3	Mise en place des observatoires sur les marchés des produits agricoles pour les filières prioritaires	200.000.000	0	0	200.000.000	DPP	DIP, ONASA, DSA, SONAPRA, ANE, PTF, DQIFE, CARDER
Composante 2.4.	Mise en place des Indications Géographiques (signes distinctifs de qualité/ valorisation des produits locaux pour hommes et femmes)	423.000.000	0	0	423.000.000		
Activité 2.4.1	Dynamisation des organes en charge de la promotion des IG	25.000.000	0	0	25.000.000	SP/CoNaMP-IG	Structures Membres CoNaMP-IG
Activité 2.4.2	Renforcement des capacités des acteurs de promotion des IG	196.000.000	0	0	196.000.000	SP/CoNaMP-IG	DQIFE, DPP, DPV, DPH, DE, DLROPEA, Membre comité IG
Activité 2.4.3	Mise en œuvre du processus de qualification en IG des produits identifiés (tels que l'ananas, le karité, la gari sohoui, Agonlinmi, zomi, le wagashi, etc.)	200.000.000	0	0	200.000.000	SP/CoNaMP-IG	Membres comité IG, INRAB
Activité 2.4.4	Elaboration, financement et mise en œuvre d'un programme de recherche	2.000.000	0	0	2.000.000	SP/CoNaMP-IG	membres comité IG, INRAB

Code	Intitulé	BUGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
	sur les IG						
Composante 2.5.	Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes	3.460.000.000	0	865.000.000	4.325.000.000		
Activité 2.5.1	Appui aux acteurs pour le choix et l'adoption de formes juridiques d'entreprises	1.120.000.000	0	280.000.000	1.400.000.000	DLROPEA	DE, DPV, DPH, PNOPPA, PASCIB, CCIB, ATDA, CNA-B, REDAD
Activité 2.5.2	Renforcement des capacités managériales des promoteurs d'entreprises agricoles et agro-industrielles	1.120.000.000	0	280.000.000	1.400.000.000	DQIFE	DE, DPV, DPH, ATDA, MICA PNOPPA; PASCIB, CNA-B, REDAD
Activité 2.5.3	Renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché de leur produit (marketing et stratégies commerciales, négociation...)	1.120.000.000	0	280.000.000	1.400.000.000	DQIFE	DE, DPV, DPH, ATDA, CCIB, REDAD, PNOPPA; PASCIB, CNAB
Activité 2.5.4	Renforcement des capacités organisationnelles des familles d'acteurs pour l'émergence des interprofessions	80.000.000	0	20.000.000	100.000.000	PNOPPA	DE, DPV, DPH, DLROPEA, PTF, DDAEP
Activité 2.5.5	Elaboration d'un plan d'actions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles	20.000.000	0	5.000.000	25.000.000	DPP	DE, DPV, DPH, REDAD, PNOPPA, CCIB, CNA-B, INRAB,
Composante 2.6.	Renforcement du partenariat public-privé pour le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA)	15.406.000.000	0	2.520.000.000	17.926.000.000		
Activité 2.6.1	Renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP	1.126.000.000	0	0	1.126.000.000	DLROPEA	DE, DPV, DPH, DPP, CCIB, Assemblée Nationale, PNOPPA, DPP
Activité 2.6.2	Appui aux initiatives privées conformes aux orientations politiques définies	14.280.000.000	0	2.520.000.000	16.800.000.000	DLROPEA	DE, DPV, DPH, DPP, CCIB, CNAB, PNOPPA
Axe 3	Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la SAN des populations vulnérables	105.594.550.000	13.577.000.000	450.000.000	119.622.510.000		
Composante 3.1.	Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation	2.681.000.000	528.000.000	0	3.209.000.000		
Activité 3.1.1	Promotion de l'agriculture intelligente face au climat	29.000.000	0	0	29.000.000	DPP	DE, DPV, DPH, INRAB, DSA, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, REDAD, ABE, Cellule FEM, MCVDD
Activité 3.1.2	Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques	350.000.000	0	0	350.000.000	INRAB	DE, DPV, DPH, DPP, INRAB, DSA, PNOPPA, PASCIB, CNAB, REDAD
Activité 3.1.3	Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des systèmes de production limitant les émissions de gaz à effet de serre	2.112.000.000	528.000.000	0	2.640.000.000	DQIFE	DPP, DE, DPH, DPV, INRAB, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, REDAD
Activité 3.1.4	Capitalisation et diffusion des techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'adaptation aux CC	190.000.000	0	0	190.000.000	DPP	DQIFE, INRAB, DPV, DE, PNOPPA, PASCIB, CNA-B, REDAD

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
Composante 3.2.	Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes	74.426.880.000	9.976.000.000	250.000.000	84.653.840.000		
Activité 3.2.1	Amélioration du cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire de la mise en œuvre de la GDT	1.049.000.000	291.000.000	0	1.340.000.000	DPP	DLROPEA, DPV, DGR, DQIFE, Communes/Collectivités MCVDD, ABE
Activité 3.2.2	Promotion à grande échelle des mesures de GDT	23.975.000.000	9.525.000.000	0	33.500.000.000	DQIFE	DPP, DLROPEA, DPV, DGR, DQIFE, Communes/Collectivités MCVDD, ABE, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, REDAD
Activité 3.2.3	Prise en compte de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	1.800.000.000	0	0	1.800.000.000	DPP	DLROPEA, DPV, DGR, DQIFE, Communes/Collectivités MCVDD, ABE
Activité 3.2.4	Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT	680.000.000	0	0	680.000.000	MCVDD	DIP, INRAB, DPV, DPP, MCVDD, PASCiB, PNOPPA, CNAB, Communes et Collectivités, ONG, REDAD
Activité 3.2.5	Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques	46.000.000.000	0	250.000.000	46.250.000.000	MCVDD	DPP, MCVDD, DDAEP, Communes
Activité 3.2.6	Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche à la senne de plage	922.880.000	160.000.000	0	1.083.840.000	DPH	DDAEP, DQIFE, DIP, PASCiB, CNA-B, PNOPPA, ONG, Collectivités
Composante 3.3.	Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes	14.847.770.000	770.000.000	0	15.617.770.000		
Activité 3.3.1	Généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national	14.469.000.000	0	0	14.469.000.000	DLROPEA	ANDF, DPP, MCVDD, Communes, PNOPPA PASCiB CNA-B, REDAD
Activité 3.3.2	Promotion de l'usage des outils de formalisation foncière	154.770.000	0	0	154.770.000	DLROPEA	DPP, ANDF, DGR,
Activité 3.3.3	Réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'état	214.000.000	0	0	214.000.000	ANDF	DPP, DLROPEA, DGR
Activité 3.3.5	Appui aux Communes dans l'identification, la préservation et la sécurisation des espaces agricoles et pastoraux	10.000.000	770.000.000	0	780.000.000	DLROPEA	ANDF, DPP, FADEC Agric.
Composante 3.4.	Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes	13.638.900.000	2.303.000.000	200.000.000	16.141.900.000		
Activité 3.4.1	Mise en œuvre de la stratégie alimentaire de réduction de la malnutrition	1.121.900.000	0	0	1.121.900.000	SGM	DANA, CAN, DQIFE, DDAEP, ATDA, DPP, MS, Ministère des Affaires Sociales, ONG, DDAEP, CNA-B, Secteur privé, MEMP, CCC, CNOS, Association de consommateur, ABSSA
Activité 3.4.2	Valorisation des produits alimentaires locaux dans la lutte contre la malnutrition	5.970.000.000	550.000.000	200.000.000	6.720.000.000	DANA	CAN, DDAEP, DQIFE
Activité 3.4.3	Mise en œuvre de la stratégie de fortification	412.000.000	103.000.000	0	515.000.000	DANA	CBFA, DDAEP, ABSSA
Activité 3.4.4	Renforcement de l'alimentation et de la nutrition dans le secteur agricole	1.080.000.000	0	0	1.080.000.000	DANA	CAN, DQIFE, DDAEP, ATDA,

Code	Intitulé	BUGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
							DPP, DSA, DIP, MS, Ministère des Affaires Sociales, ONG, DDAEP, CNA-B, Secteur privé, MEMP, CCC, CNOS, Association de consommateur, ABSSA
Activité 3.4.5	Mise en place des banques alimentaires et des filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables	2.880.000.000	1.650.000.000	0	4.530.000.000	CTSAGSA	DANA, CAN, DE, DPV, DPH, ABE/ MCVDD/DGCC, ANPC
Activité 3.4.6	Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	2.175.000.000	0	0	2.175.000.000	DPP	DANA, CAN, CARDER, DGR, DQIFE, ProSOL, Communes/Collectivités
Axe 4	Amélioration équitable de la gouvernance et des systèmes d'informations (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	234.791.095.000	8.225.000.000	20.784.000.000	263.800.095.000		
Composante 4.1.	Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP	204.058.095.000	0	0	204.058.095.000		
Activité 4.1.1	Appui au fonctionnement des organismes sous tutelle	71.206.870.000	0	0	71.206.870.000	DC	SGM et toutes les directions centrales et techniques
Activité 4.1.2	Appui aux services centraux	53.433.425.000	0	0	53.433.425.000	DC	SGM et toutes les directions centrales et techniques
Activité 4.1.3	Appui au services déconcentrés (DDAEP etc.)	51.417.800.000	0	0	51.417.800.000	DC	SGM et toutes les directions centrales et techniques, DDAEP
Activité 4.1.4	Appui à l'opérationnalisation de sept pôles de développement agricole (ATDA)	28.000.000.000	0	0	28.000.000.000	DC	SGM et toutes les directions centrales et techniques, ATDA
Composante 4.2.	Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur)	18.450.000.000	0	0	18.450.000.000		
Activité 4.2.1	Appui au dispositif national de statistiques agricoles	10.150.000.000	0	0	10.150.000.000	DSA	INSAE, DPP, DIP, INRAB, DE, DPV, DE, DDAEP, PNOPPA, PASCiB, CNA-B, INSAE, Communes
Activité 4.2.2	Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)	1.763.000.000	0	0	1.763.000.000	DIP	DQIFE, INRAB, DPP, DDAEP, ATDA
Activité 4.2.3	Communication sur le secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	2.087.000.000	0	0	2.087.000.000	DIP	DQIFE, INRAB, DPP, DDAEP, ATDA
Activité 4.2.4	Suivi et évaluation du secteur agricole	2.600.000.000	0	0	2.600.000.000	DPP	STP/CNOS, BAI, MPD, DSA, DIP, DE, DPV, DPH, DANA, CNA-B, PNOPPA, PASCiB, Secteur privé
Activité 4.2.5	Amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur	1.710.000.000	0	0	1.710.000.000	CNOS	Structures membres du CNOS
Activité 4.2.6	Actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre (loi d'orientation agricole, code pastoral, code de l'élevage, AOF du MAEP, loi sur les interprofessions, etc.)	140.000.000	0	0	140.000.000	SGM	DPP, STP/CNOS Toutes les directions centrales et techniques, CNA-B, PNOPPA, PASCiB

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
Composante 4.3.	Professionalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes	4.734.000.000	1.950.000.000	20.784.000.000	27.468.000.000		
Activité 4.3.1	Professionalisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF)	2.640.000.000	0	2.640.000.000	5.280.000.000	PNOPPA	DLROPEA, DQIFE, CNA-B, Communes,
Activité 4.3.2	Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole	2.094.000.000	1.950.000.000	18.144.000.000	22.188.000.000	SGM	Directions centrales et techniques, Centres de promotion Entreprenariat Agricole, Fonds, Agences
Composante 4.4.	Promotion du genre dans le secteur agricole	7.549.000.000	6.275.000.000	0	13.824.000.000		
Activité 4.4.1	Amélioration de l'accès des femmes aux ressources	5.974.000.000	5.025.000.000	0	10.999.000.000	DPP	DAF/MAEP, ATDA, Ministère en charge de la famille
Activité 4.4.2	Renforcement des capacités d'action des femmes rurales	1.575.000.000	1.250.000.000	0	2.825.000.000	MAIRIE	DLROPEA, DPP, DIP, PNOPPA, PASCIB, CNA-B
Axe 5	Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et primo-entrepreneurs	36.601.500.000	0	0	36.601.500.000		
Composante 5.1.	Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	15.040.000.000	0	0	15.040.000.000		
Activité 5.1.1	Opérationnalisation du Guichet 1 (subventions aux investissements agricoles)	3.000.000.000	0	0	3.000.000.000	FNDA	MEF, DPP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, CCIB
Activité 5.1.2	Opérationnalisation du Guichet 2 (accès aux services non financiers)	2.250.000.000	0	0	2.250.000.000	FNDA	MEF, DPP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, CCIB
Activité 5.1.3	Opérationnalisation du Guichet 3 (accès aux services financiers)	8.250.000.000	0	0	8.250.000.000	FNDA	MEF, DPP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, CCIB
Activité 5.1.4	Fonctionnement du FNDA	1.500.000.000	0	0	1.500.000.000	FNDA	MEF, DPP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, CCIB
Activité 5.1.5	Plaidoyer pour l'abondement du sous guichet Recherches Agricole et Agro-alimentaire (RAA)	20.000.000	0	0	20.000.000	INRAB	FNDA, MEF, DPP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, CCIB
Activité 5.1.6	Appui à l'opérationnalisation de la Banque de Développement Agricole	20.000.000	0	0	20.000.000	DPP/MAEP	Structure financière, ANE, DAF/MAEP, FNM, AMAB
Composante 5.2.	Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole	5.508.000.000	0	0	5.508.000.000		
Activité 5.2.1	Relèvement du fonds d'établissement	2.200.000.000	0	0	2.200.000.000	DPP/MAEP	DAF, AMAB, MEF
Activité 5.2.2	Promotion de la culture d'assurance	231.000.000	0	0	231.000.000	AMAB	MAEP, PNOPPA, CNA-B, PASCIB, Médias
Activité 5.2.3	Appui à l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les Producteurs	2.500.000.000	0	0	2.500.000.000	MEF	AMAB, PNOPPA, Interprofessions, CNA-B, interprofession
Activité 5.2.4	Appui institutionnel	500.000.000	0	0	500.000.000	AMAB	MAEP, Service Météo, DPP, Table filière, Interprofession,

Code	Intitulé	BUDGET NATIONAL (ETAT et PTF)		Privés, EFA, OPA	TOTAL PNIASAN	Structure Responsable	Autres acteurs
		MAEP (Budget intérieur et PTF)	Autres Ministères				
							CNA-B
Activité 5.2.5	Incitation des ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails)	77.000.000	0	0	77.000.000	AMAB	FNDA, ONS, DLROPEA, Direction des Assurances/MEF
Composante 5.3.	Gestion des calamités dans le secteur agricole	5.038.000.000	0	0	5.038.000.000		
Activité 5.4.1	Valider les résultats de l'étude sur le fonds de gestion des calamités	8.000.000	0	0	8.000.000	FNDA	AMAB, DAF/MAEP, FNM, AMAB, DPP
Activité 5.4.2	Mettre en place et opérationnaliser le Fonds de Gestion des Calamités agricoles	30.000.000	0	0	30.000.000	FNDA	ANE, DAF/MAEP, FNM, AMAB
Activité 5.4.3	Accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques	5.000.000.000	0	0	5.000.000.000	FNDA	DE, DPV, DPH, MCVDD/ABE/DGCC, FNEC, ANPC, AMAB, Projets/Programmes
Composante 5.4.	Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)	11.015.500.000	0	0	11.015.500.000		
Activité 5.4.1	Appui aux communes pour une meilleure orientation des Fonds FADeC-Agriculture	38.500.000	0	0	38.500.000	SGM/MAEP	DPP, ANE, mairies
Activité 5.4.2	Renforcement des capacités des communes pour le montage de projets de développement agricole	77.000.000	0	0	77.000.000	SGM/MAEP	DPP, ANE, DDAEP, AGENCES, mairies
Activité 5.4.3	Dotation du Fonds	10.900.000.000	0	0	10.900.000.000	SGM/MAEP	DPP, ANE, mairies
	COUT TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSDSA ENTRE 2017 - 2021 (A COUTS CONSTANTS)	MAEP	AUTRES MIN	PRIVES	TOTAL PNIASAN		
		691.814.444.450	146.443.500.000	655.189.238.700	1.493.448.143.150		

COUT TOTAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PSDSA ENTRE 2017 - 2021 (en intégrant un taux d'inflation de 2,5 % par an)	MAEP	AUTRES MIN	PRIVES	TOTAL PNIASAN
		726.073.030.028	154.418.725.327	689.225.023.421

10.6. Annexe 6 : Fiches de synthèse des principales filières

9.6.1 : SYNTHESE DE LA FILIERE ANACARDE, MAI 2017

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE



CHIFFRES CLES

Production nationale (2015) : t	100 000
Rendement moyen (actuel) : kg/ha	150 - 350
Objectif 2021 (PSDSA) : (%) transformation de la production nationale	50 - 75
Superficie emblavée (estimation) : ha	200 000
Nombre de producteurs (estimation):	200 000
Taille moyenne des exploitations : ha	1
Nombre d'unités semi-industrielles de transformation de noix de cajou (2015)	7
Capacité (t) & taux (%) de transformation de la noix brute (estimation, 2015):	11.500 & 5,10
Production d'amandes blanches en 2015 (t)	3000
Volume anacarde exporté (2014) : t et (%) :	113 130 & 120 ³³
Prix moy. au producteur courant (FCFA/kg)	100 et 350
Prix moy au producteur en 2015 (F CFA/kg)	300 - 700
Prix planché campagne 2017 (FCFA/kg) :	500

Source : DSA/MAEP, INSAE, B2A



APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIERE

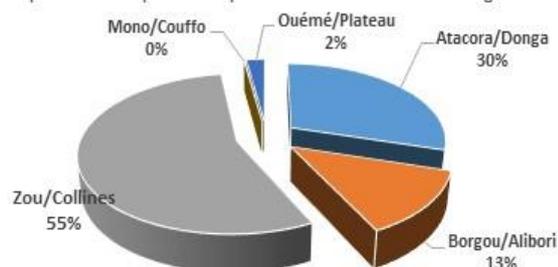
Départements	Plantations privées	Plantations domaniales	Total	Pourcentage	Estimation des plantations en 2008
Atacora/Donga	6 226,25	1 498,50	7 724,75	29,67	5 6 373
Borgou/Alibori	1 565,93	1 831,00	3 396,93	13,05	24 795
Zou/Collines	12 439,89	1 868,45	14 308,34	54,96	104 424
Mono/Couffo	18,5		18,5	0,07	133
Ouémé/Plateau	585,42		585,42	2,25	4 275
Total (t)	20 835,99	5 197,95	26 033,94	100	190 000

Sources : Sedjo (2002), Matthes et al. (2008)

- **Grandes ou bassins de production** de l'anacarde sont le Zou-Collines qui possède de 55% des plantations d'anacarde. Elle est suivie de l'Atacora-Donga (30%) et du Borgou-Alibori (13%). Les terres favorables à l'anacarde sont comprises approximativement entre les parallèles 7°/20' nord (parallèle passant par Kétou au sud du Bénin) et 10°/50' nord (parallèle passant par Gogounou au du nord-Bénin). Cette bande géographique exclut l'emprise de la chaîne Atacora au nord-ouest du Bénin (Tandjiékpon et al. 2005)



Répartition des superficies de plantations d'anacarde selon les régions



³³ 10-15% des noix exportées du Bénin proviendraient des pays voisins (Nigeria...)

- Les Communes productrices de cajou se classent en trois grandes zones :

- La zone très favorable (17 communes), à savoir : Bantè, Ouèssè, Bembèrèkè, Kalalé, N'Dali, Pèrèrè, Nikki, Parakou, Sinendé, Tchaourou, Bassila, Ouaké, Djougou, Copargo, Kouandé, Péhunco et Natitingou. Cette zone comprend environ 87% des vergers d'anacardiers du Bénin
- La zone favorable (14 communes) : Dassa, Glazoué, Savalou, Savè, Abomey, Bohicon, Djidja, Zakpota, Covè, Zagnanado, Gogounou, Klouékanmè, Aplahoué et Kétou. Elle possède environ 11% des vergers d'anacardier du pays
- La zone passablement favorable (9 communes) : Boukoumbé, Coby, Kèrou, Matéri, Tanguiéta, Toucountouna, Zogbodomey, Ségbana et Kandi. Elle abrite 2% de l'ensemble des vergers d'anacardiers du pays)

Emplois créés (estimations)

- 60.000 ménages agricoles et plus de 200 000 acteurs (commerce, transformation et exportation)
- Le maillon production de la filière anacarde sollicite une main d'œuvre salariée importante pour les activités d'entretien des plantations. La filière anacarde offre des opportunités d'emploi et de revenus aux femmes

Contribution de la filière à la richesse agricole et nationale

- La filière anacarde contribue à 3% au PNB du Bénin et à 7% au PNB agricole du Bénin (2e après le coton). Elle représente 8% des recettes d'exportation du Bénin

Place des femmes dans la filière

- Les femmes s'occupent du ramassage des noix, de leur transport des champs aux villages. Elles sont organisées en groupements de transformation artisanale des noix de cajou. On les retrouve aussi au niveau de la commercialisation et de la transformation. Dans les unités de transformations installées, la main d'œuvre est souvent constituée à plus de 90% de femmes

Contribution à la sécurité alimentaire

- L'appui à la filière anacarde constitue une stratégie de lutte contre la pauvreté au niveau des femmes qui font partie des plus vulnérables en milieu rural du Bénin

2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- Le Bénin se classe 9ème exportateur de noix de cajou dans le monde (après avoir été dans le Top 5 en 2013) et 3ème/4ème plus grand exportateur de noix de cajou en Afrique
- Grande motivation des producteurs pour l'anacarde qui se présente comme une alternative au coton
- Existence de vastes domaines favorables à l'augmentation des superficies et des possibilités d'amélioration de la productivité (il est possible de porter les rendements actuels qui se situent entre 150 et 350 kg à l'hectare à au moins 500 kg/ha³⁴)

2.2. PRODUCTION, RENDEMENT, SUPERFICIES

- Fournisseurs d'intrants spécifiques :
 - Pépiniéristes et producteurs de plants améliorés, équipementiers, fournisseurs d'outils et de matériels d'entretiens + sacheries
- Producteurs (catégories) :
 - Petits Producteurs (Superficie : inférieur à 5 ha)
 - Grands producteurs (Superficie : supérieur à 5 ha)

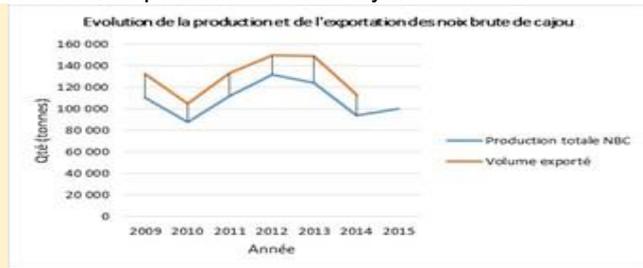
La production d'anacarde est réalisée dans un système agro-forestier en association avec d'autres cultures annuelles comme le coton, l'igname, le maïs, le manioc, l'arachide, le sorgho. Les productions de noix d'anacarde couvrent la période de janvier à avril

³⁴ Le rendement moyen de l'anacardier au Ghana se situe aujourd'hui à 800 kg/ha en moyenne, avec du matériel végétal en provenance du Bénin

• Evolution de la production et de l'exportation des noix de cajou

Année	Production totale NBC (t)	Volume exporté
2009	110 600	132 720
2010	87 800	105 360
2011	112 241	133 596
2012	131 928	149 704
2013	124 000	148 800
2014	94 275	113 130
2015	100 000	ND

Source : B2A



Chute de la production nationale à partir de 2013 du fait de la faible pluviométrie

- Rendements : ils sont encore très faible au Bénin : 150 – 350 kg/ha et pourrait être améliorés dans le futur
- Utilisation d'intrants agricole : La production de l'anacarde se fait presque sans intrants spécifiques (engrais et produits phytosanitaires)

2.3. Transformation



L'amande comestible au centre de la noix d'anacarde constitue le principal sous-produit qui est assez prisé pour ses usages multiples. On distingue deux grandes catégories d'unités de transformation de noix d'anacarde :

- Les unités individuelles ou de groupements de transformation artisanale de capacité très modeste de moins de 20 tonnes/ an produisant des amandes grillées pour le marché
- Les unités de type industriel et semi-industriel : Le Bénin dispose, en fin 2015, sur investissements privés, de six unités de transformation des noix brutes en amandes blanches pour l'exportation. L'usine de Fludor sa. ; avec une capacité installée de 30.000 t (mais 15.000 t immédiatement opérationnelle) vient de s'y ajouter, portant ainsi la capacité cumulée de transformation à 28.000 tonnes

Unités de transformation des noix brutes en amandes blanches pour l'exportation

Nom de l'usine	Capacité installée(T)	Zone d'implantation
LUMIERE	2000	Tchèti
KAKE 5	3000	Savalou
NAD & Co	1500	Badékparou
UPS	1500	Calavi
TOLARO GLOBAL	3000	Tourou
AFOKANTAN	2000	Tchaourou
FLUDOR	15000	Bohicon
TOTAL	28.000	

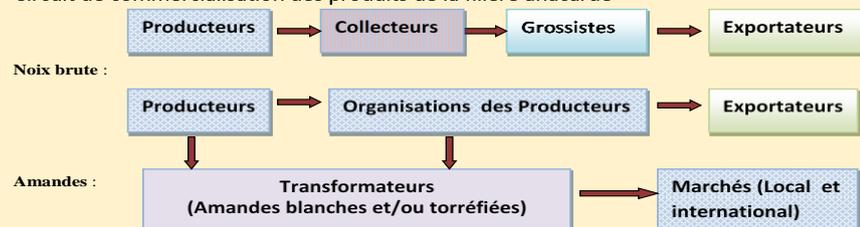
Source : B2A, ICA, CNTC

2.4. COMMERCIALISATION



- Acteurs de la commercialisation :
 - Collecteurs : 30 à 40 collecteurs pour 1 grossiste
 - Grossistes : Environ une vingtaine de grossistes (reliés aux exportateurs) qui entretiennent d'autres acheteurs intermédiaires estimés à plus de 200 au Bénin
 - Exportateur de noix : Sociétés indopakistanaïses d'exportation de la noix brute (Société NOMAX, Société SAKSON, BABSON, AGRO-Bénin, Asia-Trading, BPS-Bénin...)

• Circuit de commercialisation des produits de la filière anacarde



Prix d'achat des noix et amandes de cajou : Pendant une décennie, le prix plancher fixé par la Commission nationale de fixation des prix a oscillé entre 150 et 200 FCFA le kg de noix. Sur le marché international, la valeur à la consommation varie selon les périodes entre 7 500 à 15 000 FCFA/kg pour les amandes, ce qui justifie tout l'intérêt accordé à cette CVA. Actuellement les prix plancher tourne autour de 500 compte tenue de l'environnement économique actuel en faveur des noix de cajou.

2.5. ECONOMIE DE LA FILIERE

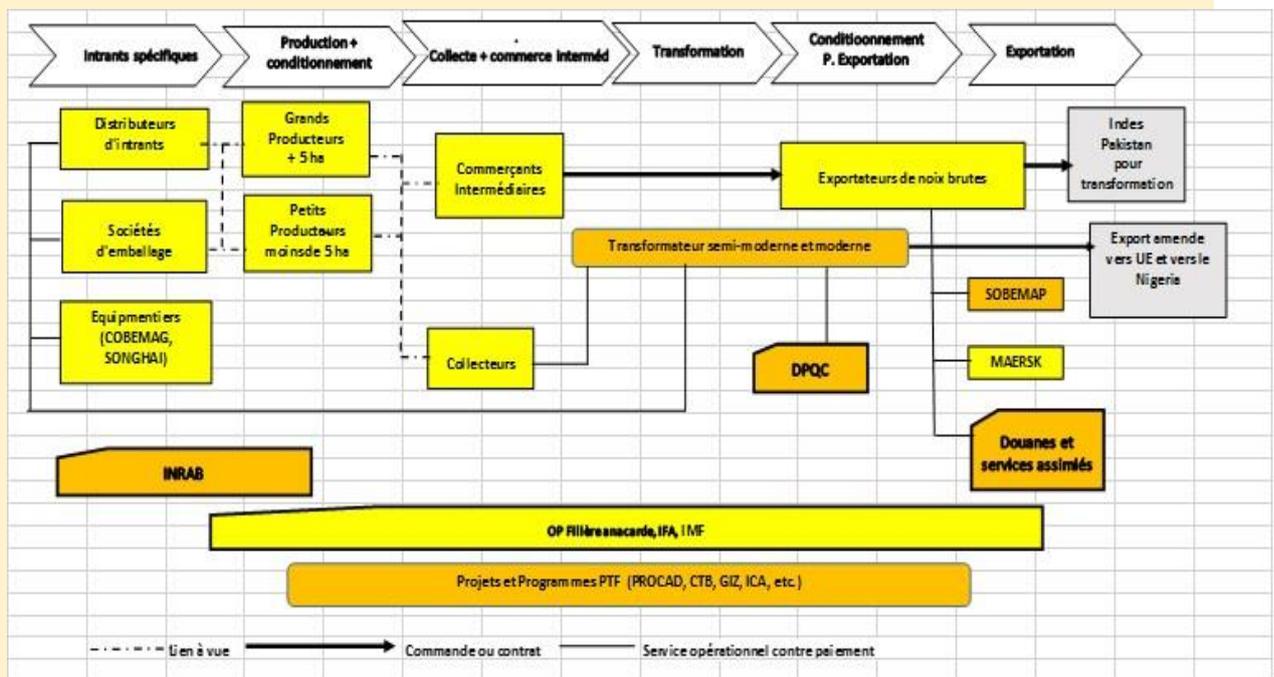
- Valeur de l'offre locale brute : Estimation de la valeur de la noix de cajou brute produite au Bénin = 51 millions \$ (30,6 milliards F CFA), B2A (2016)
- Valeur des exportations et importations : En 2014, 113 130 tonnes de noix de cajou sont exportés du Bénin contre une production nationale de 94 275 tonnes (soit un surplus de 18 855 tonnes ou 20% en provenance des pays voisins tels que le Nigeria). La valeur des noix de cajou exportée en 2014 est environ 56 565 000 000 FCFA (à 500 F/kg de noix)
- Les principales CVA de la filière : CVA1 noix de cajou brute d'exportation, CVA2 Amandes brutes d'exportation, CVA3 amandes torréfiées d'exportation

2.6. ORGANISATION DE LA FILIERE

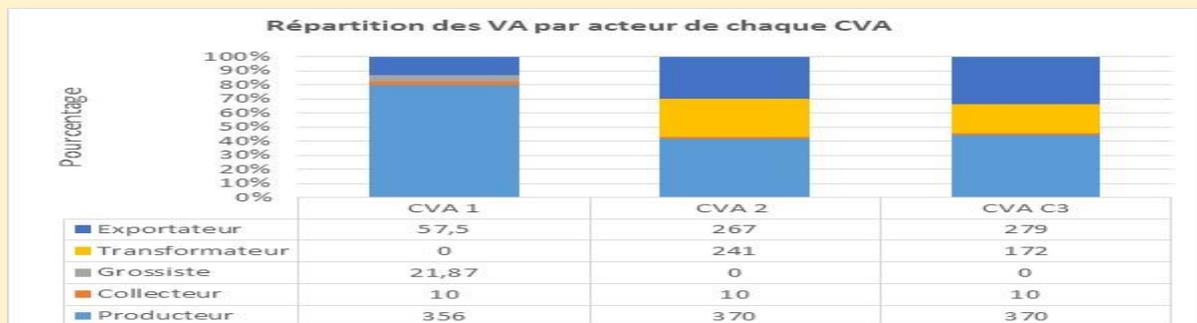
L'interprofession de la filière anacarde (IFA Bénin) a été mise en place le 22 juin 2016 à Bohicon au cours d'une assemblée générale constitutive. Elle est constituée par les familles d'acteurs ci-dessous :

- la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde (FENAPAB)
- La Fédération Nationale des Acheteurs professionnels de Produits Agricoles et Tropicaux (FENAPAT)
- Le Conseil National des Exportateurs de Cajou du Bénin (CoNEC) qui regroupe les exportateurs de noix d'anacarde

Cartographie simplifiée - filière anacarde au Bénin



- Marges réalisées par les acteurs et leur répartition au sein de la CVA



Source : Données de D. SOHINTO (2008) et Graphe réalisé par P. ONIBON

En général, ce sont les agriculteurs qui contribuent le plus à la création de la valeur ajoutée par la filière anacarde suivis par les exportateurs, puis les transformateurs

2.7. IMPACT SOCIAL

L'accès difficile des femmes à la terre, limite leur présence dans le maillon production de l'anacarde. Mais dans le maillon de

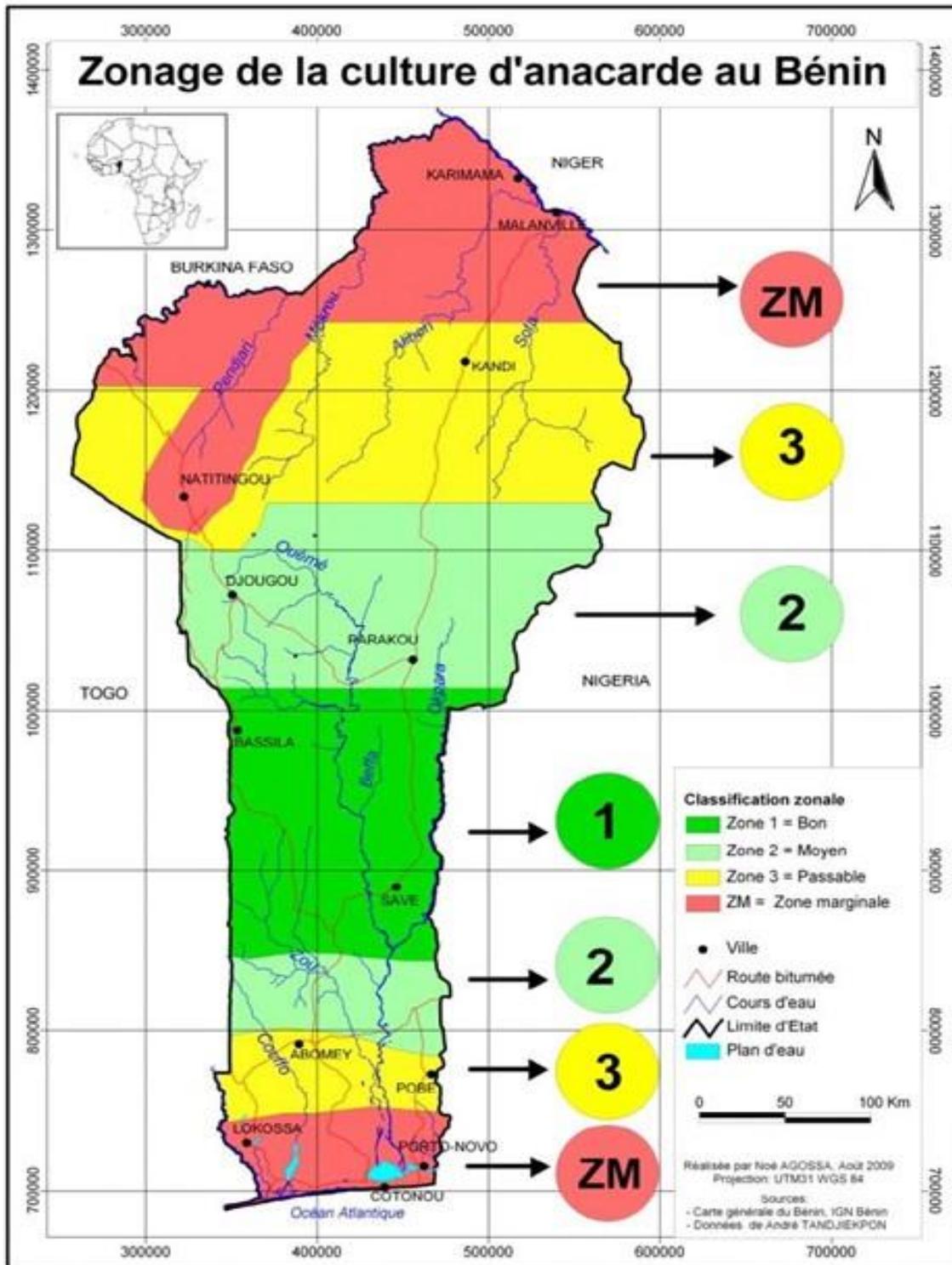
la transformation, la main d'œuvre utilisée est quasi-féminine.

- 2.8. IMPACT ENVIRONNEMENTAL**
- Cette filière contribue à la réduction des émissions de CO2, à la réduction de la destruction des plantations par feux de brousse, à l'économie d'eau, à la diminution de l'érosion dans les plantations. La culture de l'anacardier a un impact écologique positif. Elle permet de protéger, conserver et de reconstituer les terres

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un Programme de Recherches Forestières (PRF/INRAB) en faveur des innovations sur l'anacarde • Disponibilité des ressources foncières pour la production d'anacarde 	<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible productivité par arbre et par hectare • Mauvaise qualité du matériel de stockage • Faible échelle du Système collectif de mise en marché/vente
<p>Au niveau de la transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de plus en plus croissant des privés pour la transformation des noix de cajou pour l'exportation (Cas récent de Fludor SA) 	<p>Au niveau de la transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible appui de l'Etat dans la viabilisation des sites d'implantation des usines de transformation • Lenteur dans l'obtention de l'agrément dans la zone franche industrielle • Faible contrôle des produits par les structures étatiques compétentes • Difficulté d'approvisionnement des usines en noix brutes • Manque d'informations sur l'offre et la demande d'emballage au plan national
<p>Au niveau de la commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande volatilité des prix • Manque de sacherie propre • Absence de terminal d'entreposage des noix et d'une centrale d'achat • Tracasseries routières engendrant beaucoup de faux frais (jusqu'à début 2016)
<p>Au niveau transversal</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Au niveau transversal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un environnement juridique et réglementaire • Inadaptation du mécanisme actuel de fixation du prix des noix brutes • Difficile accès au financement approprié • Inexistence jusqu'à une époque récente d'un Système d'information sur le marché/SIM
<p>Au niveau économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	<p>Au plan niveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> •
<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place récente de l'interprofession de la filière anacarde (IFA-Bénin) 	<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'organisation des familles d'acteurs et des relations d'affaires entre elles encore faible
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Sur le développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités des services agricoles et celles des organisations des producteurs impliqués • création d'emplois ; • augmentation de revenus (lutte contre la pauvreté) 	<p>Sur les petits producteurs / familles vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des champs d'anacarde pourrait avoir un impact négatif sur la production des céréales (maïs), ce qui peut compromettre l'autosuffisance alimentaire des populations pauvres
<p>En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les plantations d'anacarde ont des effets positifs sur l'environnement : lutte contre l'érosion. Elles obligent les populations rurales à lutter contre les feux de brousse sauvages 	<p>Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de menace majeure sur l'environnement pour le moment

Cartes d'aptitude des zones de production de noix de cajou



Source : ICA 2010

9.6.2 : SYNTHÈSE DE LA FILIÈRE ANANAS, MAI 2017

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE



CHIFFRES CLES

Production nationale en 2014 : t	431 713
Rendement moyen : Kg/ha pour PS* et CL**	36 410 et 45 590
Objectif 2021 (PSDSA) : rendement (kg/ha) et niveau de l'exportation vers l'UE (t)	80 000 & 24 000
Superficie emblavée en 2015) : ha	5 146
Nombre de producteurs	13 300
Volume d'ananas exporté (2014) : t et (%)	4026 et (1)
Prix moy. au producteur	
Prix moy dans les marchés primaires en 2016 (F CFA/kg)	
Consommation par habitant en kg/an	

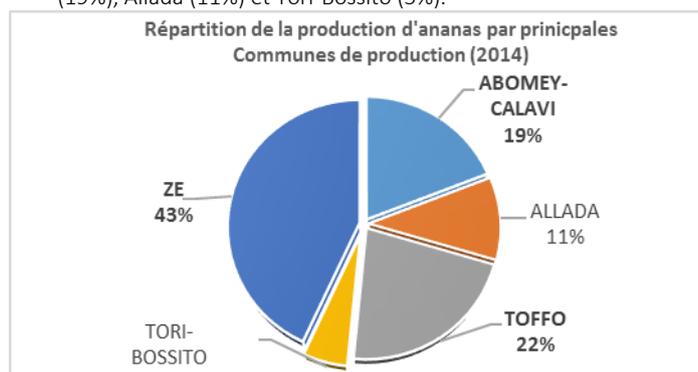
Sources : DSA/MAEP, INSAE, B2A

* Pain de sucre (PS)

** Cayenne Lisse (CL)

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIÈRE

- Principale zone de production d'ananas : le bassin de production d'ananas est situé au Sud-Bénin, notamment dans le Pôle de Développement Agricole N°7, plus précisément dans le Département de l'Atlantique
- Cinq (05) principales Communes détiennent la quasi-totalité (98%) de la production actuelle (2014) : Zè (43%), Toffo (22%), Abomey-Calavi (19%), Allada (11%) et Tori-Bossito (5%).



Ouidah, Kpomassè, Sakété, Houéyogbé, Bopa, Lokossa sont actuellement des zones marginales de productions et peuvent devenir dans le futur des zones d'extension de production d'ananas

Emplois créés (estimations)	• 15000 à 25000 emplois directs et temporaires (MAEP/Giz 2008). La culture d'ananas contribue à l'absorption du chômage
Contribution de la filière à la richesse agricole et nationale	• Environ 1,2% du (PIB) national ou 4,3 % du PIB agricole : 3 ^{ème} position derrière le coton (25% du PIB) et l'anacarde (7,4% du PIB Agricole) (INSAE, 2014 ³⁵)
Place des femmes dans la filière	• Forte de représentativité des femmes dans le commerce de l'ananas
Contribution à la sécurité alimentaire	• De par sa forte valeur en nutriments, la consommation de l'ananas contribue à l'équilibre alimentaire et nutritionnel des populations

2. SITUATION DE LA FILIÈRE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DE LA FILIÈRE

- Des conditions édaphiques et climatiques du Sud- Bénin propices à la culture de l'ananas et lui confèrent de bonnes qualités organoleptiques
- Existence d'une volonté politique du Gouvernement pour la promotion de la filière ananas : lancement du Label Ananas Pain de sucre du Bénin
- Existence de grands marchés potentiels dans la sous-région (Nigéria, Pays Sahéliens) et de marchés frontaliers (Sèmè-Kraké, Hillakondji et Malanville) pour le transit vers les pays voisins

³⁵ <http://www.insae-bj.org/production-agricole.html> et B2A

- Existence de plusieurs projets / programmes d'appui à la filière (PACER/ProCAR, PADA/ProCAD, CTB /UE, 2SCALE/ IFDC, Parteners For Development, PASEREA, etc.)
- Proximité du Port et de l'Aéroport des grandes zones de production

2.2. PRODUCTION, RENDEMENT, SUPERFICIES



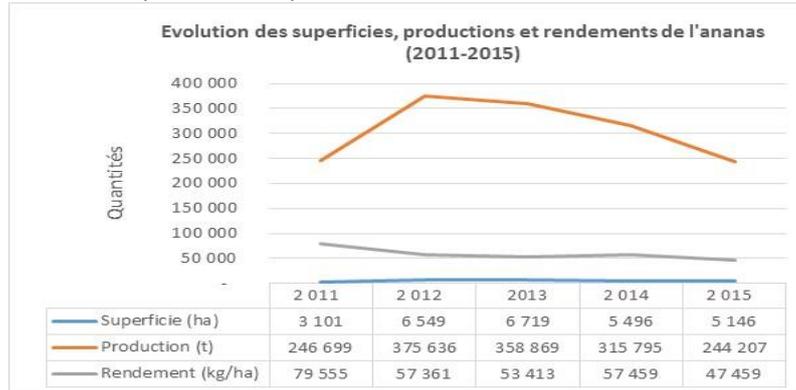
• Fournisseurs d'intrants spécifiques :

Deux types d'engrais sont utilisés : urée (46%, 400 kg/ha) et le sulfate (100%, 1,2 t/ha). Le circuit d'approvisionnement en intrants spécifiques pour l'ananas n'est pas organisé : difficultés d'identifier des acteurs de ce maillon (MAEP/Giz, 2008 et PADA, 2014). Les producteurs font recours aux circuits informels

• Producteurs (catégories) :

- Petits producteurs exploitant entre 0,5 à 1ha représente 70 % des producteurs d'ananas (10 500)
- Producteurs moyens 1à 5ha : 25% des producteurs d'ananas (3500)
- Gros producteurs (plus de 5ha) : 5% des producteurs d'ananas (1000)

Evolution des productions, superficies et rendements d'ananas :



On note une tendance à la baisse de la production depuis 2012. Mais, la production nationale a connu une évolution remarquable en passant de 51 151 tonnes en 2000 à 431 713 tonnes en 2014 soit un accroissement de 743,9% en 15 ans (DSA/MAEP & B2A, 2016)

Source : DSA/MAEP

- **Principales variétés de maïs cultivées** : Cayenne Lisse (CL) et Pain de Sucre (PS)
- **Rendements moyen** : 36,41 t/ha pour le Pain de Sucre et 45,59 t/ha la Cayenne Lisse (LEED, 2016) dans l'Atlantique ; contre 50 et 60 t/ha en 2009-2010 et 80 t/ha en 2011-2012 (PADA, 2014). C'est donc possible de réaliser des rendements moyens potentiels de 65 et 80 t / ha respectivement pour le pain de sucre et la Cayenne lisse (B2A)
- **Utilisation d'intrants agricole** : Les intrants spécifiques les plus utilisés dans la production de l'ananas concernent surtout l'engrais (sulfate de potasse + urée), les rejets, les régulateurs de croissance (éthrel) et les produits phytosanitaires

2.3. TRANSFORMATION

• Acteurs et produits de la transformation d'ananas :

- Transformateurs disposant infrastructure appropriée (atelier, bureaux, magasins de stockage pour les intrants et les produits finis : 24,39%
- Transformateurs ayant aménagé une concession réservée uniquement à l'activité (sans bureau, ni de magasin de stockage) : environ 58,54%;
- les transformateurs de maison'' (17,% environ), qui réalisent l'activité dans leurs cours ou dans leurs cuisines

Quantités transformées : environ 23% de la production nationale (99 294 t)

2.4. COMMERCIALISATION/ EXPORTATION

• Acteurs de la commercialisation :

- Collecteurs (3000 agents collecteurs : 10-15 collecteur pour 1 grossiste;
- Grossistes (environ 500-1000 agents)
- Détaillants (environ 5000 agents)
- Transporteurs (500 chauffeurs de « véhicules bâchés » et 10 gros porteurs
- Grps exportateurs (75% du volume total exporté) : SATOLA, FRUIT D'OR, FRUIT TILLOU
- Petits exportateurs (25% du volume total exporté) : EXOLUXE, GOLDEN...
- Transformateurs : plusieurs unités de transformation artisanales et semi-modernes (CSFT, COPRATO, SAIT SA, Centre Amazon...) propose une gamme de produits variés tels que l'ananas séché, l'ananas en jus, l'ananas en sirop et en confiture (Pagor, Tiana, Sandy, Milena, Fugis, Amazone, Cyrius, Ira, Juana, Allochéou)



- Distribution de la production nationale d'ananas

PRODUCTION NATIONALE (100%)				
FRUITS D'ANANAS FRAIS (77% du volume national)			PRODUITS DE TRANSFORMATION (23% du volume)	
Exportation vers la sous-région → Nigéria, mali, Burkina, Niger (40%)	Exportation de fruits frais vers UE (1 - 2% : Rungis/ France)	Consommation locale (35%)	Ananas séché exporté (8%)	Unités locales de transformation (15%)

Source : MAEP/Giz (2008)

La grande partie de l'ananas béninois est consommée dans la sous-région (Nigeria et pays de l'hinterland) et au niveau national.

- Prix pratiqués

	Marché local	Marché de transformation	Marché d'exportation vers l'UE
Cayenne Lisse			
Mode de vente	Par quarantaine	Au poids	Au poids
Prix unitaires	1000 – 10 000 FCFA	80 000 FCFA/tonne	120 000 FCFA/tonne
Pain de sucre			
Mode de vente	Par camionnette 404 bâchée (2 à 3 t de fruits)	Au poids	Au poids
Prix unitaires	80 000 à 200 000 F	60 000 FCFA par tonne	70 à 80 000 FCFA par tonne

Source : GERME ONG Allada, 2017

2.5. ECONOMIE DE LA FILIERE

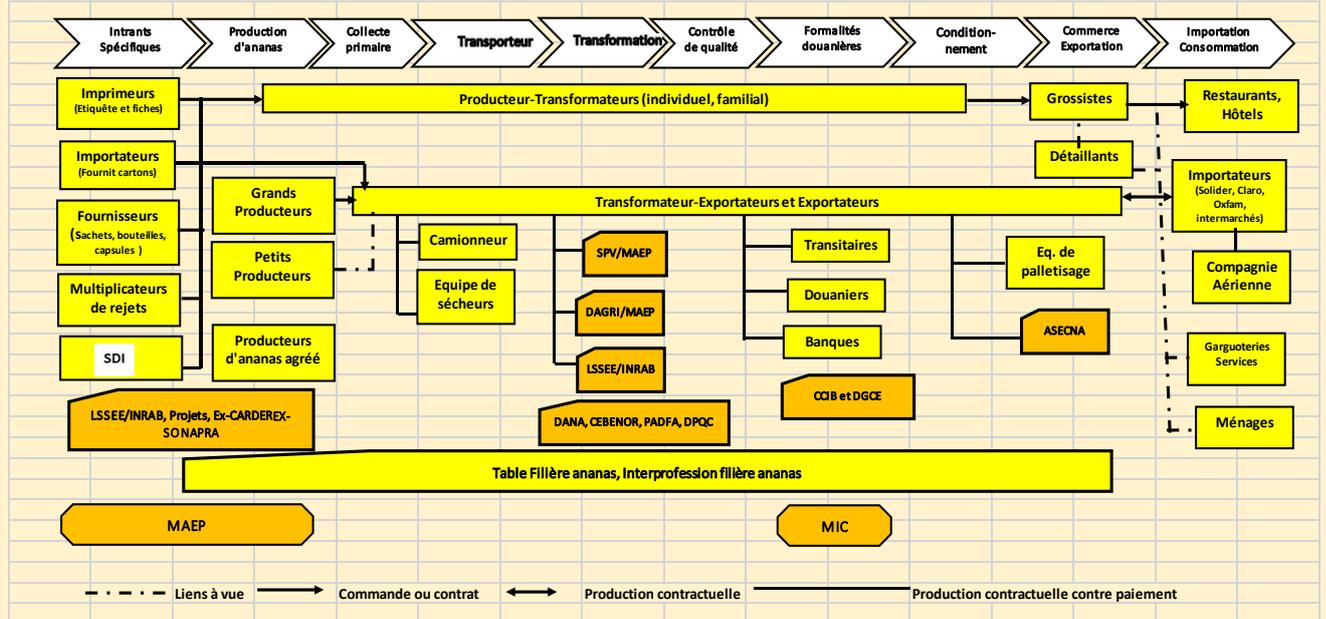
- Valeur de l'offre locale brute (2015) : 128 605 965 784 FCFA (pour 1 286 060 tonnes de maïs au prix planché de de 100 FCFA/kg)
- Valeur des exportations : L'exportation d'ananas du Bénin vers l'Europe est passée de 460,97 tonnes en 2000 à 4026,311 tonnes 2014, soit une évolution de 773,4 % en 15 ans (B2A). Mais cette quantité d'ananas exporté est encore très faible. Elle représente seulement 1% de la production nationale
- Marques locales de jus d'ananas (les plus rencontrées sur le marché béninois) : Millena, - Tiana, - Amazone,- Allotchéou,- Songhaï,- Cocopass, etc.
- Les principales CVA de la filière ananas : CVA 1 : Ananas frais sur le marché européen, CVA 2 : Ananas frais sur le marché local et régional, CVA 3 : Ananas séché pour le marché européen et CVA 4 : Jus d'ananas sur le marché local

2.6. ORGANISATION

- Le RéPAB est l'organisation des producteurs d'ananas (environ 1600 producteurs membres). Il fédère les UCPA d'Abomey-Calavi, Allada, Kpomassê, Toffo et Tori-Bossito, qui à leur tour fédèrent chacune des GVPA de base (niveau village)
- Les transformateurs d'ananas se sont regroupés au sein de l'Association Nationale des transformateurs d'Ananas du Bénin (ANatrAB) : environ 200 entreprises artisanales et semi-industrielles (PADA, 2014).

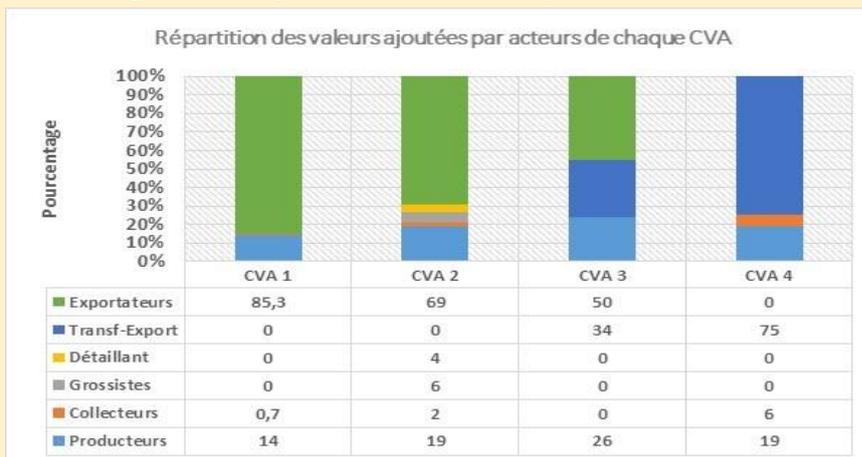


Cartographie simplifiée - filière ananas



Source : Données documentaires (reprises par P. ONIBON, 2017)

• Marges réalisées par les acteurs et leur répartition au sein de la CVA



La CVA 1 Ananas frais sur Europe a un potentiel très élevé à créer de richesse et de revenu

La CVA 2 : Ananas frais sur marché local et régional a un revenu aléatoire. Elle est adaptée aux petits producteurs non intégrés aux normes du marché européen

La CVA 3 : Ananas séché pour le marché européen a un potentiel de création revenu très élevé

La CVA 4 : Jus d'ananas sur le marché local possède une forte potentialité à créer d'emploi, et un niveau relativement acceptable en matière de richesse créée

au niveau local

Source : Giz/MAEP, 2008 ; données reprises par P. ONIBON

2.7. IMPACT SOCIAL

Les femmes rurales du département de l'Atlantique représentent 15 à 30% des petits exploitants producteurs d'ananas. Elles constituent également une contribution de plus de 40% de la main d'œuvre agricole mobilisée sur les plantations d'ananas. Par ailleurs, les secteurs de collecte, de transformation et de commercialisation aux niveaux local et régional constituent les domaines de prédilection du contrôle des acteurs féminins

2.8. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La culture d'ananas d'une façon générale présente des risques de dégradation de sols et d'utilisation intensive des intrants chimiques dont les effets néfastes ne sont plus à démontrer

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces

Au niveau de la production :

- Au moins 18 ans d'expériences des producteurs dans la production d'ananas
- Existence de technologies avérées pour la filière (engrais spécifique, technique d'épuration variétale, dose d'utilisation d'éthéphon...)
-

Faiblesses

Au niveau de la production :

- Dégénérescence du matériel génétique
- Manque de plants sains et de bonne qualité et le nombre limité de producteurs de gourmands commerciaux de qualité
- Rareté des intrants spécifiques notamment le sulfate de potasse
- Coût élevé des engrais et produits phytosanitaires
- Insuffisance d'appui-conseil aux producteurs
- Faible maîtrise des techniques culturales surtout par petits producteurs (les plus nombreux)

Au niveau de la transformation

- Existence des technologies améliorées (sublimation, séchoirs tunnels cartiers)

Au niveau de la transformation

- Accès limité aux équipements et emballages modernes ainsi qu'au marché des infrastructures
- Utilisation de technologie rudimentaire dans la production du jus (largement dominée par « l'industrie familiale »)
- Absence de label Bénin
- Faible niveau de qualification de la main d'œuvre
- Non diffusion de la fiche technique sur le séchage de l'ananas béninois
- Faible capacité managériale des promoteurs
- Insuffisance de contrôle (interne et externe) de la qualité

Au niveau de la commercialisation/exportation

- Forte demande de l'ananas béninois à l'export à des prix incitatifs (1129 \$ contre 421 \$ pour la Côte d'Ivoire et 411 \$ pour Costa Rica)
- Existence du produit toute l'année
- Existence de 500 grossistes, 5000 détaillants et 10 à 15 collecteurs par grossiste
- Forte de représentativité des femmes dans le commerce

Au niveau de la commercialisation/exportation

- Absence d'une organisation rationnelle de la commercialisation surtout vers le marché extérieur
- Inexistence d'une règle de fonctionnement au sein de la famille des exportateurs
- Coût élevé du fret aérien
- Bradage des fruits destinés à l'exportation sur le marché local à faute des ruptures de stock d'emballages
- Absence de liens d'affaires entre distributeurs d'intrants, les producteurs et les exportateurs

Au niveau économique

-

Au niveau économique

-

Au niveau de l'organisation de la filière

-

Au niveau de l'organisation de la filière

- Faible niveau d'organisation des producteurs à la base
- Difficultés de fonctionnement de la Table filière ananas

OPPORTUNITES

Sur le développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables

-

MENACES

Sur les petits producteurs / familles vulnérables

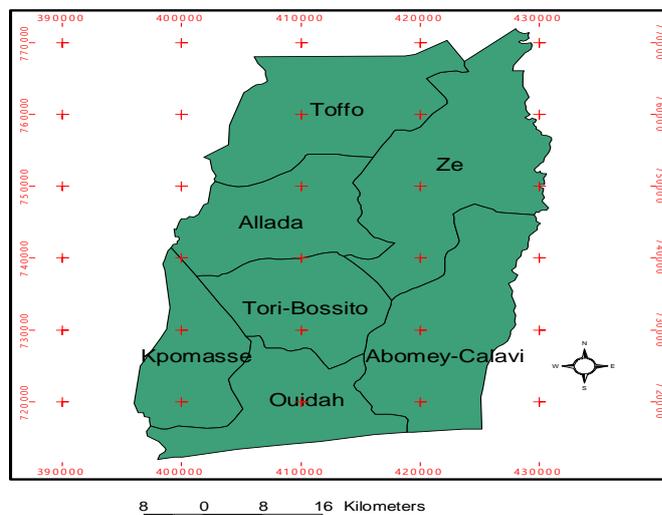
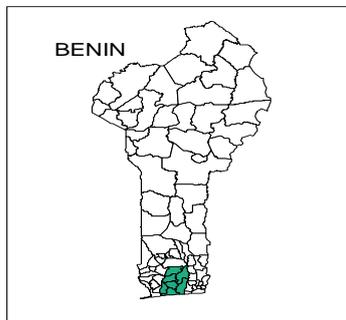
- Insécurité foncière
- Faible connaissance de l'ananas verts par les consommateurs européens
- Disparition progressive du groupe variétal Cayenne lisse
- Déficit hydrique non compensé par l'irrigation ;
- Baisse de la fertilité des sols
- Forte concurrence du Costa Rica et du Ghana
- Dépréciation des produits due à la qualité phytosanitaire douteuse
- Difficultés d'accès de l'ananas béninois au marché nigérian

En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques

- Conditions climatiques et édaphiques favorables
- Promotion de l'ananas biologique qui semble être plus rentable que l'ananas conventionnel

Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière

-



Carte des principales communes productrices d'ananas

9.6.3 : SYNTHÈSE DE LA FILIÈRE MAÏS, JUIN 2017

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA FILIÈRE



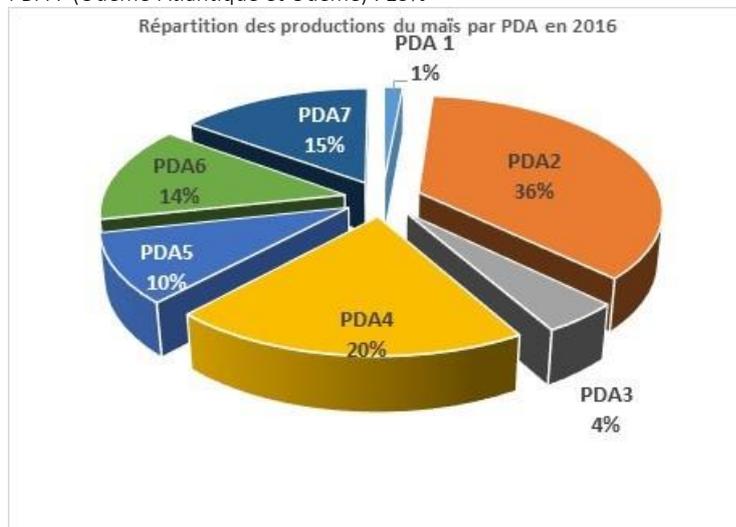
CHIFFRES CLÉS

Production nationale moyenne (2011-2015) : t	1 265 549
Rendement moyen (2011-2015) : kg/ha	1347
Objectif 2021 (PSDSA) : t et kg/ha	1 800 911 et, 1500
Superficie moyenne emblavée (2011-2015) : ha	940 840
Nombre de producteurs (dont 95 % de petits exploitants cultivant moins de 2 ha) :	Environ 550 000
Volume maïs exporté (2015) : t et (%) :	515,045 & 0,04%
Prix moy. au producteur (PDA 2, 2016) FCFA/kg	86
Prix moy dans les marchés primaires en 2016 (F CFA/kg)	164
Consommation par habitant en kg/an	69

Sources : DSA/MAEP, INSAE, B2A

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIÈRE

- Principale zone de production du maïs : bassin cotonnier au Nord-Bénin (PDA 2 : Borgou-Alibori : 36% de la production nationale), suivi de :
- PDA 4 (Borgou, Sud Donga, Collines) : 20%
- PDA 7 (Ouémé-Atlantique et Ouémé) : 15%



- PDA 6 (Plateau) : 14%
- **Gros Départements de production** : Alibori, Borgou, Atacora et Plateau
- **Grandes Communes productrices du maïs** : Kétou, Banikoara, Ouèssè, Aplahoué, Kèrou et Zé. Elles produisent ensemble environ 29,5% de la production nationale (B2A, 2016)



Emplois créés (estimations)

- Plus de 600 000 emplois directs et plus d'un million d'emplois indirects en lien avec ses multiples types de transformation (traditionnelle ou industrielle)

Contribution de la filière à la richesse agricole et nationale

- Plus de 100 milliards de FCFA au PNB et plus de 40 000 milliard FCFA à la création de la richesse nationale (9 % environ du PIB agricole) entre 2005 et 2009, ONS/MAEP, 2011

Place des femmes dans la filière

- Forte présence des femmes dans la transformation, stockage, conservation et commercialisation du maïs

Contribution à la sécurité alimentaire

- Première base alimentaire des béninois/plus de 70 % des populations du Sud et du Centre-Bénin, se nourrissent quotidiennement du maïs
- Utilisation du maïs dans la production d'aliments de sevrage pour les enfants

2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- Principale céréale cultivée au Bénin : 78,3% de toute la production céréalière, et, 52,6 % du total des emblavures (2015)
- 43 mets locaux sont faits à base de maïs et contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires de base de la population
- Intégration du maïs à plus de 60 % dans les provendes de volailles en aviculture intensive

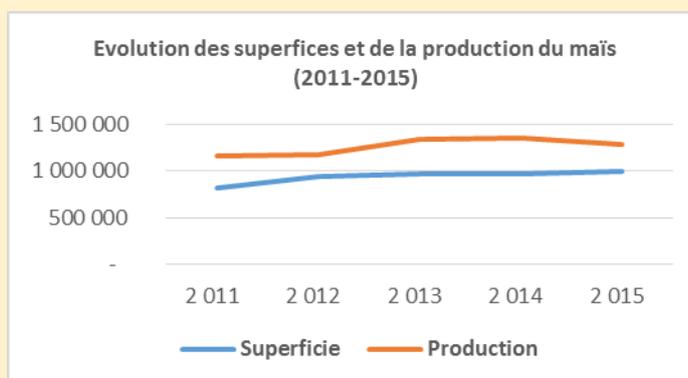


2.2. PRODUCTION, RENDEMENT, SUPERFICIES

- **Producteurs (catégories) :**
 - Petits producteurs traditionnels (moins de 2 ha, rendement faible : 0,8t/ha)
 - Producteurs moyens (+ 2ha, fumure minérale, variétés améliorées, rendement : 1,5-3 t/ha)
 - Grands producteurs du Nord-Bénin (plus de 10 ha, fertilisation complète, variétés hybrides, mécanisation, rendement : 5t/ha)
- **Evolution des productions, superficies et rendements du maïs**

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement	1 422	1 251	1 383	1 399	1 281
Superficie	820 157	938 846	973 453	968 030	1 003 715
Production	1 165 957	1 174 563	1 345 821	1 354 344	1 286 060

Source : DSA/MAEP



Accroissement la production et superficies de maïs suivi d'une baisse tendancielle de la production en 2015

- **Principales variétés de maïs cultivées :**

les variétés locales sont largement cultivées. Les variétés améliorées vulgarisées sont : DMR, TZPB-SR, EVDT-80, ES-W, QPMFaaba³⁶. 4 037 tonnes de semences améliorée de maïs ont été mises en place en 2015 ; ce qui représente 48,5% des besoins.

- **Rendements :** Les plus forts rendements du maïs sont obtenus dans les régions du nord et dans la vallée de l'Ouémé
- **Utilisation d'intrants agricole :** depuis 2008, l'engrais spécifique maïs (N80, 5-P22, 5-K20) est de plus en plus utilisé sur les variétés améliorées et locales par certains exploitants.

2.3. TRANSFORMATION



- **Acteurs et produits de la transformation du maïs :**
 - Transformateurs et transformatrices artisanaux (meuniers/petites unités de production de farine ordinaire et de gambarilifin)
 - les minoteries industrielles produisant des farines standardisées pour la consommation humaine (SOCIA-Bénin, UBETA, AGROTECHNIC, Michel-Ange etc.)
 - les unités de fabrication de biscuits
 - les usines de fabrication de bière utilisant le griz (SOBEBRA)
 - les unités de fabrication de boissons locales à base de maïs
 - les fabricantes d'akassa, mawê, aklui, yéké ou couscous de maïs, ablo, galettes et divers autres mets à base de maïs
- **Quantités transformées :** environ 50 000 T/an de maïs utilisé dans la fabrication de provendes de poulets (UNAP-Bénin)

³⁶ Analyse de la rentabilité économique de 5 chaînes de valeur ajoutée maïs (David SOHINTO, Marius S. AÏNA, 2011)



2.4. COMMERCIALISATION

- **Acteurs de la commercialisation :**

Le circuit le plus long pour le maïs grain local est celui qui part du producteur au consommateur par l'intermédiaire des collecteurs locaux, des collecteurs-grossistes, des semi-grossistes et des détaillants

Marchés d'écoulement et principaux circuits de distribution

- Au plan national, huit marchés constituent les principaux pôles de convoyage du maïs des zones de production vers les centres de commercialisation : marchés de Malanville, Kandi, Parakou et Djougou, Glazoué, Dantokpa, Ouando, Kétou et Azovè.
- Des marchés de collecte primaire sont localisés dans les zones rurales de production du maïs.
- Ces transactions se font dans un circuit quasi informel rendant difficile une réelle appréhension des tonnages quotidiennement écoulés

- **Prix d'achat du Maïs**

Les prix moyens mensuels du maïs grains dans les marchés du Bénin ont faiblement fluctué entre 2012 et 2016 : 153 FCFA/kg en moyenne. En 2014, il a connu une baisse à 129 FCFA/Kg.

L'ONASA pratique un prix d'achat au producteur de **170 FCFA/kg** tandis que les grandes usines de transformation industrielle pratiquent un prix d'achat plus bas de 100 FCFA/kg en raison de la non-homogénéité du maïs grain livré sur les marchés



Source : INSAE, 2016

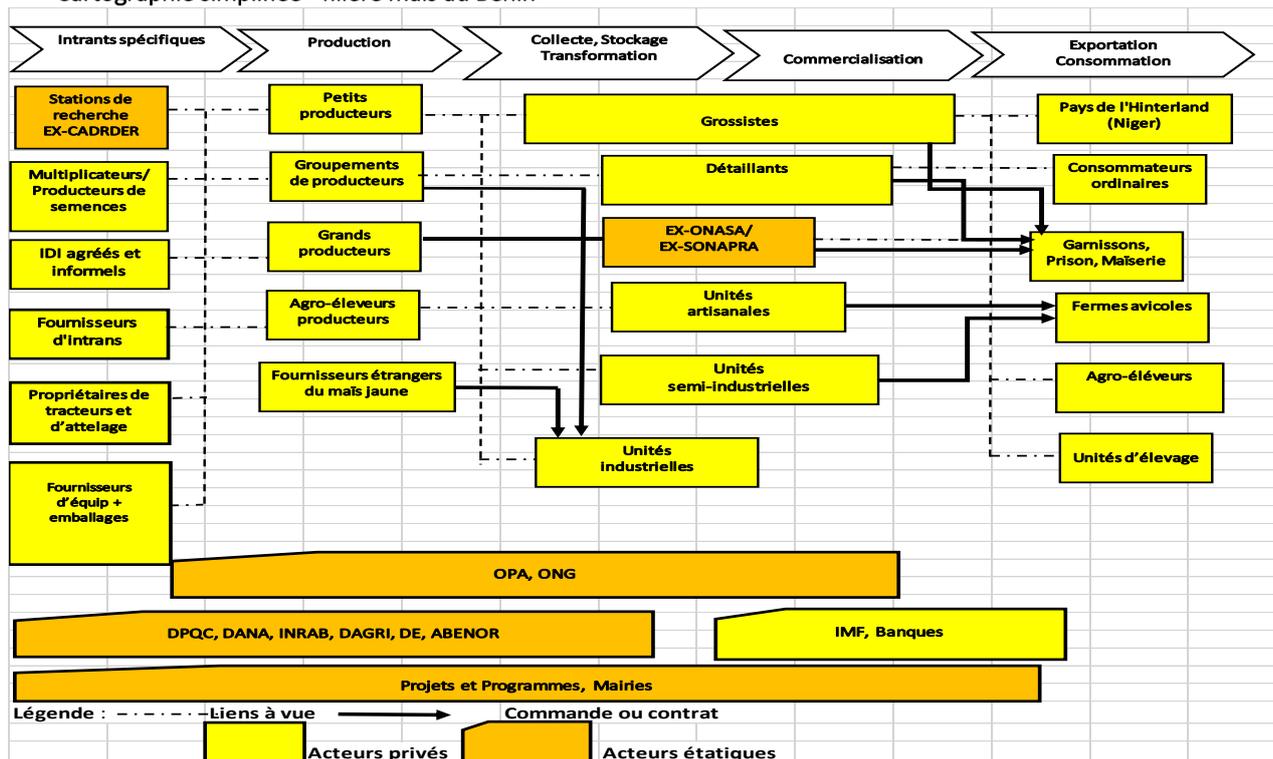
2.5. ECONOMIE DE LA FILIERE

- Valeur de l'offre locale brute (2015) : 128 605 965 784 FCFA (pour 1 286 060 tonnes de maïs au prix planché de de 100 FCFA/kg)
- Valeur des exportations (2013) : 6 316 850 kg de maïs pour une valeur de 1 318 408 225 FCFA (INSAE, 2013) au Niger
- Valeur des importations : 1 107 253 kg de maïs pour une valeur de 386 306 711 FCFA (INSAE, 2013). Cette importation provient en grande partie d'Argentine (39%), du Brésil (23%), des Emirats Arabes Unis (23%) et des Etats-Unis (9%).
- Les principales CVA du maïs : CVA 1 : Maïs jaune pour usine d'aliment de bétail pour le marché local, CVA 2 : Maïs grain pour le marché local, CVA 3 : Maïs grain pour le marché sous régional, CVA 4 : Farine améliorée de maïs (infantile, adulte, malades) pour le marché local, régional et international, CVA 5 : Gritz de maïs pour la brasserie

2.6. ORGANISATION DE LA FILIERE

- Les organisations professionnelles de la filière sont surtout constituées par les Groupements de producteurs de maïs grain et de semences de maïs. Les organisations des acteurs des maillons post-récolte (stockage, conservation et commercialisation) sont assurées en grande partie par les acteurs du secteur privé mais également par l'ONASA

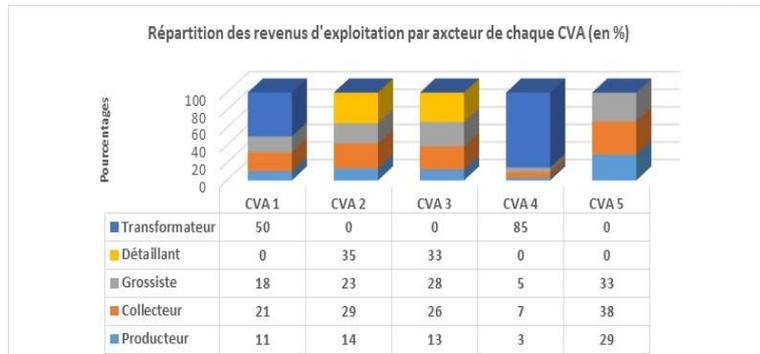
• Cartographie simplifiée - filière maïs au Bénin



Source : Données documentaires (reprises), P. ONIBON, 2017

• Marges réalisées par les acteurs et leur répartition au sein de la CVA

Pour toutes les CVA, ce sont les producteurs qui tirent le plus faible revenu (11% CVA1, 14% CVA2, 13% CVA3, 3% CVA4, 29% CVA5)



C'est la CVA farine améliorée qui possède le grand potentiel de création de valeur ajoutée (745F/kg) suivie de la CVA Gritz pour brasserie sur marché local (170F /kg) et maïs jaune pour l'aliment de bétail (165F/kg).

Source: D. SOHINTO & M. AINA (2011)

2.7. IMPACT SOCIAL

- La filière maïs est pourvoyeur de petits emplois au profit des bonnes dames des ménages. Toutefois, les femmes agricultrices ont des difficultés à la terre pour la culture du maïs

2.8. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

- Pression supplémentaire sur les ressources naturelles (déboisement) lors de l'installation de la culture du maïs
- Utilisation du bois comme source d'énergie dans la transformation du maïs
- La mauvaise conservation du maïs produit aflatoxines qui ont des conséquences sur la santé

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Large gamme de conditions climatiques favorables à la culture du maïs • Existence de variétés locales et des variétés améliorées adaptées aux conditions agro écologiques des localités • Existence de paquets technologiques pour l'obtention de rendements élevés et l'accroissement de sa productivité • Présence de multiplicateurs paysans pour la semence de maïs 	<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sols fortement dégradés • Difficulté de l'accès à la terre surtout pour les femmes • Mauvais approvisionnement en intrants des localités loin des grands centres • Coût élevé des intrants • Rendement à l'hectare encore faible au niveau national • Insuffisance de l'intégration agriculture-élevage pour assurer un surplus de valeur ajoutée aux paysans producteurs
<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p>	<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p>

- Développement d'unités de transformation (broyage, provenderies)
- Présence dans certaines régions de grandes industries utilisant le maïs (farine améliorée) ;
- Développement de l'élevage intensif et semi- intensif (aviculture)
- Nombre élevé d'intermédiaires commerciaux
- Manque d'informations sur le marché extérieur et sur la politique des exportations et des transformations au niveau des producteurs

Au niveau économique :

- La production du maïs est compétitive dans toutes les régions du pays sauf dans le Zou

Au niveau de l'organisation de la filière

- Début de structuration et d'organisation des acteurs
- Ventes d'intrants par des opérateurs privés
- Existence des PTF soutenant la promotion de la filière

Au niveau économique

- Faible revenu des agriculteurs du fait du niveau faible des rendements et du prix payé aux producteurs

Au niveau de l'organisation de la filière

- Faible structuration et organisation de la filière maïs
- Faible accès producteurs aux machines agricoles du fait de la faible organisation de la filière maïs

OPPORTUNITES

Sur le développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables

- forte présence des bonnes dames dans les maillons aval de la filière

En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques

- Diffusion des pratiques de séchage solaire du maïs dans les techniques de conservation;
- Diffusion des greniers locaux améliorés pour le stockage du maïs grain

MENACES

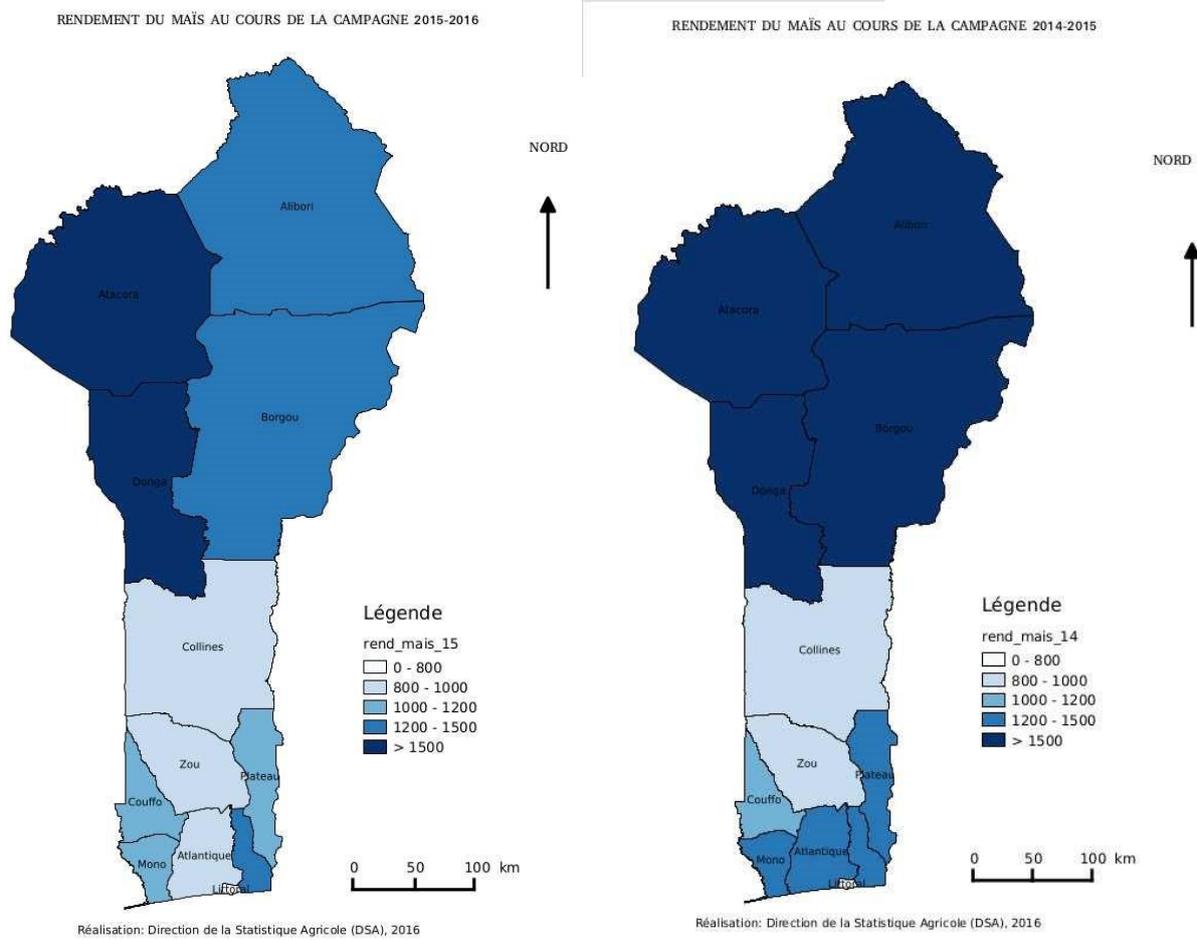
Sur les petits producteurs / familles vulnérables

- Faible accès des femmes aux terres et aux autres facteurs de production de maïs (engrais, semences, etc.)

Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière

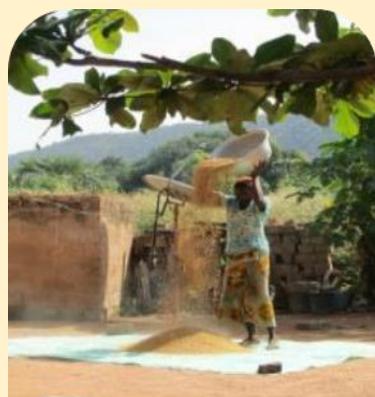
- Aggravation de l'érosion dans les champs par endroit et baisse de la fertilité des sols
- Contraintes biologiques liées aux insectes (foreurs de tige et d'épis et prédateurs des denrées stockées) et les mauvaises herbes, dont principalement le striga

Cartes : Rendements du maïs au cours des campagnes agricoles 2015-2016 et 2014-2015



9.6.4 : SYNTHESE DE LA FILIERE RIZ, JUIN 2017

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE



CHIFFRES CLES

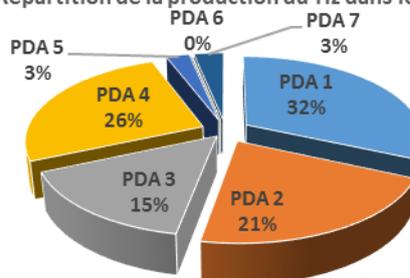
Production nationale moyenne riz paddy (2011-2015) : t	216 688 (soit : 151 682 t ³⁷ de riz cargo)
Rendement moyen (2011-2015) : kg/ha	3 311
Objectif 2021 (PSDSA) : t et kg/ha	385 806, et 5 000
Superficie moyenne emblavée (2011-2015) : ha	65 935
Nombre de producteurs (estimés/CCR-B, 2011) :	68780 (42% Femmes) organisés en 315 groupements
Volume officiel riz cargo exporté (2014) : t et (%) :	12 370 (6%)
Prix moy. au producteur (2016) FCFA/kg	?????
Prix moy dans les marchés primaires en 2016 (F CFA/kg)	361
Consommation du riz : kg/hbt/an	45,7

Sources : DSA/MAEP, INSAE, ADRAO

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIERE

Les principaux bassins rizicoles du pays sont localisés dans quatre zones agroécologiques ou pôles de développement agricole : PDA 1 (Karimama et Malanville) : 32% PDA 4 (Alibori Sud, Borgou-Nord et les 2KP) : 21% et PDA 3 (Atacora Ouest) : 15%. Cf. Figure 1.

Figure 1 : Répartition de la production du riz dans les PDA en 2015



Grandes communes productrices du riz

- Malanville, Glazoué, Boukoumbé, Banikoara, Dassa-Zoumè, Kandi et Karimama. En 2015, ces sept communes ont produit ensemble environ 64% de la production nationale (Statistiques DSA, 2016). La Commune de Malanville a produit elle seule 27% de la production rizicole nationale de 2015.

Principaux acteurs de la transformation

- On distingue quatre (04) types de transformateurs à savoir : les transformateurs, les producteurs transformateurs, les collecteurs-transformateurs et les grossistes-transformateurs

Création d'emplois

- La filière riz emploie environ 70.000 (68780 en 2010) producteurs dont 42% femmes

Place des femmes dans la filière

- La filière riz se développe autour d'une forte complémentarité homme-femme au niveau de tous les maillons. Les femmes évoluent aux côtés des hommes au sein de 1195 groupements officiels dénombrés dans toutes les régions.

Contribution à la sécurité alimentaire

- Au Bénin, les habitudes alimentaires des populations ont été modifiées et le riz est aujourd'hui consommé au quotidien tant en milieu rural qu'en milieu urbain
- Le riz au Bénin représente 17 % de la consommation totale de céréales, derrière le maïs (68%), et avant le sorgho (9%) et le mil (4%).

2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- Le Bénin a un potentiel de plus de 325 000 ha de terres propices à la riziculture, dont 205 000 ha de bas-fonds et 120 000 ha de plaines inondables
- Les besoins en consommation du riz sont de plus en plus élevés allant de 25 à 30 kg/hab./an, soit 225 000 à 270 000 tonnes l'an³⁸
- Le riz est un produit stratégique en raison de son importance croissante dans la consommation nationale et dans les échanges les pays voisins (Niger, Nigeria, Togo)
- Une bonne partie de riz importé au Bénin est réexportée vers ses pays et surtout en direction du Nigeria. Ces importations de riz étaient estimées en 2008 à plus de 500.000 tonnes de riz blanc

³⁷ Taux de rendement de la transformation du paddy en riz cargo : 70%

³⁸ Etude de référence PADA/ProCAD septembre 2013 P.36

2.2. PRODUCTION, RENDEMENT, SUPERFICIES



2.3. TRANSFORMATION

2.4. COMMERCIALISATION



- Producteurs/Riziculteurs (catégories) :**

On distingue des acteurs d'approvisionnement en intrants spécifiques (les équipementiers, les multiplicateurs de semence, les fournisseurs d'emballage, les sociétés de distribution d'engrais), et les acteurs de la production primaire (les producteurs organisés en groupements). Les riziculteurs sont catégorisés suivant leurs systèmes de productions :

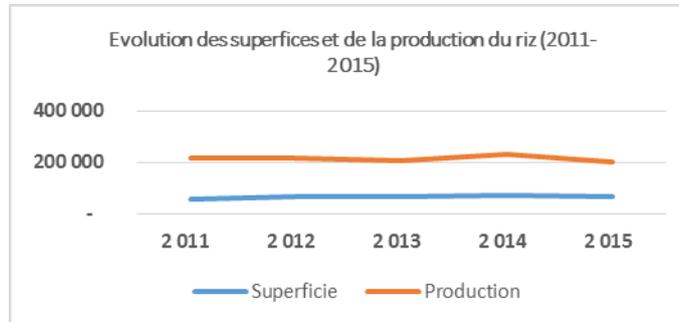
Catégories des riziculteurs	(%)
Riziculteurs pratiquant le système irrigué	8,64
Riziculteurs pratiquant le système pluvial associé à l'irrigation	13,97
Riziculteurs pratiquant le système pluvial strict	22,87
Riziculteurs pratiquant le système pluvial de nappe et la grande majorité	0,5
Riziculteurs pratiquant le système de bas-fond inondable	53,92
Total (%)	100

Source : DPP/MAEP, 2011

- Evolution des productions, superficies et rendements du riz (Cf. tableau et figure 2)**

Année	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Superficie	55 797	65 730	68 259	74 586	65 305
Production	218 939	219 101	206 943	234 145	204 310
Rendement	3 924	3 333	3 032	3 139	3 129

Source : DSA/MAEP



On note un accroissement significatif de la production et des superficies emblavées du riz jusqu'en 2014, et leurs baisses tendancielle en 2015.

- Principales variétés de maïs cultivées :** Plus de trente variétés de riz produites (CCR-B, 2010). Les variétés *IR841* et *NERICA-L20* s'imposent de plus en plus. Les nouvelles variétés NERICA ne satisfont pas bien aux attentes des producteurs
- La disponibilité de ces variétés de semences améliorées de riz :** les producteurs-semenciers au Bénin fournissent 28% des besoins en semences. Le reste (72%) des besoins en semences provient des récoltes des campagnes agricoles précédentes (ADEGBOLA & al, 2011).
- Utilisation d'intrants agricole :** L'utilisation d'engrais minéraux dépend encore fortement de la culture cotonnière. Les engrais spécifiques sont peu présents sur le marché. Les produits phytosanitaires tels que les herbicides (post-levé), sont de plus en plus utilisés par les riziculteurs. Ces produits proviennent en grande partie des marchés des pays voisins (Togo, Ghana, Nigeria, etc.) et sont de qualité douteuse

- Acteurs et mode de la transformation du riz**

- Deux modes de transformation : le décorticage direct sans opération d'étuvage, et le décorticage après étuvage
- L'étuvage du riz est effectué par les femmes, tandis que le décorticage se fait par des minotiers et des usiniers qui sont généralement des hommes
- Deux grandes rizeries au Bénin (à Glazoué et Malanville) et des mini-rizeries installées dans les communes de Bassila, Djougou, Ouaké, Kèrou, Péhunco, Tanguiéta et Natitingou

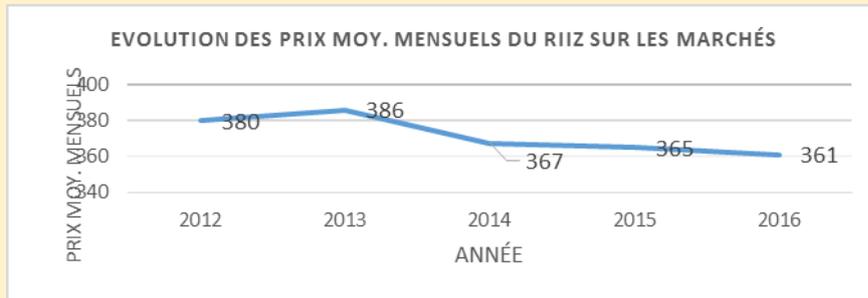
- Acteurs de la commercialisation :**

Les principaux acteurs de la commercialisation riz sont :

- les collecteurs (collecteurs et collecteurs-transformateurs). Ils sont directement entre producteurs et autres acheteurs intermédiaires mais peuvent aussi se confondre à ces derniers par endroit. On estime 20 à 30 collecteurs pour 1 grossiste
- les grossistes (les grossistes-transformateurs, les grossistes et les détaillants, les grossistes exportateurs). On compte environ une vingtaine de grossistes entretenant d'autres acheteurs intermédiaires estimés à plus de 140 personnes au Bénin (D. SOHINTO & A. AINA (2012)

- Marchés d'écoulement et principaux circuits de distribution**

- Le riz local produit n'a pas un circuit de distribution spécifique. Une partie non négligeable est écoulee au niveau local par les producteurs eux-mêmes
- Les grossistes et les détaillants qui assurent la vente du riz sur les marchés urbains : Cotonou et Porto Novo au Sud-Bénin, Bohicon-Abomey dans le Centre-Bénin, Djougou et Parakou, Natitingou et Malanville au Nord-Bénin



- Prix d'achat du riz
- Les prix moyens mensuels du riz sur les marchés connaissent une baisse progressive de 2013 à 2016
 - Le riz local (marque délice) coûte 540 FCFA/kg (long grain) et 380 FCFA/Kg (le grain cassé)
 - Le riz parfumé (importé) : 700 à 1 000 F CFA/kg

Source : INSAE, 2016

2.5. ECONOMIQUE

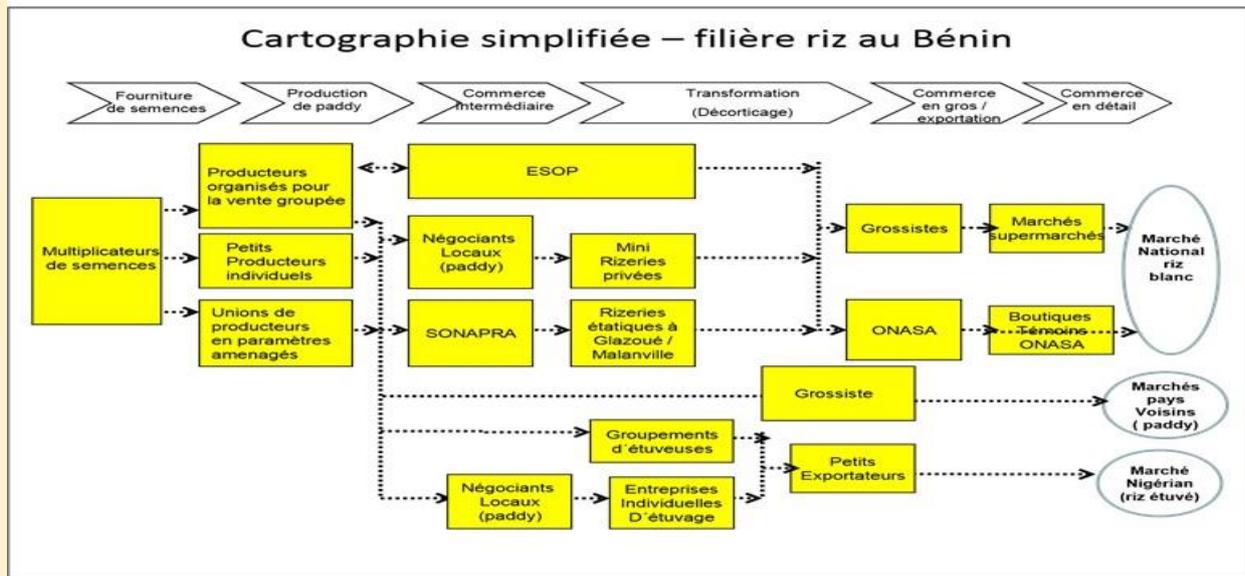
- Valeur de l'offre locale brute (2015) : 56 425 555 200 F CFA (pour 151 682 t de riz local cargo)
- Valeur des exportations : Selon les données de l'INSAE, le Bénin a officiellement exporté en 2013, 2014 et 2015 respectivement 31 129 t, 12 379 t et 451 t, représentant comme valeurs respectives : 1 608 035 345 FCFA, 4 144 460 996 FCFA et 90 252 000 F CFA. Les pays vers lesquels ces quantités de riz sont exportées sont surtout le Nigéria et le Niger
- Valeur des importations :
 - Le Bénin a officiellement importé en 2013, 2014, 2015 respectivement 1 376 075 t, 2 796 204 t, 979 545 t représentant comme valeurs respectives 291 977 021 532 F CFA, 1007 998 021 532 FCFA et 271 801 311 923 F CFA (INSAE)
 - Les principaux pays d'importation du riz sont surtout : Thaïlande, Emirats Arabes Unis, Brésil, Liban, Chine, Hong-Kong, Pakistan, Liban
 - Les différents types de riz importés sont le riz non décortiqué (paddy), le riz décortiqué (cargo ou brun), le riz semi blanchi et le riz brisé
 - Le Bénin importe globalement une cinquantaine de marques de riz qu'on peut répertorier en trois grandes catégories en tenant compte des critères de la douane à savoir : la couleur, (riz blanc ; riz jaune ou riz étuvé), le parfum et les taux de brisures (5%, 10%, 15%, 30 % etc.)
 - La société Difezi et Fils assure presque un tiers des importations du riz; et que 7 autres sociétés assurent 42% des importations. Il s'agit des sociétés Sonam, Kopa Bénin, Ben'Ko, Socomimpex, Ageco, Cheika Oluwa Toyin, Sogec Inter Continent et la société Nym
- Le phénomène de la réexportation du riz : Le riz importé au Bénin est réexporté en grande partie (70 à 90%) vers le Nigeria par des voies de contrebandes.
- Le don de riz japonais : Le Bénin bénéficie chaque année du don japonais de riz équivalent à environ 200 Millions Yen soit environ 1 Milliard de FCFA. Ce don de riz livre une concurrence déloyale au riz local. Il est vendu parfois à 158 FCFA/Kg (à peu près deux fois moins cher que le riz local)
- Les principales CVA de la filière riz sont : CVA 1 : Riz paddy sur le marché local, CVA 2 : Riz blanc décortiqué non étuvé pour le marché local, CVA 3 : Riz étuvé décortiqué pour le marché local

2.6. ORGANISATIONNELLE

Le CCR-B est considéré comme l'organisation faîtière la plus représentative des producteurs de riz. Il est membre de la FUPRO et du ROPPA. Il est structuré autour de six unions régionales (UNIRIZ-C, CRR Mono – Couffo, APRAL, URIZOP, URPR-AD, URPR-BA, CRR –MC et de 56 unions communales.

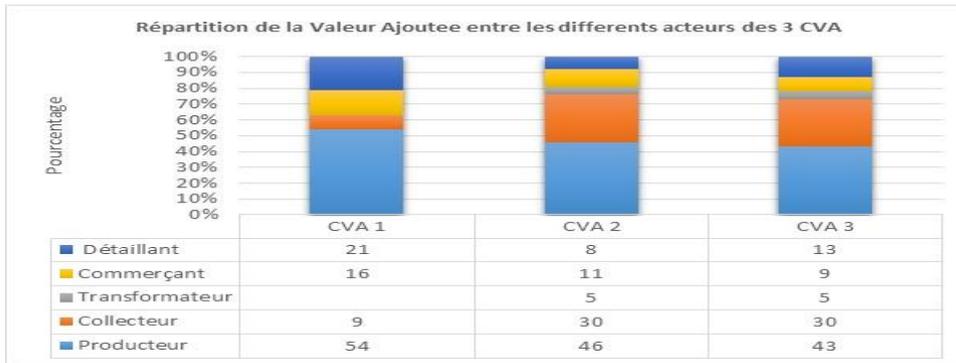
- Cartographie des opérateurs de la CVA Riz Blanc sur le marché local

Figure 1 : Cartographie simplifiée de la filière riz au Bénin



Source : D. S. HOUNDETONDJI

Valeurs ajoutées réalisées par les acteurs et leurs répartition au sein de la CVA



Les maillons de la production et de la collecte contribuent le plus à la création de la valeur ajoutée. Mais l'analyse des résultats nets d'exploitation (RNE) montre que c'est le maillon de la commercialisation qui obtient le gain net le plus important.

Source : D. SOHINTO & M. AINA (2012)

2.7. SOCIAL

- Amélioration des capacités des services agricoles et celles des organisations des producteurs impliqués, création d'emplois, augmentation de revenus (lutte contre la pauvreté)

2.8. ENVIRONNEMENTAL

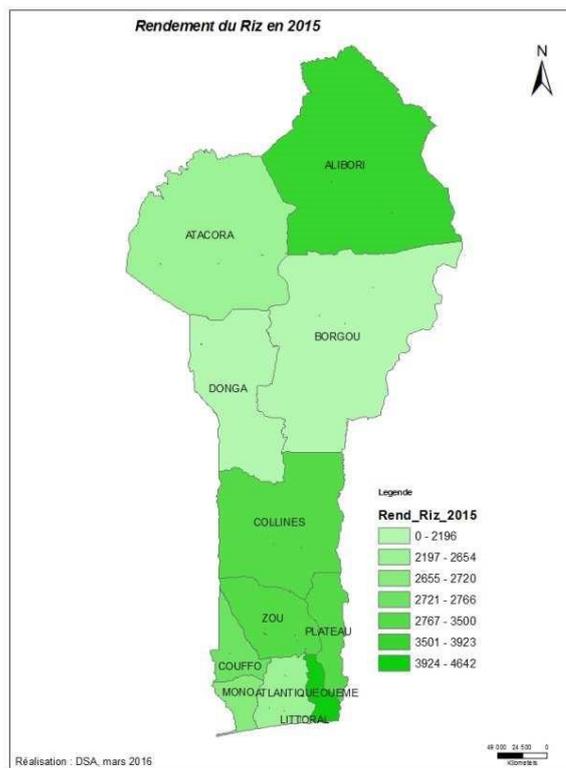
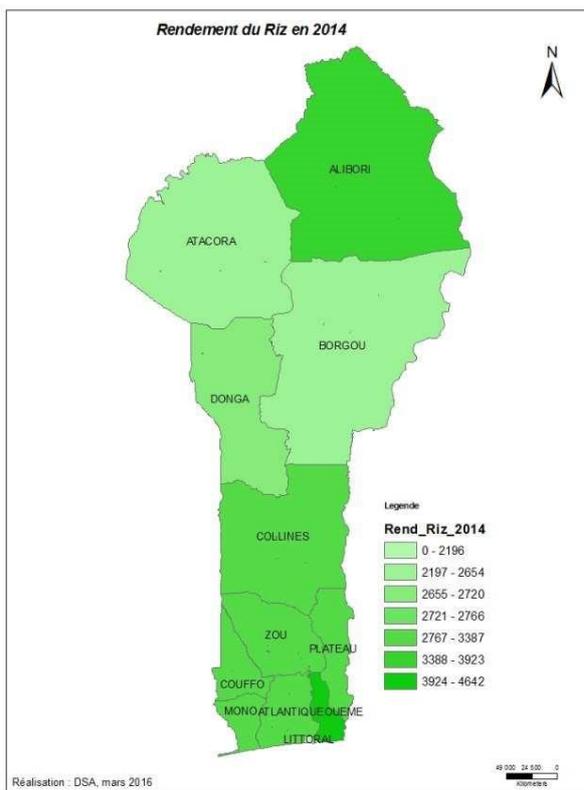
- Accroissement de la production tout en réduisant le processus de dégradation et de perte de la fertilité du sol, la pollution, la perte de la biodiversité, etc. ;
- Meilleure gestion des ressources en sols et en eaux en limitant leur surexploitation et leur dégradation

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de plusieurs bas-fonds • Disponibilité et accessibilité aux bas-fonds • Variétés performantes de riz disponibles 	<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des bas-fonds aménagés de bonne qualité • Multiplicité des variétés • Difficultés de centralisation des besoins des producteurs en intrants spécifiques riz • Insuffisance de crédits adaptés à la campagne • Très faible niveau de mécanisation des opérations culturales • Coût de la main-d'œuvre de plus en plus élevé
<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte capacité de transformation traditionnelle et par la mini-rizerie • Itinéraires techniques de transformation disponibles • Amélioration de l'accès des femmes transformatrices aux kits d'étuvage • Implantation des promoteurs de mini-rizerie (avec les appuis des PTF) 	<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé du paddy • Insuffisance de crédits adaptés aux transformatrices • Faible niveau de professionnalisation des acteurs • Niveau élevé d'importation de riz par le Bénin • Faible qualité et compétitivité du riz local • Absence de marketing et de promotion du riz local • Problèmes d'approvisionnement des mini-rizeries en paddy

<ul style="list-style-type: none"> Bonne qualité du riz produit par les mini-rizeries 	<ul style="list-style-type: none"> Faible liens d'affaires entre les commerçants et les transformatrices
<p>Au niveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Les techniques rizicoles pratiquées, des aménagements effectués et les intrants utilisés constituent des facteurs important nécessaires à l'augmentation de la valeur ajoutée 	<p>Au niveau économique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mécanisme de fixation des prix du riz reste encore peu analytique
<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> Effort dans la structuration et organisation des producteurs des villages au niveau régional en passant par les communes 	<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible niveau d'organisation des transformatrices /commerçantes
<p>Au niveau social et environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois pour les hommes et les femmes (GNANGASSI, 2011) 	<p>Au niveau social et environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> Pratiques culturelles inappropriées (déboisement, utilisation des engrais, pesticides, aménagement des berges etc.)
<p>OPPORTUNITES</p>	<p>MENACES</p>
<p>En termes de développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables</p> <p>Possibilités de mieux valoriser le maillon de la transformation du riz pour plus de rentabilité de la filière au profit des petits producteurs (trices) et étuveuses du riz</p>	<p>Sur les petits producteurs / familles vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> Risque d'étouffement des activités de transformation traditionnelle du riz (aux mains de femmes) si la transformation industrielle prend de l'envol
<p>En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 	<p>Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement climatique marqué surtout par des poches de sécheresses au cœur de la campagne, créant des dommages aux champs de riz

Carte : Rendements du riz au cours des campagnes agricoles 2015-2016 et 2014-2015



9.6.5 : SYNTHESE DE LA FILIERE ŒUFS DE TABLE, MAI 2017

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE



Grandes communes productrices de poules

Création d'emplois / contribution à la richesse agricole et nationale

Contribution à la sécurité alimentaire

- Abomey-Calavi, héberge 56% des fermes avicoles du Département de l'Atlantique
- Tori-Bossito et Abomey-Calavi abritent les deux grandes fermes avicoles du pays ; respectivement la ferme Agrisatch (200 000 poules) et la ferme Ottola (60 000 poules)
- 3.500 emplois directs et 7.000 emplois indirects (UNAP, 2011)
- 41% des promoteurs d'élevages avicoles ont l'aviculture comme leurs principales professions, 7% sont des artisans, 11% commerçants, 11% fonctionnaires et 15% retraités de la fonction publique (4%) pour qui l'aviculture est une activité secondaire
- L'aviculture a apporté 0.4% au PIB entre 2009 et 2010 (UNAP-Bénin, 2011)
- Les œufs de tables constituent une source essentielle de protéines animales. Ils contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

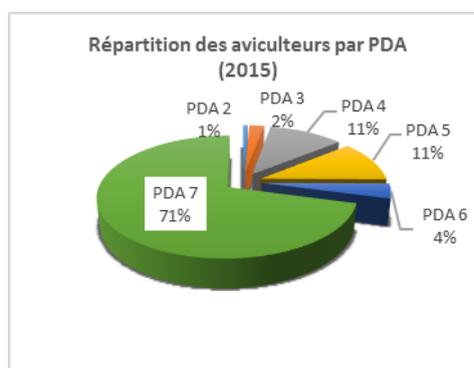
CHIFFRES CLES

Production nationale moyenne d'œufs de table (2012-2015) : t	13 093
Objectif 2021 (PSDSA) : t	25 000
Effectif national des aviculteurs modernes (2015) :	719
Effectif du cheptel de poules pondeuses (2015) :	941 147
Taux moyen actuel de ponte par poule (%) :	76,38
Nombre moyen d'œufs par poule et par an :	275
Prix de vente d'un poussin d'un (01) jour FCFA (2015)	850
Prix de vente de la provende F CFA/tonne	228 000 - 341 000
Coût moyen de production d'un œuf de table (FCFA)	51
Prix moyen de vente d'œuf et d'un plateau de 30 œufs (bord champ) FCFA	66 et 1990
Consommation œufs/hbt/an, 2015	27

Sources : FAO, DE, PAFILAV, DPP/MAEP

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIERE

- Le principal bassin de la production d'œufs de table est localisé au sud du pays dans le PDA 7 (Ouémé, Atlantique et Mono) qui abrite 71% des fermes avicoles.



Le département de l'Atlantique abrite à lui seul ; 68% des effectifs de poules pondeuses, suivi par le département de l'Ouémé (8%), des Collines et du Zou respectivement avec 7% et 6% (Enquête PAFILAV, 2015).

2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- Activité à haute valeur ajoutée, attractive pour les jeunes, parce que pourvoyeur d'emplois directs et indirects
- L'une des filières la plus structurée du pays ayant à sa tête une interprofession (IAB)

2.2. FOURNISSEURS D'INTRANTS SPECIFIQUES PRODUCTION

Fournisseurs locaux de poussins d'un jour

- Les anciens couvoirs
 - Couvoir « Poussins du Roi » situé à Pahou (Département de l'Atlantique) qui dispose d'une bande de 2000 parentaux « chair » et de 2000 « parentaux ponte »
 - Couvoir la « Référence » de la société Terre et Associés installé à Tori-Bossito (3000 « parentaux » en 2014)
 - « Couvoir du Mono » créé en 2004 et qui a fermé à cause des problèmes d'ordre



technique (faible taux de ponte des parentaux chair et difficultés de sexage entre les poussins de chair et les poussins de ponte chez les « parentaux ponte »

- **Les nouveaux couvoirs**

- Le Couvoir Centre Chinois de Promotion Agricole de Sémé-Podji qui possède 2500 « parentaux ponte » pour une capacité annuelle de 250 000 poussins
- Dans la commune d'Akpro Misséréte existe une unité de production de pintadeaux d'un jour de souche Galor. Cette unité dispose de 700 femelles reproductrices et produit des pintadeaux par insémination artificielle (FAO, 2014)

Depuis 2011 les couvoirs ont des difficultés techniques et managériales pour la production d'œufs de table et n'arrivent plus à satisfaire la demande de poussins, ce qui occasionne les importations des poussins d'un jour (étude avicole Bénin, FAO).

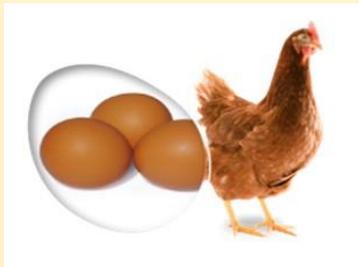
La plupart des aviculteurs ont surtout recours aux importations de poussins d'un jour.

- **Importateurs de poussins d'un (01) jour**

- Les aviculteurs béninois importent aussi des poussins d'un jour des pays de l'Union Européenne : France, Belgique, Hollande et autres (Allemagne, Royaume-Unis, Ghana)
- Le nombre de poussins d'un jour (ponte et chair) importé est : 701 800 poussins en 2014 et environ 800 000 poussins en 2015

Le plus grand importateur est la société Agrisatch qui détient la moitié (50%) du cheptel de poussins importés. Elle est suivie par :

- Cabinet P.A. Conseils (12%)
- Groupe Vêto Service SA (9%)
- Vétagro Expertise Leaders Sarl (7%)
- Vêto Plus (5%)
- GLOBAL VETO AGENCY (5%),
- Ottola & Co (3%), etc.



- **Fabricants et distributeurs d'aliments de volaille**

Départements	Association	fabricants d'aliments	Distributeurs d'aliments
Atlantique-Littoral	1	8	26
Couffo-Mono		2	5
Zou-Collines		2	7
Ouémé-Plateau		4	15
Borgou-Alibori		8	2
Atacora-Donga		3	1
Total	1	27	56

Source: ANFAB 2014/H. Megnibeto Aplogan

Les fabricants et distributeurs d'aliments sont surtout implantés au sud-Bénin

- Les distributeurs d'aliments sont des privés qui achètent et commercialisent l'aliment de volaille
- Les fabricants d'aliments sont ceux qui produisent l'aliment pour leurs propres productions mais quelquefois en commercialisent une partie. Ce sont les sociétés de production comme AGRISATCH, le Groupe Vêto Service (GVS Sa) qui est de loin le plus gros fabricant d'aliments de volaille au Bénin

- **Importateurs et distributeurs d'intrants vétérinaires**

Départements	Grossistes	Semi-grossistes	Détaillants
Atlantique Littoral	4	6	49
Atacora Donga	0	2	-
Borgou-Alibori	1	1	20
Mono Couffo	0	3	-
Ouémé-Plateau	1	12	-
Zou Collines	0	1	15
TOTAL	6	25	84

Source: Enquête H.Megnibeto Aplogan 2014

- **Producteurs/Aviculteurs (3 catégories)**

- Petits Aviculteurs : moins de 1000 têtes de pondeuses
- Aviculteurs moyens : 1000 et 5000 têtes de pondeuses
- Grands Aviculteurs : Plus de 5000 têtes de pondeuses

- **Evolution nationale de la production d'œufs de table**

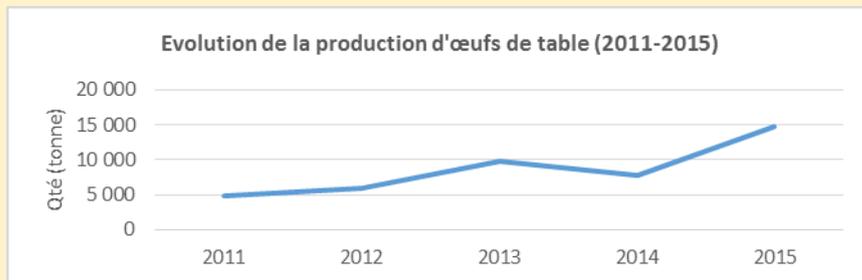




Année	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs des pondeuses	307 431	384 214	624 159	499 213	941 147
Production d'œufs (œufs unité)	79 932 060	99 895 640	162 281 340	129 795 380	244 698 220
Production d'œufs (Tonne)	4 796	5 994	9 737	7 788	14 682

Source : PAFILAV, UNAP, TDH (2015)

- o Bonne évolution de la production d'œufs de table ces cinq dernières années



- **Principales races (importées) :** ISA Brown (33%), Lohmann Brown (29%), Hyline (16%), Bovans (10%), COOB 150 (4%) ; DE, 2015
- **Formules d'aliments de volaille proposées aux aviculteurs**
Les éleveurs investissent beaucoup dans l'alimentation des bestiaux. Ils distribuent des aliments composés (provende) fabriqués par eux-mêmes ou achetés dans des provenderies
- **Formules alimentaires proposées aux éleveurs**



Aliments	Démarrage	Poulettes	Pondeuses
Matières protéique brute	19,0%	16,5%	17,5%
Lysine	0,85%	0,7%	0,75%
Méthionine	0,32%	0,27%	12,0%
Phosphore total	0,3%	0,5%	0,5%
Cellulose brute	0,5%	7%	5%
Cendre brute	7%	9%	-
Matière grasse brute	2,5%	2,5%	0,2%
Sel	4%	0,3%	0,25%
Calcium		0,9%	
Energie métabolisable	2800 Kcal /kg	2700 Kcal/Kg	2650 Kcal/Kg

Source : GVS Sa

Les matières premières de fabrication des provendes de volaille sont : le maïs, le son de blé, les tourteaux d'arachide, de coprah, de palmiste, les drêches de brasserie, etc.

2.3. SANTE

Tableau des pathologies chez les volailles au Bénin

Maladies virales	<ul style="list-style-type: none"> • Maladie de Newcastle, gumboro, bronchite infectieuse, la variole, le coryza, le syndrome de la chute de la ponte, les mycoplasmoses
Maladie bactérienne	<ul style="list-style-type: none"> • Salmonelloses, choléra
maladie parasitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Coccidioses, helminthoses, tenioses, ectoparasites
maladie carencielle	<ul style="list-style-type: none"> • Avitaminose

Source : FAO

L'état sanitaire du cheptel est bien contrôlé :

- o Vaccination systématique des bestiaux contre la maladie de Newcastle, la bronchite infectieuse, la maladie de Gumboro, le choléra, la variole, le coryza
- o Traitements prophylactiques menés contre la coccidiose, la salmonellose, la colibacillose
- o Déparasitages systématiques périodiques suivant un plan de prophylaxie

Mais on note encore un faible niveau de biosécurité dans l'ensemble de la filière (L. GBAGUIDI, P. ONIBON ; 2010 & 2015) et l'on enregistre parfois des épidémies de gumboro (2003, 2009).

2.4. TRANSFORMATION

Acteurs et produits de la transformation de volaille (œufs et viande de volaille)

- Il existait trois abattoirs officiels de volailles appartenant à des entreprises privées (Agro-Roche, SAAB et Faisanderie du Bénin: Ferme Agoua). Ils ne sont plus fonctionnels pour diverses raisons
- Actuellement seule la société AGRISATCH possède un abattoir moderne de volaille de capacité 3000 à 4000 volailles abattues par jour (Source: UNAP-Bénin/AGRISATCH)
- Il existe au marché Saint-Michel un groupe de bonnes dames qui offrent aux acheteurs de volaille des prestations d'abattage et d'éviscération des bestiaux (dans des conditions non hygiéniques)

2.5. COMMERCIALISATION

Principaux acteurs et circuit de la commercialisation des œufs de table :

- o Aviculteur (trice) s qui sont des producteurs de poules pondeuses et d'œufs de table. Ils vendent leurs œufs sur leurs fermes. D'autres ont des entrepôts de vente d'œufs en ville
- o Grossistes : Ce sont des acheteurs d'œufs en gros (au moins 100 plateaux de 30 œufs par semaine). Chaque aviculteur est en relation avec 3 à 4 grossistes qui passent sur la ferme suivant un programme hebdomadaire de vente d'œufs

- Les Semi-grossistes achètent moins de 100 plateaux d'œufs auprès des grossistes par semaine
- Les détaillants (bonne dames, vendeuses ambulantes d'œufs, etc.), hôtels, restaurants, cafétérias, qui achètent 5-10 plateaux d'œufs auprès des semi-grossistes ou des grossistes ou parfois au niveau des fermes avicoles

• **Prix de l'œuf de table (bord champ)**

Type d'aviculteurs	Coûts de production et prix de vente de l'œuf de table (FCFA)			
	Effectif de pondeuses	Coût de production	Prix de vente	Prix du plateau
Petits aviculteurs	Moins de 1000	59,2	70,6	2 120
Aviculteurs moyens	1000-5000	45,7	66,6	2 000
Grands aviculteurs	Plus de 5000	47,7	61,6	1 850
Coûts et prix moyens	-	51	66	1990

Source : PAFILAV, UNAP, TDH, 2015

2.6. ECONOMIQUE

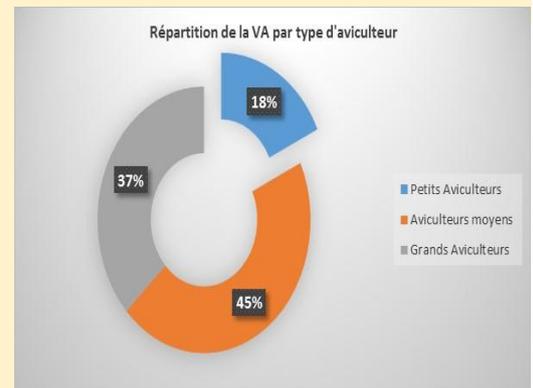
Valeur de l'offre locale brute ou chiffre d'affaires (2015) : estimée à 15 073 410 352 F CFA (pour 244 698 220 œufs unité au prix moyen de vente bord champ de 61,6 FCFA/œuf)

- Valeur des exportations des œufs :
- Valeur des importations : en 2005 : importation des œufs de table « congelés » de Pologne en 2015 malgré le mémorandum de 2005 qui interdisait une telle activité. En 2005 effectivement, 3408 tonnes d'œufs de tables (56 800 000 œufs de table unité) ont été importés au Bénin en provenance surtout de des Pays-Bas (87%), puis de la France (12%). Cela a plongé les producteurs béninois d'œufs de table dans la faillite. en 2012, 6,082 tonnes d'œufs de table sont importé du Nigeria vers Porto-Novo et Cotonou pour une valeur de 7.602.750 F CFA
- CVA œufs de table pour le marché local et national

Estimation du RNE(FCFA) par type d'aviculteur

Types d'acteurs	RNE (FCFA)	Nbre d'aviculteurs	Total	%
Petits Aviculteurs	2 269 875	323	733 169 625	18
Aviculteurs moyens	14 637 400	124	1 815 037 600	45
Grands Aviculteurs	54 605 950	27	1 474 360 650	37
TOTAL		474	4 022 567 875	100

Source : PAFILAV, UNAP, TDH ; 2015



Estimation du RNE(FCFA) par type d'aviculteur

Aviculteurs	VA (FCFA)	Nbre d'aviculteurs	Total (FCFA)	%
Petit Aviculteurs	2 857 000	323	922 811 000	18
Aviculteurs moyens	18 261 900	124	2 264 475 600	44
Grands Aviculteurs	73 399 650	27	1 981 790 550	38
TOTAL		474	5 169 077 150	100

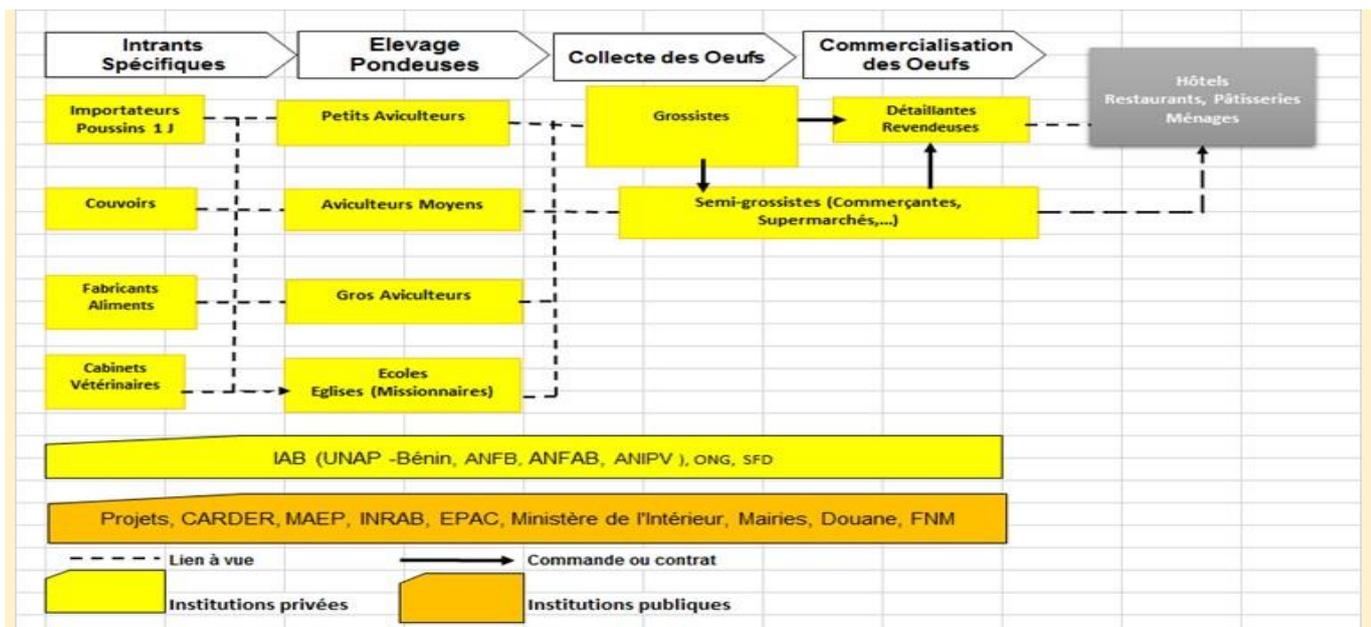
Source : PAFILAV, UNAP, TDH ; 2015

Malgré leur nombre élevés (68%), les petits éleveurs ont une part faible dans la création de la richesse (18%) de tous les aviculteurs réunis dans le maillon de la production des œufs de table

2.7. ORGANISATIONNELLE

- 6 groupes d'acteurs organisés sont structurés et fédérés au sein de l'Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB), créée en Octobre 2011 :
 - Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP –Bénin)
 - Association Nationale des Fabricants d'Aliments du Bénin (ANFAB)
 - Association Nationale des Importateurs des Produits Vétérinaire (ANIPV)
 - Association Nationale des Prestataires de Services Vétérinaires en Aviculture Moderne (ANPSVAM)
 - Association des Fournisseurs des Poussins d'un (01) jour (ANFP).
 - Association des Commerçantes ou revendeuses des Produits Avicoles (en cours d'organisation)

- Cartographie des opérateurs de la CVA :



Source : TDH Expertise, P. ONIBON

2.8. SOCIAL

- Accès au foncier : Difficultés de l'accès à la terre surtout pour les jeunes

2.9. ENVIRONNEMENTAL

- Exploitations Pollution

3. ANALYSE FFOM

Forces

Au niveau de la production

- existence des importateurs de poussins et d'intrants vétérinaires
- existence de quelques facilités d'accès aux crédits auprès du FNM et des quelques SFD

Au niveau de la transformation / commercialisation

- demande croissante des produits avicoles (œufs de table) par les ménages, restaurants, cafétérias, auberges, motels, hôtels ;
- Existence d'un réseau informel de distributeurs d'œufs de table
- Faible variation du prix de l'œuf de table d'une région à l'autre

Au niveau économique

- facilitation de l'accès des acteurs de la filière aux crédits avec l'appui des institutions publiques, privées
- attractivité de la filière pour les jeunes en quête d'emplois

Au niveau de l'organisation de la filière

- existence d'une interprofession (IAB) avec une capacité de plaidoyer

Au niveau social et environnemental

- filière pourvoyeur d'emplois aux jeunes « diplômés sans emplois et bonnes dames
- Les fientes des volailles constituent des sources d'engrais de hautes qualité que les agriculteurs, maraîcher peuvent mieux valoriser

OPPORTUNITES

En termes de développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables

- L'élevage des pondeuses constitue une activité

Faiblesses

Au niveau de la production

- le coût élevé d'acquisition des poussins d'un jour
- le coût élevé de la provende de volaille de ponte
- le coût élevé des investissements au démarrage
- l'accès difficile des aviculteurs à l'eau et à l'énergie
- Faible pratiques des mesures d'hygiène et de biosécurité par les petits aviculteurs

Au niveau de la transformation / commercialisation

- l'accès difficile des fabricants d'aliments à l'eau et à l'énergie
- faible maîtrise de la réalisation de découpes
- Insuffisance de fonds de roulement chez les commerçants
- Cas de méventes périodiques d'œufs de table
- Distribution dominée par des acteurs informels et des importations frauduleuses d'œufs

Au niveau économique

- absence d'études de marché, aucune maîtrise des conditions techniques d'élevage (choix de site, construction des habitats, type d'alimentation, les prophylaxies,) avant l'installation des fermes avicoles

Au niveau de l'organisation de la filière

- Une organisation des revendeuses ou commerçantes des produits d'élevage qui peine à naître
- Faible motivation des membres à verser les cotisations à l'UNAP

Au niveau social et environnemental

- des jeunes filles (enfants) mises à contribution à titre de main-d'œuvre dans des opérations de traitement de volaille
- mauvaise gestion de l'habillage et des déchets issus de l'éviscération des poulets
- Exiguïté des lieux de traitement sans possibilité d'évacuation des eaux usées

MENACES

Sur les petits producteurs / familles vulnérables

- Risque permanent de grippe aviaire qui peut à tout moment détruire tout le cheptel (cette maladie sévit au Nigeria,

alternative pour des jeunes diplômés en quête d'emplois

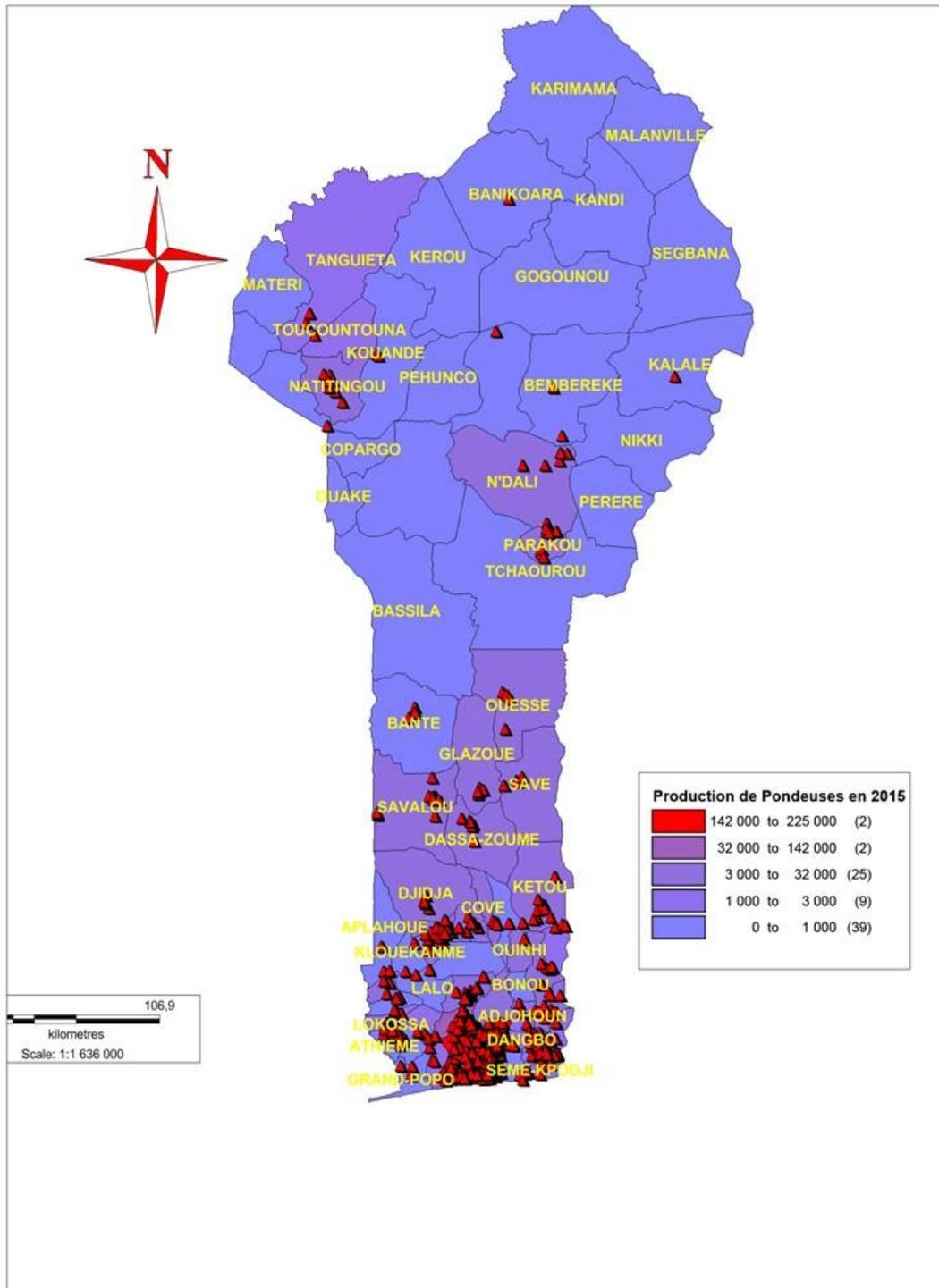
Burkina Faso, et au Togo, etc.)

En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques

Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière

- Possibilités d'utilisation des fientes de pondeuses pour la fabrication du fumier

CARTE : Localisation des exploitations avicoles modernes au Bénin

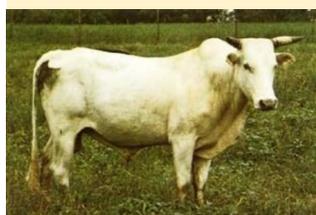


Source : TDH Expertise, 2015

9.6.6 : SYNTHESE DE LA FILIERE LAIT, MAI 2017

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE

CHIFFRES CLES



Effectifs annuels moyens des bovins (2015)	2 420 898
Effectif moyen des femelles reproductrices* (2015)	895 732
Effectif moyen des femelles en lactation** (2015)	582 226
Production moyenne de lait (kg ou litre/vache/an) ***	210 ou 204
Durée moyenne de lactation (j)	180
Production nationale de lait (2015)	112 950
Taux de couverture des besoins de la population en lait (%)/an	31
Objectif 2021 (PSDSA) : t	172 000
Rendement en fromage pour la race Girolando (%)	16-18
Rendement en fromage pour les races locales (%)	20-25
Part du lait destiné à l'autoconsommation (%)	20-25
Quantité de lait importé (2012) t	10 202
Valeur de de lait importé (2012) FCFA	11 897 625 505
Prix moyen du lait (2015) FCFA/litre	400
Consommation annuelle du lait en kg/an/hbt	20
Quantité de la recommandée par l'OMS en kg/an/hbt	50

Sources : DSA/MAEP, B2A, INSAE, www.insae-bj.org

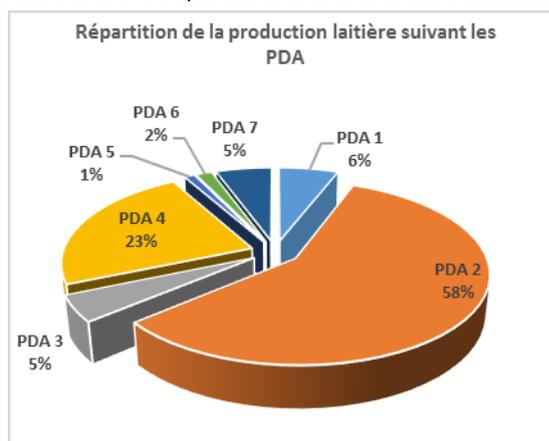
N.B. :

*Femelles reproductrices = 37 % de l'effectif des bovins

**Femelles en lactation = 65% des femelles reproductrices

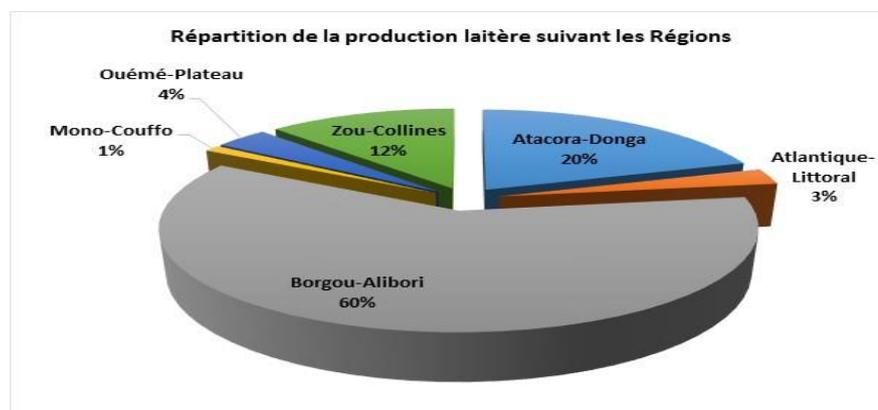
*** 1 litre de lait pèse environ 1030 grammes

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIERE



les principales zones de production laitière : le PDA 2 est le principal pôle de production laitière (58%) suivi du PDA 4 (23%)

Les grandes régions productrices de lait : Région Borgou-Alibori produit 60% de la production laitière nationale. Elle est suivie de la Région Atacora-Donga (20%) puis de la Région Zou-Collines (12%)



Les Communes grandes productrices du lait sont celles de la zone cotonnière (PDA 2) et de la vallée du Niger : Banikoara, Kalalé, Gogounou, Kandi, Bembèrèkè, Kouandé, Kèrou, Péhunco, Sinendé, Ségbana, Malanville, Karimama. Elles produisent ensemble environ 64% de la production laitière nationale.

Emplois créés

- Les maillons de la transformation et de la commercialisation du lait sont pourvoyeurs d'emplois pour les femmes rurales des zones productrices de lait et celles des grandes villes du pays

- Contribution de la filière à la richesse agricole et nationale**
 - Le lait contribue à plus de 50% aux revenus annuels des ménages peulh (Ogodja, 1988). Malgré son importance économique, alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la hausse subséquente de sa consommation, le lait est encore produit en quantité marginale
- Place des femmes dans la filière**
 - Connu sous le nom de waragashi, la vente du lait frais et la transformation du lait en « fromage local peulh » est une activité exclusivement féminine.
- Contribution à la sécurité alimentaire**
 - La valeur énergétique du fromage peulh est doublement supérieure à celle de la viande de bœuf et largement supérieure à celle du lait entier
 - La teneur en protéine du fromage peulh est supérieure à celle de la viande de bœuf, de l'œuf, du poisson et du lait entier. Globalement, le fromage peulh est plus nutritif que la viande de bœuf, l'œuf et le poisson (Kess, 1996 www.memoireonline.com)

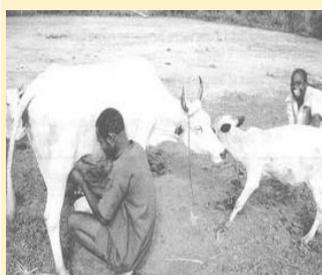
2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- La consommation du lait de vache et des produits laitiers (fromage, yaourt, fanmilk, etc.) connaît un essor important
- Le lait occupe une place prépondérante dans l'alimentation et l'économie des exploitations pastorales et agropastorale
- Le lait contribue à plus de 50% aux revenus des ménages des exploitations pastorales et agropastorales (Ogodja, 1988)
- La transformation du lait en fromage par des procédés simples endogènes constitue une innovation locale de conservation et de valorisation du lait
- Des mini-laiteries développées dans des localités
- Le fromage traditionnel peulh (Wagashi) a amorcé son processus de certification
- Mise en place dans des fermes d'état des espèces bovines à forte capacité de production laitière (Gir et Girolando)



2.2. PRODUCTION



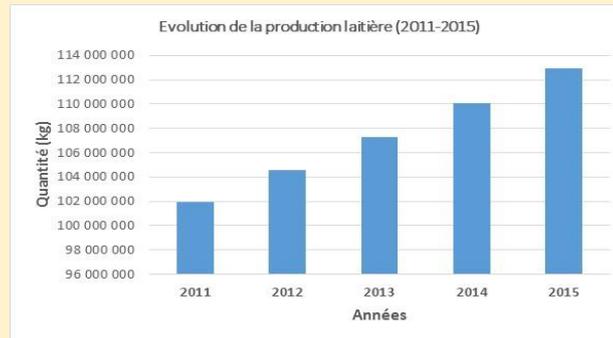
- Fournisseurs d'intrants spécifiques**
 - Sociétés industrielles (SHB, Fludor, Groupe Vêto Service, Maïserie de Bohicon, Société de Brasserie du Bénin, Grand Moulin du Bénin) qui produisent et fournissent des matières premières aux éleveurs de bovins (tourteaux et aliments de bétail, son de blé, son de maïs et des drèches de brasseries)
 - Des vendeurs des compléments minéraux (sel de cuisine et pierres à lécher)
 - Des fournisseurs des produits vétérinaires et des soins aux animaux (Docteurs vétérinaires, techniciens d'élevage, etc.)
 - Centrale d'Achat des Produits Vétérinaires spécialisée dans la fourniture des vaccins
 - Des fermes d'état qui fournissent des bons géniteurs pour l'amélioration génétique
 - Des artisans locaux fabricants et fournisseurs de matériels d'élevage et de trait de lait
 - Des importateurs et vendeurs de matériels d'élevage et de transformation de lait (pasteurisateurs, écrémeuses, matériels de laboratoire) aux mini-laiteries, etc.
- Producteurs / Eleveurs (catégories)**
 - Eleveurs du système agro-élevage sédentaire avec des troupeaux, de taille variant entre 10 à 80 têtes
 - Eleveurs du système d'élevage semi-transhumant avec des de taille variant entre 40 et 100 têtes
 - Eleveurs du système d'élevage transhumant avec des troupeaux de grande taille : 100 à 300 têtes
 - Fermes d'états : ferme de l'Okpara, ferme de Bétécoucou, ferme de Samiondji et la ferme de Kpinnou
 - Autres fermes privées (Centre Songhaï, Monastère de Parakou, etc.)

Cheptel bovin et production nationale de lait (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif bovins	2 058 000	2 111 000	2 166 000	2 222 000	2 420 898
Effectif des reproductrices	761 460	781 070	801 420	822 140	895 732
Effectif vaches en lactation	494 949	507 696	520 923	534 391	582 226
Production du lait (kg)	101 959 494	104 580 000	107 250 000	110 050 000	112 950 000

Production du lait (litre)	98 989 800	101 533 981	104 126 214	106 844 660	109 660 194
Importation du lait (kg)		10 200 000			

Sources : DE, DSA, INSAE



Une bonne évolution de la production laitière entre 2011 et 2015

- **Principales races bovines dans les troupeaux locaux :**
 - Taurins (Bos Taurus) de races : Borgou, Lagunaire et Somba
 - Zébus (Bos indicus) de races : White Foulani, Sokoto-Goudali et M'Bororo
 - Sujets hybrides issus des croisements Zébu X Taurins (développés par les éleveurs dans le double objectif d'accroissement des productivités bouchère et laitière de leurs troupeaux)
 - La production laitière moyenne journalière disponible dans les troupeaux locaux est de 1,2 litre de lait par jour et par vache (PAFILAV, Groupe SIMITECH, 2014)
- **Autre races exotiques laitières élevées dans les Fermes d'Etat (Okpara et Kpinnou) :**
 - Holstein, Métis Gir X Borgou, Métis Holstein X Borgou, Girolando (brésilienne)
 - La production laitière moyenne journalière de la vache Girolando est de 9 à 10 litres par jour (sans consommation du veau)
- **Caractéristiques des systèmes d'élevage**
 - Le système d'élevage est dominé par le système d'élevage pastoral transhumant en raison des pénuries de pâturages et d'eau pendant la saison sèche
 - Au niveau des Fermes d'Etat : les animaux sont nourris à la fois sur des pâturages naturels, des pâturages améliorés avec apports de compléments alimentaires (tourteaux de coton, aliments de bétail, etc.)

2.3. TRANSFORMATION



- **Acteurs de la transformation du lait en fromage**
- Le fromage se produit dans les campements par les femmes d'éleveurs :
 - Les petites transformatrices : moins de 15 litres de lait transformés par jour
 - Les transformatrices moyennes : 15 à 50 litres de lait transformés par jour
 - Les grosses productrices : environ 200 litres de lait transformés par jour
 - Des mini-laiteries (02) à Nikki et à Gogounou qui transforment le lait en fromage peulh (pendant la saison des pluies), en lait pasteurisé aromatisé ou non, en yaourt, et en crème/beurre, etc.
 - La fromagerie (CCP) de Péhunco réalisée avec l'appui technique de CorFILAC et les appuis financiers du Gouvernement d'Italie et de l'Union Européenne
 - Les grandes unités de transformation du lait en yaourt dans les centres villes :
 - Etablissement ILBB spécialisé dans la fabrication du yaourt Contess
 - Etablissement SOTRACOM spécialisée dans la fabrication du yaourt Hollandais

2.4. COMMERCIALISATION

- **Acteurs de la commercialisation du lait et du fromage peulh**
 - Les productrices : les femmes d'éleveurs, les groupements de femmes, les mini-laiteries qui livrent le fromage aux grossistes
 - Les grossistes : ce sont des hommes ou femmes spécialisés uniquement dans l'achat et la revente du fromage
 - Les détaillantes ou revendeuses : ce sont des femmes de marchés, les jeunes filles élèves en vacances. Elles achètent les fromages chez les grossistes ou directement chez les productrices ; d'autres détaillantes achètent du lait et fabriquent le fromage pour le vendre en détail
 - Les consommateurs du lait et des produits laitiers sont les ménages, les clients des restaurants et des hôtels, etc.

- Principales zones de production et marchés de fromages

Départements	Zones de production	Marchés de fromages
Borgou	Gogounou, Nikki, N'Dali, Tchaourou, Bembèrèkè, Kalalé, Parakou.	Petit-Paris, Nikki, N'Dali, Tchatchou, Bembèrèkè, Parakou
Collines	Dassa, Glazoué, Savè, Savalou, Bantè, Ouèssè.	Dassa, Glazoué, Paouignan, Ouèssè.
Mono	Kpinnou, Grand-Popo, Comé	Lokossa, Grand-Popo, Comé, Kpinnou

- Principaux axes commerciaux du fromage

- N'Dali- Parakou- Cotonou
- N'Dali - Nikki - Tchikandou (Nigéria)
- Gogounou - Kandi - Malanville - Niamey (Niger)
- Tchatchou - Bohicon - Cotonou
- Parakou - Bohicon - Cotonou
- Savè - Glazoué - Dassa - Paouignan - Bohicon - Cotonou
- Dassa - Bohicon - Cotonou
- Kpinnou - Comé - Ouidah - Cotonou
- Comé - Lomé (Togo)

- Prix de vente du fromage

Acteurs	Fromage moyen (0,8 kg)					Gros fromage (1,5 kg)				
	Pkou	N'Dali	Bke	Tcha	Moy	Pkou	N'Dali	Bke	Tcha	Moy
Producteurs	500	400	300	500	425	700	600	600	700	650
Grossistes	600	500	400	600	525	800	700	700	800	750
Détaillantes	800	700	500	900	725	1300	1000	900	1500	1175

Source : Enquête de terrain (2005)

- Le prix du fromage dépend du type de fromage, de la localité de vente et aussi du type d'acteurs
- Mais, le prix du fromage varie selon les saisons : il est plus bas pendant la saison des pluies qui est la période d'abondance. Sur chaque catégorie de fromage, le prix peut baisser de 150 F CFA en moyenne par rapport à la saison sèche

2.5. ECONOMIE DE LA FILIERE

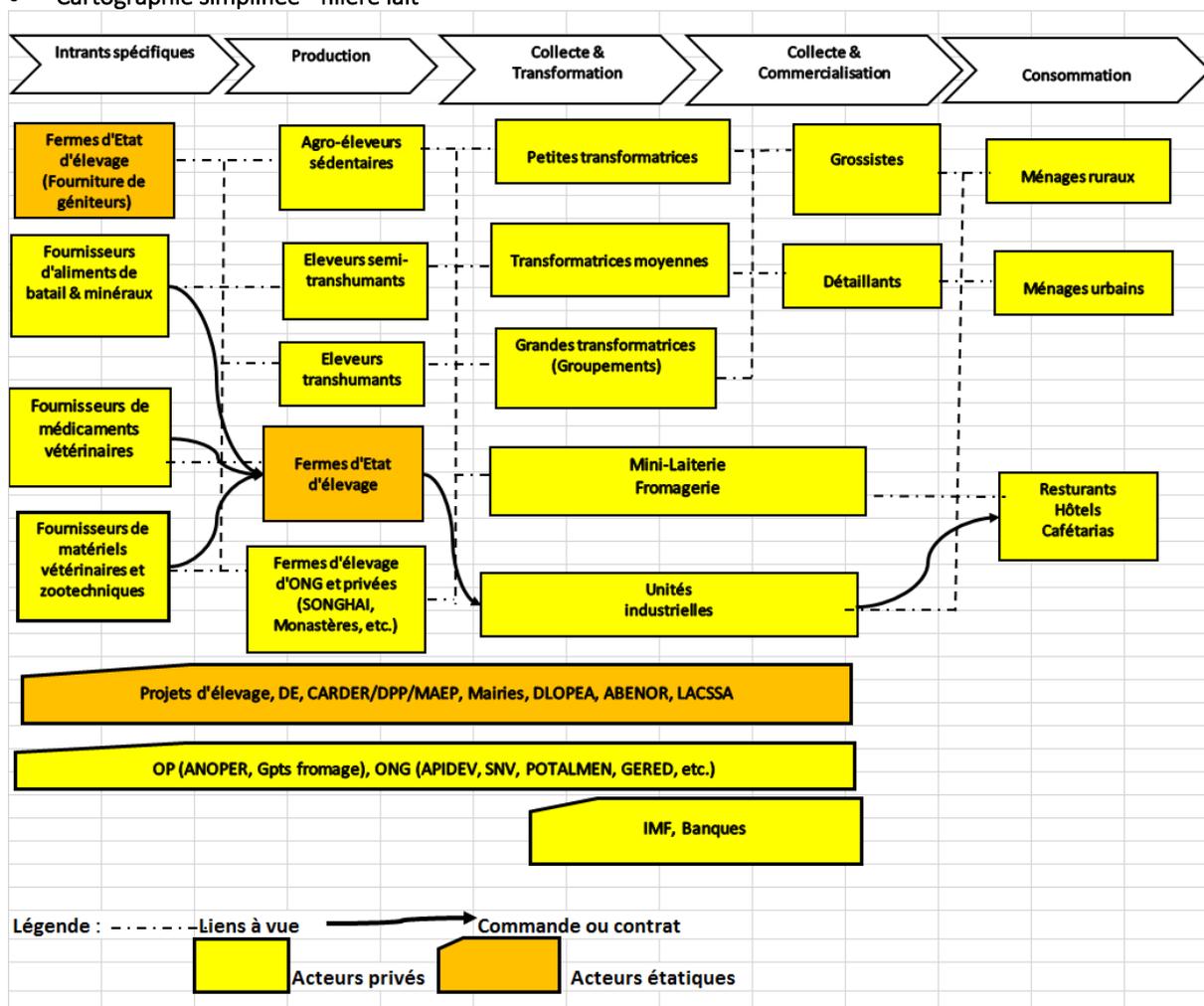
- Valeur de l'offre locale nette (2015) : environ 20 à 25 % du lait produit sont généralement destinés à l'autoconsommation. Ainsi, la quantité moyenne du lait commercialisé en 2015 est d'environ 84 986 650 litres pour environ 33 994 660 140 FCFA (à 400 F CFA/litre de lait)
- Valeur des importations : 10 202 tonnes de lait et produits laitiers (fanmilk) sont importés pour une valeur d'environ 11 897 625 505 F CFA (INSAE, www.insae-bj.org). Cette importation provient en grande partie des Pays-Bas et de la France et passent surtout par la frontière Bénino-togolaise souvent pendant les mois de mars et de décembre
- Les principales CVA du lait :
 - CVA 1 : Lait frais pour le marché national
 - CVA 2 : Fromage peulh (Wagashi) pour le marché national

2.6. ORGANISATION

DE LA FILIERE

- Le maillon de la production des ruminants est actuellement le mieux organisé et structurés des filières lait et viande :
 1. Au niveau villageois, les éleveurs sont organisés en Groupements Villageois Professionnel d'Éleveurs de Ruminants (GVPER)
 2. Au niveau communal, les GVPER sont fédérés en UCOPER
 3. Au niveau départemental, les UCOPER sont fédérés en UDOPER
 4. Au niveau national les UDOPER sont fédérés en ANOPER. L'ANOPER est membre de la PNOPPA /ROPPA, et membre du Réseau Billital Maroobe
- Les maillons transformation et commercialisation du lait sont faiblement organisés. Quelques groupements de commerçantes de fromages à Banikoara, Gogounou, Parakou, Tchaourou, Péhunco, Dassa-Zoumè, Abomey, Bohicon, Djidja, Lokossa, Cotonou, Porto-Novo

• Cartographie simplifiée - filière lait



Source : Données documentaires (reprises), P. ONIBON, 2017

- Marges réalisées par les acteurs et leur répartition au sein de la CVA

NR

2.7. IMPACT SOCIAL

- La filière lait est pourvoyeur d'emplois au profit des femmes d'éleveurs, femmes transformatrices du lait en fromage et vendeuses de lait frais et du fromage

2.8. IMPACT

- Utilisation du bois comme source d'énergie dans la transformation du lait en fromage

ENVIRONNEMENTAL

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau des intrants spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un certain nombre d'institutions étatiques et privées dans la promotion et le développement de la filière lait : <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme national d'amélioration génétique et de centre d'insémination artificiel équipé ○ Unités de fabrique d'aliments pour animaux et autres intrants ○ Centres de conservation de race et d'appui au développement de l'élevage <p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de races laitières exotiques (les Girolando) et possibilités d'hybridation • Existence d'organisation des vétérinaires (Ordre des Médecins Vétérinaires) • Innovations technologiques sur la promotion de 	<p>Au niveau des intrants spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de ressources financières pour le fonctionnement du centre d'insémination artificielle • Absence d'études sur les CVA de la filière lait <p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'accès des animaux aux pâturages et à l'eau • Système d'élevage extensif basé sur le confiage et la transhumance subséquente peu incitative à la production laitière • Faible performance laitière des vaches de races locales (0.5-2

- prairies artificielles ;
- Existence de fermes d'Etat comme unités de démonstration (fermes école) ;
- Existence d'ONGs professionnelles du secteur : SNV, POTALMEN, APIDeV, APIC, etc.
- Existence de sous-produits agro-alimentaires et résidus de récolte

Au niveau de la transformation / commercialisation :

- Emergence d'unités de transformation artisanale, semi-moderne et moderne (groupements de femmes commerçantes du fromage, mini-laiteries, fromageries)
- Existence de marchés locaux d'écoulement du lait brut et de fromage

Au niveau économique :

- Demande croissante de fromage wagashi sur les marchés locaux, nationaux, et même internationaux

Au niveau de l'organisation de la filière

- Existence d'OP d'éleveurs structurés des villages au niveau national (GVPER-UCOPER-ANOPER)
- Existence des groupements de femmes commerçantes de fromages dans les grandes villes du pays

OPPORTUNITES

Sur le développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables

- Intervention du PAFILAV /BAD avec la facilitation d'accès aux technologies (races laitières, intrants, appui institutionnel, etc.)

En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques

- Existence d'initiatives réussies en matière de respect des normes de fabrication du fromage wagashi (par le centre culturel peulh CCP-CorFILAC)

l/jr)

- Faible adoption et diffusion des innovations technologiques (ex : race laitière exotique) pour l'amélioration de la productivité
- Variabilité climatique/Changement climatique

Au niveau de la transformation / commercialisation :

- Inexistence d'un dispositif de contrôle de qualité des intrants zootechniques et vétérinaires
- Insuffisance d'innovations technologiques pour une meilleure maîtrise des process et de conservation du lait brut et des produits dérivés
- Existence de produits concurrentiels tels que le fromage de soja et d'autres produits exotiques

Au niveau économique

-

Au niveau de l'organisation de la filière

- Faible organisation et structuration des maillons transformation et commercialisation
- Existence d'une volonté politique

MENACES

- Sur les petits producteurs / familles vulnérables
- Absence de traçabilité à cause du manque d'information (situation qui ne favorise pas la labellisation du produit)
- Concurrence déloyale due aux importations
- Insuffisance de personnels techniques d'encadrement

Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière

- Déboisement du fait de l'utilisation du bois de chauffe dans la préparation des fromages

9.6.7 : SYNTHESE DE LA FILIERE AQUACOLE, JUIN 2017

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FILIERE



CHIFFRES CLES

Production halieutique totale en 2015 : (t)	43 146
Production aquacole totale en 2015 (t) & (%)	1 271 & (3)
Objectif 2021 (PSDSA) : t	68 050
Prévision de production aquacole par espèce en 2021 (50% tilapia + 49% clarias) : t	20 000
Nombre de pêcheurs pour la pêche maritime :	38 000
Nombre de pêcheurs pour la pêche continentale	58 000
Volume de poisson importé (2015) : t	143 318
Volume poisson exporté (2015) : t et (%) :	85,5
Prix de vente bord champ du clarias F CFA/0,5kg	1300 à 1500
Prix de vente bord champ du tilapia F CFA/0,2kg	2500

Sources : INSAE, DSA, DPH, B2A 2016, PADA 2014

APPRECIATION QUALITATIVE DE LA FILIERE

- **Principale zone de production aquacole :** Le Pôle de Développement Agricoles (PDA N°7 : Zones des pêcheries) constitue le bassin de production aquacole
- **Départements de production de poisson :** Ouémé, Atlantique et Mono
- **Grandes Communes des pêcheries :**

N°	Zones/complexe	Couverture communale par ordre d'importance
1.	Zone côtière (Zone pêche maritime (121 Km ; ZEE : 27750km ²))	Cotonou, Ouidah, Grand Popo, Sèmè Kpodji
2.	Complexe lac Nokoué - lagune de Porto-Novo	Sô-Ava, Aguégoués, Cotonou, Sèmè Kpodji, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Adjarra, Zè
3.	Vallée de l'Ouémé	Aguégoués, Dangbo, Bonou, Adjohoun
4.	Complexe Lac Ahémé – Chenal Aho – Lagune côtière	Kpomassè, Comé, Grand-Popo, Ouidah, Bopa, Athiémé, Houéyogbé, Lokossa
5.	Plans d'eau du centre et du Nord	Malanville, Karimama, Nikki, Kèrou, Tanguiéta, Bassila et Ouaké Zagnanado, Zogbodomey, Covè, Ouinhi, etc.

Source : Patricia EGBOOU & coll., 2011

Emplois créés (estimations)

- La filière poisson occupe 15% de la population active totale, 25% de la population active du secteur agricole. Il emploie environ 96 000 pêcheurs (y compris des pisciculteurs). Les autres acteurs de la filière (mareyeurs, les transformatrices et les commerçants sont estimés à environ 300 000 individus (SOFRECO, 2002)

Contribution de la filière à la richesse agricole et nationale

- Elle contribue pour 2% au PIB national (Etude de référence PADA, 2014)

Place des femmes dans la filière

- Les femmes jouent un rôle pivot dans la pêche dans la transformation, mareyage, micro-mareyage et commercialisation du poisson). L'activité de transformation

Contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

- artisanale des produits de la pêche est essentiellement féminine
- Le poisson est une source indispensable de micronutriments tels que le fer, l'iode, le zinc, le calcium, la vitamine A et la vitamine B
- La proportion de protéines animales provenant du poisson est extrêmement élevée (47 à 63 %)

2. SITUATION DE LA FILIERE

2.1. ENJEUX ET OPPORTUNITES DE LA FILIERE

- Le potentiel hydrologique exploitable aux des pêches et de la pisciculture est évalué à environ 33.000 ha de plans d’eaux (généralement saumâtres) et à 700 km linéaires de cours d’eau
- Les superficies aménageables pour la pisciculture dans le pays sont d’environ 60 927 ha dont moins de 2% valorisés actuellement (PROVAC 2010)
- L’aquaculture constitue la seule alternative pour l’accroissement de la production intérieure en vue de la réduction des importations massives de poissons afin de satisfaire les besoins des populations

2.2. PRODUCTION (AQUACULTURE)



Le Bénin pratique deux formes d’aquaculture : pisciculture extensive et pisciculture semi-intensive et intensive orientées vers l’élevage des tilapias. La pisciculture extensive est pratiquée de manière traditionnelle dans des parcs à branchages acadja. La pisciculture semi-intensive ou intensive est réalisée dans des étangs, des enclos construits avec du filet et des cages flottantes. Les principaux acteurs de la production aquacole sont :

- Fournisseurs d’intrants spécifiques** (alevins, équipements, aliments, etc.) :
 - Equipementiers : ils fournissent les équipements aquacoles (filets, bac hors-sol, aérateurs, outils de relevés des paramètres physico-chimiques, etc.)
 - Fournisseurs de produits vétérinaires et hormones à usage aquacole, d’emballages pour le transport du matériel vivant, etc.
- Producteurs (catégories) :**
 - Pisciculteurs classés en trois (3) catégories d’acteurs à savoir : (i) les pêcheurs et femmes des ménages de pisciculteurs, (ii) les producteurs agricoles qui font de la pisciculture en guise de diversification et (iii) les opérateurs économiques, les retraités et les jeunes sans emplois
 - Il existe également des sociétés aquacoles (Royal Fish au Sud et Site Piscicole de Thian (à Parakou au Nord-Bénin) spécialisée dans la production d’alevins et de poissons marchands

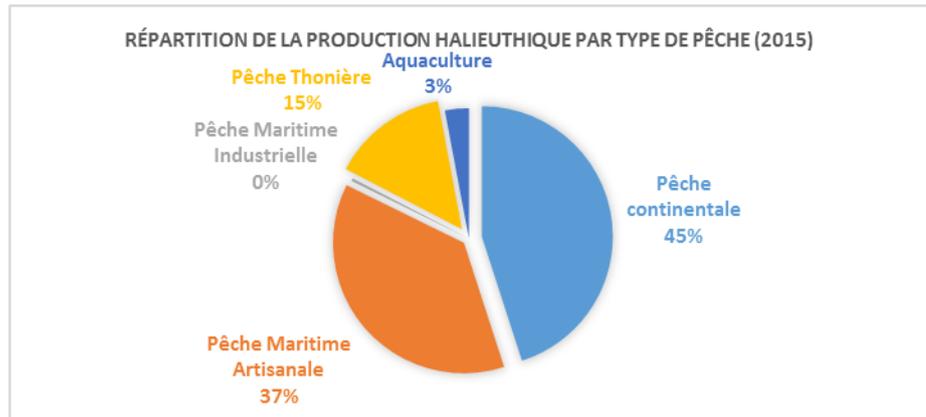
Evolution des productions halieutiques (tonne)



Année	2011	2012	2013	2014	2015
Pêche continentale	30 500	30 500	28 181	29 709	19 433
Pêche Maritime Artisanale	7 532	9 186	12 491	13 496	16 075
Pêche Maritime Industrielle	171	177	131	616	148
Pêche Thonière	0		1 775	5 654	6 219
Aquaculture	500	500	1 436	1 490	1 271
TOTAL	38 702	40 363	44 013	50 964	43 146

Source : DSA/MAEP, DHP





Source : DSA/MAEP, DHP

- **Principales espèces aquacoles :** *Oreochromis niloticus* et *Clarias gariepinus* respectivement appelés : tilapia et clarias
- **Utilisation d'intrants spécifiques :**
 - Ces intrants concernent surtout des équipements de pêche et piscicole, les alevins et les aliments de poissons
 - La production piscicole est assurée par l'utilisation en majorité d'aliments fabriqués localement et dans une moindre proportion par les aliments importés, respectivement 4 086 t et 2 674 t (B2A, 2016)
 - En 2015, la production nationale de semence aquacole est de 4 924 333 alevins (d'alevins de tilapia : 3 054 333 et alevins de clarias : 1 870 000, B2A, 2016)
 - Les besoins en matériels et infrastructures de pêches en 2016 sont estimés à : 115 ha d'étangs piscicoles, 6 251 cages flottantes, 1 ha d'enclos, 76 146 m³ de bassins piscicoles, 9 246 m³ de bacs hors-sols.

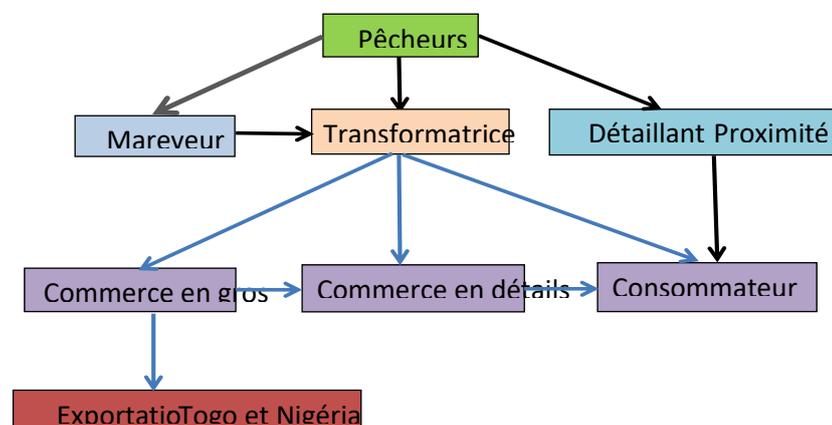
2.3. TRANSFORMATION

- **Acteurs et produits de la transformation du maïs :**
 - Les mareyeuses qui s'investissent dans le domaine des activités de post-capture. Ce sont pour la plupart des femmes qui livrent du poisson frais aux transformatrices en cas de mévente
 - L'activité de transformation artisanale des produits de la pêche est essentiellement féminine (100% sont des femmes)
- La transformation se fait en grande partie sur l'espèce Clarias. Il s'agit du fumage pratiqué généralement sur les fours ordinaires et les fours Chorkkor. Le Tilapia de pisciculture est très souvent vendu à l'état frais

2.4. COMMERCIALISATION



- **Acteurs de la commercialisation :**
 - Une fois transformé, le poisson est destiné aux grossistes qui fournissent du poisson aux acteurs avalés de la filière (détaillants et les consommateurs finaux). Ils possèdent des capacités financières élevées
 - Les détaillants ont une capacité financière faible, Ils utilisent des motos pour acheminer leur produit et vont les vendre directement aux consommateurs
- **Principaux circuits de distribution**

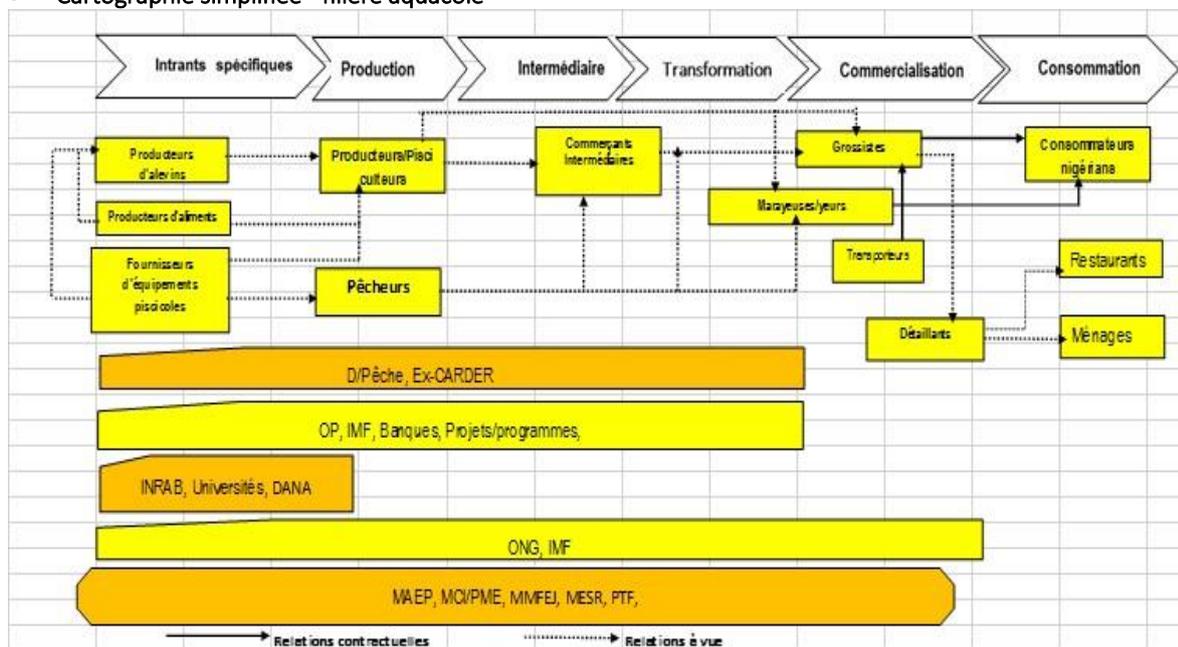


2.5. ECONOMIE DE LA FILIERE

- Valeur de l'offre locale brute (2015) : Pour l'ensemble de toutes les CVA des filières poisson et crevette la valeur ajoutée totale dégagée est d'environ 21,308 milliards F CFA. La CVA Tilapia frais pour le marché local y contribue à elle seule pour près de 60%. Elle est suivie de loin par la CVA Crevettes fumées pour le marché régional (10,4%) et de la CVA Clarias fumé pour le marché du Nigéria (9,9%)
- Valeur des exportations officielles (2015) : 33 600 000 FCFA (pour 85,5 t) vers les pays le Burkina Faso, le Togo et le Nigeria
- Valeur des importations (2015) : 53 748 578 513 FCFA (INSAE). Les principaux pays d'importation de poissons sont : l'Angola, la Chine, l'Espagne, les Etats Unis, Guinée Bissau Maroc, Mauritanie, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Unis, Belgique, etc.
- Les principales CVA
 - CVA 1 : Clarias frais pour le marché nigérian
 - CVA 2 : Clarias fumé pour le marché nigérian
 - CVA 3 : Tilapia frais pour le marché local
 - CVA 4 : Tilapia fumé pour le marché local

2.6. ORGANISATION

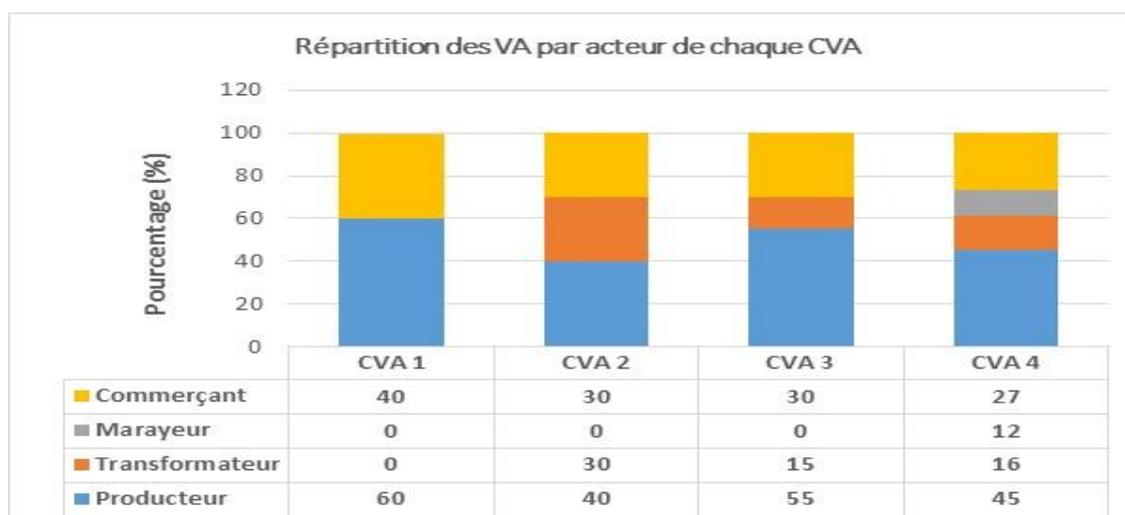
- Des structures socioprofessionnelles de la filière existent à savoir l'UNAPECAB, l'ANM, l'UNAPEMAB et le RENAPIB. Mais elles peinent encore à mettre en place des structures de base tournées vers la professionnalisation
- Cartographie simplifiée - filière aquacole



Source : Données documentaires (reprises), P. ONIBON, 2017

- Marges réalisées par les acteurs et leur répartition au sein de la CVA

La valeur ajoutée globale dégagée sur le kilogramme de produit vendu au niveau par de chaque se répartie entre les maillons comme suit :



Source : Données de GAI & ERD Group (2011) ; reprises P. ONIBON (2017)

Globalement, la meilleure VA est dégagée au niveau de la production, suivie de la commercialisation puis dans une moindre mesure la transformation et le mareyage. La rentabilité suit la même tendance

2.7. IMPACT SOCIAL

2.8. IMPACT

ENVIRONNEMENTAL

- Les femmes sont exposées à des risques : aspiration de fumée, brûlures et exposition à la chaleur brute
- La production traditionnelle de poissons fumés (avec des fours traditionnels) entraîne la libération d'une importante quantité de CO2 responsable de la dégradation de l'environnement (pollution atmosphérique et déforestation)

3. ANALYSE FFOM DE LA FILIERE

Forces	Faiblesses
<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de centres privés de production de semences aquacoles • Existence de pisciculteurs motivés • Existence de pisciculteurs relais capables d'encadrer d'autres pisciculteurs • Disponibilité de sites piscicoles potentiels de qualité 	<p>Au niveau de la production :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé des équipements et matériels de pêche • Coûts élevés des provendes de poissons (importation des aliments) • Insuffisance de recherche et de formation adaptée en aquaculture • Faible maîtrise des techniques de production aquacole par la plupart des pisciculteurs
<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de processus de transformation par les femmes • 	<p>Au niveau de la transformation / commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes traditionnelles de fumage, de séchage et de stockage peu efficaces • Faible accès au crédit des transformatrices pour acquérir du matériel de fumage adéquat • Difficultés d'approvisionnement en poisson
<p>Au niveau économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'ensemble de huit CVA de la filière aquacole, il se dégage une valeur ajoutée totale d'environ 21,308 milliards F CFA ; dont près de 60% par la CVA Tilapia frais pour le marché local 	<p>Au niveau économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible VA générée au niveau de la transformation du tilapia (le tilapia est fumé pour conserver le produit et non pour augmenter la VA)
<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'associations des pisciculteurs (CoBePA, RENAPIB) • L'association APDRA Pisciculture Paysanne en 2008 qui appuie l'installation et la formation technique des pisciculteurs et organisations de producteurs piscicoles 	<p>Au niveau de l'organisation de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible capacités technique et financière des associations des pisciculteurs • Faible niveau pénétration et de structuration de l'amont à l'aval de la filière poisson • Manque de moyens pour l'exécution des plans d'actions des OP –filrière poisson

OPPORTUNITES

MENACES

Sur le développement de l'activité et inclusion des populations vulnérables

Existence de ressources en eau (puits artésiens, retenues d'eau et barrages, écosystèmes fluvio-lacustres)

Création des fermes piscicoles par des privés

Existence de marchés d'écoulement du poisson chat vers le Nigéria

Inclusion des femmes impliquées surtout dans la transformation/vente

En termes de durabilité des pratiques / effet améliorant sur les conditions agroécologiques

- Technique d'élevage des poissons avec des bacs hors-sol initiée par l'ONG Nature Tropicale
- La pisciculture intégrée peut limiter/supprimer l'apport de fertilisants chimiques

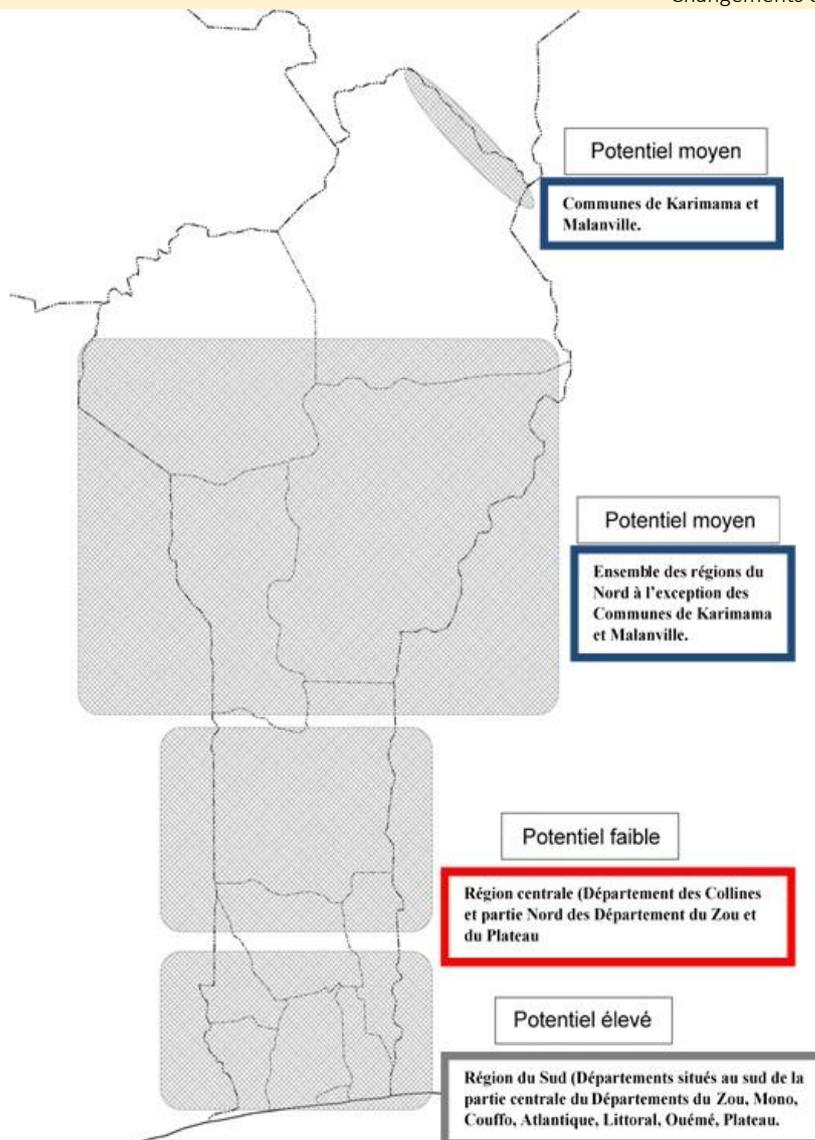
Sur les petits producteurs / familles vulnérables

Insécurité foncière

Les femmes transformatrices de poissons sont exposées à des risques sanitaires : aspiration de fumée, brûlures et exposition à la chaleur brute

Menaces sur l'environnement liées au développement de la filière

- Comblement des plans d'eau, notamment des complexes lagunaires et de leurs chenaux
- Pollution des grands plans d'eau par les principales villes riveraines (Cotonou et Porto-Novo)
- Destruction de la mangrove au profit de la recherche du bois pour le fumage des poissons
- Changements climatiques



Carte : Grandes zones de développement de la pisciculture au Bénin (B2A, 2016)